

# DOCUMENT D'OBJECTIFS

Site Natura 2000 FR4100231

Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied

Février 2020

Version 02\_00





La rédaction du Document d'objectifs du Site Natura 2000 FR4100231 : Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied est cofinancée par l'Union européenne avec le Fonds Européen de Développement Régional.

# SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b> .....	<b>7</b>
<b>DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 FR4100231</b> .....	<b>8</b>
<b>REMERCIEMENTS</b> .....	<b>9</b>
<b>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES</b> .....	<b>10</b>
<b>GLOSSAIRE</b> .....	<b>11</b>
<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>13</b>
I    NATURA 2000 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE.....	13
II   LE DOCOB.....	13
III  FICHE D'IDENTITÉ DU SITE.....	14
<b>RAPPORT DE PRÉSENTATION</b> .....	<b>18</b>
I    DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE.....	18
1.1 <i>Données administratives et mesures de protection</i> .....	18
1.2 <i>Situation des propriétés dans le site</i> .....	24
1.3 <i>Activités humaines et occupation du sol</i> .....	27
II   DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE.....	38
11.1 <i>Données abiotiques</i> .....	38
11.2 <i>Habitats naturels d'intérêt communautaire</i> .....	46
11.3 <i>Espèces d'intérêt communautaire</i> .....	70
11.4 <i>Habitats et espèces d'intérêt patrimonial</i> .....	83
<b>OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE</b> .....	<b>101</b>
I    CONTEXTE.....	101
II   OBJECTIFS POUR LES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	101
III  OBJECTIFS POUR LES ESPÈCES FAUNISTIQUES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	103
111.1 <i>Amphibiens</i> .....	103
111.2 <i>Mammifères</i> .....	103
111.3 <i>Synthèse des objectifs de développement durable pour les espèces faunistiques</i> .....	104
IV   OBJECTIFS TRANSVERSAUX.....	105
V    SYNTHÈSE DES OBJECTIFS.....	107
<b>PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION</b> .....	<b>108</b>
I    PRINCIPE.....	108
II   TABLEAU DE SYNTHÈSE.....	108
III  FICHES MESURES.....	112
<b>SUIVI DES MESURES</b> .....	<b>137</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>139</b>
<b>ANNEXES</b> .....	<b>141</b>
ANNEXE 1  ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DE DÉSIGNATION DU SITE (17/03/2008).....	141
ANNEXE 2  GROUPE DE TRAVAIL « AGRICULTURE » DU 19/11/2018.....	144
ANNEXE 3  GROUPE DE TRAVAIL « AGRICULTURE » DU 14/03/2019.....	150
ANNEXE 4  GROUPE DE TRAVAIL « EAU » DU 12/11/2018.....	157
ANNEXE 5  GROUPE DE TRAVAIL « LOISIRS » DU 22/11/2018.....	165
ANNEXE 6  GROUPE DE TRAVAIL « MESURES » DU 04/02/2019.....	171
ANNEXE 7  COMITÉ DE PILOTAGE DU 15/05/2018.....	177
ANNEXE 8  COMITÉ DE PILOTAGE DU 04/06/2019.....	186
ANNEXE 9  COMITÉ DE PILOTAGE DU 10/12/2019.....	195
ANNEXE 10  RÉUNION PUBLIQUE DU 12/06/2018.....	221
ANNEXE 11  RÉUNION PUBLIQUE DU 04/02/2020.....	232
ANNEXE 12  LETTRE D'INFORMATION N°1.....	240
ANNEXE 13  REVUE DE PRESSE.....	244
ANNEXE 14  MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE.....	246
ANNEXE 15  RELEVÉS DE TERRAIN – AMPHIBIENS.....	252
ANNEXE 16  RELEVÉS DE TERRAIN – MAMMIFÈRES.....	252
ANNEXE 17  EXEMPLES DE CAHIERS DES CHARGES POUR LES MESURES.....	253

## Liste des cartes

Carte 1: Localisation du site.....	16
Carte 2 : Carte des documents de planification.....	23
Carte 3 : Agriculture sur le site.....	30
Carte 4 : Zones vulnérables au titre de la Directive Nitrates.....	31
Carte 5 : Localisation du site Natura 2000 et topographie locale.....	39
Carte 6 : Localisation du site Natura 2000 et topographie globale.....	39
Carte 7 : Géologie.....	40
Carte 8 : Hydrographie.....	44
Carte 9 : Cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire.....	48
Carte 10 : Localisation des observations de Tritons crêtés.....	71
Carte 11 : Localisation des indices de présence du Castor d'Europe.....	74
Carte 12 : Localisation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire observées en 2018.....	78
Carte 13 : Localisation des espèces d'insectes d'intérêt communautaire observées en 2018.....	81
Carte 14 : Cartographie des habitats naturels en 2018.....	84
Carte 15 : Cartographie des espèces végétales remarquables en 2018.....	92
Carte 16 : Cartographie de l'espèce végétale invasive en 2018.....	97

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Synthèse de présentation du site.....	17
Tableau 2 : Données administratives.....	21
Tableau 3 : Répartition des communes et surfaces sur le site.....	22
Tableau 4 : État des documents de planification en cours.....	22
Tableau 5 : Tableau de synthèse des propriétés.....	25
Tableau 6 : Tableau de synthèse des principaux propriétaires sur le site et enjeux.....	25
Tableau 7 : Types de cultures sur le site.....	27
Tableau 8 : Synthèse du milieu humain sur le site.....	37
Tableau 9 : Qualité de la Nied Française.....	42
Tableau 10: Qualité des masses d'eau souterraines.....	43
Tableau 11 : Synthèse du milieu physique sur le site.....	45
Tableau 12 : Tableau de synthèse des habitats d'intérêt communautaire du site.....	47
Tableau 13 : Espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire observées sur la zone d'étude.....	70
Tableau 14 : Espèces de mammifères d'intérêt communautaire observées sur la zone d'étude.....	73
Tableau 15 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire observées sur la zone d'étude en 2018.....	77
Tableau 16 : Espèces d'insectes d'intérêt communautaire observées sur la zone d'étude en 2018.....	79
Tableau 17 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site Natura 2000.....	82
Tableau 18 : Répartition surfacique des habitats naturels.....	88
Tableau 19 : Bilan des espèces végétales remarquables mentionnées en bibliographie.....	90
Tableau 20 : Bilan des espèces végétales phanérogamiques remarquables (bibliographie, inventaires de terrain de 2018 et éléments complémentaires du CEN Lorraine).....	96
Tableau 21 : Espèces d'amphibiens patrimoniales observées sur le site Natura 2000.....	97
Tableau 22: Synthèse des espèces et habitats d'intérêt patrimonial.....	100
Tableau 23 : Tableau de synthèse des objectifs de DD pour les espèces faunistiques.....	104
Tableau 24 : Tableau de synthèse des objectifs de DD pour les espèces faunistiques.....	105
Tableau 25 : Synthèse des mesures de gestion.....	108
Tableau 26 : Suivi des mesures.....	137

## Liste des figures

Figure 1 : Répartition des propriétés sur le site Natura 2000 .....	24
Figure 2 : Répartition des types de propriétaires privés sur le site Natura 2000 .....	24
Figure 3 : Répartition des types de propriétaires publics sur le site .....	25
Figure 4 : Graphique de répartition des cultures sur le site .....	28
Figure 5 : Photo aérienne de Baudrecourt et Saint-Epvre en 1999 .....	34
Figure 6 : Photo aérienne de Baudrecourt et Saint-Epvre en 2009 .....	34
Figure 7 : Diagramme ombrothermique (Météo France, Metz, statistiques 1981-2010) .....	38

## Liste des annexes

<b>ANNEXE 1</b>	<b>ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DE DÉSIGNATION DU SITE (17/03/2008).....</b>	<b>141</b>
<b>ANNEXE 2</b>	<b>GROUPE DE TRAVAIL « AGRICULTURE » DU 19/11/2018.....</b>	<b>144</b>
<b>ANNEXE 3</b>	<b>GROUPE DE TRAVAIL « AGRICULTURE » DU 14/03/2019.....</b>	<b>150</b>
<b>ANNEXE 4</b>	<b>GROUPE DE TRAVAIL « EAU » DU 12/11/2018 .....</b>	<b>157</b>
<b>ANNEXE 5</b>	<b>GROUPE DE TRAVAIL « LOISIRS » DU 22/11/2018 .....</b>	<b>165</b>
<b>ANNEXE 6</b>	<b>GROUPE DE TRAVAIL « MESURES » DU 04/02/2019.....</b>	<b>171</b>
<b>ANNEXE 7</b>	<b>COMITÉ DE PILOTAGE DU 15/05/2018 .....</b>	<b>177</b>
<b>ANNEXE 8</b>	<b>COMITÉ DE PILOTAGE DU 04/06/2019 .....</b>	<b>186</b>
<b>ANNEXE 9</b>	<b>COMITÉ DE PILOTAGE DU 10/12/2019 .....</b>	<b>195</b>
<b>ANNEXE 10</b>	<b>RÉUNION PUBLIQUE DU 12/06/2018 .....</b>	<b>221</b>
<b>ANNEXE 11</b>	<b>RÉUNION PUBLIQUE DU 04/02/2020 .....</b>	<b>232</b>
<b>ANNEXE 12</b>	<b>LETTRE D'INFORMATION N°1 .....</b>	<b>240</b>
<b>ANNEXE 13</b>	<b>REVUE DE PRESSE.....</b>	<b>244</b>
<b>ANNEXE 14</b>	<b>MÉTHODE D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE .</b>	<b>246</b>
<b>ANNEXE 15</b>	<b>RELEVÉS DE TERRAIN – AMPHIBIENS.....</b>	<b>252</b>
<b>ANNEXE 16</b>	<b>RELEVÉS DE TERRAIN – MAMMIFÈRES .....</b>	<b>252</b>
<b>ANNEXE 17</b>	<b>EXEMPLES DE CAHIERS DES CHARGES POUR LES MESURES .....</b>	<b>253</b>

## AVANT-PROPOS

S'intégrant dans la démarche NATURA 2000, qui se veut être un outil de conservation de la biodiversité et de valorisation du patrimoine des territoires, le site des Prairie Halophiles de la Nied française dispose désormais d'un Document d'Objectif (DOCOB).

D'une superficie de 737 hectares, ce site concerne directement onze communes (Adaincourt, Baudrecourt, Chenois, Château-Bréhain, Han-sur-Nied, Hery, Rémy, Saint-Epvre, Vatimont, Vittoncourt et Voimhaut) incluses dans trois Communautés de Communes (District Urbain de Faulquemont ; Saulnois et Sud Messin).

L'élaboration du DOCOB s'est déroulée de 2018 à début 2020, en concertation avec les différents acteurs locaux : les Communes, les Communautés de Communes, les associations environnementales, les représentants du monde agricole et toutes les fédérations présentes sur le secteur. Ce travail commun a permis de définir au plus juste et en tenant compte des intérêts de chacun, les objectifs à atteindre.

Ces grands objectifs, pour garantir à minima le maintien des espèces remarquables voire d'en favoriser le développement, se déclinent en de multiples actions réalisables idéalement dans un délai de cinq ans.

Bien que basées sur le volontariat, ces actions constituent le socle de la politique de préservation voulue par l'Europe. Elles permettent ainsi à chaque acteur du territoire de pouvoir librement adhérer à une démarche qui se veut d'intérêt commun. Il appartient désormais de faire vivre ce document par le biais d'une animation continue, d'un dialogue avec l'ensemble des acteurs et des réalisations des travaux nécessaires.

Le site Natura 2000 se doit d'être une réelle opportunité de valoriser un territoire d'exception et de concilier ensemble savoirs faire, paysages et patrimoine local.

## Maître d'ouvrage

Ministère de la Transition écologique et solidaire – Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Grand Est

Suivi de la démarche : Madame Astride ERMAN

## Structure porteuse

Direction Départementale des Territoires de Moselle

## Opérateur

Groupement des bureaux d'études : Iris conseil, Cénose, Biologiste Écologue Consultant (BEC), Neomys.

## Rédaction du document d'objectifs

**Rédaction / Coordination / Cartographie** : Amélie SCHMIDT (Iris conseil)

**Contribution au diagnostic écologique (rédaction / cartographie)** : Christelle JAGER, Julian PICHENOT, Matthieu GAILLARD.

**Contribution / Synthèse / Relecture** : Thierry LORENZ (Iris conseil)

## Études écologiques complémentaires, cartographie

**Inventaires et cartographie de la flore et des habitats** (2018) : Christelle JAGER (Cénose)

**Inventaire de l'avifaune** (2018) : Matthieu GAILLARD (Neomys) / Julian PICHENOT (BEC)

**Inventaire de l'herpétofaune** (2018) : Matthieu GAILLARD (Neomys) / Julian PICHENOT (BEC)

**Inventaire de l'entomofaune** (2018) : Julian PICHENOT (BEC)

**Inventaire de la mammalofaune** (2018) : Matthieu GAILLARD (Neomys)

**Cartographie de la faune** : Christelle JAGER (Cénose)

## Crédits photographiques (couverture)

Iris conseil, 2018, Vallée de la Nied.

## Référence à utiliser

BEC, CENOSE, IRIS CONSEIL, NEOMYS (2019) – *Site Natura 2000 FR4100231 Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied - Document d'objectifs*, 260 p.

# REMERCIEMENTS

Nos remerciements aux communes et personnes impliquées directement dans la rédaction du Docob.

## *Mesdames, Messieurs les Maires des communes concernées par le site Natura 2000 :*

Adaincourt	Rémilly
Baudrecourt	Saint-Epvre
Château-Bréhain	Vatimont
Chenois	Vittoncourt
Han-sur-Nied	Voimhaut
Herny	

## *Les membres des communautés de communes:*

Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont (CCDUF), Communauté de Communes du Saulnois (CCS),  
Communauté de Communes du Sud Messin (CCSM)  
Ainsi que l'ensemble du personnel des communautés de communes

## *Messieurs les Conseillers généraux des cantons de :*

Faulquemont  
Le Saulnois

## *Les administrations :*

### *Les Sous-Préfectures*

Mme la Sous-Préfet de Forbach-Boulay-Moselle  
Mme la Sous-Préfet de Sarrebourg-Château-Salins  
M. le sous-Préfet de l'arrondissement de Metz

### *DREAL*

ERMAN A.

### *DDT*

SCHNEIDER D.

## *Les organismes techniques et scientifiques et les associations*

### *CEN Lorraine*

SCHMITT G.

PEREZ A.

GAMA G.

### *Chambre d'Agriculture de Moselle*

BARTH A.

NOIREZ J.

### *Jeunes agriculteurs de Moselle*

HOCQUART L.

### *Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied*

HOLZ J.

KOBES L.

MARINI J.

JACQUOT B.

COLAUTTI M.

Ainsi que l'ensemble des personnes ayant permis la réalisation de ce document d'objectifs.

## ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

**AAPPMA** : Association agréée pour la pêche et de protection du milieu aquatique  
**ACCA** : Association communale de chasse agréée  
**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
**AERM** : Agence de l'eau Rhin-Meuse  
**AFB** : Agence Française pour la Biodiversité  
**APB (APPB)** : Arrêté préfectoral de protection de biotope  
**ATEN** : Atelier technique des espaces naturels  
**BRGM** : Bureau de recherches géologiques et minières  
**CC** : Communauté de communes  
**CCDUF** : Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont  
**CCS** : Communauté de Communes du Saulnois  
**CCSM** : Communauté de Communes du Sud Messin  
**CEN L** : Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine  
**CD** : Conseil départemental  
**COFIL** : Comité de pilotage (d'un site Natura 2000)  
**CPEPESC** : Commission de Protection des Eaux, du Patrimoine, de l'Environnement, du Sous-sol et des Chiroptères  
**CREN** : Conservatoire régional des espaces naturels  
**CR** : Conseil régional  
**CSRPN** : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel  
**DCE** : Directive Cadre sur l'Eau  
**DCO** : Demande Chimique en Oxygène  
**DD** : Direction Départementale des Territoires  
**DHFF** ou **DH** : Directive habitats faune flore sauvages CEE/92/43  
**DO** : Directive européenne oiseaux sauvages CEE/79/409  
**DOCOB** : Document d'objectifs (d'un site Natura 2000)  
**DREAL** : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement  
**ENS** : Espace naturel sensible  
**EPCI** : Établissement public de coopération intercommunale  
**FDAAPPMA** : Fédération départementale des associations agréées de pêche et de protection du milieu aquatique  
**FDC** : Fédération départementale des chasseurs  
**FEADER** : Fonds européen agricole pour le développement rural  
**FEDER** : Fonds européen de développement régional  
**FNSEA** : Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles  
**FSD** : Formulaire standard de données (base de données officielle européenne de chaque site Natura 2000)  
**GEMAPI** : Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Études Économiques  
**JOCE** : Journal officiel de la communauté européenne  
**JORF** : Journal officiel de la république française  
**LPO** : Ligue pour la protection des oiseaux  
**MAEC** : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques  
**MES** : Matières en suspension  
**MNHN** : Muséum national d'histoire naturelle  
**ONCFS** : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
**ONEMA** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques (devenu AFB)  
**PCB** : Polychlorobiphényles  
**PDIPR** : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
**PLU** : Plan local d'urbanisme (ex POS)  
**PNR** : Parc naturel régional  
**POS** : Plan d'occupation des sols (devenu PLU avec la loi SRU)  
**PPR** : Plan de prévention des risques  
**PSG** : Plan simple de gestion  
**SAFER** : Société d'aménagement foncier et d'établissement rural  
**SAGE** : Schéma d'aménagement et de gestion des eaux  
**SCOT** : Schéma de cohérence territoriale (ex SDAU avant la loi SRU, Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme)  
**SDAGE** : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux  
**SDCI** : Schéma Départemental de Coopération Intercommunale  
**SGAR** : Secrétaire Général pour les Affaires Régionales  
**SIC** et **psIC** : Site d'intérêt communautaire et proposition de Site d'intérêt communautaire (directive Habitats)  
**SIG** : Système d'information géographique  
**SINP** : Système d'information sur la nature et les paysages (MEEDDAT)  
**SRADDET** : Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire  
**SRU** : loi Solidarité et renouvellement urbain  
**UE** : Union Européenne  
**UICN** : Union internationale pour la conservation de la nature  
**ZICO** : Zone importante pour la conservation des oiseaux  
**ZNIEFF** : Zone naturelle d'intérêt écologique, floristique et faunistique  
**ZPS** : Zone de protection spéciale (directive Oiseaux)  
**ZSC** : Zone spéciale de conservation (directive Habitats)

## A

**Abiotique** : qualificatif s'appliquant aux facteurs physico-chimiques d'un écosystème.

**Acidicline** : qui se développe préférentiellement dans des conditions de pH faiblement acide.

**Acidiphile** : qui se développe préférentiellement dans des conditions de pH acide.

**Alcalin** : qui se développe préférentiellement dans des conditions de pH basique.

**Alluvial** : déterminé par des alluvions apportées par un cours d'eau.

**Amphibiens** : classe de vertébrés tétrapodes, anciennement dénommés « batraciens ».

**Anthropique** : relatif à l'activité humaine ; qualifie tout élément provoqué directement ou indirectement par l'action de

**Arborescent** : constitué d'arbres d'une hauteur supérieure à 7 m.

**Artésien** : qui jaillit sous pression par suite de sa position en dessous du niveau de l'eau.

**Assec** : assèchement temporaire d'un plan d'eau.

## B

**Bas-marais ou tourbière basse** : marais déterminé par la présence d'une nappe affleurante.

**Benthique** : qui se développe dans le fond des cours d'eau ou des étangs.

**Biogéographique** : se dit d'une zone géographique délimitée sur la base de sa composition floristique et/ou faunistique.

**Biotope** : milieu biologique offrant à une population animale ou végétale bien déterminée des conditions d'habitat relativement stables ; littéralement « lieu de vie ».

**Bryophytes** : embranchement de végétaux regroupant les mousses et les hépatiques.

## C

**Cariçaie** : peuplement dense de carex, en général dans des marais.

**Chaulage** : apport de chaux à un sol.

**Cladiaie** : formation végétale dominée par le marisque *Cladium mariscus*.

**Climacique** : correspondant au climax.

**Climax** : stade terminal de la dynamique spontanée de la végétation, en équilibre avec les conditions du milieu.

## E

**Écosystème** : ensemble formé par une communauté d'êtres vivants et son environnement biologique, géologique, climatique, hydrologique, etc.

**Écotone** : zone de transition écologique entre deux écosystèmes.

**Embâcle** : obstruction d'un cours d'eau par des objets flottants comme des troncs d'arbres

**Emphytéotique** : se dit d'un bail de location de très longue durée, pouvant aller jusqu'à 99 ans en France.

**Endémique** (d'un territoire) : une espèce est dite endémique d'un territoire déterminé si elle n'existe que dans celui-ci.

**Entomologique** : relatif aux insectes.

**Étiage** : niveau le plus bas d'un cours d'eau, généralement en été.

**Étrépage** : enlèvement du tapis végétal et de la couche supérieure du sol (sur environ 10 cm) pour mettre à nu le substrat ou le niveau inférieur.

**Eutrophe** : lié à des habitats riches en éléments nutritifs.

**Eutrophisation** : phénomène d'enrichissement en éléments nutritifs, d'origine naturelle ou Anthropique.

**Exogène** : qui provient de l'extérieur.

**Exotique** : originaire d'un autre territoire (pas nécessairement tropical).

**Extensif** : lié à un mode de gestion ou production non intensif, c'est-à-dire avec un faible chargement animal et/ou de faibles apports en éléments fertilisants.

## F

**Faciès** (phytosociologie) : ensemble de caractères physiologiques particuliers au sein d'une formation végétale.

**Fermeture** (d'un milieu ouvert) : colonisation du milieu par des ligneux.

**Fongique** : qui a rapport aux champignons.

## H

**Halophile** : qui se développe dans des conditions de richesse en sel de l'habitat (eau ou sol).

**Halotolérant** : se dit d'un organisme capable de s'adapter à de fortes concentrations en sel.

**Hélophyte** : plante ayant son système foliaire et sa tige dressée hors de l'eau alors que ses racines sont situées sous l'eau.

**Hydromorphe** : se dit d'un sol régulièrement saturé en eau.

**Hydrophyte** : plante vivant immergée dans l'eau.

**Hydrosystème** : système composé de l'eau et des milieux aquatiques dans un secteur géographique délimité comme par exemple un bassin versant.

**Hygrocline** : qui se développe préférentiellement dans des conditions de sol un peu humide.

**Hygrophile** : qui se développe préférentiellement dans des conditions de sol humide.

## I

**Intrants** : différents produits apportés aux terres et aux cultures.

## L

**Ligneux** : (1) constitué d'arbres et d'arbustes ; (2) caractérisé par la présence de lignine, molécule qui constitue un des composants du bois.

**Limon** : roche meuble de très faible granulométrie.

## M

**Macrophyte** : espèce végétale visible à l'œil et inféodée au milieu aquatique.

**Mégaphorbiaie** : formation végétale de hautes herbes qui se développent dans des zones humides.

**Mésos-hydrique** : se dit d'un environnement ni trop sec, ni trop humide.

**Mésos-hygrophile** : qui se développe préférentiellement dans des conditions hydriques moyennes à humides.

**Mésophile** : qui se développe préférentiellement dans des conditions hydriques moyennes, ni sèches, ni humides.

**Mésotrophe** : qui se développe préférentiellement dans des conditions de richesse moyenne en éléments nutritifs.

**Mésos-xérophile** : qui se développe préférentiellement dans des conditions hydriques moyennes à sèches.

**Mesure agro-environnementale** : incitation financière mise en place par l'état et/ou une collectivité territoriale (souvent aidés par des fonds européens) pour encourager les agriculteurs à mettre en œuvre des pratiques plus respectueuses de l'environnement et de la préservation de la biodiversité.

**Moliniaie** : formation végétale dominée par la molinie *Molinia caerulea*.

**Monospécifique** : constitué par une seule espèce.

## N

**Naturalité** : caractère naturel, c'est-à-dire non lié aux activités humaines.

**Neutrophile** : qui se développe préférentiellement dans des conditions de pH proches de la neutralité (pH 7).

**Nitratophile** : qui pousse de préférence sur des substrats riches en azote.

**Nitrophile** : riche en nitrates.

## O

**Oligo-mésotrophe** : intermédiaire entre oligotrophe et mésotrophe.

**Oligotrophe** : pauvre en éléments nutritifs.

**Ombrotrophe** : dont le niveau trophique est déterminé par les apports d'eau dus aux précipitations.

**Ourlet** : lisière forestière.

## P

**Paludicole** : qui habite les marais, les terrains marécageux.

**Perturbation** : en écologie, évènement naturel ou anthropique qui modifie de manière brutale la structure et la composition d'une communauté végétale (un incendie, une inondation, la fauche sont des perturbations).

**Phénologie** : étude des variations des phénomènes périodiques de la vie végétale et animale.

**Phytosociologique** : issu de la discipline botanique qui étudie les communautés végétales.

**Pionnier** : qui apparaît en premier.

**Planitiaire** : correspondant à l'étage de végétation des plaines.

**Prairial** : lié aux prairies.

**Primaire (végétation)** : qui n'a jamais été modifiée ou altérée par les activités humaines.

## R

**Ripisylve** : ensemble des formations boisées et buissonnantes présentes sur les rives d'un cours d'eau.

**Rivulaire** : se dit d'une végétation spécifique aux rives d'un cours d'eau.

## S

**Saproxylophage** : se dit d'une espèce qui ne consomme que le bois mort et qui participe ainsi à sa décomposition.

**Saumâtre** : dont la teneur en sel est sensiblement inférieure à celle de l'eau de mer.

**Spécifique** : lié à l'espèce.

**Subhalophile** : se dit d'un milieu légèrement saumâtre.

**Substrat** : matériau servant d'assise pour permettre le développement d'organismes vivants, par exemple le terreau pour les végétaux

**Substratum** : socle rocheux, formation géologique sur laquelle reposent les terrains

## T

**Taxon** : unité de la classification systématique telle qu'une famille, un genre, une espèce, etc.

**Thermophile** : qui se développe préférentiellement dans des conditions chaudes.

**Tourbeux** : qui est de la nature de la tourbe, matière combustible, spongieuse et légère, qui résulte de la décomposition, transformation et accumulation de végétaux à l'abri de l'air.

**Trophique** : lié à la richesse en éléments nutritifs du substrat (sol ou eau).

## X

**Xérique** : lié à des milieux secs voire arides.

**Xérophile** : qui se développe préférentiellement dans des conditions sèches.

**Xéros-thermophile** : qui se développe préférentiellement dans des conditions sèches et chaudes

# INTRODUCTION

## I NATURA 2000 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

### ⊕ **Natura 2000 : le réseau des sites européens les plus prestigieux**

Le réseau Natura 2000 est le réseau des sites naturels les plus remarquables de l'Union Européenne (UE). Il a pour objectif de contribuer à préserver la diversité biologique sur le territoire des 28 pays de l'Europe. Il vise à assurer le maintien ou le rétablissement dans un état de conservation favorable des habitats naturels et des habitats d'espèces de la flore et de la faune sauvages d'intérêt communautaire.

Il est composé de sites désignés par chacun des pays en application de deux directives européennes : la directive 2009/147/CE du 30 novembre 2009 (qui a recodifié la directive initiale du 2 avril 1979) concernant la conservation des oiseaux sauvages dite « **directive Oiseaux** » et la directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 concernant la conservation des Habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages dite « **directive Habitats-Faune-Flore** ». Un site peut être désigné au titre de l'une ou l'autre de ces directives, ou au titre des deux directives sur la base du même périmètre ou de deux périmètres différents. Les directives listent des habitats naturels et des espèces rares dont la plupart émanent des conventions internationales telles celles de Berne ou de Bonn. L'ambition de Natura 2000 est de concilier les activités humaines et les engagements pour la biodiversité dans une synergie faisant appel aux principes d'un développement durable.

### ⊕ **Natura 2000 en Europe**

Le réseau européen de sites Natura 2000 comprend (Ministère de la Transition écologique et solidaire, 2017) :

- 23726 sites en ZSC au titre de la directive Habitats,
- 5572 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

Ces sites couvrent 18,15 % de la surface terrestre de l'UE et 6% de la surface marine des eaux européennes.

Chaque pays est doté, ou se dote progressivement, d'un réseau de sites correspondant aux habitats et espèces mentionnés dans les directives. Chacun les transcrit en droit national. Ils sont invités à désigner un réseau en accord avec la réalité de la richesse écologique de leur territoire. La France est considérée comme l'un des pays européens parmi les plus importants pour les milieux naturels et les espèces sauvages. Ce réseau est également l'une des réponses de la France à ses responsabilités internationales et à ses engagements internationaux relayés par les discours des responsables français (Johannesburg en 2002, conférence internationale sur « biodiversité et gouvernance » à Paris en 2005, par exemple).

### ⊕ **Natura 2000 en France**

Désormais, le réseau français de sites Natura 2000 comprend 1776 sites dont 212 sites marins, pour 12,9 % de la surface terrestre métropolitaine (7 millions d'hectares) et 34% de la surface marine de la ZEE (12 millions d'hectares).

Les chiffres de 2017 du Ministère de la Transition écologique et solidaire précisent que l'on compte :

- 1374 sites en ZSC au titre de la directive Habitats,
- 402 sites en ZPS au titre de la directive Oiseaux.

### ⊕ **Natura 2000 en région Grand Est**

Dans la région Grand Est, en 2017, on compte 184 ZSC et 43 ZPS soit un total de **227 sites Natura 2000**, sur 10% de la surface du territoire régional : 17% du territoire Alsacien, 12% du territoire de Champagne-Ardenne, 7% du territoire Lorrain.

## II LE DOCOB

### ⊕ **Principe**

Le document d'objectifs (DOCOB) a pour objet la définition d'objectifs et d'orientations de gestion et présente des propositions quant aux moyens à utiliser pour le maintien ou le rétablissement des habitats naturels et des espèces dans un état de conservation favorable.

Le document d'objectifs est l'aboutissement d'une concertation menée avec l'ensemble des acteurs du territoire dans le cadre d'un comité de pilotage. Il est approuvé par l'autorité administrative.

Il s'agit d'un document de référence pour les acteurs concernés par la vie du site qui a vocation à encadrer la gestion du site. Il contribue également à la mise en cohérence des actions publiques ayant une incidence directe ou indirecte sur le site et les habitats ou espèces pour lesquels ce dernier a été désigné.

Il s'accompagne d'une communication facilitant la compréhension des politiques publiques, des zonages qui traitent de la protection du patrimoine naturel et de la complémentarité des différents partenaires impliqués dans la gestion des espaces naturels.

### ✦ Contenu

D'après l'article R. 414-11 du Code de l'environnement, le document d'objectifs comprend :

- **Un rapport de présentation** décrivant l'état de conservation et les exigences écologiques des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, la localisation cartographique de ces habitats naturels et des habitats de ces espèces, les mesures et actions de protection de toute nature qui, le cas échéant, s'appliquent au site et les activités humaines qui s'y exercent au regard, notamment, de leurs effets sur l'état de conservation de ces habitats et espèces ;
- **Les objectifs de développement durable du site** permettant d'assurer la conservation et, s'il y a lieu, la restauration des habitats naturels et des espèces qui justifient la désignation du site, en tenant compte des activités économiques, sociales, culturelles et de défense qui s'y exercent ainsi que des particularités locales ;
- **Des propositions de mesures** de toute nature permettant d'atteindre ces objectifs indiquant les priorités retenues dans leur mise en œuvre en tenant compte, notamment, de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau national, des priorités mentionnées au second alinéa de l'article R. 414-1 du code de l'environnement et de l'état de conservation des habitats et des espèces au niveau du site ;
- **Un ou plusieurs cahiers des charges types** applicables aux contrats Natura 2000 prévus aux articles R. 414-13 et suivants du code de l'environnement, qui indiquent pour chaque action contractuelle l'objectif poursuivi, le périmètre d'application ainsi que les habitats et espèces intéressés et son coût prévisionnel.
- **La liste des engagements faisant l'objet de la charte Natura 2000** du site, telle que définie à l'article R. 414-12 du code de l'environnement ;
- **Les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance** des habitats et des espèces en vue de l'évaluation de leur état de conservation. »

## III FICHE D'IDENTITÉ DU SITE

Extrait du livre "Natura 2000 en Lorraine", volume "Les sites".

### ✦ Une vallée où les fleurs aiment être salées

Le site « Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied » est installé dans le lit majeur de la Nied française. Cette vallée aux pentes douces repose sur une alternance de couches de sel et de marnes laissant percoler l'eau. Cette dernière, lorsqu'elle remonte à la surface, chargée en sel, permet l'installation d'une flore et d'une faune très particulières. Les vallées de la Seille et de la Nied constituent les seuls cas de vallées alluviales halophiles en France continentale, hormis quelques zones salées très localisées en Auvergne. La rareté et l'originalité des espèces liées au caractère salin du milieu font de la Nied halophile un site d'intérêt majeur pour la Lorraine et pour la France.

Le site abrite ainsi un ensemble de prairies mésotrophes (Habitat 6510) et de prairies humides formant des mosaïques avec des secteurs de prés salés (Habitat prioritaire 1340). La diversité écologique est ici particulièrement élevée. En effet, alors que dans d'autres vallées alluviales, la nature du couvert végétal dépend en grande partie de la durée d'inondation, et donc de la topographie, ici, le niveau de salinité varie dans l'espace et influence lui aussi grandement la répartition des espèces. Le site a donc l'aspect d'une mosaïque dont les éléments dépendent de la combinaison de ces facteurs écologiques.

Parmi les habitats salés, on trouve les prairies halophiles à Jonc de Gérard, cette espèce donnant une couleur vert foncé caractéristique à la végétation. On trouve également des prairies subhalophiles qui constituent une transition avec des prairies alluviales plus classiques.

La rivière abrite une végétation typique des cours d'eau eutrophes de plaine dominés par des potamots, notamment le Potamot pectiné (Habitat 3260-5). Dans quelques rares zones de la plaine alluviale, on observe des friches herbacées humides, dans lesquelles se développent des mégaphorbiaies hygrophiles à Reine des prés (Habitat 6510).

Au total, le site abrite une espèce végétale protégée en France, la Laïche à épi d'orge, et neuf espèces végétales protégées en Lorraine, dont le Troscart maritime. Comme son nom l'indique, cette espèce est une « halophile stricte » : elle ne se complaît que le pied dans le sel.

Enfin, à 10 km de là, la tourbière alcaline de Château-Bréhain, qui s'étend sur 1,4 ha est intégrée à ce site. Il s'agit d'un bas-marais alcalin (Habitat 7230), qui abrite le Jonc des chaisiers glauque et l'Œnanthe de Lachenal, deux espèces végétales protégées en Lorraine. Le Marisque y est également présent et y forme, par endroits, de véritables cladiaies (Habitat prioritaire 7210).

Concernant les insectes, le site est fréquenté par deux espèces d'intérêt communautaire : le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure.

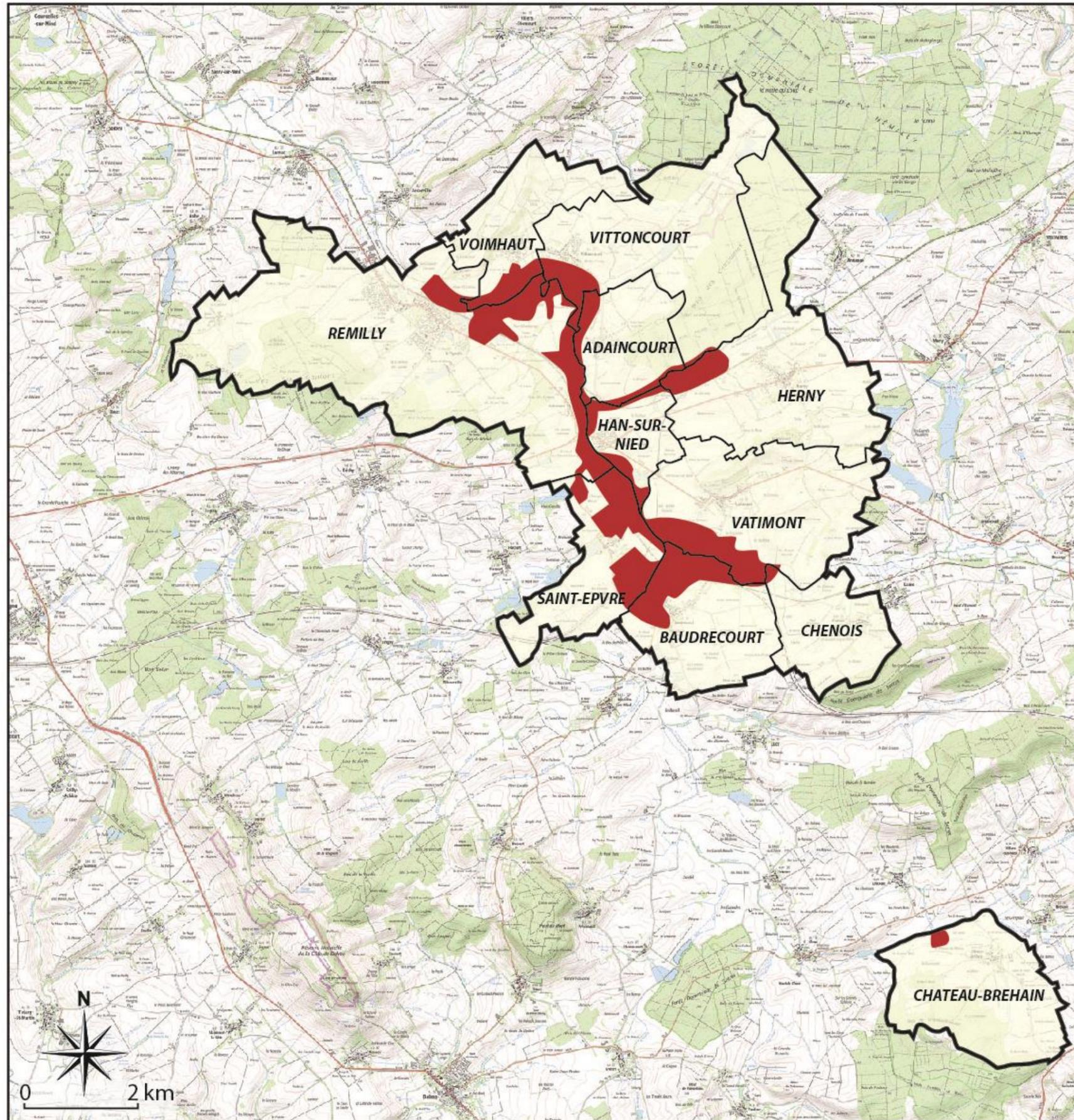
### ✦ Le site Natura 2000 et sa gestion conservatoire

Le site « Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied » concerne une petite partie de la vallée de la Nied française, dans le secteur de Han-sur-Nied.

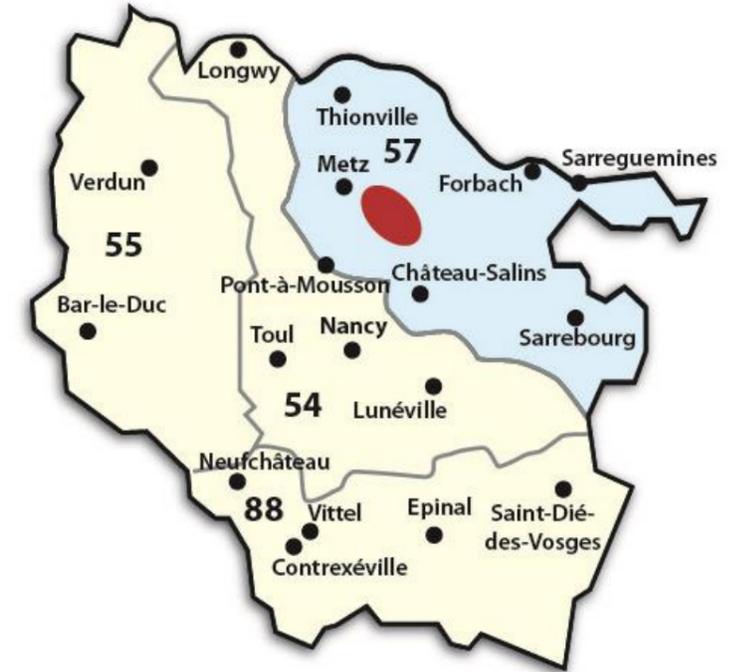
Comme dans de nombreuses vallées alluviales, les habitats naturels et plus spécifiquement les prairies sont menacés par l'intensification des pratiques agricoles, qui se traduit par une utilisation plus importante de fertilisants et une fauche plus précoce, voire par un retournement et une mise en culture de ces milieux prairiaux.

Ces pratiques ont également des effets sur la rivière dont la qualité du lit mineur et des berges a été dégradée sur certains secteurs. Des programmes de gestion et de restauration de la végétation rivulaire ont ainsi été engagés depuis la fin des années 1990 et permettent la reconstitution de milieux plus fonctionnels, en particulier d'une ripisylve adaptée. Ces actions restent toutefois à compléter afin de recréer une réelle diversité de milieux au niveau du lit du cours d'eau, en visant la diversification des habitats aquatiques en connexion avec le lit majeur.

Carte 1: Localisation du site



## LOCALISATION DU SITE



- Zone Natura 2000 / ZSC N°FR4100231
- Communes concernées



IRIS Conseil REGIONS /MZ849-57 / SCH / APR

Tableau 1 : Synthèse de présentation du site

Nom officiel du site Natura 2000	Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied
Date de transmission de la ZSC (pSIC, SIC)	30/04/2002
Désigné au titre de la Directive « Oiseaux » 79/409/CEE	Non
Désigné au titre de la Directive « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE	Oui
Localisation du site Natura 2000 : région concernée	Grand Est - Lorraine
Localisation du site Natura 2000 : département concerné	Moselle - 57
Superficie officielle (FSD) du site Natura 2000 au titre de la Directive européenne « Habitats, faune et flore » 92/43/CEE	737 ha
Préfet coordinateur	Moselle
Président du comité de pilotage du site Natura 2000 désigné pendant la période de l'élaboration du Docob	Préfet de Moselle
Structure porteuse	Direction Départementale des Territoires de Moselle
Opérateur	Groupement : Iris Conseil, Cénose, BEC, Neomys
Prestataires techniques	Groupement Iris Conseil, Cénose, BEC, Neomys
Commissions ou groupes de travail	Groupe de travail Agriculture ; Groupe de travail Eau ; Groupe de travail Tourisme et loisirs
Membres du comité de pilotage du site Natura 2000	Voir arrêté préfectoral en Annexe 1.

## I DIAGNOSTIC SOCIO-ÉCONOMIQUE

### I.1 Données administratives et mesures de protection

#### I.1.1 Superficie, limites et données administratives

Le site Natura 2000 s'étend sur 737 hectares dans le département de la Moselle, en Région Grand Est (Lorraine). Il concerne 11 communes : Adaincourt, Baudrecourt, Château-Bréhain, Chenois, Han-sur-Nied, Hery, Rémilly, Saint-Epvre, Vittoncourt, Voimhaut. Parmi ces communes, Château-Bréhain est excentrée d'une dizaine de kilomètres au Sud du site.

Les arrondissements de Forbach-Boulay-Moselle, Sarrebourg-Château Salins et Metz sont concernés. Le site s'inscrit dans les intercommunalités de :

- **la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont (CCDUF)** : Adaincourt, Han-Sur-Nied, Hery, Vittoncourt, Voimhaut
- **la Communauté de Communes du Saulnois (CCS)** : Baudrecourt, Château-Bréhain, Chenois, Saint-Epvre
- **la Communauté de Communes du Sud Messin (CCSM)** : Rémilly

Les communes sont plus ou moins concernées par le périmètre du site. Ainsi, Saint-Epvre et Baudrecourt ont plus de 20% de leur territoire communal en zone Natura 2000, tandis qu'Adaincourt, Han-sur-Nied, Rémilly, Vittoncourt et Voimhaut sont concernées à hauteur de 10 à 20 %. A l'inverse, Château-Bréhain, Chenois et Han-sur-Nied ont moins de 5% de leur territoire concernés par l'emprise du site.

En termes de répartition des territoires communaux dans l'emprise du site, ce dernier est représenté en majorité par Rémilly (25% du site), Saint-Epvre (19% du site), Baudrecourt et Vittoncourt (14% et 13% du site). Ces quatre communes représentent donc à elles seules 70% du site Natura 2000.

L'ensemble des communes du site comptabilise environ 4500 habitants, pour 1800 foyers. Dans cette zone rurale, la commune la plus importante est Rémilly (2144 habitants), les autres comptent moins de 500 habitants, voire moins de 100 habitants à Château-Bréhain et Chenois.

#### I.1.2 Politiques territoriales locales

Localement, la Chambre d'Agriculture de la Moselle, le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine et le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied ont des actions concrètes sur le territoire et son environnement.

**Le Syndicat des Eaux Vives des 3 Nied** est un établissement public, syndicat mixte communal, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2018, issu de la fusion de quatre syndicats de rivière dans le cadre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI). Avant lui, le Syndicat Mixte des Sources de la Nied et le Syndicat Intercommunal d'Études, d'Aménagement et d'Entretien de la Nied Française Inférieure se partageaient les communes du site.

Concernant 12 intercommunalités, ce syndicat exerce ses missions à l'échelle du grand bassin versant des Nied. Il porte la compétence GEMAPI des collectivités qu'il représente.

**La Chambre d'Agriculture de la Moselle** participe aux COPIL des sites Natura 2000 du département. Elle est également consultée lors de la définition des Mesures Agro-Environnementales. Elle intervient parfois en collaboration avec le syndicat des eaux pour des journées d'information ou de formation à destination des agriculteurs afin d'expliquer les pratiques agricoles à privilégier le long des cours d'eau.

**Le Conservatoire des Espaces naturels de Lorraine** a la gestion de plusieurs sites: le Pré Richary et la Salière à Rémilly ainsi que la tourbière de Château Bréhain. Il a des baux et des propriétés sur ces sites, et participe au Copil.

### I.1.3 Mesures de protection et zonage d'espaces naturels

#### **I.1.3.1 ZNIEFF**

Une **ZNIEFF** (Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique) est un secteur du territoire intéressant sur le plan écologique, participant au maintien des grands équilibres naturels ou constituant le milieu de vie d'espèces animales et végétales rares, caractéristiques du patrimoine naturel régional. On distingue deux types de ZNIEFF :

- Les **ZNIEFF de type I**, d'une superficie limitée, définies par la présence d'espèces, d'associations d'espèces ou de milieux rares, remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel national ou régional ;
- Les **ZNIEFF de type II** qui sont de grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Ces zones peuvent inclure une ou plusieurs ZNIEFF de type I.

Le site Natura 2000 est également concerné par les périmètres de 2 ZNIEFF de type I.

- **La Vallée de la Nied française de Landroff à Landonvillers** (n°410006926) s'étend sur une surface de 1786 ha autour de la Nied et 20 communes.
- **Le Marais le Pâtural du milieu à Château-Bréhain** (n°410000467) se situe au droit de la tourbière.

Le long du site Natura 2000 et du Bois des Censitaires, on notera la présence de la ZNIEFF " **Forêt de Hemilly**". À l'Ouest, la ZNIEFF " **Grand étang et petit étang à Flocourt**" s'inscrit dans le prolongement du site Natura 2000.

#### **I.1.3.2 ESPACES NATURELS SENSIBLES (ENS)**

Depuis la loi du 18 juillet 1985, les départements sont compétents pour mettre en œuvre une politique en faveur des espaces naturels sensibles (ENS). La nature d'un ENS est précisée par chaque Conseil départemental en fonction de ses caractéristiques territoriales et des critères qu'il se fixe.

Généralement, les ENS sont des espaces susceptibles de présenter un fort intérêt ou une fonction biologique et/ou paysagère, d'être fragiles et/ou menacés et devant de ce fait être préservés, de faire l'objet de mesures de protection et de gestion, d'être des lieux de découverte des richesses naturelles.

Les espaces naturels sensibles ont pour objectifs :

- de préserver la qualité de sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion des crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- d'être aménagés pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Le département de la Moselle a "classé" 3 secteurs, compris pour tout ou partie dans le périmètre du site, comme ENS :

- le **Marais de Château-Bréhain**
- la **Vallée de la Nied Française de Vatimont à Landonvillers**
- le **Marais salé de Rémillly**

#### **I.1.3.3 SITES DU CONSERVATOIRES D'ESPACES NATURELS**

Les sites acquis des Conservatoires d'Espaces Naturels (CEN) sont des espaces protégés grâce à la maîtrise foncière. Ils permettent de connaître, préserver, gérer et valoriser le patrimoine naturel et paysager en France. Les CEN interviennent aussi par la maîtrise d'usage au moyen de conventions de gestion principalement.

Le CEN Lorraine a la gestion de trois sites dans le périmètre Natura 2000 :

- Le Marais de Château-Bréhain, géré par le CEN Lorraine depuis 2014, qui a établi un plan de gestion pour la période 2014-2020
- Le Pré Richary, en partie dans le périmètre Natura 2000, est géré depuis 2011 par le CEN Lorraine dans le cadre d'une mesure compensatoire liée à la LGV ; son plan de gestion est en cours (2014-2020)
- La Salière est gérée depuis 1988, avec des plans de gestion successifs, le dernier couvrant la période 2016-2026

## 1.1.4 Documents de planification ou de gestion

### ✦ Urbanisme

Au niveau communal, c'est le RNU qui concerne la plupart des communes, à défaut de présence ou d'approbation de document d'urbanisme. Hery, Saint-Epvre et Vittoncourt ont des cartes communales, tandis que Rémilly, la commune la plus peuplée et développée, dispose d'un PLU.

La CCDUF gère l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme (tout comme la CCSM) et propose une assistance technique à l'élaboration des documents d'urbanisme.

Aucun Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) n'est en cours d'élaboration sur ces communes.

### ✦ Aménagement du territoire

Seule la commune de Rémilly est couverte par un **SCoT**, qui est celui de l'Agglomération messine. Outil de planification intercommunale, il définit, pour un territoire, les orientations d'aménagement et d'urbanisme pour les 20 ans à venir. Il concerne 225 communes autour de Metz et est porté par le SCoTAM.

La Région Grand Est a lancé dès 2016 l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (**SRADDET**). C'est une stratégie à horizon 2050 pour l'aménagement et le développement durable du Grand Est. Cette stratégie est portée et élaborée par la Région Grand Est mais est co-construite avec tous ses partenaires (collectivités territoriales, État, acteurs de l'énergie, des transports, de l'environnement, associations...).

L'acronyme SRADDET signifie : Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires.

Le SRADDET a été adopté le 22 novembre 2019.

Le SRADDET ne constitue pas un document d'urbanisme. Sa valeur ajoutée réside avant tout dans son caractère transversal, et dans sa contribution à la cohérence territoriale de grands ensembles régionaux. En réunissant divers schémas régionaux existants, le SRADDET doit permettre de prendre davantage en compte l'interdépendance des champs d'intervention thématiques que sont la mobilité, la cohérence écologique, les enjeux climatiques et énergétiques et la prévention des déchets.

Ses dispositions seront opposables aux documents d'urbanisme.

### ✦ Eau

L'ensemble des communes du site est également couvert par le SDAGE Rhin-Meuse, approuvé pour la période 2016-2021. Le plan de gestion des eaux fixe l'ambition environnementale (objectifs de bon état des eaux, de réduction des émissions de substances dangereuses) et définit les règles administratives. Il n'est pas décliné localement en SAGE au droit du site.

### ✦ carrières

Les communes du site sont incluses dans le Schéma départemental des carrières de la Moselle, qui identifie le site Natura 2000 comme sensible, y interdisant les carrières (catégorie 1). Les carrières sont toutefois autorisées en limite sud, en bordure du site (Baudrecourt)

### ✦ Éolien

La loi dite « Grenelle 2 » du 12 juillet 2010 prévoyait l'élaboration, dans chaque région, d'un schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie (SRCAE) dont le volet éolien était constitué par le schéma régional éolien (SRE). L'élaboration du schéma régional éolien de Lorraine a été initiée en avril 2011, sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Régional. Ce schéma a été validé le 20 décembre 2012.

Par un arrêt du 14 janvier 2016, la Cour administrative d'appel de Nancy a, sur appel de la Société pour la protection des paysages et de l'esthétique de la France et autres, annulé les arrêtés du 20 décembre 2012 approuvant le SRCAE et le SRE de Lorraine.

Le Conseil d'État, le 18 décembre 2017, a confirmé l'arrêt de la Cour administrative d'appel au motif que les documents de planification arrêtés par le préfet de région devaient être précédés par une évaluation environnementale, conformément à l'article L. 122-4 du code de l'environnement.

Aussi, légalement, il n'y a plus de document supra communal à prendre en compte.

## I.1.5 Tableaux de synthèse

Tableau 2 : Données administratives

Données administratives	Quantification	Qualification	Enjeux par rapport à Natura 2000
Régions	1	Grand Est	Pas d'enjeu particulier
Départements	1	Moselle	Pas d'enjeu particulier
Communes	11	Adaincourt, Baudrecourt, Château-Bréhain, Chenois, Han-sur-Nied, Herny, Rémillly, Saint-Epvre, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut	Enjeu plus fort sur des communes très concernées par le périmètre : Saint-Epvre, Baudrecourt (> 20% du territoire communal), Adaincourt, Han-sur-Nied, Rémillly, Vatimont, Voimhaut (> 10 %)
Habitants	4481 <sup>1</sup>	4481 représentant 1776 foyers	Certains habitants moins concernés (habitat éloigné) : Château-Bréhain, Chenois, Herny, Vittoncourt.
Intercommunalité	3	Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont (CCDUF) Communauté de Communes du Saulnois (CCS) Communauté de Communes du Sud Messin (CCSM)	Représentativité plus ou moins forte
Terrain du Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine	3 dans le site	Marais de Château-Bréhain	Éloigné de l'entité principale (10 km). Gestion par le CEN Lorraine depuis 2014; plan de gestion 2014-2020
		Pré Richary	En partie dans le site ; gestion par le CEN Lorraine depuis 2011 (mesure compensatoire LGV); plan de gestion en cours sur 2014-2020
		La Salière	Gestion par le CEN Lorraine depuis 1988 ; plan de gestion renouvelé pour 2016-2026
ENS	3	Marais de Château-Bréhain	Politique parallèle
		Vallée de la Nied Française de Vatimont à Landonvillers	
		Marais salé de Rémillly	
APPB	0	Aucun sur le site ; 1 APPB sur le site de Vittoncourt	
ZNIEFF de type I	2 dans le site	Vallée de la Nied française de Landroff à Landonvillers (410006926)	Au sein du site
		Marais le Pâtural du milieu à Château-Bréhain (410000467)	Au sein du site
	2 en bordure du site	Forêt de Hemilly	En bordure du site
		Grand étang et petit étang à Flocourt	En bordure du site
Réserves de pêche	1	Annexe hydraulique Rémillly	En partie dans le site
SDAGE	1	SDAGE Rhin-Meuse 2016-2021	Non décliné en SAGE au droit du site
Schéma départemental des carrières	1	Schéma départemental des carrières de la Moselle	Le schéma identifie le site comme interdisant les carrières (catégorie 1). Les carrières sont autorisées en limite sud, en bordure du site (Baudrecourt)

<sup>1</sup> Données INSEE (Population légale 2015)

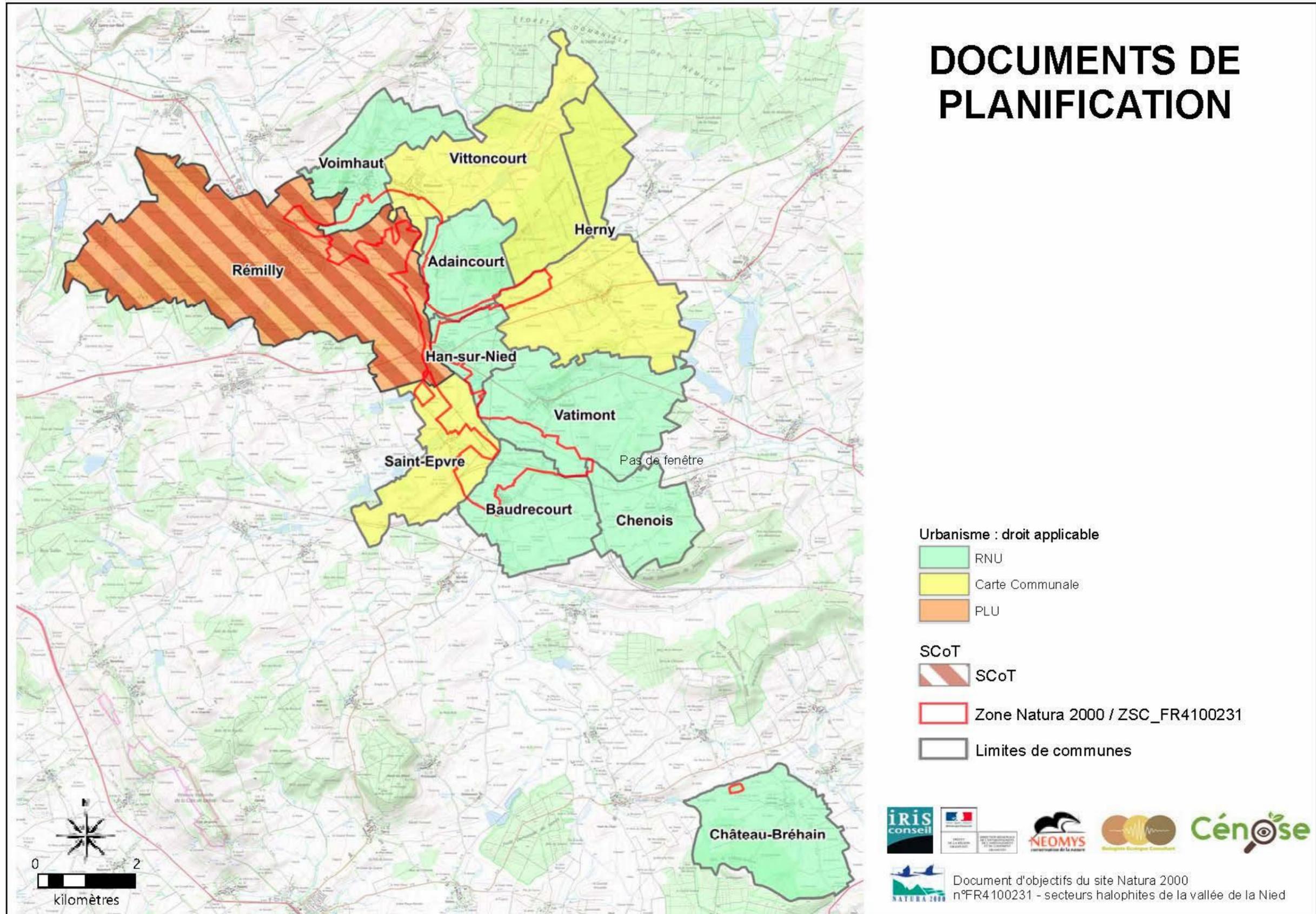
Tableau 3 : Répartition des communes et surfaces sur le site

COMMUNE	SURFACE km <sup>2</sup>	Surface du territoire communal concernée par le site		Part du site Natura 2000 sur la commune
ADAINCOURT	3,42	38,30 ha	11%	5%
BAUDRECOURT	5,07	103,88 ha	20%	14%
CHATEAU-BREHAIN	6,11	3,77 ha	1%	1%
CHENOIS	3,62	2,96 ha	1%	0%
HAN-SUR-NIED	2,02	26,74 ha	13%	4%
HERNY	9,64	42,78 ha	4%	6%
REMILLY	18,94	182,98 ha	10%	25%
SAINT-EPVRE	4,67	137,53 ha	29%	19%
VATIMONT	8,13	98,89 ha	12%	13%
VITTONCOURT	9,51	53,99 ha	6%	7%
VOIMHAUT	4,02	44,05 ha	11%	6%

Tableau 4 : État des documents de planification en cours

COMMUNE	Procédure en cours	Droit applicable	Compétence urbanisme	Couverture SCOT
ADAINCOURT	CC prescrite	RNU	CCDUF	Non
BAUDRECOURT	/	RNU	Commune	Non
CHATEAU-BREHAIN	/	RNU	Commune	Non
CHENOIS	/	RNU	Commune	Non
HAN-SUR-NIED	POS en révision	RNU	CCDUF	Non
HERNY	CC approuvée	CC	CCDUF	Non
REMILLY	PLU en révision	PLU	Commune	SCOT Agglomération messine
SAINT-EPVRE	CC approuvée	CC	Commune	Non
VATIMONT	/	RNU	CCDUF	Non
VITTONCOURT	CC approuvée	CC	CCDUF	Non
VOIMHAUT	/	RNU	CCDUF	Non

CC = Carte communale ; PLU = Plan local d'urbanisme ; POS = Plan d'occupation des sols  
RNU = Règlement national d'Urbanisme

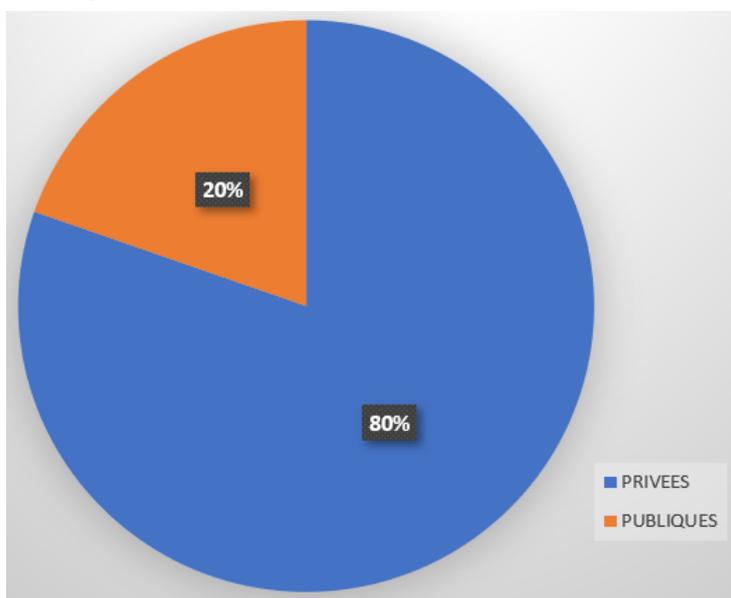


## I.2 Situation des propriétés dans le site

### I.2.1 Synthèse

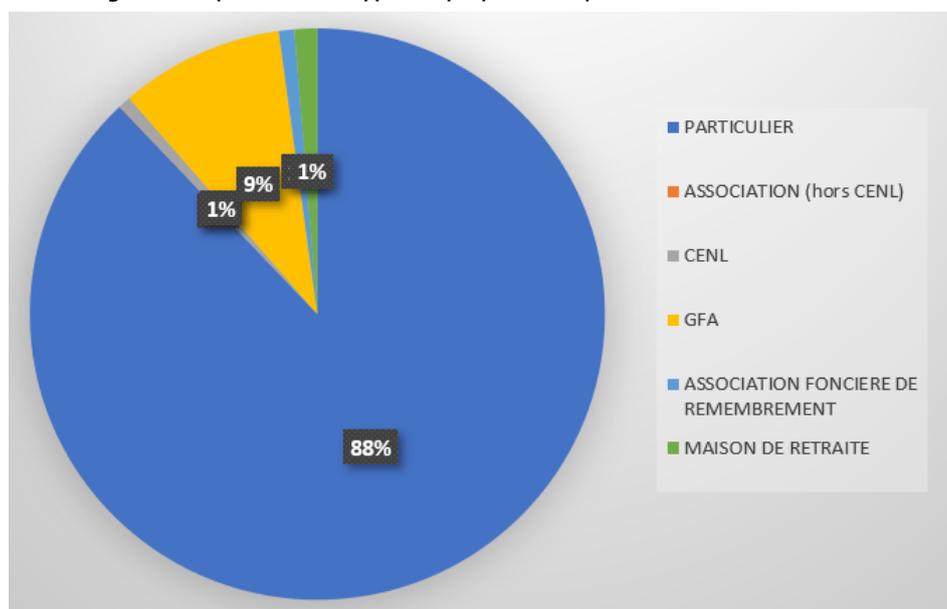
Sur le site, 80% des parcelles appartiennent à des propriétaires privés. Il s'agit notamment des surfaces agricoles.

Figure 1 : Répartition des propriétés sur le site Natura 2000



Parmi ces propriétés privées, la majorité des propriétaires sont des particuliers, qu'ils soient individuels (88%, plus de 500 ha) ou regroupés en Groupement Foncier Agricole (GFA, 9%). Dans une moindre mesure, on note également des propriétés appartenant au Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine (CENL), à une Association Foncière de Remembrement, à d'autres associations, ainsi qu'à une maison de retraite.

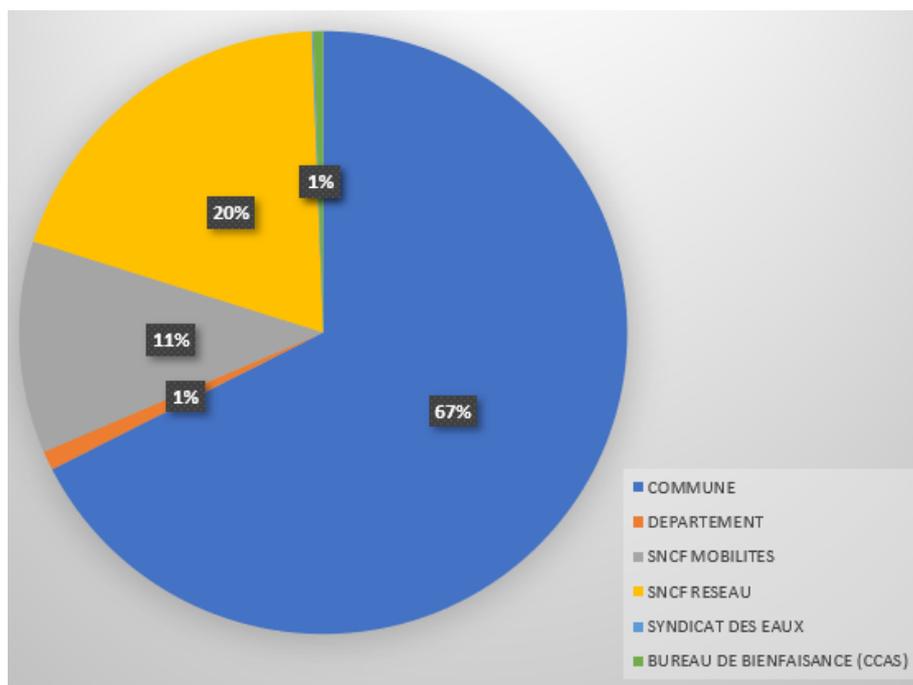
Figure 2 : Répartition des types de propriétaires privés sur le site Natura 2000



En ce qui concerne les propriétés publiques, elles sont majoritairement associées à la commune (67 %, qui représentent environ 100 ha, auxquels peuvent s'ajouter 1% du CCAS, anciennement Bureau de bienfaisance) et à la SNCF (31 %, partagés entre SNCF Réseau et SNCF Mobilités, ce qui s'explique par la présence des aménagements liés au TGV et aux lignes locales).

Le Syndicat des eaux possède 0,1 % et le département de la Moselle 1 %.

Figure 3 : Répartition des types de propriétaires publics sur le site



### 1.2.2 Tableau de synthèse des principaux propriétaires sur le site

Tableau 5 : Tableau de synthèse des propriétés

Propriétés privées	ha	% des P. privées	% du site	Propriétés publiques	ha	% des P. publiques	% du site
PARTICULIER	512,80	87,9%	70,64%	COMMUNES	96,26	67,5%	13,26%
ASSOCIATION (hors CENL)	0,09	0,0%	0,01%	DEPARTEMENT	1,46	1,0%	0,20%
CENL	4,13	0,7%	0,57%	SNCF MOBILITES	15,65	11,0%	2,16%
GFA	53,71	9,2%	7,40%	SNCF RESEAU	28,37	19,9%	3,91%
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT	5,10	0,9%	0,70%	SYNDICAT DES EAUX	0,13	0,1%	0,02%
MAISON DE RETRAITE	7,47	1,3%	1,03%	BUREAU DE BIENFAISANCE (CCAS)	0,72	0,5%	0,10%
	<b>583,30</b>		<b>80,36%</b>		<b>142,59</b>		<b>19,64%</b>

Tableau 6 : Tableau de synthèse des principaux propriétaires sur le site et enjeux

Propriétés publiques	ha	% du site
COMMUNES	96,26	13,26 %
DEPARTEMENT	1,46	0,20 %
SNCF MOBILITES	15,65	2,16 %
SNCF RESEAU	28,37	3,91 %
SYNDICAT DES EAUX	0,13	0,02 %
BUREAU DE BIENFAISANCE (CCAS)	0,72	0,10 %
	<b>142,59</b>	<b>19,64 %</b>

Situation des propriétés	Nombre de parcelles	Surface (ha)	% du site	Enjeux par rapport à Natura 2000
Propriétés des communes	131 parcelles	96,26 ha	13,3 %	Espaces dans lesquels il est possible de mettre en place des mesures
Grandes propriétés privées (> 1ha)	163 parcelles	488 ha	67 %	Sensibilisation à grande échelle
Petites propriétés privées	646 parcelles	147 ha	20 %	Sensibilisation à petite échelle
Propriétés des associations	35 parcelles	9 ha	1,3 %	Interlocuteurs déjà sensibilisés (CENL) ou à sensibiliser pour mettre en place des mesures (Association foncière)
Propriétés SNCF	95 parcelles	44 ha	6 %	Mesures de compensation LGV; parcelles à proximité de zones sensibles

## I.3 Activités humaines et occupation du sol

### I.3.1 Activité agricole

#### I.3.1.1 HISTORIQUE DES MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES SUR LE SITE

Trois outils de contractualisation agri-environnementale se sont succédés en vallée de la Nied (CEN Lorraine, 2016b) :

- Mesures Agri-Environnementales (MAE) : elles ont découlé d'une opération locale engagée sur les communes de la vallée de la Nied Française et Réunion (5000 ha). En 1997, environ 3000 ha ont été contractualisés (102 exploitants) ;
- Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE) : en 2001, les CTE remplacent les MAE. En 2003, seulement 8 CTE ont été signés sur les communes de la vallée de la Nied Française et Réunion ;
- Contrats d'Agriculture Durable (CAD) : les CAD ont remplacé les CTE par le décret du 22 juillet 2003. Les premiers contrats en Moselle ont été signés durant le deuxième semestre 2004.

Par ailleurs, des mesures agro-environnementales mises en place en vallée de la Nied ont été estimées favorables au **Courlis cendré** du fait de la protection des prairies de fauche<sup>2</sup>. Cependant, aucune information complémentaire n'a été identifiée, malgré les recherches, afin de disposer d'un retour d'expérience de ces MAE et de leur résultat sur la nidification du Courlis cendré en vallée de la Nied.

#### I.3.1.2 SITUATION AGRICOLE SUR LE SITE

Le site Natura 2000 compte 594 ha déclarés à la PAC.

Le registre parcellaire graphique 2016 (source : Géoportail) donne les informations suivantes sur la répartition des cultures du site.

Tableau 7 : Types de cultures sur le site

Groupe de culture	Culture	Surface (ha)	% de la surface agricole
<b>Blé tendre</b>	Blé tendre d'hiver	40,5	7%
<b>Maïs</b>	Maïs ensilage	2,9	0%
<b>Orge</b>	Orge d'hiver	7,7	1%
	Orge de printemps (Phacélie, Vesce)	0,3	0%
	Orge de printemps	4,5	1%
<b>Colza</b>	Colza d'hiver	7,1	1%
<b>Protéagineux</b>	Pois de printemps semé avant le 31/05 (Ray grass, Trèfle)	5,6	1%
<b>Gel</b>	Jachère de 5 ans ou moins	1,9	0%
	Jachère de 6 ans ou plus déclarée comme surface d'intérêt écologique	4,5	1%
<b>Prairies permanentes</b>	Prairie permanente, herbe prédominante (ressource fourragère)	492,1	83%
<b>Prairies temporaires</b>	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins (Phacélie, Vesce)	0,0004	0%
	Autre prairie temporaire de 5 ans ou moins	24,8	4%
<b>Divers</b>	Bande tampon	2,5	0%
	Surface agricole actuellement non exploitée	0,5	0%

<sup>2</sup> [https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/PNG%20courlis%20cendre\\_v6\\_web.pdf](https://www.ecologique-solaire.gouv.fr/sites/default/files/PNG%20courlis%20cendre_v6_web.pdf)

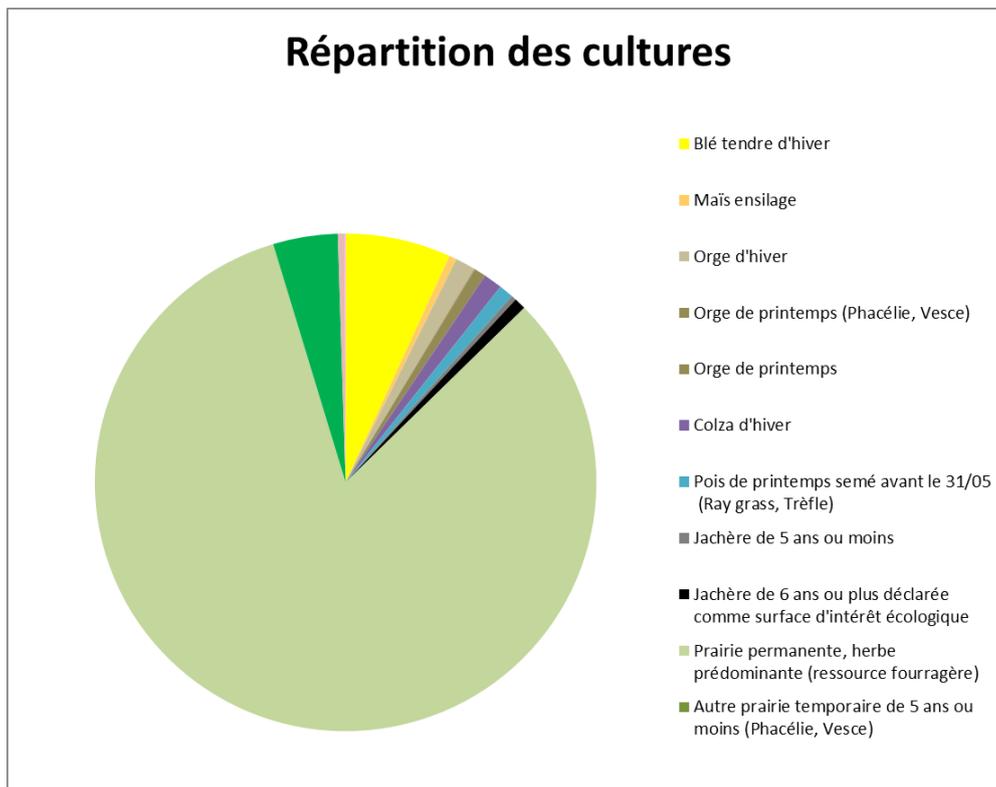


Figure 4 : Graphique de répartition des cultures sur le site

On notera la prédominance des prairies, à 95% permanentes.

Les cultures sont dominées par le blé, mais l'enquête agricole réalisée auprès des agriculteurs montre que les rotations sont fréquentes.

Une enquête a été menée auprès des agriculteurs locaux mais le taux de réponse a été très faible. Les échanges en groupe de travail ont permis de cerner le contexte agricole local, les attentes et les freins (voir Annexe 2 et Annexe 3).

La plupart des prairies du site sont gérées par des exploitants agricoles dont l'activité principale est céréalière.

Une sensibilisation a eu lieu sur le site depuis plusieurs dizaines d'années, par le biais des CTE, CAD, directive Nitrates... Ces démarches et contrats ciblaient principalement la qualité de l'eau et la Nied.

Parmi les pratiques en cours sur les prairies du site, les témoignages indiquent la nécessité d'amender avec du fumier de manière régulière mais raisonnée. Généralement, 2 fauches sont réalisées, en mai et septembre, avec un produit de fauche réutilisé sur l'exploitation.

L'année de réalisation du présent Docob a été particulière en termes de conditions météorologiques et a confirmé la difficulté pour les exploitants de pouvoir s'engager sur des mesures en faveur de l'environnement lorsqu'elles sont calendaires (retard de fauche).

#### 1.3.1.3 PROGRAMME D'ACTIONS EN COURS

Le 6<sup>ème</sup> programme d'actions régional est en cours en 2019 dans le cadre de la Directive Nitrates.

Cette directive s'applique dans les zones dites vulnérables où les eaux superficielles ou souterraines sont atteintes par une pollution aux nitrates ou sont susceptibles de l'être.

Toutes les communes du site Natura 2000 ont été intégrées au zonage, à l'exception de Voimhaut. Les communes d'Adaincourt, Hery, Rémilly et Vittoncourt sont partiellement concernées, tandis que le zonage sur les autres villages concerne leur ban communal.

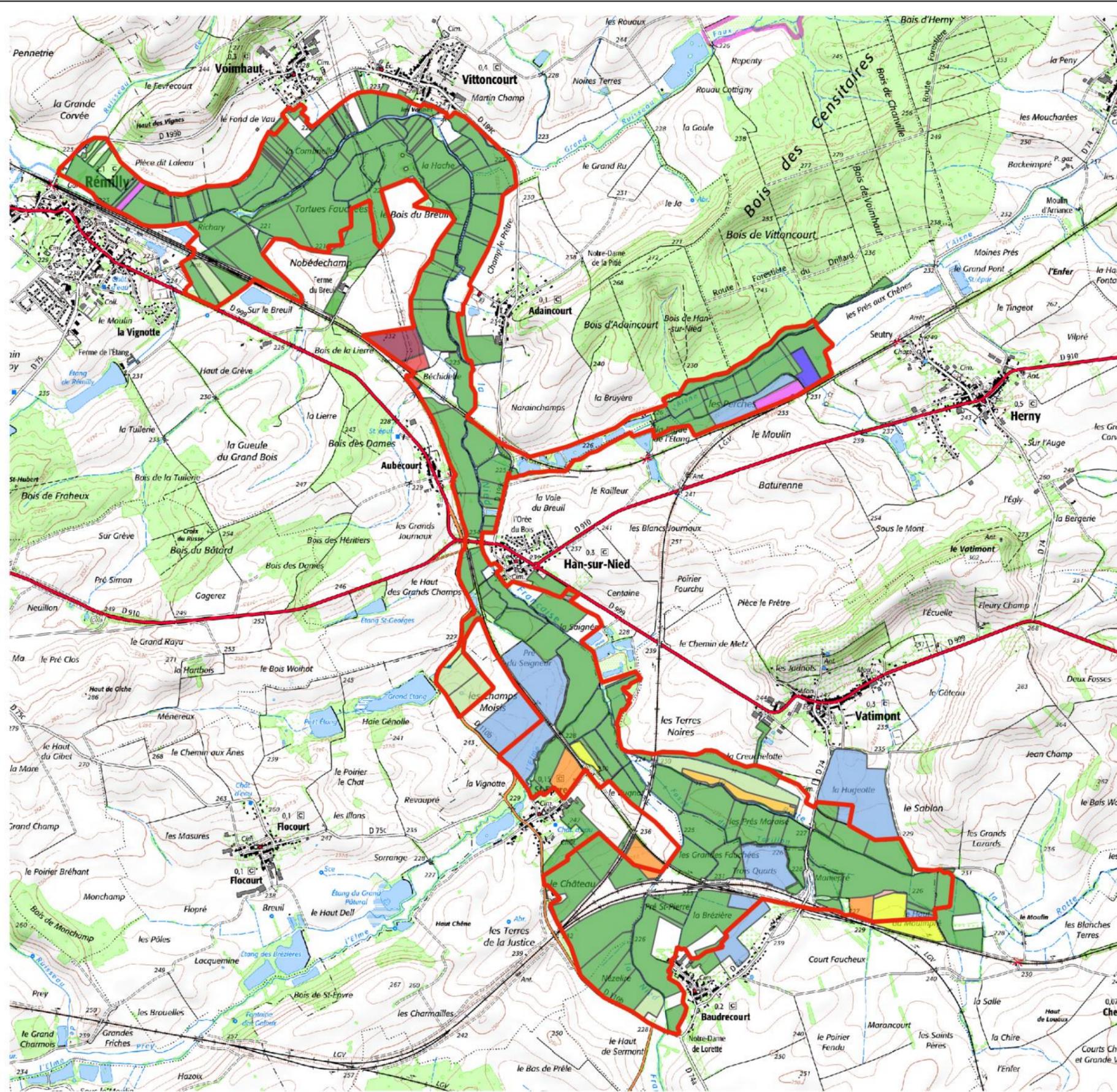
La Carte 4 localise ce zonage.

Le programme d'actions comporte 8 mesures relatives à une bonne maîtrise des fertilisants azotés, à la couverture des sols et une mesure relative à une gestion adaptée des terres agricoles :

- Mesure 1 : périodes minimales d'interdiction d'épandage
- Mesure 2 : Stockage des effluents d'élevage
- Mesures 3 et 4 : Équilibre de la fertilisation azotée et documents d'enregistrement

- Mesure 5 : Quantité maximale d'azote des effluents d'élevage épandue annuellement
- Mesure 6 : Conditions d'épandage des fertilisants azotés
- Mesure 7 : Couverture végétale des sols
- Mesure 8 : Couverture végétale permanente le long de certains cours d'eau et plans d'eau de plus de 10 ha

# AGRICULTURE



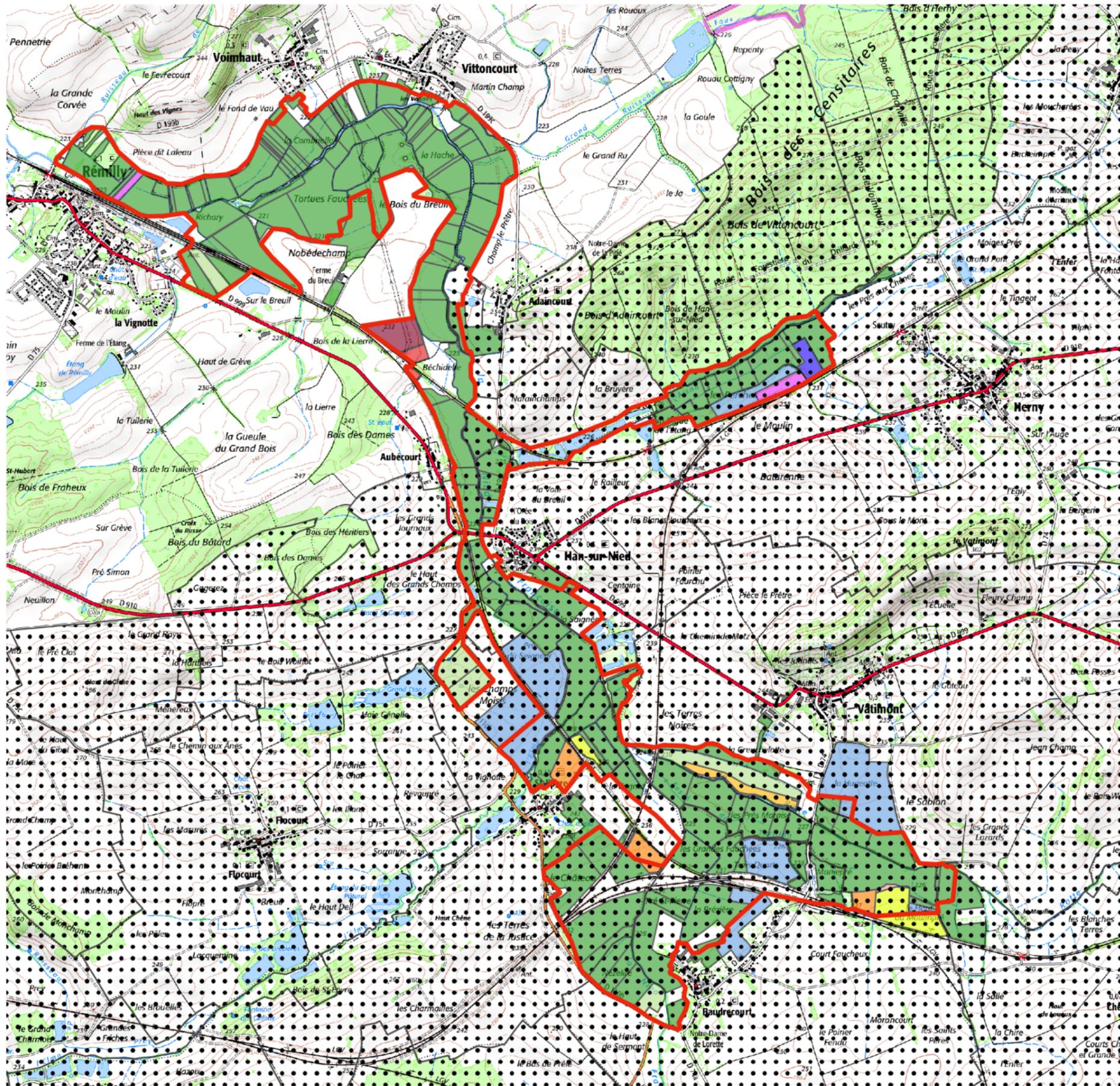
Zone Natura 2000

Culture déclarée (RPG 2016)

- Bande tampon
- Blé tendre d'hiver
- Colza d'hiver
- Jachère < 5 ans
- Surface d'intérêt écologique
- Maïs ensilage
- Orge d'hiver
- Orge de printemps
- Prairie permanente
- Prairie temporaire
- Non exploité

Document d'objectifs du site Natura 2000  
n°FR4100231 - Secteurs halophiles de la vallée de la Nied

# ZONES VULNERABLES (Directive Nitrates)



- Zone Natura 2000
- Zones vulnérables (2016)

Culture déclarée (RPG 2016)

- Bande tampon
- Blé tendre d'hiver
- Colza d'hiver
- Jachère < 5 ans
- Surface d'intérêt écologique
- Maïs ensilage
- Orge d'hiver
- Orge de printemps
- Prairie permanente
- Prairie temporaire
- Non exploité

Document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR4100231 - Secteurs halophiles de la vallée de la Nied

### 1.3.2 Activité sylvicole

Aucune activité sylvicole n'est recensée au droit du site, car aucun massif boisé n'est inclus dans son périmètre.

### 1.3.3 Industries

Le site Natura 2000 s'inscrit dans un secteur rural, qui n'est pas particulièrement marqué par l'activité industrielle. Aucune zone d'activité industrielle ou commerciale n'est recensée.

### 1.3.4 Transports

Le site est traversé par quelques axes majeurs :

- des routes départementales :
  - o la RD999, Nord-Sud, qui relie Metz à Morhange (trafic moyen journalier annuel à hauteur de Han-Sur-Nied : environ 3000 véhicules dont 5 à 11% de poids lourds)
  - o la RD910, Est-Ouest, de Pont-à-Mousson à Longeville-les-Saint-Avold, voit passer environ 4000 véhicules par jour entre Han-sur-Nied et Herny, dont 20% de poids lourds
- le réseau ferré :
  - o les gares de Rémilly et Herny
  - o Le réseau TER, pour les lignes "Metz - Béning - Sarreguemines - Forbach – Sarrebruck", "Morhange-Sarrebourg", "Strasbourg-Nancy"
  - o Le réseau TGV

Déclaré d'utilité publique le 14 mai 1996, le projet de TGV Est européen a été envisagé suivant deux phases. Une première phase, achevée en juin 2007, correspondait à la construction de la ligne nouvelle entre Vaires-sur-Marne (Ile-de-France) et Baudrecourt (Lorraine). La seconde phase concernait la construction de la ligne nouvelle entre Baudrecourt et Strasbourg (Alsace). Le raccordement à Baudrecourt entre la ligne créée en phase 1 et la ligne créée en phase 2 était situé en marge directe du périmètre Natura 2000.

La première phase de travaux s'est déroulée entre 2002 et 2007. Au sein du périmètre Natura 2000, elle concerne d'une part un tronçon orienté Est-Ouest, et d'autre part un tronçon Nord-Sud, tous deux situés entre Saint-Epvre et Baudrecourt. La seconde phase a commencé en 2010 et s'est achevée en 2015. Elle s'inscrivait en marge et au Sud du site.

Les travaux de raccordement de la LGV Est au réseau de transport classique ont eu un impact sur les écosystèmes salés en vallée de la Nied : disparition de 3,75 ha de prairies salées et de 350 pieds de Troscart maritime sur les 490 que comptait le site (ESOPE, 2009a et CEN Lorraine, 2016b).

Des mesures compensatoires à la destruction d'espèces protégées ont été mises en place. Il s'agissait de transfert de banquettes de Troscart maritime et du décapage d'une couche de sol d'une prairie pâturée dans le but de restaurer une prairie salée. Un suivi sur 5 années des transferts de Troscart maritime et des opérations de transfert de sol a permis un retour d'expérience (ESOPE, 2009). Les conclusions de ces études sont les suivantes :

- d'une part les habitats recréés ne correspondent pas aux habitats de référence ;
- d'autre part, le Troscart maritime ne s'est pas installé au sein de ces habitats.

Les inventaires de terrain valident l'absence de Troscart maritime au sein des zones transférées (banquettes), ce qui tend à conclure à l'inefficacité des mesures compensatoires de transfert de l'espèce protégée dans le cadre des travaux de la LGV Est. En revanche, les conclusions concernant les habitats recréés ne sont pas aussi tranchées. En effet, les habitats salés identifiés en amont de la construction de la LGV Est sont retrouvés aux abords de l'infrastructure ferroviaire. Cependant, la parcelle restaurée était pâturée en 2018 (tout au long de la saison) et les observations n'ont pu être menées sur un cortège floristique 'complet'. Ainsi pour statuer efficacement sur le devenir des opérations de transplantation réalisées en 2002, une étude plus poussée s'avérerait nécessaire, selon la même méthodologie que celle adoptée de 2003 à 2007 (hors contexte dans le cadre de la présente étude).

Plus globalement il reste difficile d'évaluer les réels impacts de la LGV sur les habitats prairiaux (notamment halophiles) ; une étude spécifique serait en effet nécessaire sur l'ensemble de la vallée de la Nied (avec comparaison avec les études antérieures sur la base notamment des photographies aériennes par photo-interprétation). En effet des essais d'interprétation ont été réalisés dans le cadre de cette étude sur les photographies aériennes dont les plus anciennes<sup>3</sup>

<sup>3</sup> <https://remonterletemps.ign.fr/>

remontent à 1930 afin de localiser les prairies salées. Cette démarche s'avère difficile à réaliser en raison : de la difficulté de distinguer les prés salés sur les anciens clichés (dont la plupart sont en noir et blanc et de résolution moindre que les clichés actuels) et des incertitudes quant aux délimitations (gamme de couleur difficile à interpréter avec certitude). Il reste ainsi difficile d'évaluer l'évolution surfacique des prés salés au cours du temps au sein de la vallée de la Nied. Cependant, les études menées dans le cadre de l'étude d'incidence de la LGV Est (ESOPE, 2009a) ont estimé une surface de prairies salées de 33,6 ha à l'échelle de la vallée de la Nied (estimation basée sur la cartographie des habitats naturels mise à jour par le CEN Lorraine en 2005). En 2018, la cartographie des habitats naturels a permis d'identifier 29,73 ha d'habitats salés d'intérêt communautaire. Ainsi, entre 2005 (cartographie mise à jour par le CEN Lorraine) et 2018, il semblerait que la surface de prairies salées ait diminué de 3,87 ha.

La création de la LGV a également fortement modifié le paysage, comment le montrent les vues aériennes suivantes.



Figure 5 : Photo aérienne de Baudrecourt et Saint-Epvre en 1999



Figure 6 : Photo aérienne de Baudrecourt et Saint-Epvre en 2009

Source : IGN – <http://remonterletemps.ign.fr>

### 1.3.5 Urbanisation

Le périmètre du site Natura 2000 a été défini autour des zones urbanisées. Dans ce secteur rural, seule la commune de Rémilly peut être considérée comme "urbanisée". Les autres communes sont de petits villages dans les habitations sont peu étendues. Des fermes isolées complètent l'organisation de l'urbanisation dans ce secteur.

Les principales évolutions depuis 1950 (source: IGN) ont été :

- le lotissement de l'Orée du bois à Han-sur-Nied
- le développement du village au Nord et à l'ouest de Voimhaut
- un lotissement au Nord Est de Vittoncourt
- quelques constructions au Nord d'Adaincourt
- le développement de l'urbanisation le long de la RD74 à l'est de Baudrecourt
- le développement de Rémilly au SUD (La Vignotte, secteur du collège), au Nord (La Petite Fin, Vestonpré)
- les constructions à l'Ouest d'Herny

Les communes de Château-Bréhain, Chenois, Saint-Epvre et Vatimont n'ont connu quasiment aucun développement urbain depuis les années 50.

### 1.3.6 Tourisme et loisirs

Les étangs représentent des espaces de loisirs privés.

#### 1.3.6.1 PÊCHE

L'AAPPMA de Rémilly, "L'hameçon sportif", gère l'activité de pêche sur le tronçon de la Nied qui va de Han-Sur-Nied à Lemud. Elle propose un Atelier Pêche Nature à destination des enfants.

Jusqu'en 2018, l'association Pêche et Loisirs de Han sur Nied gérait et entretenait l'étang communal, qu'elle avait en location.

#### 1.3.6.2 CHASSE

##### ✦ Organisation de la chasse dans le département selon la loi locale.

En Alsace – Moselle, le droit de chasse appartient, comme dans le reste de la France, au propriétaire foncier, mais celui-ci ne peut en disposer à sa guise. En effet, l'organisation et l'exploitation du territoire de chasse sont soumises au régime local.

Afin de constituer des territoires de chasse susceptibles d'être le support d'une gestion rationnelle, le législateur local posa le principe de la mise en commun de tous les terrains de moins de 25 hectares d'un seul tenant situés sur la commune et de la mise en adjudication, par la commune, de l'ensemble ainsi constitué. Seuls les propriétaires de terrains plus grands peuvent gérer leur droit de chasse de manière autonome.

Les droits de chasse sur les terres et les eaux sises sur le territoire d'une commune sont regroupés dans un ensemble habituellement appelé « chasse communale », dont la gestion est organisée par la commune, au nom et pour le compte des propriétaires.

Tous les 9 ans, la chasse communale est louée par adjudication publique, par convention de gré à gré ou par appel d'offres, suivant un cahier des charges «type» fixé par le Préfet. Le propriétaire peut alors se réserver l'exercice de la chasse sur les terrains d'une contenance d'au moins 25 hectares d'un seul tenant, ce seuil est abaissé à 5 hectares d'eau pour les étangs.

##### ✦ Lots de chasse et titulaires sur le site

Sur le site Natura 2000, dans les communes d'Adaincourt, Baudrecourt, Chenois, Han-sur-Nied, Herny, Rémilly, St Epvre, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut, ce sont 14 lots de chasse qui sont identifiés, au bénéfice de 9 titulaires de droit de chasse.

Ces titulaires viennent des communes voisines (4 vivent à moins de 10 km du lot), des alentours comme la région messine (4 vivent dans un rayon de 10 à 40 km du secteur de chasse), et un titulaire vit à une centaine de kilomètres du lot de chasse.

Un arrêté préfectoral (2018-DDT-SERAF-UC n°43 du 28 mai 2018) **règlemente l'usage de certains pièges** aux abords des cours d'eau dans les communes où la présence du **Castor** d'Eurasie est avérée. Les communes d'Adaincourt, Han-sur-Nied, Rémilly, Saint-Epvre, Vittoncourt et Voimhaut sont concernées.

### **I.3.6.3 RANDONNÉE**

Aucun sentier faisant l'objet d'une gestion n'est identifié. Les promeneurs utilisent les chemins communaux et chemins d'exploitation agricole, dont certains franchissent les voies ferrées, ce qui peut impliquer une problématique de sécurité.

En ce qui concerne la randonnée équestre, il y a quelques fermes équestres à proximité (Sanry-sur-Nied, Vittoncourt, Hery).

### **I.3.6.4 TOURISME**

Dans les communes du site :

- Rémilly : la "Ferme Sainte Marie" propose 4 chambres d'hôtes et 3 gîtes ruraux (30 personnes)
- Han-sur-Nied : 1 gîte rural dans une dépendance de ferme "Gîte de l'Egide" (3 personnes), 1 maison avec 2 chambres d'hôtes (4 personnes)

À proximité :

- Ancerville : Gîte rural "Gîte de la Tour" (8 personnes)
- Flocourt : 1 maison avec 2 chambres d'hôtes "La Flopré" (6 personnes), 1 maison avec 1 chambre d'hôtes "Le Petit Flo" (2 personnes)
- Bréchain : 1 gîte rural "Saint-Gengoulf" (6 personnes)

Il y a donc une offre, limitée mais existante, d'hébergements valorisant le contexte rural dans le secteur du site Natura 2000.

## **I.3.7 Patrimoine historique**

### **I.3.7.1 ARCHÉOLOGIE**

Sur ce secteur ont été mis à jour des vestiges d'un site gallo-romain.

Sans pouvoir situer exactement l'arrivée des premiers hommes sur les hauteurs qui bordent la Nied, certains indices (pointes de silex taillé, grattoirs circulaires, hachettes et autres objets) laissent supposer que ces lieux furent occupés avant la fin des temps préhistoriques.

Les générations se succèdent, vivant des produits de la pêche et du gibier qui abonde dans la plaine et la grande forêt de Rémilly. C'est ensuite l'époque d'autres races qui connaissent le travail du bronze, qui mettent la terre en valeur. Et c'est l'arrivée des Celtes qui remarquent les affleurements du minerai de fer (lieux-dits: Fouilly et Sous-Fouilly).

A la même époque, on produit du sel en quantité réduite par évaporation de l'eau des mares salées du territoire (lieux-dits: Les Salleries et sur la Saumure ou encore "La Salière"). Une bourgade gauloise se développe, révélée par de multiples vestiges (scies en fer, torques de bronze, monnaies). L'arrivée des légions de César et l'implantation de la civilisation romaine transforment le village où sur les rives de la "Nita" (Nied) s'élèvent de riches villas reliées entre elles par un gué. C'est le temps de "Romanorum Villa" (villa des Romains) qui subit en 451 le choc des premières invasions barbares, comme celles des Huns, qui saccagent le pays tout entier.

*Toutes les communes font l'objet d'arrêtés du SGAR définissant un zonage d'archéologie préventive sur la surface de leur périmètre communal.*

*Ainsi, les travaux impliquant des emprises au sol de plus de 3000 m<sup>2</sup> doivent être portés à la connaissance du Préfet de région.*

### **I.3.7.2 MONUMENTS HISTORIQUES**

Aucun monument historique n'est recensé au sein du site Natura 2000. Parmi les monuments historiques à proximité immédiate, seul le périmètre de protection de l'Église Saint-Pierre de Baudrecourt se superpose au périmètre Natura 2000.

### I.3.8 Tableau de synthèse

Tableau 8 : Synthèse du milieu humain sur le site

Activités humaines et occupation du sol	Code FSD activités	Quantification	Qualification
<b>Agriculture</b>	100, 102, 120, 140	Environ 100 ha de prairies pâturées Environ 420 ha de prairies fauchées (hors prés salés) Environ 70 ha de terres cultivées	L'agriculture sur le site est essentiellement représentée par les prairies de fauche. Les pâtures et les cultures sont également bien présentes, dans une moindre mesure.
<b>Urbanisation</b>	401 403	2,28 ha de zones urbanisées	10 petits villages et 1 petite ville de 2144 habitants (Rémilly), l'urbanisation a été faible depuis les années 50. Quelques fermes isolées.
<b>Activité cynégétique</b>	230	14 lots de chasse, 9 titulaires	La plupart des titulaires des lots de chasse sont des habitants du secteur (commune même ou région messine).
<b>Pêche</b>	220	1 AAPPMA 1 rivière	La Nied est pêchée par les membres de l'AAPPMA de Rémilly ; la pêche de loisirs se pratique également sur les étangs privés
<b>Tourisme</b>		9 chambres d'hôtes 6 gîtes ruraux	Présence d'une offre d'hébergement rural ; pas d'activités de tourisme particulières
<b>Transports</b>	502 503	Routes départementales structurantes RD99 et RD910  LGV Est : emprise 9,29 ha sur le	Routes départementales à trafic important, grande proportion de poids lourds Infrastructure ferroviaire récente aux impacts environnementaux notables

## II DIAGNOSTIC BIOLOGIQUE

### II.1 Données abiotiques

#### II.1.1 Climat

Le site se situe en Lorraine, où le climat est caractérisé par l'influence océanique et l'influence continentale. Les hivers peuvent y être rigoureux et les étés relativement chauds.

Dans la vallée de la Nied (source : Données Météo France sur la station de Metz, référence pour Rémilly), l'influence continentale s'observe avec l'amplitude thermique annuelle : les températures moyennes mensuelles vont de 4,8°C (janvier) à 25,3°C (juillet), la moyenne annuelle étant de 6,4°C (minimales) à 15,0°C (maximales). Les records de température confirment la rigueur des hivers (-23,2 °C le 17/02/1956) et la chaleur estivale (39,5 °C le 08/08/2003).

La hauteur moyenne annuelle des précipitations est de 757,8 mm. Ces dernières sont globalement bien réparties sur les différents mois (50 à 79 mm mensuels, le minimum en avril et le maximum en décembre), confirmant l'influence océanique, avec une moyenne de 123 j de précipitations.

On notera toutefois que la lame d'eau écoulee dans le bassin versant de la Nied française est de 248 millimètres annuellement, ce qui est nettement inférieur à la moyenne d'ensemble de la France, et très inférieur à la moyenne du bassin français de la Moselle (445 millimètres à Hauconcourt).

La durée d'ensoleillement est de 1640 h, avec une répartition statistique de janvier à décembre sous forme de courbe en cloche régulière : d'une moyenne de 53,6 h d'ensoleillement en janvier, la durée augmente progressivement jusqu'à 225,6 h en juillet pour baisser progressivement vers une moyenne de 41,3 h en décembre.

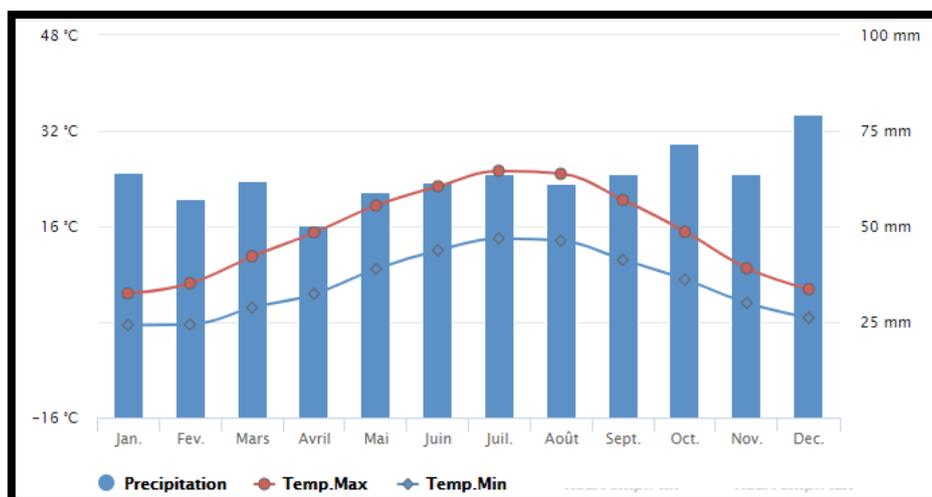


Figure 7 : Diagramme ombrothermique (Météo France, Metz, statistiques 1981-2010)

La rigueur du climat Lorrain en hiver influence le développement des espèces halophiles : c'est l'une des raisons pour lesquelles on ne trouve pas dans les prés salés de la Vallée de la Nied certaines espèces végétales des milieux salés littoraux. Par ailleurs, la fréquence et la durée des crues, l'assèchement estival et l'écoulement des eaux de surface, influencent également la végétation des prés salés.

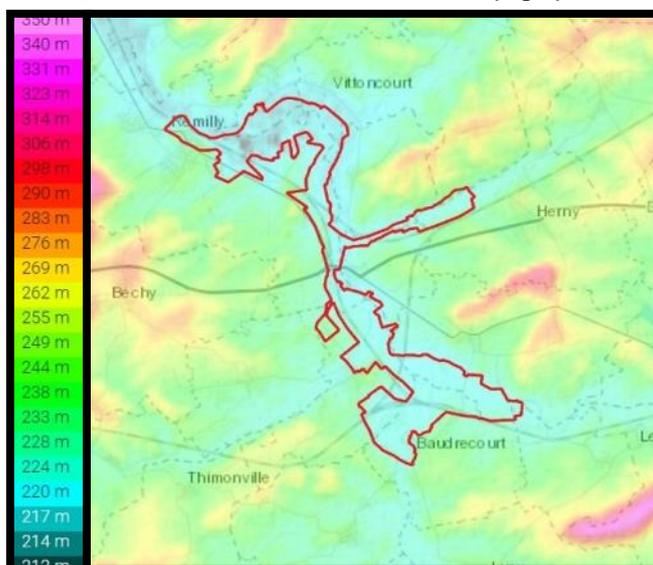
## II.1.2 Topographie

La Vallée de la Nied est orientée Nord-ouest/Sud-Est, tout comme le site Natura 2000 qui s'inscrit autour de celle-ci. Quelques coteaux entourent la vallée, comme la côte de Delme et les forêts de Serres ou d'Amélécourt.

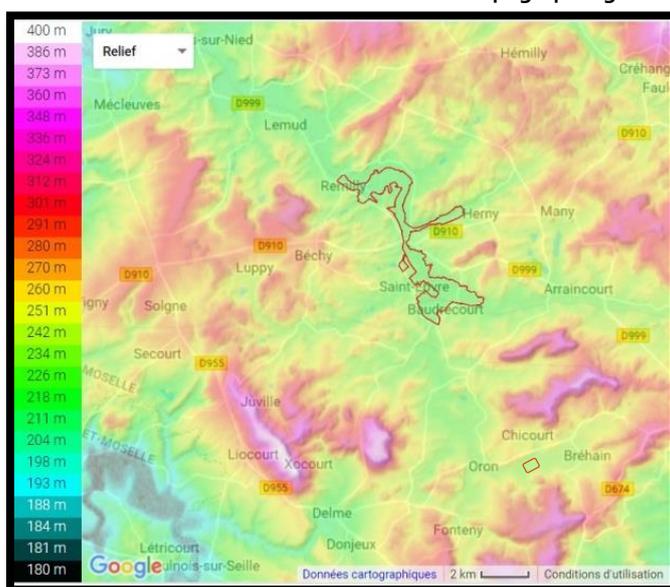
D'un point de vue topographique, le site est localisé dans les points bas, à une altitude qui varie de 220m (lit mineur de la Nied) à 229m (le long du bois près d'Herny).

La tourbière de Château-Bréhain, séparée du site principal par le relief de la forêt de Serres, s'inscrit à une altitude supérieure, de l'ordre de 241 m.

Carte 5 : Localisation du site Natura 2000 et topographie locale



Carte 6 : Localisation du site Natura 2000 et topographie globale

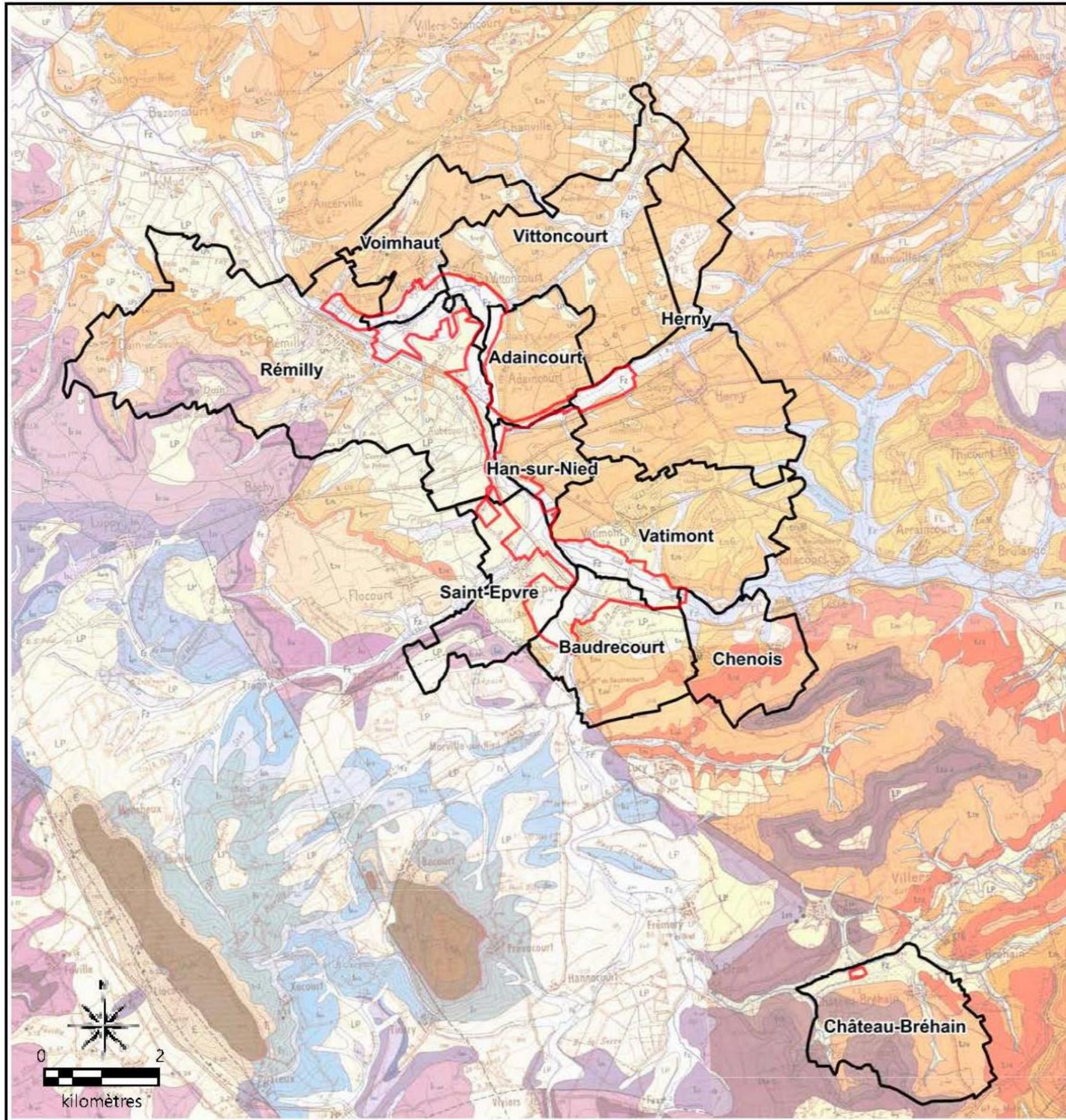


## II.1.3 Géologie et pédologie

(source : carte géologique de Metz, BRGM)

Le lit majeur de la Nied est occupé par des alluvions récentes provenant des unités géologiques affleurantes de son bassin versant, qui sont des formations sédimentaires du Trias et du Jurassique. Le site Natura 2000 s'inscrit quasi exclusivement dans ces alluvions, y compris la tourbière de Château-Bréhain. Aux marges du site, les formations sont des Marnes à gypse et sel gemme (qui donnent à la vallée son caractère halophile) sur la rive droite et localement au Sud de Rémilly, des limons des plateaux sur la rive gauche et au Sud, ainsi que quelques zones de "grès à roseaux" du côté de Baudrecourt.

En dehors des zones de prés salés, les sols sont fortement liés à la présence de la nappe, et présentent des caractères attribuables à un excès d'eau (ce sont des sols dits hydromorphes ou rédoxisols), typiques des zones alluviales.



# GÉOLOGIE

-  Fy : Alluvions anciennes des basses terrasses (5-8m)
-  Fz : Alluvions fluviales récentes à actuelles
-  t6b : Marnes à gypse et sel gemme (Marnes irisées inférieures) (Keuper moyen)
-  LP : Limon des plateaux : couvertures limono-argileuses, limons d'altération sur formations argilo-silteuses
-  t6c1 : Grès micacés à plantes ("Grès à roseaux") (Keuper moyen)
-  Zone Natura 2000 / ZSC\_FR4100231
-  Limites de communes



Document d'objectifs du site Natura 2000 n°FR4100231 - secteurs halophites de la vallée de la Nied

## II.1.4 Hydrologie et hydraulique

### II.1.4.1 LE RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE

Le site Natura 2000 s'inscrit autour de la Nied Française, mais il est également parcouru par de nombreux fossés et ruisseaux (cf. Carte 8).

Cette densité du réseau, également à l'échelle du bassin versant, s'explique par la relative imperméabilité du sous-sol géologique argilo-marneux, ce qui favorise la constitution d'un réseau hydrographique organisé.

La Nied française prend sa source au village de Marthille, alimentée en sortie de bourg par un petit affluent, rejet de l'étang communal. Elle reçoit ensuite plusieurs affluents, la Rotte et le ruisseau de l'Elme étant les deux principaux sur la partie amont. Son bassin versant a une surface de l'ordre de 500 km<sup>2</sup>.

Ses affluents concernés par le périmètre Natura 2000 sont :

- Le Grand ruisseau de Faux en Forêt
- Le ruisseau l'Aisne
- L'Elme
- La Rotte
- Le fossé de Tarillon
- Le ruisseau de Bermont

#### ↳ Le ruisseau l'Aisne

Long de 7,8 km, il traverse 6 communes du département de la Moselle : Adaincourt, Arriance, Han-sur-Nied, Hery, Rémilly et Vittoncourt.

#### ↳ L'Elme

Le ruisseau l'Elme reçoit plusieurs affluents : le ruisseau de Luppy, de Pres-bas et de l'Etang de Juville. Long de 10,3 km, il traverse 7 communes du département de la Moselle : Flocourt, Han-sur-Nied, Juville, Moncheux, Saint-Epvre, Thimonville et Tragny.

#### ↳ La Rotte

La Rotte est un affluent droit de la Nied. De 23,4 km de longueur, la Rotte est un ruisseau qui prend sa source sur la commune de Morhange (57). L'étang de Mutche sur la gauche se jette dans la Rotte. La Rotte traverse 15 communes de la Moselle et constitue un bassin versant de 100 km<sup>2</sup>. Elle possède également 5 affluents : le ruisseau de Betz, le Gansbach, le ruisseau des Vieux Près, le ruisseau des Loups, le ruisseau de Manchebach et le ruisseau de Boulligny. La Rotte dépend de l'AAPMA de Landroff « Le Gardon frétilant de la Rotte ».

#### ↳ Le ruisseau de Bermont

Long de 3,2 km le ruisseau de Bermont traverse 4 communes du département de la Moselle : Ancerville, Chanville, Rémilly et Voimhaut.

### II.1.4.2 HYDROLOGIE

La Nied française présente des fluctuations saisonnières de débit très marquées, comme très souvent dans l'est de la France.

D'après les données immédiatement en aval de la zone Natura 2000 (station d'Ancerville), pour la période 2003-2018, on observe :

- des hautes eaux en hiver avec un débit mensuel moyen de 4,26 à 5,69 m<sup>3</sup>/s, de décembre à février),
- des basses eaux d'été, de juin à septembre (débit moyen mensuel inférieure à 1,0 m<sup>3</sup>/s).
- un débit annuel moyen de 2,39 m<sup>3</sup>/s

Les crues peuvent être très importantes (débit instantané maximal de 67,20 m<sup>3</sup>/s le 4 février 2010).

### II.1.4.3 QUALITÉ DES EAUX SUPERFICIELLES

Le tableau ci-après présente l'état actuel des eaux et les objectifs d'état retenus par le SDAGE.

Tableau 9 : Qualité de la Nied Française

État chimique	État écologique	Échéance pour atteindre l'objectif
Mauvais	Moyen	2027

L'objectif de bon état écologique est reporté à 2027 en raison des conditions naturelles, de la faisabilité technique et des coûts disproportionnés.

Le bon état chimique est également reporté à 2027 en raison des conditions naturelles et de la faisabilité technique.

Etat 2011-2013 (SDAGE 2015)				Etat 2010-2011 (Etat des Lieux 2013)							
Etat chimique				Etat chimique							
3				ND							
Paramètres déclassants: Isoproturon				Confiance							
				(111 paramètres surveillés sur 41 possibles)							
Etat écologique				Etat écologique							
3				3							
				Confiance Faible							
Biologie	2			Diatomées	2	Surveillance	2	Surveillance			
				Invertébrés	1	Surveillance					
				Poissons	ND	Surveillance					
				Macrophytes	ND	Surveillance					
Paramètres généraux	3	Bilan en oxygène	3	COD	1	Surveillance	2	Surveillance			
				DBO5	1	Surveillance					
		Nutriments		2					sat O2	3	Surveillance
									O2	2	Surveillance
									NH4+	2	Surveillance
									NO2	2	Surveillance
									NO3	2	Surveillance
									PO4	2	Surveillance
									Pt	2	Surveillance
									Acidification	1	Surveillance
Température	1	Surveillance									
Substances	2			Chlortoluron	2	Surveillance	23	Modélisation PEGASE 2012			
				2,4-D	1	Surveillance					
				Linuron	1	Surveillance					
				2,4-MCPA	2	Surveillance					
				Arsenic	2	Surveillance					
				Zinc	2	Surveillance					
				Chrome	2	Surveillance					
				Cuivre	2	Surveillance					
Oxadiazon	1	Surveillance									

Légende :	
Etat/Potentiel écologique	
1	Très bon
2	Très bon à bon
3	Bon
4	Moyen
5	Médiocre
6	Mauvais
ND	Non déterminé / Inconnu
23	Moyen à Mauvais
Etat chimique	
2	Bon
3	Mauvais
ND	Non déterminé / Inconnu

Le paramètre déclassant pour l'état chimique est l'**isoproturon**, un herbicide largement répandu, plus particulièrement utilisé comme désherbant (par inhibition de la photosynthèse) sur les cultures de céréales d'hiver. Des concentrations de 1,7 µg/l ont été relevées en 2013 (limite : 0,1 µg/L).

Persistant dans l'eau (DT50 = 1 560 jours à 20 °C et à pH 7, ce qui signifie que le temps de dégradation ou la dissipation de 50 % de la substance active se fait en plus de 4 ans), il est également toxique pour les organismes aquatiques et peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

L'isoproturon fait toutefois partie du programme d'interdiction des produits phytosanitaires par les politiques européennes et françaises. Son usage est interdit depuis le 30/09/2017.

Le site se situe au droit de deux masses d'eau souterraines. Il s'agit de volumes distincts d'eaux souterraines, évalués par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE, 2000/60/CE). Il s'agit des masses d'eau :

- du Grès vosgien captif non minéralisé (CG005) : de type 'Dominante sédimentaire', elle représente le réservoir d'eau potable stratégique de la Lorraine.
- du Plateau Lorrain versant Rhin (CG008). de type 'Imperméable localement aquifère'. Sa surface est de 7800 km2 environ. Elle est captée par près de 340 captages irrégulièrement répartis sur le district Rhin auquel elle est rattachée.

#### II.1.4.4 QUALITÉ DES EAUX SOUTERRAINES

Les tableaux ci-après présentent, pour ces masses d'eau souterraine, l'état actuel des eaux et les objectifs d'état retenus par le SDAGE Rhin-Meuse.

Tableau 10: Qualité des masses d'eau souterraines

Grès vosgien captif non minéralisé					
État actuel		Objectifs d'état retenus		Échéance pour atteindre l'objectif	
Quantitatif	Chimique	Quantitatif	Chimique	Quantitatif	Chimique
-	Bon	Bon	Bon	2021	2015

Plateau Lorrain versant Rhin					
État actuel		Objectifs d'état retenus		Échéance pour atteindre l'objectif	
Quantitatif	Chimique	Quantitatif	Chimique	Quantitatif	Chimique
-	< bon état	Bon	Bon	2021	2021

L'objectif de bon état chimique de la masse d'eau souterraine « Grès vosgien captif non minéralisé » a été atteint en respectant l'échéance de 2015. L'objectif de bon état écologique est reporté à 2021.

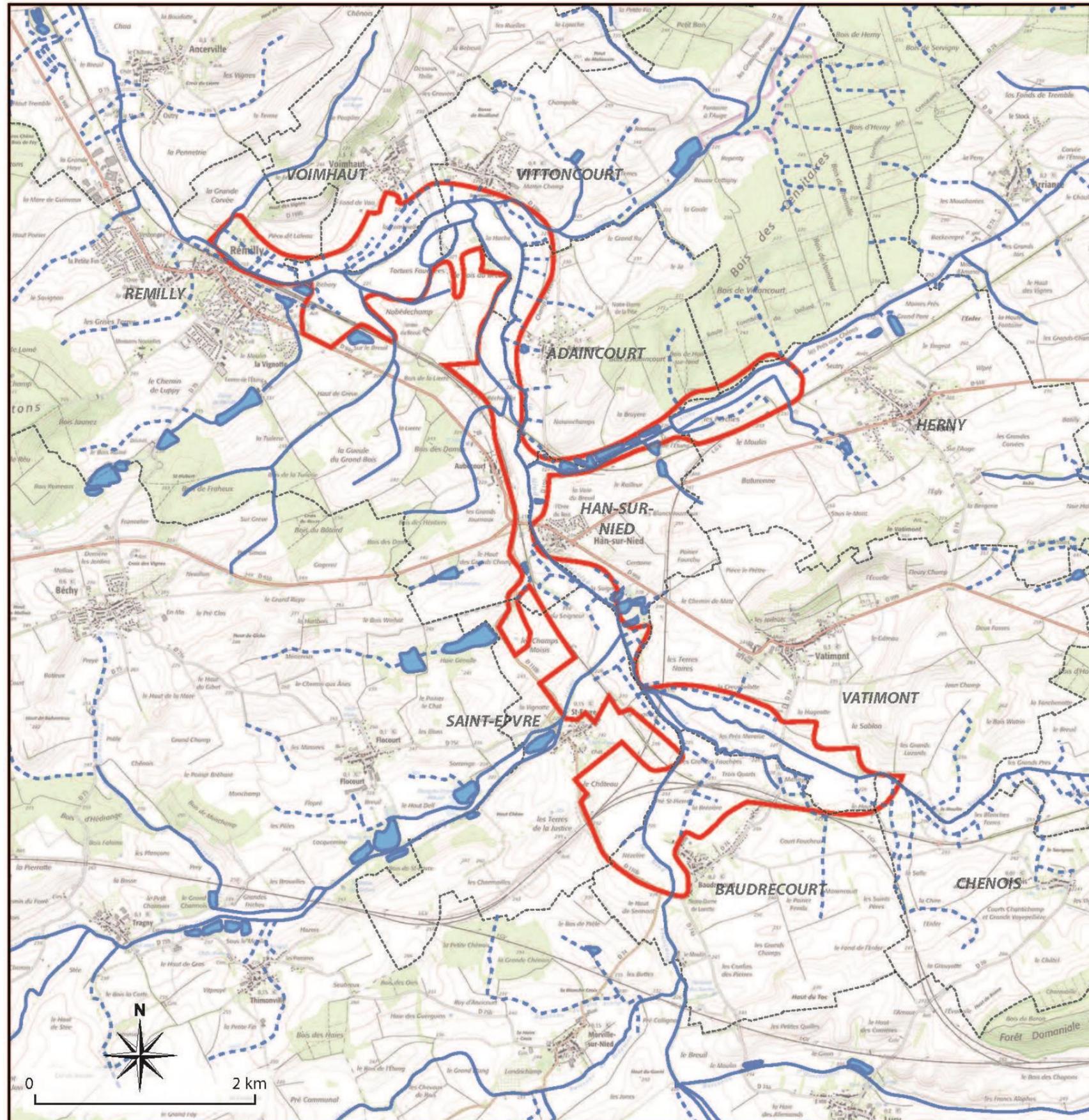
Les objectifs de bon état chimique et quantitatif de la masse d'eau souterraine « Plateau Lorrain versant Rhin » n'ont pas été atteints et sont reportés à 2021.

#### II.1.4.5 ZONES HUMIDES REMARQUABLES

Dans le site sont identifiées 3 zones humides remarquables pour le SDAGE Rhin-Meuse. Il s'agit :

- De la "Vallée de la Nied française de Vatimont à Landonvillers", identifiée comme des **prairies**
- Du "Marais de Château-Bréhain", identifié comme un **marais**
- Du "Marais salé de Rémilly" identifié comme des **prés salés**

Carte 8 : Hydrographie



# HYDROGRAPHIE

- Zone Natura 2000 / ZSC N°FR4100231
- Cours d'eau

Document d'objectifs du site Natura 2000  
n° FR4100231 - Secteurs halophites de la vallée de la Nied

IRIS Conseil REGIONS /MZ849-57 / ASH / APR

## II.1.5 Tableau de synthèse

Tableau 11 : Synthèse du milieu physique sur le site

Données abiotiques générales	Quantification	Qualification
Géologie	5 formations géologiques	Les terrains sédimentaires recouvrent la vallée et le secteur de la tourbière Aux marges du site affleurent les marnes à gypse et sel de gemme, limons des plateaux et grès à roseaux
Hydrologie	Débit annuel moyen : 2,39 m <sup>3</sup> /s	
Climat	T° maxi moyenne annuelle : 15,0°C T° mini moyenne annuelle : 6,4°C Hauteur précipitations annuelles : 757,8 mm Ensoleillement annuel : 1640 h	Climat à influence océanique et continentale ; précipitations plus faibles que les moyennes nationale et régionale ; rigueur hivernale influençant la flore des prés salés par rapport aux milieux salés littoraux
Pédologie		Sols hydromorphes dans la vallée
Topographie	Altitude 220m à 241 m	Le site s'inscrit dans une vallée au relief peu marqué : l'altitude varie de 220 à 229m Au sud, la tourbière de Château-Bréhain s'inscrit à une altitude de 241m
Hydrographie	7 cours d'eau	Le site Natura 2000 s'inscrit autour de la Nied et on y recense 6 affluents de celle-ci : le Grand Ruisseau de Faux-en-Forêt, l'Aisne, l'Elme, la Rotte, le fossé de Tarillon, le ruisseau de Bermont

## II.2 Habitats naturels d'intérêt communautaire

### II.2.1 Synthèse

Un premier travail a consisté à compiler l'ensemble des informations disponibles concernant la végétation de la ZSC. Ces données antérieures résultent de différentes études menées sur le site depuis les années 2000, à savoir :

- Jager, Courte & Muller, 2001. Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales de la zone Natura 2000 de la vallée inondable de la Nied Française. Expertise floristique des zones salées dans le cadre des mesures compensatoires au passage de la LGV Est-Européenne à Baudrecourt. Laboratoire de Phytoécologie. RFF. 34 p.
- ECOLOR, 2001. LGV Est européenne. Tronçon F. Réseau Natura 2000 « Vallée de la Nied ». Documents d'incidences. RFF. 24 p.
- ESOPE, 2009. Suivi scientifique des mesures compensatoires à la construction de la LGV Est Européenne. Bilan des cinq années de suivi des opérations de restauration et suivi piézométrique de la salinité (Baudrecourt). RFF. 58 p.
- ESOPE, 2009. Étude d'incidences sur le site Natura 2000 « Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied (FR4100231) » du projet de LGV Est-Européenne. Tronçon G. RFF. 81 p.

Le FSD de la zone Natura 2000 a également été consulté afin de faire le bilan des habitats naturels d'intérêt communautaire présents.

Pour compléter l'information bibliographique, les plans de gestion des sites gérés par le CEN L ont également été compulsés. Ils concernent les sites suivants :

- Plan de gestion 2014-2020. Marais de Château-Bréhain. 55 p.
- Plan de gestion 2014-2020. Rémilly. Pré Richary. 66 p.
- Plan de gestion 2016-2026. Rémilly. La Salière. 57 p.
- Plan de gestion 2016-2026. Vallée de la Seille & Nied halophile. Prés salés. 202 p.

Par ailleurs les données disponibles au sein de la base de données de la DREAL Grand Est ont également été consultées (base Recorder).

La cartographie des habitats naturels du site Natura 2000 a été réalisée entre mai et septembre 2018, pour une surface totale de 745,65 ha.

### II.2.2 Tableaux de synthèse

La cartographie des habitats naturels d'intérêt communautaire et de leur état de conservation est présentée en Carte 9.

Les méthodologies utilisées pour la définition de l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire sont décrites en Annexe 14.

Tableau 12 : Tableau de synthèse des habitats d'intérêt communautaire du site

Habitats naturels d'intérêt communautaire identifiés dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)
<i>Prés-salés intérieurs</i>	1340*	29,73 ha – 3,99 %	Expression d'une flore typique de l'habitat mais diversité floristique relativement faible (surfaces restreintes et localisées)	défavorable inadéquat (moyen)	défavorable inadéquat
<i>Prés-salés intérieurs x Prairies de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>	1340* x 6510	0,2 ha – 0,03 %	Expression d'une flore typique de l'habitat mais diversité floristique relativement faible	défavorable inadéquat (moyen)	défavorable inadéquat (1340) et défavorable mauvais (6510)
<i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>	3260	12,98 ha – 1,76 %	Expression d'une flore typique de l'habitat mais peu diversifiée (qualité de l'eau ?)	défavorable inadéquat (moyen)	favorable
<i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin</i>	6430	0,53 ha – 0,07 %	Expression d'une flore typique de l'habitat mais diversité floristique relativement faible (surfaces restreintes et localisées)	défavorable inadéquat (moyen)	défavorable inadéquat
<i>Prairies de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>	6510	2,69 ha – 0,36 %	Expression d'une flore typique de l'habitat avec présence d'espèces végétales marquant un bon état de conservation en lien avec les pratiques agricoles (cortège oligotrophe)	favorable (bon)	défavorable mauvais
		61,75 ha – 8,28 %	Expression d'une flore typique de l'habitat mais richesse spécifique amoindrie	défavorable inadéquat (moyen)	
		10,11 ha – 1,36 %	Expression d'une flore typique de l'habitat mais faible richesse spécifique et banalisation du cortège floristique	défavorable mauvais (mauvais)	

Habitats naturels d'intérêt communautaire <b>non identifiés</b> dans le FSD (1)	Code européen Natura 2000 de l'habitat naturel	Surface couverte par l'habitat (ha) et % par rapport au site	Structure et fonctionnalité	État de conservation à l'issue de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)
<i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>	6410	0,41 ha – 0,05 %	Habitat dégradé de la tourbière alcaline où les bryophytes typiques sont quasiment absents	favorable (bon)	défavorable mauvais
<i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) x Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>	6410 x 3140**	0,85 ha – 0,11 %	6410 : Habitat typique avec une bonne expression des bryophytes structurant et présence d'espèces patrimoniales 3140 : Présence d'une flore typique bien que l'habitat soit très restreint (quelques m²) et très localisé	favorable (bon) et défavorable inadéquat (moyen)	défavorable mauvais (6410) et défavorable inadéquat (3140)
<i>Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae</i>	7210*	0,04 ha – 0,005 %	Groupement non monospécifique comme dans les autres tourbières lorraines et cortège des habitats tourbeux bien présent	défavorable inadéquat (moyen)	défavorable inadéquat
<i>Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes</i>	91E0*	0,6 ha – 0,08 %	Habitat présentant une flore typique mais sans grande diversité (habitat de taille restreinte)	défavorable inadéquat (moyen)	défavorable mauvais

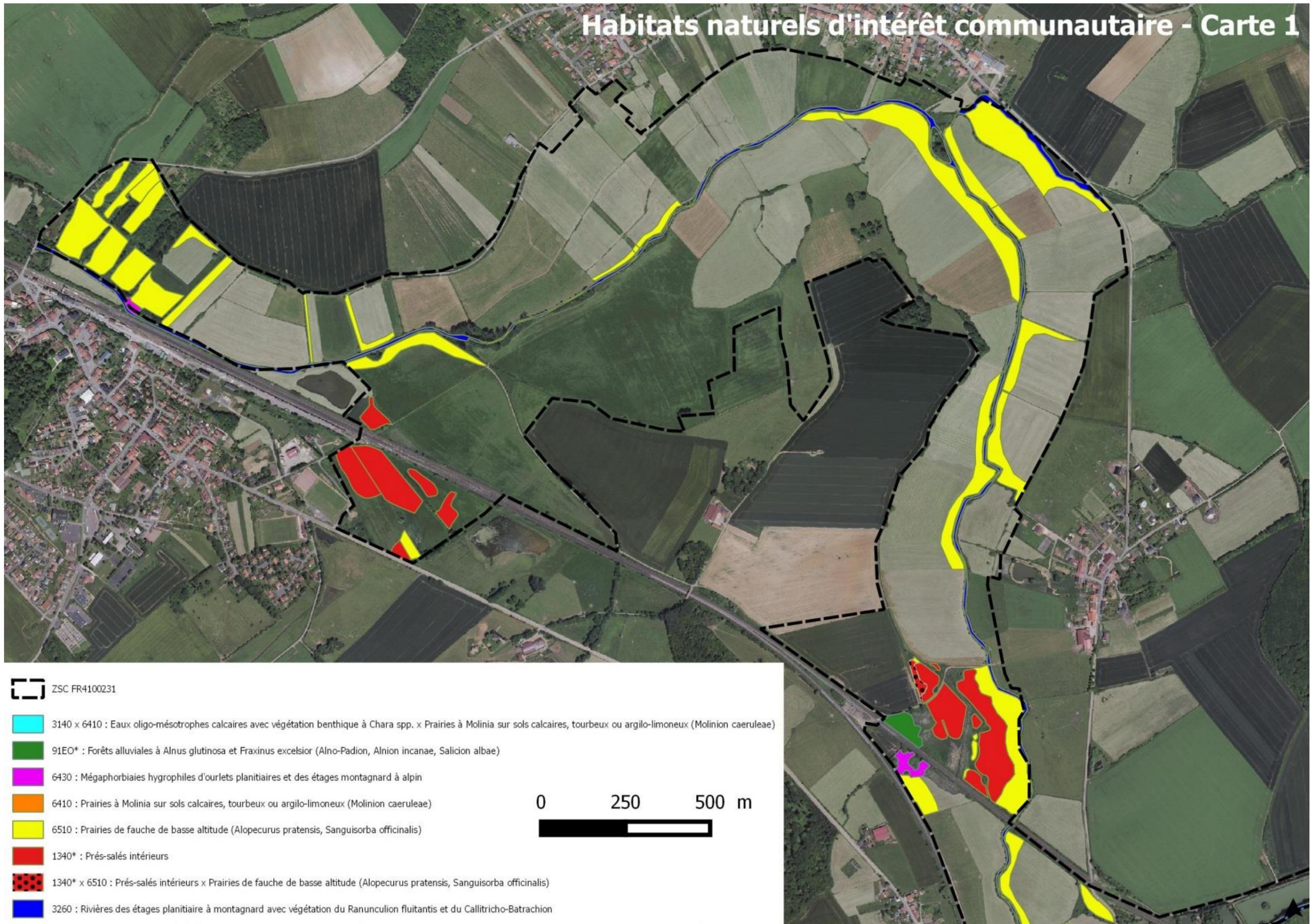
(1) Nom d'après l'annexe I de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

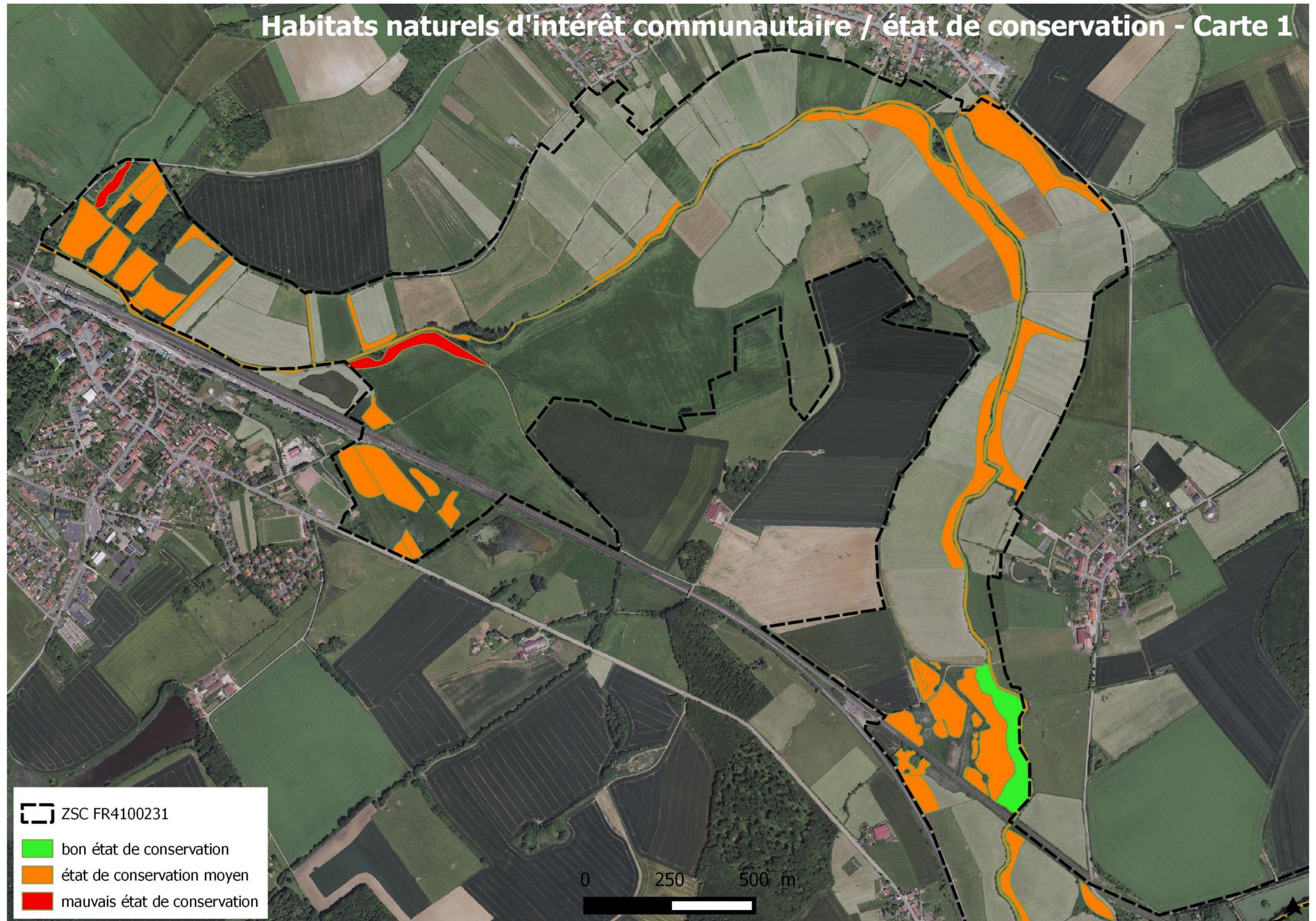
\*Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

\*\* L'habitat 3140 (Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.) n'a pas été observé lors des inventaires de terrain de 2018. Cet habitat aquatique, caractérisé par *Chara vulgaris*, se développe sur quelques m² au sein de la Tourbière de Château-Bréhain (CEN Lorraine, 2015), à la faveur de la nappe d'eau affleurante de la tourbière alcaline. L'absence de cet habitat lors des inventaires de juin 2018 pourrait s'expliquer par les conditions climatiques particulières de l'année 2018 (sécheresse printanière). Au regard de son importance (habitat d'intérêt communautaire) et sa description précise dans les travaux du CEN Lorraine, cet habitat a été cartographié sur la base des éléments disponibles (CEN Lorraine, 2015 – cartographie des habitats naturels), même s'il n'a pas été observé en 2018. Aucune fiche descriptive n'a cependant pu être établie, mais il est à considérer comme bien présent au sein de la ZSC, même si sa surface reste restreinte (quelques m²).

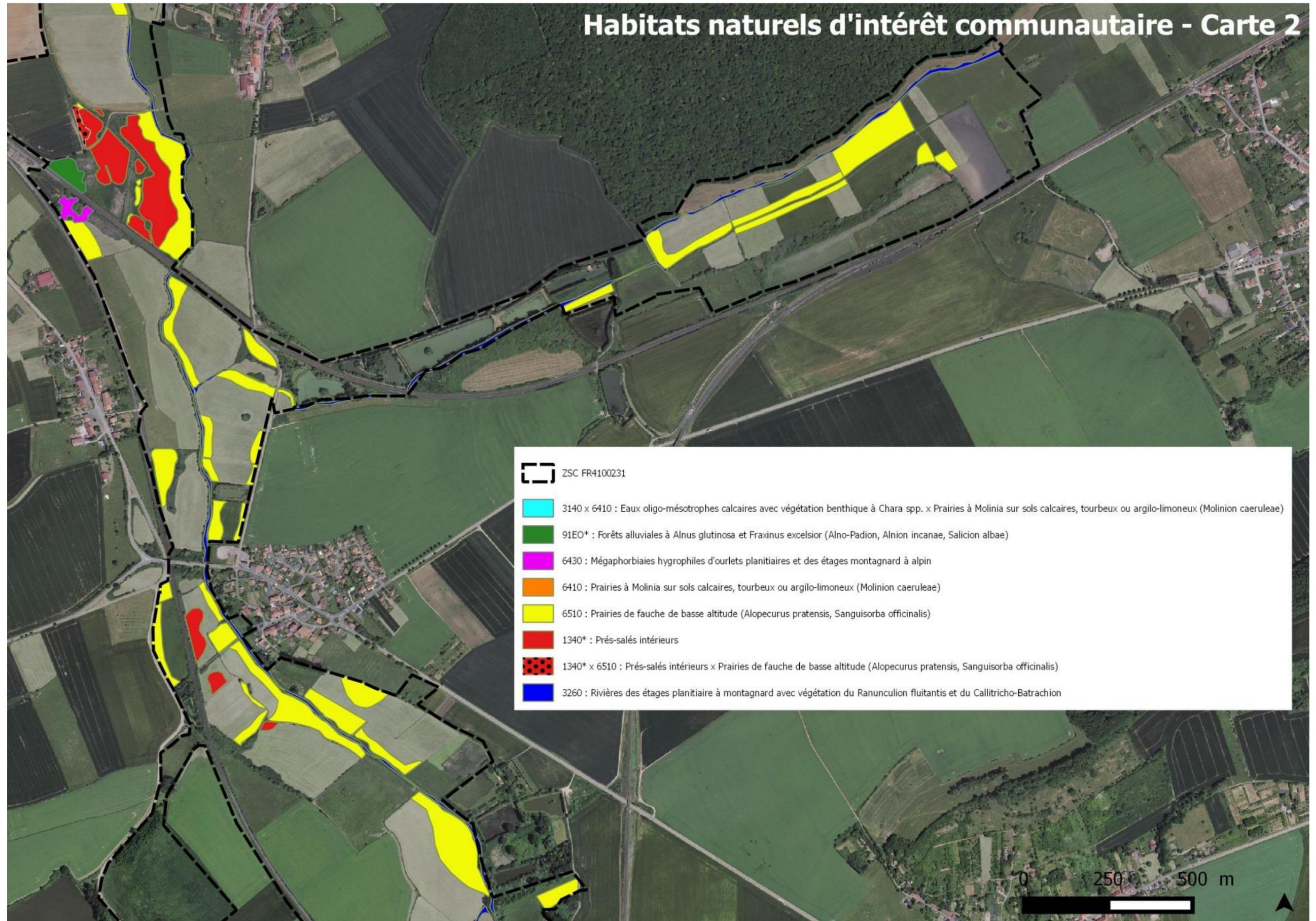
# Habitats naturels d'intérêt communautaire - Carte 1



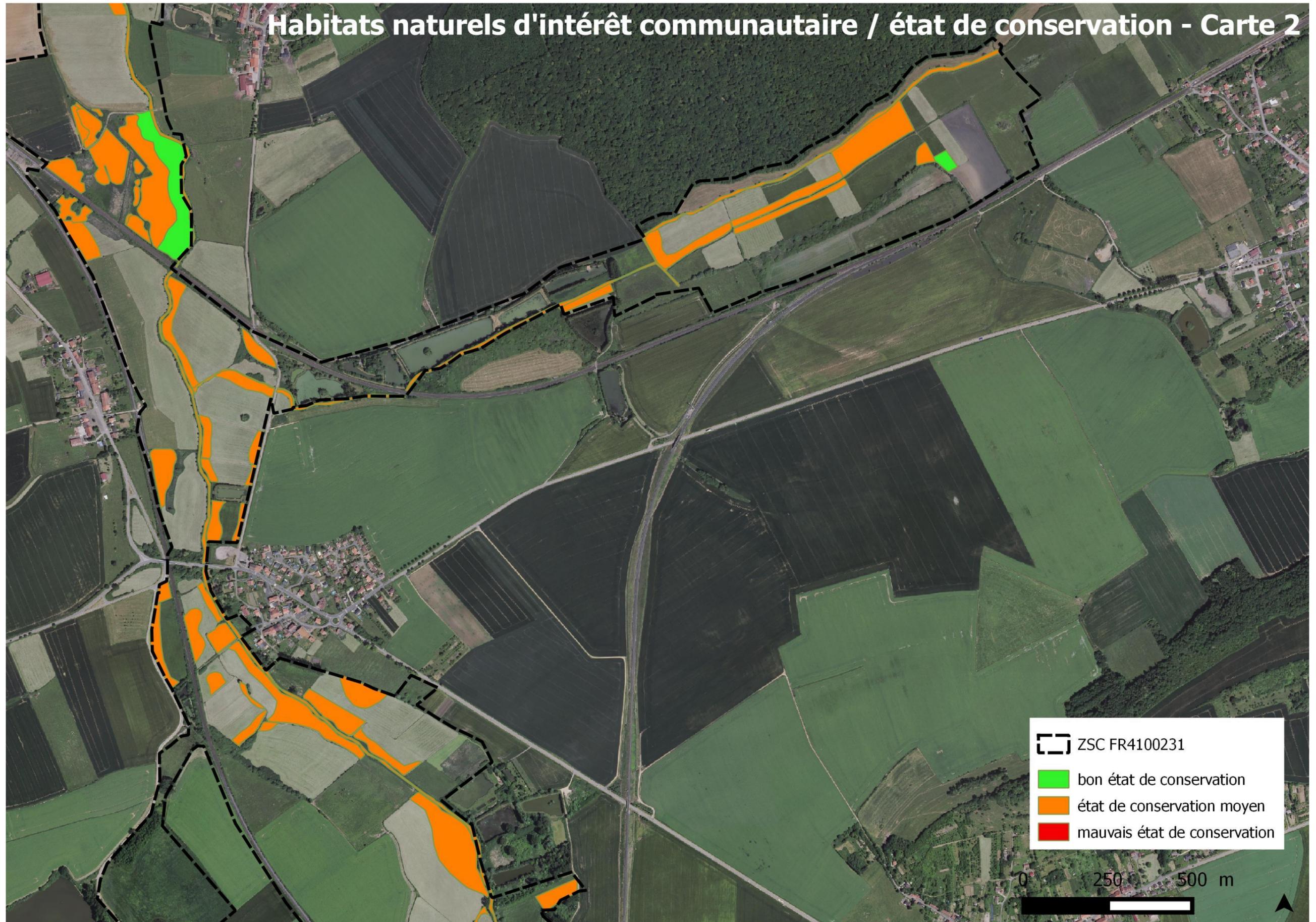
# Habitats naturels d'intérêt communautaire / état de conservation - Carte 1



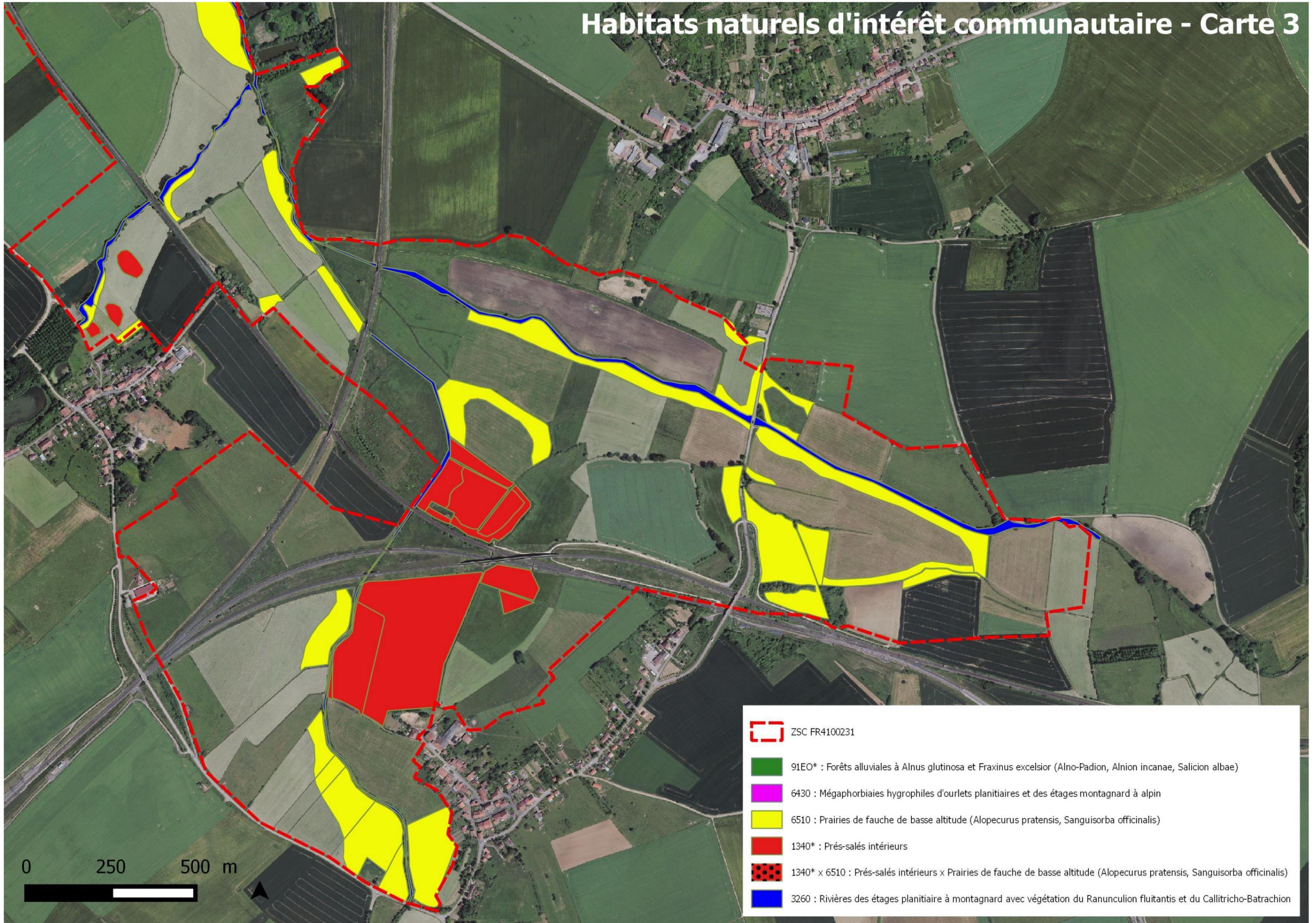
# Habitats naturels d'intérêt communautaire - Carte 2



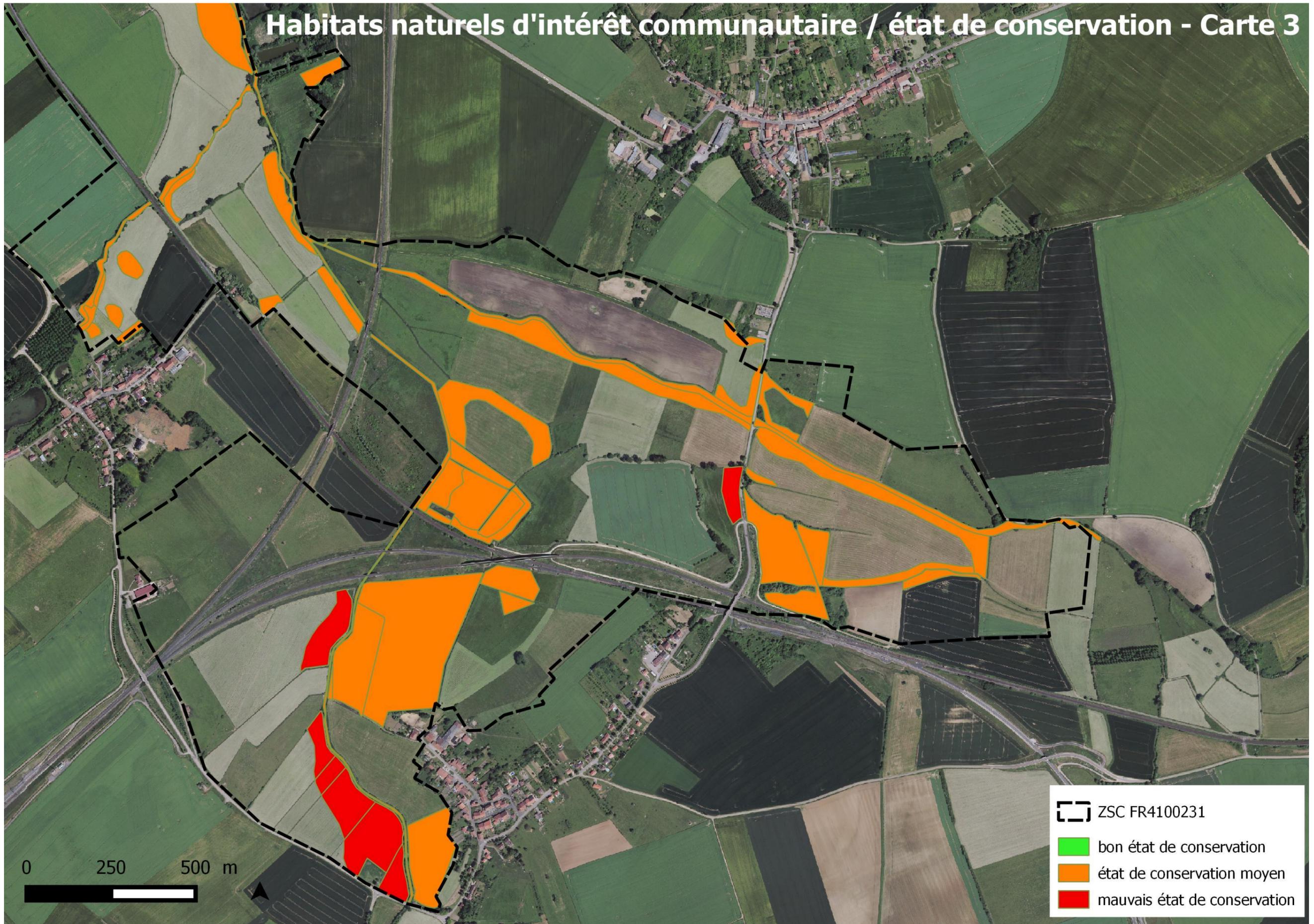
# Habitats naturels d'intérêt communautaire / état de conservation - Carte 2



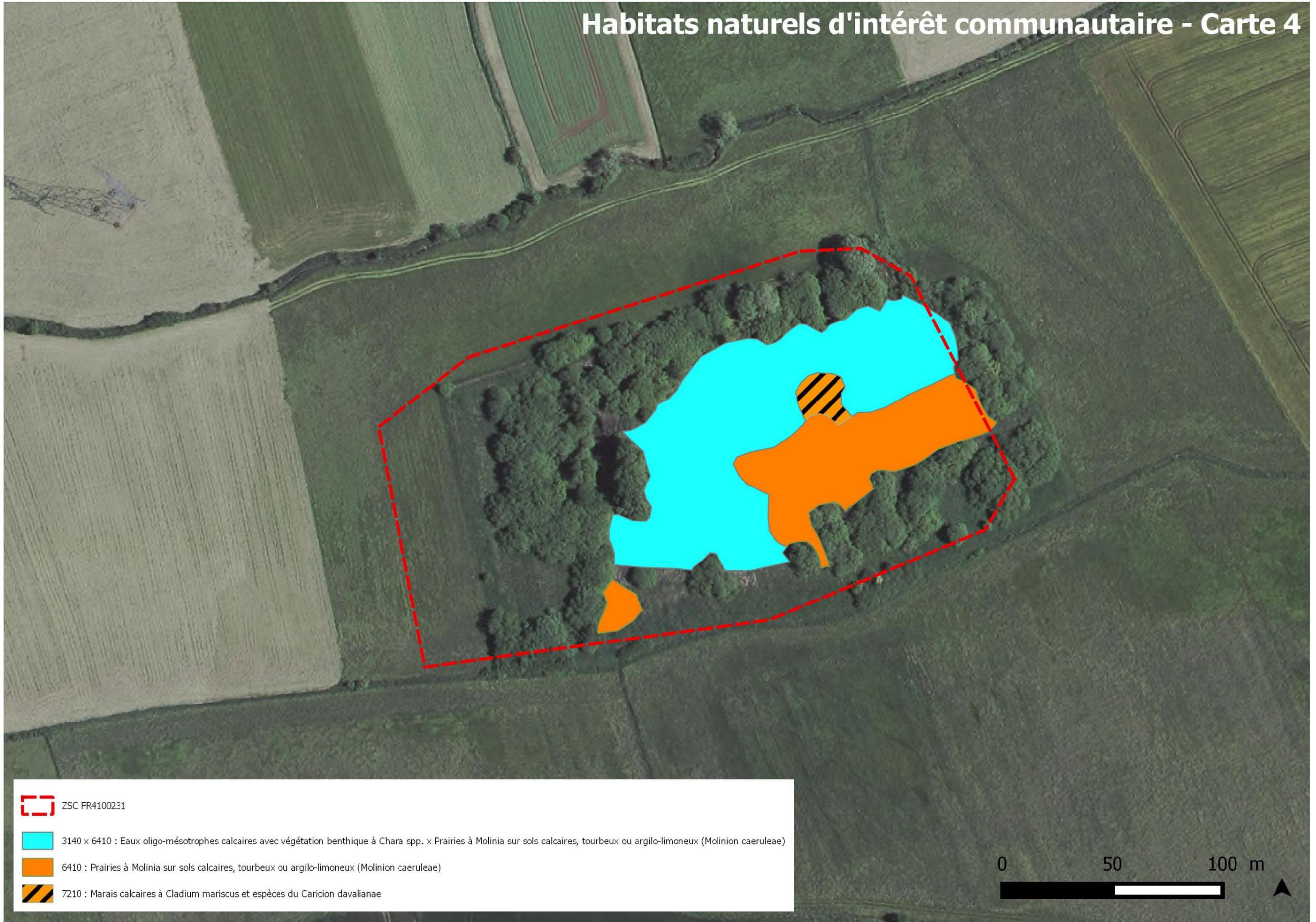
# Habitats naturels d'intérêt communautaire - Carte 3



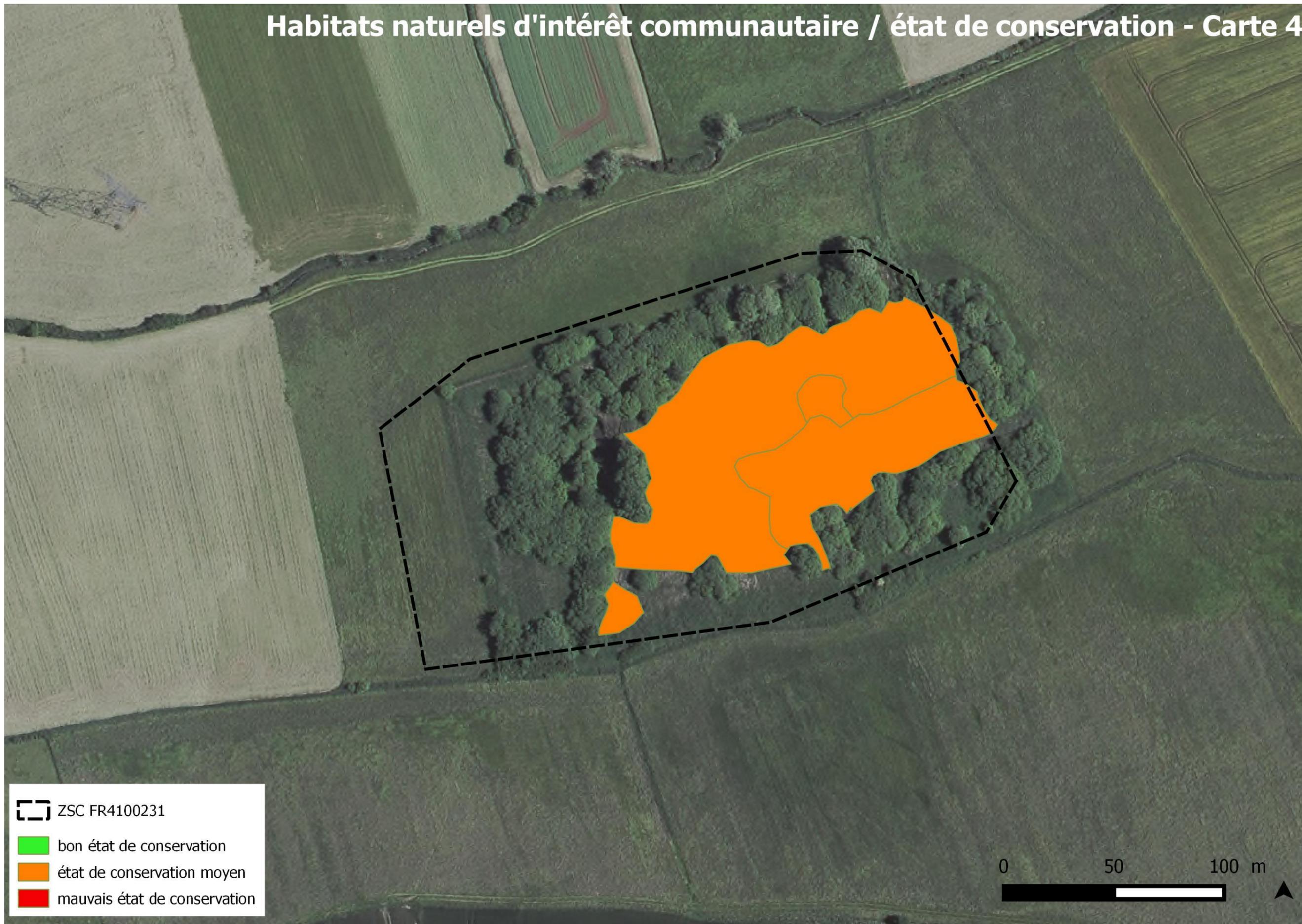
# Habitats naturels d'intérêt communautaire / état de conservation - Carte 3



# Habitats naturels d'intérêt communautaire - Carte 4



# Habitats naturels d'intérêt communautaire / état de conservation - Carte 4



## II.2.3 Description

*Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)*

Code CORINE biotopes : 38.22

Code Natura 2000 : 6510 (communautaire)

Alliance phytosociologique : *Arrhenatherion elatioris*

Habitat déterminant ZNIEFF : 2 ou 3, en fonction de l'état de conservation de l'habitat

### Description générale

- Ces prairies correspondent souvent aux prairies les plus sèches des vallées inondables. Elles se localisent dans les plaines et en contextes collinéen et sub-montagnard.
- L'humidité des sols permet l'expression d'une flore à caractère méso-hygrophile et mésophile.
- Ces prairies sont généralement peu à assez fertilisées et riches en espèces.
- Au plan phytosociologique, elles relèvent le plus souvent de l'alliance de l'*Arrhenatherion* en Lorraine et sont à rattacher, en plaine, à l'association du *Colchico-Festucetum pratensis*.

### Valeur écologique et biologique

- Cet habitat s'est rarifié du fait du retournement des prairies en culture, ce qui renforce sa valeur patrimoniale.
- Présence potentielle d'espèces rares ou protégées ainsi que de plantes hôtes pour certaines espèces de papillons.

### Menaces avérées ou potentielles

- Le sol se prête à la mise en culture, ce qui génère de fréquentes destructions de l'habitat suite à des reconversions en culture.
- Les pratiques agricoles peuvent entraîner un appauvrissement de la végétation (diminution de la richesse spécifique et de la diversité floristique) : la reconversion de ces prairies de fauche en pâturage permanent, la pratique d'un pâturage de regain (après une première fauche) trop intensif, une fertilisation importante (notamment azotée) ou une fauche trop précoce. Ces différentes modifications des pratiques culturales peuvent avoir pour conséquence directe une banalisation de la flore prairiale associée à une modification de l'état de conservation de l'habitat.
- L'abandon du fauchage ou la déprise agricole risquent également de provoquer un embroussaillage important et de faire dériver cet habitat prairial vers une friche mésophile, de moindre intérêt floristique.

### États à privilégier et cadre de gestion

#### **États à privilégier :**

Formation végétale riche et diversifiée accueillant un cortège floristique composé d'espèces typiques des pratiques agricoles extensives (flore à caractère oligotrophe comme *Silvaum silaus*, *Serratula tinctoria*, *Succisa pratensis*).

#### **Sensibilité de l'habitat :**

- Sensibilité aux modifications culturales : à l'intensification des intrants (organique et minéral) qui peut faire dériver le couvert végétal vers d'autres habitats non communautaires, beaucoup moins riches et diversifiés et à l'augmentation de la pression de pâturage.
- Certains faciès de cet habitat peuvent présenter un caractère parfois humide et le drainage peut s'avérer néfaste pour les communautés végétales en place.

#### **Modes de gestion recommandés :**

La fauche des prairies permet le maintien d'une structure adaptée au cortège faunistique caractéristique de ces agrosystèmes. La fauche sera d'autant plus favorable à ce maintien qu'on gardera une mosaïque de secteurs fauchés et non fauchés durant l'été (bandes refuges, petits îlots).

Un pâturage de regain (après une première fauche) ne semble pas défavorable au maintien de ces prairies, à condition qu'il reste extensif.

La gestion conservatoire consiste à maintenir la prairie naturelle (pas de plantations forestières, pas de retournement à des fins de mise en culture) et à limiter les apports de fertilisants.

## Distribution, représentation et état de conservation

Ce type d'habitat est représenté sur une surface de **74,55 ha soit environ 10 %** de la surface totale du site Natura 2000. **On le retrouve dans les zones prairiales topographiquement les plus hautes du périmètre Natura 2000.** Ces prairies sont gérées actuellement par la fauche, voire ponctuellement par le pâturage.

3 états de conservation sont observés : bon (0,36 ha), moyen (8,28 ha) et mauvais (1,36 ha).

À noter également la présence de cet habitat en mosaïque avec les Prés salés intérieurs (1340) sur une surface de 0,2 ha.

Code CORINE biotopes : 15.41 + 14.42

Code Natura 2000 : 1340 (communautaire prioritaire)

Alliances phytosociologiques : *Armerion maritimae*, *Loto tenuis-Trifolion fragiferi* et *Puccinellion maritimae*

Habitat déterminant ZNIEFF : 1

#### Description générale

- Ces prairies nécessitent des sols dont la teneur en sodium est élevée. La toxicité qui en résulte, sélective pour la végétation locale, entraîne l'installation d'une flore très spécialisée, la flore halophile.
- La physionomie des prés salés est typique : dominance de graminées, de joncs et de cypéracées. Les prairies sont basses et ouvertes.
- Ces prairies sont généralement peu fertilisées et « pauvres » en espèces (salinité). La flore associée y est cependant très spécialisée.
- Au plan phytosociologique, cet habitat relève des alliances de l'*Armerion maritimae*, de l'*Agropyro-Atriplicion* et de l'*Agrostion stoloniferae*. 3 associations sont présentes au sein de la zone Natura 2000 : le *Cerastio-Juncetum gerardii*, l'*Agropyro-Juncetum gerardii* et le *Festuco-Caricetum distansis*

#### Valeur écologique et biologique

- Cet habitat est très rare en France : en contexte naturel il se localise uniquement au sein des bassins salifères inférieurs de Lorraine (vallées de la Seille et de la Nied) et en Auvergne. De façon plus marginale, les situations d'origine anthropiques associées aux exploitations minières, industrielles ou routières sont encore peu connues et ont été essentiellement décrites dans le nord et l'est de la France.
- Présence potentielle d'espèces rares ou protégées liées aux conditions de salinité des sols.

#### Menaces avérées ou potentielles

- Modification des conditions d'alimentation en eau salée.
- Les pratiques agricoles peuvent entraîner un appauvrissement de la végétation (diminution de la richesse spécifique et de la diversité floristique) : la reconversion de ces prairies de fauche en pâturage permanent intensif, la pratique d'un pâturage de regain (après une première fauche) trop intensif, une fertilisation importante (notamment azotée) ou une fauche trop précoce. Ces différentes modifications des pratiques culturales peuvent avoir pour conséquence directe une banalisation de la flore prairiale associée à une modification de l'état de conservation de l'habitat et entraîner la régression des espèces halophiles.
- L'abandon du fauchage ou la déprise agricole risquent également de provoquer un embroussaillage important et de faire dériver cet habitat prairial vers une roselière, de moindre intérêt floristique.

#### États à privilégier et cadre de gestion

##### **États à privilégier :**

Formations végétales actuelles à maintenir.

##### **Sensibilité de l'habitat :**

- Sensibilité aux modifications culturales : à l'intensification des intrants (organique et minéral) qui peut faire dériver le couvert végétal vers d'autres habitats non communautaires (roselière), beaucoup moins riches et diversifiés et à l'augmentation de la pression de pâturage.
- Risques de modification des composantes végétales de l'habitat dans le cas d'un changement de l'alimentation en eau salée.

##### **Modes de gestion recommandés :**

Toute modification de l'alimentation en eau salée de l'habitat est à proscrire.

La fauche tardive de ces prairies permet le maintien d'une structure favorable à l'expression des espèces halophiles (généralement héliophiles). Elle correspond à la gestion optimale de cet habitat halophile.

Un pâturage de printemps ou tardif semble intéressant car il permet le maintien de l'ouverture des milieux. Des précautions importantes sont toutefois à prendre en raison de la fragilité de l'habitat (pression de pâturage très faible, pas d'amendement, ...).

#### Distribution, représentation et état de conservation

Ce type d'habitat est représenté sur une surface de **29,73 ha soit environ 4 %** de la surface totale du site Natura 2000. **On le retrouve dans les zones prairiales à hygrométrie élevée, au niveau des secteurs halophiles de la vallée.** Ces prairies sont traitées actuellement par la fauche et la plupart sont de plus gérées par le CEN Lorraine dans le cadre d'une gestion conservatoire.

1 état de conservation a été observé : moyen (8,28 ha).

À noter également la présence de cet habitat en mosaïque avec les Prairies maigres de fauche de basse altitude (6510) sur une surface de 0,2 ha.

Code CORINE biotopes : 24.43

Code Natura 2000 : 3260 (communautaire)

Alliance phytosociologique : *Ranunculion aquatilis*

Habitat déterminant ZNIEFF : 2

#### Description générale

- L'habitat se rencontre aux étages submontagnard, collinéen et planitiaire.
- Il colonise des cours d'eau de taille moyenne, plutôt courants. Les eaux sont oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, à pH basique, à teneur variable en orthophosphates et en ammonium.
- Il englobe toutes les communautés fluviatiles d'eaux plus ou moins courantes, avec ou sans renoncules, ainsi que les groupements de bryophytes aquatiques. Il s'agit donc de végétations dominées par les renoncules, les potamots, les callitriches ainsi que par divers hydrophytes submergés mais aussi des communautés de mousses.

#### Valeur écologique et biologique

- Cet habitat typique des rivières calcaires moyennement enrichies constitue des linéaires importants. Les espèces phanérogamiques y sont assez communes quoiqu'en régression pour certaines (Renoncules, certaines characées).
- Zone de reproduction pour certaines espèces de poisson (Brochet notamment) quand des bras morts alluviaux sont présents dans les plaines inondables.
- Importance des phénomènes de dénitrification et d'épuration dans les champs d'inondation fonctionnels et dans la nappe alluviale.

#### Menaces avérées ou potentielles

- Les menaces semblent assez importantes bien que ces végétations aient une forte stabilité interne. Les ruptures de débit dues à des excès de pompage constituent une menace importante et de fortes sédimentations défavoriseraient ces communautés (érosion des berges et des versants).
- L'eutrophisation est le risque majeur de régression de ces communautés avec une élimination des espèces oligotrophes ou mésotrophes et notamment une régression des Renoncules aquatiques au-delà d'un certain seuil et leur remplacement par des espèces polluo-tolérantes. Cette régression est importante dans les zones d'agriculture intensive. Cette régression est également imputable aux rejets domestiques, aux piscicultures, aux débordements de cours d'eau principaux plus eutrophes et parfois à des pollutions minières.
- L'aménagement physique des cours d'eau (canalisation) ne permettant plus une épuration des eaux au travers de la nappe alluviale est un facteur de régression de l'habitat
- Les introductions d'espèces allochtones proliférantes peuvent aussi déséquilibrer les communautés aquatiques

#### États à privilégier et cadre de gestion

##### **États à privilégier :**

Les états à privilégier correspondent à des phytocénoses relativement courantes, avec des Renoncules en strate dominante, quelques bryophytes et des populations de Berle pas trop envahissantes.

##### **Sensibilité de l'habitat :**

- Sensibilité aux modifications hydrauliques (ruptures de débit, sédimentations, canalisation, ...).
- Importance de la qualité de l'eau pour les formations végétales (risques d'eutrophisation).
- Risques de modification des composantes végétales de l'habitat dans le cas de proliférations végétales (algues) ou de l'installation d'espèces invasives (Elodées notamment).

##### **Modes de gestion recommandés :**

La gestion de l'habitat ne peut s'envisager de manière indépendante des milieux adjacents (relations amont-aval) par une gestion qualitative et quantitative de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Il convient d'éviter l'érosion des berges et des versants et de surveiller la qualité de l'eau.

## Distribution, représentation et état de conservation

Cet habitat est représenté sur une surface de **12,98 ha soit environ 1,76 %** de la surface totale du site Natura 2000. **On le retrouve dans les cours d'eau du site Natura 2000 (Nied et quelques affluents).**

1 état de conservation a été observé : moyen.

## Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin

Code CORINE biotopes : 37.1

Code Natura 2000 : 6430 (communautaire)

Alliance phytosociologique : *Thalictro flavi-Filipendulion ulmariae*

Habitat déterminant ZNIEFF : 3

### Description générale

- Ces habitats constituent des cordons en bordure des cours d'eau, des lisières et des clairières en forêts humides.
- Les sols sont bien pourvus en matière organique mais relativement pauvres en azote (milieux mésotrophes).
- Elles se situent généralement en contexte très humide (vallées inondables) présentant un sol engorgé avec une nappe temporaire, sur des substrats alluviaux de nature diverse.
- Les stations sont soumises aux crues périodiques des cours d'eau (sans immersions prolongées) mais ne subissent aucune action anthropique (prairies naturelles à hautes herbes en relation dynamique avec les forêts alluviales).

### Valeur écologique et biologique

De par sa situation, il peut abriter des espèces patrimoniales, inféodées aux milieux humides, ce qui renforce l'intérêt de cet habitat. Ainsi, cette formation peut abriter le Cuivré des marais (papillon inscrit en annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore), *Euphorbia palustris* ou encore *Senecio paludosus*, espèces protégées en région Lorraine. À noter qu'aucune espèce végétale patrimoniale n'a été notée lors des inventaires de terrain.

### Menaces avérées ou potentielles

- Habitat en régression dans les zones d'agriculture intensive en raison du passage de la prairie à la culture, faisant disparaître les espèces de mégaphorbiaies et ne laissant que peu de place à ces formations.
- Les plantations de peupliers opérées dans les vallées inondables tendent à faire disparaître cet habitat, même si celui-ci peut se maintenir en sous-bois dans certaines conditions.
- Les aménagements hydrauliques, tendant à réduire les inondations, entraînent une régression, voire la disparition de ces formations végétales.
- Les interventions dans le lit majeur peuvent favoriser la dissémination d'espèces invasives et détruire ces mégaphorbiaies.

### États à privilégier et cadre de gestion

#### **États à privilégier :**

Mégaphorbiaies spatiales (grandes étendues au niveau des zones de déprise agricole) et linéaires en contact avec les prairies de fauche ou les boisements humides.

#### **Sensibilité de l'habitat :**

La reprise de la fauche ou d'un pâturage sur ces habitats de déprise agricole auront comme conséquence directe sa destruction et son évolution vers un autre écosystème.

#### **Modes de gestion recommandés :**

Toute modification de l'alimentation en eau de l'habitat est à proscrire.

### Distribution, représentation et état de conservation

Ce type d'habitat est représenté sur une surface de **0,53 ha soit environ 0,07 %** de la surface totale du site Natura 2000.

**On le retrouve localement à proximité de zones prairiales dans la vallée inondable.**

1 état de conservation a été observé : moyen.

## Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinion caerulea*)

Code CORINE biotopes : 37.111

Code Natura 2000 : 6410 (communautaire)

Alliance phytosociologique : *Molinion caerulea*

Habitat déterminant ZNIEFF : 1

### Description générale (CEN Lorraine, 2015)

- Cet habitat se caractérise par la présence conjointe de *Juncus subnodulosus*, *Epipactis palustris* et *Oenanthe lachenalii*
- Cet habitat de tourbière alcaline présente une faible richesse spécifique.
- La Molinie apparait comme l'une des espèces structurante de l'habitat, notamment dans sa version dégradée où elle devient abondante.

### Valeur écologique et biologique

- Les groupements bryophytiques observés au sein de la tourbière alcaline en bon état de conservation mettent en évidence un processus d'ombrotrophisation exceptionnel à cette faible altitude (CEN Lorraine, 2015). Ces cortèges bryologiques constituent un enjeu à part entière en termes d'espèces et d'habitats bryologiques.

### Menaces avérées ou potentielles

- Dynamique naturelle (recolonisation par les Saules).
- Les plantations de peupliers (vouées à l'échec) tendent à faire disparaître cet habitat.
- Les aménagements hydrauliques entraînent une régression, voire la disparition de ces formations végétales.

### États à privilégier et cadre de gestion

#### **États à privilégier :**

Privilégier les formes les plus oligotrophes et les habitats encore fonctionnels (processus actif d'ombrotrophisation).

#### **Sensibilité de l'habitat :**

- Habitat très sensible aux variations du niveau de la nappe (humidité/assèchement), les prairies à Molinie sont menacées par toute intervention ayant une influence sur le degré d'humidité ou d'assèchement de l'habitat (drainage essentiellement).
- L'assèchement peut entraîner l'invasion du milieu par la Molinie qui se développe aux dépens d'autres espèces végétales, du fait notamment de son développement en touradons.
- Risques de boisement naturel par les Saules, précédant la forêt alluviale.
- Terrains fragiles qui craignent le piétinement et le sur-pâturage.
- Risques de développement des graminées suite à l'arrêt de la fauche, avec accumulation de matière organique et appauvrissement de la flore locale.

#### **Modes de gestion recommandés :**

- Gestion de la nappe et contrôle régulier de son niveau.
- Fauche régulière tardive, avec évacuation des rémanents.
- Proscrire les plantations de peupliers.

### Distribution, représentation et état de conservation

Ce type d'habitat est représenté sur une surface de ,41 ha soit environ 0,05 % de la surface totale du site Natura 2000. Il est également présent sous forme de mosaïque avec les Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (0,85 ha – 0,11 % de la ZSC). **Au final sa superficie est estimée à 1,26 ha (0,16 % de la ZSC).**

**On le retrouve uniquement au sein de la Tourbière de Château-Bréhain actuellement protégée et gérée par le CEN Lorraine dans le cadre d'un plan de gestion.**

1 état de conservation a été observé : moyen.

Code CORINE biotopes : 44.33

Code Natura 2000 : 91E (communautaire prioritaire)

Alliance phytosociologique : *Alnion incanae*

Habitat déterminant ZNIEFF : 2

### Description générale

Cette aulnaie, où *Fraxinus excelsior* est souvent sporadique, est installée sur des tourbes, des vases tourbeuses, des alluvions, présentant des sols hydromorphes très riches en humus. Elle se rencontre aussi bien en vallée inondable qu'au bord de plans d'eau ou de sources. Sa répartition est relativement dispersée, à l'étage collinéen des domaines atlantique et continental.

### Valeur écologique et biologique

- Type d'habitat généralement de faible étendue spatiale. Les déforestations passées et les plantations plus récentes ont souvent conduit à sa régression, voire sa disparition le long de certaines vallées. Les vestiges résiduels de cet habitat sont à préserver en priorité.
- Intérêt écologique, paysager et faunistique (ornithologique en particulier).
- Très grand intérêt en termes de fonctionnalité écologique des vallées ainsi que rôle dans la gestion de l'eau (épuration et stockage en périodes d'inondation).

### Menaces avérées ou potentielles

- Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat forestier correspondent à la déforestation ainsi qu'aux drainages opérés dans un objectif de transformation en peupleraie ou en plantations de résineux.
- La permanence de l'habitat dépend de la subsistance de la nappe permanente peu profonde. Un engorgement plus ou moins marqué, mais systématique, caractérise en effet ce peuplement forestier. La stabilité de ses stations dépend donc du maintien de cette nappe alluviale (toute modification hydrologique est ainsi à proscrire).

### États à privilégier et cadre de gestion

#### **États à privilégier :**

Les groupements avec l'Aulne et le Frêne sont à conserver. Un contexte forestier contigu est appréciable, dans un paysage plus large de vallée composée de mosaïques d'habitats humides (prairies, mégaphorbiaies, mares, ...).

#### **Sensibilité de l'habitat :**

Habitat très sensible à l'assèchement permanent (drainage) et aux plantations d'espèces exogènes.

#### **Modes de gestion recommandés :**

Toute transformation de l'habitat est à bannir, d'autant qu'elles sont toutes inadaptées du fait de la présence de sols très hydromorphes.

Les drainages sont à éviter car ils auraient pour conséquence directe la modification du régime hydrique ainsi que la transformation des sols par minéralisation de l'horizon riche en matière organique.

Aucun travail ne doit être réalisé au niveau du sol :

- risque d'entraînement de particules vers la rivière risquant d'augmenter la turbidité des eaux ;
- sensibilité des sols au passage d'engins mécanisés (destruction des sols du fait de leur faible portance).

La régénération naturelle est à privilégier du fait d'une longévité plus grande des plants issus de semis et d'une meilleure conformation que les arbres issus des taillis. Si la régénération naturelle est difficile à acquérir, il est envisageable d'avoir recours à un enrichissement par plantation de plants d'Aulne adaptés à la station. Les techniques du balivage et des éclaircies par le haut peuvent également être appliquées, limitant une fermeture du couvert rendu dense avec les aulnes et limitant la régénération.

## Distribution, représentation et état de conservation

Ce type d'habitat est représenté sur une surface de 0,6 ha soit environ 0,08 % de la surface totale du site Natura 2000. Il est a été observé en une seule localité, aux abords directs du site protégé par le CEN Lorraine « La Salière » (CEN Lorraine, 2016a).

1 état de conservation a été observé : moyen.

Code CORINE biotopes : 53.3

Code Natura 2000 : 7210 (communautaire prioritaire)

Alliance phytosociologique : *Magnocaricion elatae*

Habitat déterminant ZNIEFF : 1

#### Description générale

Le Marisque (*Cladium mariscus*) caractérise véritablement cet habitat, notamment par sa forte capacité dynamique, jouant un rôle fondamental dans sa structuration et son évolution. Sur le Marais de Château-Bréhain, le Marisque est co-dominant avec le Roseau (*Phragmites australis*).

Ces cladiaies essentiellement planitiaires à collinéennes (relativement fréquentes dans les grands marais de plaine) peuvent s'élever jusqu'à l'étage submontagnard (maximum 800 m) où elles deviennent alors rares. Elles se développent sur des substrats de nature variée, préférentiellement organiques (optimum sur tourbes mésotrophes), mais également sur des graviers fluviatiles gorgés d'eau. La nappe est affleurante ou subaffleurante avec de faibles fluctuations ; des périodes d'inondation sont possibles.

#### Valeur écologique et biologique

- Type d'habitat généralement de faible étendue spatiale à préserver en priorité.
- Abondance du Marisque, espèce protégée en région Lorraine.
- Intérêt écologique, paysager et faunistique (entomologique en particulier).
- Intérêt davantage lié au cortège d'espèces végétales qui accompagnent le Marisque. En effet, celui-ci se développe notamment au sein de communautés de bas-marais alcalin, souvent en contact topographique avec d'autres habitats d'intérêt communautaire (6410 Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux et 3140 Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. dans le cas du Marais de Château-Bréhain).

#### Menaces avérées ou potentielles

- Les principales menaces qui pèsent sur cet habitat humide correspondent aux travaux de drainage, à l'intensification des pratiques agricoles, à la pollution des eaux d'alimentation (eutrophisation notamment), à la modification du régime hydrique des cours d'eau, au comblement de certains sites, à l'envasement, ...
- Son abandon représente également une forme de menace, surtout pour les sites soumis à une dynamique de boisement spontané pouvant entraîner la fermeture du milieu et la forte régression, voire la disparition de l'habitat sous couvert boisé.
- Dans la mesure où le Marais de Château-Bréhain est actuellement géré par le CEN Lorraine, la pérennité de cet habitat est activement surveillée.

#### États à privilégier et cadre de gestion

##### **États à privilégier :**

Formation monospécifique à Marisque, caractéristique des cladiaies dans un bon état de conservation en Lorraine (plaine).

##### **Sensibilité de l'habitat :**

Habitat dépendant d'une alimentation hydrique régulière, avec de faibles fluctuations de nappe.

Habitat sensible à l'eutrophisation et à la fermeture possible du milieu par les ligneux.

##### **Modes de gestion recommandés :**

Pas de fauche de la cladiaie afin d'augmenter le recouvrement du Marisque, en vue d'atteindre le bon état de conservation de l'habitat pour la Lorraine (formation monospécifique à Marisque).

## Distribution, représentation et état de conservation

Ce type d'habitat est représenté sur une surface de 0,04 ha soit environ 0,005 % de la surface totale du site Natura 2000. Il est a été observé en une seule localité, au sein du site protégé par le CEN Lorraine « Marais de Château-Bréhain» (CEN Lorraine, 2015).

1 état de conservation a été observé : moyen.

## Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion*

Code CORINE biotopes : 24.43

Code Natura 2000 : 3260 (communautaire)

Alliance phytosociologique : *Ranunculon aquatilis*

Habitat déterminant ZNIEFF : 2

### Description générale

L'habitat se rencontre aux étages submontagnard, collinéen et planitiaire où il colonise des cours d'eau de taille moyenne, plutôt courants.

Les eaux sont oligo-mésotrophes à méso-eutrophes, à pH basique, à teneur variable en orthophosphates et en ammonium. Cet habitat se rencontre au niveau de tous les massifs calcaires, marneux ou crayeux.

### Valeur écologique et biologique

Habitat des rivières calcaires moyennement enrichies.

Importance des phénomènes de dénitrification et d'épuration.

### Menaces avérées ou potentielles

- Cet habitat assez bien représenté semble néanmoins se dégrader dans certaines régions, avec une régression des renoncules et une progression des communautés hélophytiques et algales.
- Les menaces semblent assez importantes bien que ces végétations aient une forte stabilité interne. Les ruptures de débit dues à des excès de pompage constituent une menace importante et de fortes sédimentations défavoriseraient ces communautés (érosion des berges et des versants).
- L'eutrophisation est le risque majeur de régression de ces communautés avec une élimination des espèces oligotrophes ou mésotrophes et notamment une régression des Renoncules aquatiques au-delà d'un certain seuil et leur remplacement par des espèces polluo-tolérantes. Cette régression est importante dans les zones d'agriculture intensive. Cette régression est également imputable aux rejets domestiques, aux piscicultures, aux débordements de cours d'eau principaux plus eutrophes.
- L'aménagement physique des cours d'eau (canalisation) ne permettant plus une épuration des eaux au travers de la nappe alluviale est un facteur de régression de l'habitat.
- Les introductions d'espèces allochtones proliférantes peuvent aussi déséquilibrer ces communautés aquatiques.

### États à privilégier et cadre de gestion

#### **États à privilégier :**

Les états à privilégier correspondent à des communautés végétales relativement courantes, avec des Renoncules en strate dominante.

#### **Sensibilité de l'habitat :**

Habitat sensible à la réduction des débits et à l'eutrophisation.

#### **Modes de gestion recommandés :**

La gestion de l'habitat ne peut s'envisager de manière indépendante des milieux adjacents (relations amont-aval) par une gestion qualitative et quantitative de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Il convient d'éviter l'érosion des berges et des versants et de surveiller la qualité de l'eau.

### Distribution, représentation et état de conservation

Ce type d'habitat est représenté sur une surface de 12,98 ha soit environ 1,76 % de la surface totale du site Natura 2000.

Il correspond au lit mineur de la Nied et de ses affluents.

1 état de conservation a été observé : moyen.

## Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp.

Code CORINE biotopes : 22.441

Code Natura 2000 : 3140 (communautaire prioritaire)

Alliance phytosociologique : *Charion vulgaris*

Habitat déterminant ZNIEFF : 1

### Description générale

L'habitat correspond à un milieu aquatique localisé au sein des Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (habitat d'intérêt communautaire : 6410), sous forme de petites dépressions (ou vasques).

Ces vasques se développent à la faveur de la nappe affleurante (ouest du Marais de Château-Bréhain). Elles accueillent un habitat aquatique spécialisé des eaux chargées en carbonates de calcium, les herbiers à *Chara vulgaris*.

### Valeur écologique et biologique

Habitat généralement indicateur d'une bonne qualité de l'eau.

Habitat associé à la dynamique et au fonctionnement écologique des bas-marais alcalins.

### Menaces avérées ou potentielles

- Les characées (espèces pionnières) s'effacent peu à peu avec l'installation, la concurrence accrue des végétations de phanérogames aquatiques ou l'évolution naturelle des milieux par comblement progressif.
- La modification des niveaux d'eau et de sa qualité (notamment concentration élevée en phosphates) est le risque majeur de régression de ces communautés aquatiques fragiles occupant généralement de faibles superficies
- Les introductions d'espèces allochtones proliférantes peuvent aussi déséquilibrer ces communautés aquatiques.

### États à privilégier et cadre de gestion

#### **États à privilégier :**

L'habitat est limité dans son expression au sein du Marais de Château-Bréhain du fait de la fermeture par des espèces d'hélophytes. Le plan de gestion prévoit des interventions en vue d'augmenter les surfaces de cet habitat : fauche tous les 2 ans pour limiter les hélophytes et élimination des ligneux.

#### **Sensibilité de l'habitat :**

Habitat sensible à la variation du niveau d'eau, au développement des hélophytes, à l'assèchement, au piétinement, à l'eutrophisation et au manque de luminosité.

#### **Modes de gestion recommandés :**

La gestion de l'habitat doit passer par le maintien des conditions hydriques locales et des milieux environnants, aussi bien au plan quantitatif que qualitatif. Il convient de garantir l'intégrité de l'habitat au sein du Marais de Château-Bréhain.

Il convient aussi de surveiller attentivement le développement des espèces qui pourraient contribuer à faire régresser ou même éliminer l'habitat par le biais d'une gestion des espèces hélophytiques.

### Distribution, représentation et état de conservation

Ce type d'habitat est représenté sur une surface de 0,85 ha soit environ 0,11 % de la surface totale du site Natura 2000, en mosaïque avec les Prairies à *Molinia* sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (habitat d'intérêt communautaire : 6410).

Il se localise au sein du Marais de Château-Bréhain (petites dépressions de quelques m<sup>2</sup>, très localisées).

1 état de conservation a été observé : moyen.

## II.3 Espèces d'intérêt communautaire

### II.3.1 Synthèse

#### II.3.1.1 FLORE

Aucune espèce végétale d'intérêt communautaire n'a été localisée au sein du site Natura 2000.

#### II.3.1.2 AMPHIBIENS

Les informations concernant les amphibiens sont issues de la bibliographie (base de données naturaliste de la DREAL Grand-Est et plans de gestion des sites gérés par le CENL) et de prospections menées au printemps 2018 (Neomys et BEC). Ces prospections ont été plus spécialement ciblées sur le Triton crêté *Triturus cristatus* et le Sonneur à ventre jaune *Bombina variegata*, les deux espèces d'amphibiens inscrites à l'Annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore présentes en Moselle.

La bibliographie renseigne la présence de 7 espèces d'amphibiens sur le site Natura 2000, dont 1 seule d'intérêt communautaire, le Triton crêté. Cette espèce a été notée en 1984 dans la mare du Marais de Château-Bréhain mais n'y a pas été retrouvée en 2014 lors de prospections ciblées (CEN Lorraine, 2015). Dans les 5 km autour du site Natura 2000 (base de données DREAL), aucune espèce complémentaire n'est mentionnée.

Les prospections de 2018 n'ont également pas permis de retrouver le Triton crêté au Marais de Château-Bréhain. Il a par contre été noté dans le secteur nord de la zone d'étude (Rémillly), au sein de 3 mares rapprochées situées chacune dans des bosquets (cf. Carte 10).

Ces bosquets s'inscrivent dans un milieu prairial parcouru par un ruisseau. 2 à 10 individus ont été observés sur chaque mare, ce qui semble un effectif relativement faible par rapport au potentiel d'accueil des sites. Les observations sont cependant difficiles dans ces plans d'eau très végétalisés. D'autres sites favorables ont été repérés sur le site Natura 2000. L'espèce n'y a pas été notée mais sa présence y est possible. Des investigations complémentaires (via la pose de nasses ou des prélèvements d'eau en vue d'une recherche de l'ADN "environnemental") pourraient permettre de préciser la présence éventuelle de cette espèce.

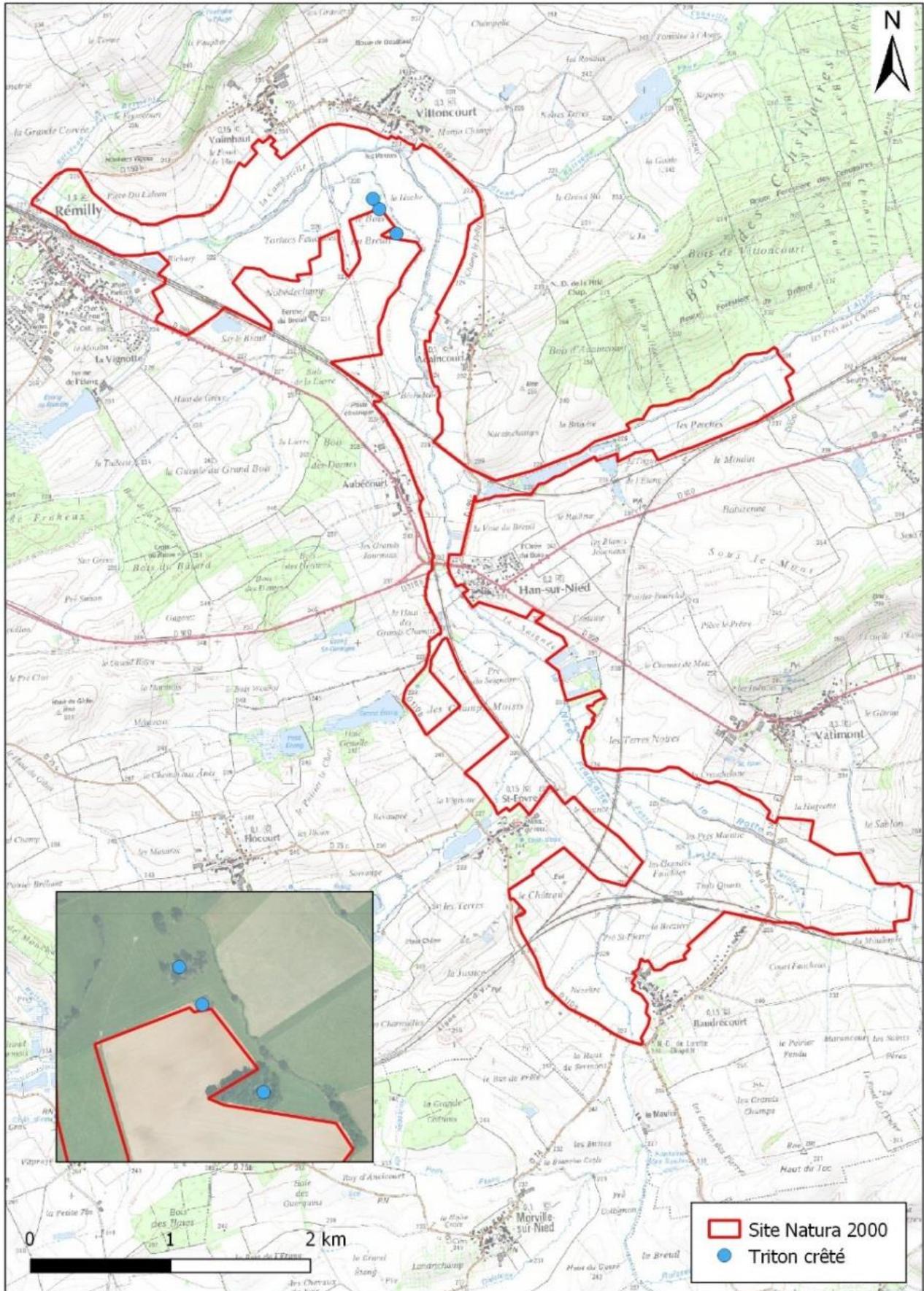
Au cours des prospections réalisées au printemps et à l'été 2018, 9 espèces d'amphibiens ont été contactées (cf. Annexe 15). Le Sonneur à ventre jaune n'a pas été noté, malgré des secteurs jugés a priori favorables.

Tableau 13 : Espèces d'amphibiens d'intérêt communautaire observées sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats Faune Flore	Liste Rouge France	Liste Rouge Lorraine	Arrêté du 19/11/2007	Note ZNIEFF Lorraine
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Annexe II & IV	NT	NT	Espèce & habitat	3

NT : Quasi Menacée. La note ZNIEFF, dépendante du niveau de la population pour certaines espèces, tient compte de l'effectif noté localement (DREAL Lorraine, 2013).

Carte 10 : Localisation des observations de Tritons créés



## Triton crêté

*Triturus cristatus*

### Statut de protection / conservation

- Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats/Faune/ Flore (97/43/CEE)
- Protection nationale (arrêté du 19/11/2007, art. 2)
- Espèce déterminante ZNIEFF en Lorraine (rang 3)
- Catégorie Quasi-menacé sur la liste rouge des amphibiens de Lorraine
- Catégorie Quasi-menacé sur la liste rouge des amphibiens de France métropolitaine

### Répartition

#### France :

Le Triton crêté occupe principalement une grande moitié Nord de la France, il pénètre peu dans les principaux reliefs (Alpes notamment) et n'atteint pas les plus hauts sommets des secteurs à relief plus modeste (Ardennes, Vosges et Jura).

#### Lorraine :

Espèce présente dans les 4 départements lorrains. Sa répartition correspond aux régions naturelles riches en mares agricoles. Présent dans presque toute la Lorraine à l'exception de quelques larges secteurs sans données comme l'Ouest meusien, le Nord-ouest, le Sud et l'Est du département des Vosges. Seules deux stations sont connues du massif vosgien.

### Présence sur le Natura 2000

Présent dans trois mares proches incluses dans des bosquets en milieu prairial sur la commune de Rémilly. Quelques autres mares semblent favorables à l'espèce sur le site. Semble avoir disparu du marais de Château-Bréhain.

### Éléments d'identification

Le plus grand des tritons de France : 12-16 cm pour le mâle et 18 cm pour la femelle, parfois plus. Face dorsale brun noir, ponctuée de taches noires. Les flancs, la base de la queue et les côtés de la tête sont ponctués de petites taches blanches. La peau est assez granuleuse. Gorge sombre finement ponctuée de blanc ou orange ponctuée de noir et de blanc. Ventre jaune orangé avec des grandes taches noirâtres.

### Écologie

#### Habitat :

Fréquente les points d'eau claire stagnante assez profonds, en général bien garnis de végétation et ensoleillés : mares en forêt, prairies ou carrières, étangs, fossés, bassins ... Présent en plaine et en montagne jusqu'à 1000 m, voire plus (hors Lorraine).

#### Cycle biologique :

Actif de mars à septembre. En période nuptiale, actif jour et nuit. Fécondation interne : transfert d'un spermatozoïde après une parade nuptiale. Ponte de 200 à 300 œufs, en général en mars-avril. Métamorphose en 2-3 mois. Maturité sexuelle vers 3 ans.

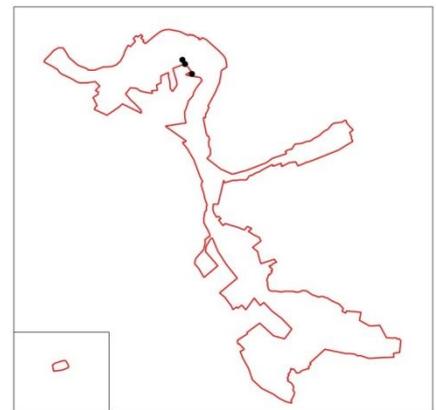
### Menaces

La destruction et l'altération des sites de reproduction sont les menaces majeures (mares agricoles en particulier). En milieu terrestre, la réduction des prairies permanentes, une pression agricole intensive, la disparition des petits éléments paysagers ... L'évolution naturelle des mares de vallées conduit à leur disparition par atterrissement, sans compensation suffisante due à l'apparition ou au creusement de nouvelles. Les mêmes facteurs contribuent à réduire la profondeur de l'eau alors que le Triton crêté est une espèce qui recherche des eaux profondes.

On peut encore citer la pollution des points d'eau, l'abaissement des nappes phréatiques, l'ombrage croissant sur de nombreuses mares, l'empoisonnement des points d'eau, le trafic routier, les prélèvements pour la terrariophilie, ...

### Bibliographie

- Aumaitre D. & Lambrey J. (Coord.), 2016. Liste rouge des amphibiens et reptiles de Lorraine. UICN, DREAL Grand Est. Nancy, 24 p.
- Conservatoire des espaces naturels de Lorraine - Aumaitre D., 2012. Synthèse CARNET B, Région Lorraine, année 2012. Volet herpétofaune. DREAL Lorraine, 28 p.
- DREAL Lorraine, 2013. Modernisation des ZNIEFF en région Lorraine. Espèces et habitats déterminants de Lorraine. <<http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/la-liste-de-referance-des-especes-a3776.html>>.
- Jacob J-P & Denoël M. 2007. Le Triton crêté *Triturus cristatus* (Laurenti, 1768) In Jacob J-P., Percsy C., de Wavrin H., Graitson E., Kinet T., Denoël M., Paquay M., Percsy N., Remacle A. 2007. Amphibiens et Reptiles de Wallonie. Aves-Raîenne et centre de recherche de la Nature, des Forêts et du Bois (MRW-GGRNE), Série « Faune-Flore-Habitats » n°2, Namur. 384 p.
- Lescure J. & Massary de J-C. 2012. Atlas des Amphibiens et reptiles de France. Biotope, Mèze ; MNHN, Paris (collection Inventaires & biodiversité) 272 p.
- Renner M & Vitzthum S. 2007. Amphibiens et Reptiles de Lorraine. Editions Serpenoises. Metz. 272 p.
- [UICN France, MNHN & SHF \(2015\). La Liste rouge des espèces menacées en France - Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.](#)



## Reptiles

Les informations concernant les reptiles sont uniquement issues de la bibliographie (base de données naturaliste de la DREAL Grand-Est et plans de gestion des sites gérés par le CENL). Aucune prospection n'a été menée dans le cadre de la rédaction du DOCOB. Aucune espèce de reptiles d'intérêt communautaire n'est en effet susceptible de se trouver sur le site Natura 2000.

La bibliographie fait état de la présence 3 espèces de reptiles au sein du périmètre Natura 2000 dont le Lézard des murailles *Podarcis muralis*, espèce inscrite à l'Annexe IV de la Directive Habitats/Faune/Flore. Cette espèce a été notée à proximité immédiate du site de La salière (Rémilly) géré par le CENL (CEN Lorraine, 2016a).

### II.3.1.3 MAMMIFÈRES

Les informations concernant les mammifères sont issues de la bibliographie (base de données naturaliste de la DREAL Grand-Est et plans de gestion des sites gérés par le CENL) et de prospections menées au printemps 2018 (Neomys et BEC). Ces prospections ont été plus ciblées sur le Castor d'Europe *Castor fiber*. La cartographie en ligne Carmen dédiée au Castor d'Europe à l'échelle nationale ([carmen.carmencarto.fr/38/castor.map#](http://carmen.carmencarto.fr/38/castor.map#)) a également été consultée (le 6 novembre 2018). Par ailleurs, une nurserie de Grands Murins a été observée en 1984 dans un bâtiment du village d'Herny (données de B. Hamon). Mais aucune prospection récente n'a été réalisée depuis sur le secteur, les données ne sont donc pas actualisées (CPEPESC, communication personnelle in ESOPE, 2009).

La bibliographie renseigne la présence d'une seule espèce de mammifères sur le site Natura 2000 (un terrier de Blaireau européen sur la Marais de Château Bréchain ; CEN Lorraine, 2015, terrier toujours présent en 2018 - M. Gaillard obs. pers.). À moins de 5 km du site Natura 2000, la base de données de la DREAL cite 3 espèces complémentaires, dont deux espèces de chiroptères. Seul le Petit Rhinolophe *Rhinolophus hipposideros* est inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats/Faune/Flore. La donnée correspond à la présence d'une nurserie dans le village de Bacourt, soit à quasiment 5 km du site Natura 2000.

La cartographie Carmen construite à partir des données du Réseau Castor de l'ONCFS mentionne la "présence certaine" du Castor d'Europe sur la Nied sur la commune de Rémilly et son "absence vérifiée" à l'amont de Han-sur-Nied.

Les recherches menées en fin d'hiver 2017/2018 ont permis de noter des indices de présence de l'espèce tout au long de la Nied (de Rémilly à Baudrecourt) et de la Rotte (cf. Carte 11). Au total, ont été trouvés 33 indices ponctuels (indices épars de petite taille), 17 chantiers (indices témoignant d'une activité moyenne à forte concentrée sur un secteur) et 2 terriers dont l'un est occupé (terrier situé au nord de Saint-Epvre) et l'autre semble ancien. À partir de ces indices et de leur répartition, l'estimation de la taille de la population se porte à deux clans familiaux.

Au cours de ces prospections, d'autres espèces de mammifères ont été contactées (cf. tableau en Annexe 16).

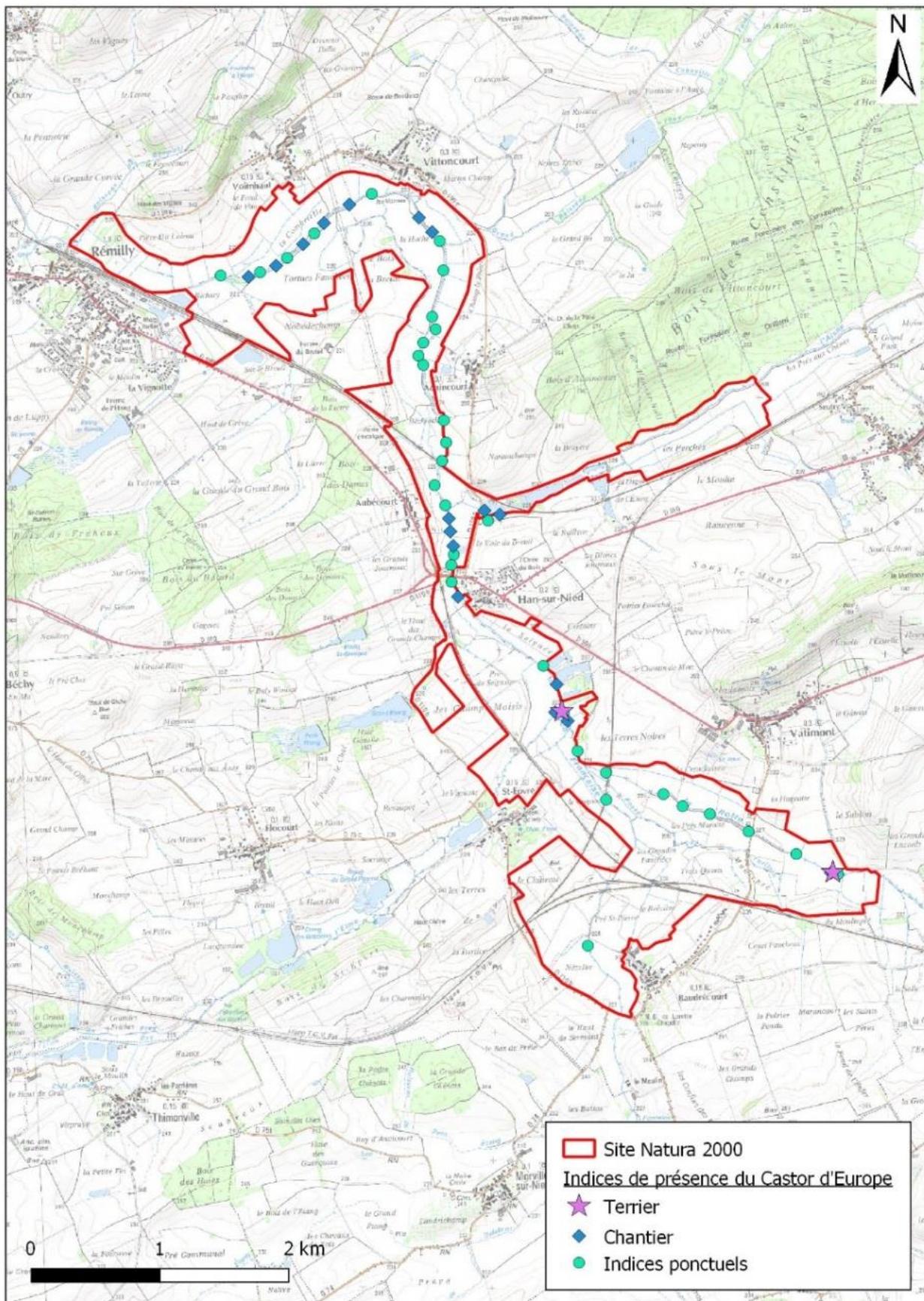
Outre quelques possibles gîtes arboricoles dans la ripisylve de la Nied et de ses affluents, le site Natura 2000 présente un faible potentiel en gîte favorable aux chiroptères (absence de bâtiments et de sites hypogés). L'ensemble du site présente toutefois de bonnes potentialités en tant que terrain de chasse pour diverses espèces communautaires, dont le Petit Rhinolophe et le Grand Murin cités à proximité de la zone (cf. bibliographie).

Tableau 14 : Espèces de mammifères d'intérêt communautaire observées sur la zone d'étude

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats Faune Flore	Liste Rouge France	Arrêté du 23/04/2007	Note ZNIEFF Lorraine
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	Annexe II & IV	LC	Espèce et habitat	3

LC : Préoccupation mineure. La note ZNIEFF, dépendante du niveau de la population pour certaines espèces, tient compte de l'effectif noté localement (DREAL Lorraine, 2013).

Carte 11 : Localisation des indices de présence du Castor d'Europe



## Castor d'Eurasie

*Castor fiber*



### Statut de protection / conservation

- Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats/Faune/ Flore (97/43/CEE)
- Protection nationale (arrêté du 23/04/2007, art. 2)
- Espèce déterminante ZNIEFF en Lorraine (rang 3)
- Catégorie Préoccupation mineure sur la liste rouge des amphibiens de France métropolitaine

### Répartition

#### France :

Le Castor d'Europe est présent dans une quarantaine de départements, essentiellement sur la façade Est du Pays. Confiné dans le bassin aval du Rhône jusqu'au milieu du XX<sup>ème</sup>, il a ensuite été réintroduit dans plusieurs bassins (Rhin, Loire, Moselle, Tarn, Meuse ...). Aire de répartition actuellement en expansion à partir de ces noyaux et de nouveaux relâchers.

#### Lorraine :

Espèce présente dans les 4 départements lorrains, dans les bassins de la Moselle (dont Meurthe, Madon ...), de la Meuse (dont Chiers ...), de la Sarre (dont Nied, Blies ...) et de la Saône amont. Sa répartition est encore en cours d'extension à partir des noyaux de relâcher historiques.

### Présence sur le Natura 2000

Indices de présence (coupes, chantiers, terriers ...) présents sur l'ensemble des cours de la Nied et de la Rotte.

### Éléments d'identification

Le plus gros rongeur d'Europe : plus d'1 m de longueur dont 30 cm pour la queue et 21 kg (en moyenne). Queue aplatie (13-15 cm de large) recouverte de pseudo-écailles. Pelage brun clair ou blond avec reflets roux. Nage avec uniquement le dessus de la tête hors de l'eau. Les observations directes sont rares (activité quasi exclusivement nocturne) mais les indices de présences sont typiques : coupes, chantiers, huttes-terriers ...

### Écologie

#### Habitat :

Le Castor est inféodé aux zones humides de plaine et de l'étage collinéen. Il s'installe sur les tous les cours d'eau (des grands fleuves aux petits ruisseaux) et les plans d'eau s'ils sont connectés au réseau hydrographique. Trois conditions sont indispensables à son installation : la présence permanente de l'eau avec une profondeur minimale de 60 cm pour l'installation du gîte dont l'entrée est immergée, l'importance de formations boisées rivulaires avec une prédominance de salicacées et l'absence de courant rapide, de forte pente et d'ouvrage infranchissable. Taille du territoire variable selon les ressources alimentaires disponibles : généralement 3 à 5 km de rives.

#### Cycle biologique :

Actif toute l'année. Vit en clan familial regroupant les jeunes de deux générations (4 à 6 individus). Maturité sexuelle à 2 ans pour la femelle et 3 ans pour le mâle. Accouplement en février-mars, naissance de 2 ou 3 jeunes en mai-juin.

### Menaces

Bien que la population française soit en développement constant à partir des zones de relâcher, la présence de barrages freine l'expansion de l'espèce dans certains secteurs. L'artificialisation des berges et la présence d'infrastructures routières sont également problématiques. Le Castor peut occasionner des dégâts (coupes d'arbres) lorsqu'il est présent à proximité d'activités humaines (arboriculture, ripisylve d'étang de loisirs ...).

Peut être victime de la lutte contre les nuisibles comme le Ragondin ou le Rat musqué (piégeage empoisonnement). L'utilisation de pièges non létaux est requise dans les secteurs de présence du Castor.

Supplanté par le Castor canadien *Castor canadensis*, introduit localement en Europe. Cette espèce est présente dans le bassin de la Moselle en Sarre et au Luxembourg. Son développement est à surveiller et cette population serait à éradiquée.

### Bibliographie

Ermala A., Helminen M. & Lathi S., 1989. Some aspects of the occurrence, abundance and future of the Finnish beaver population. Suomen Rüssia, 35 : 108-118.

Erome G., 1982. Contribution à la connaissance éco-éthologique du Castor dans la vallée du Rhône. Thèse université Claude Bernard, Lyon. 284 p.

DREAL Lorraine, 2013. Modernisation des ZNIEFF en région Lorraine. Espèces et habitats déterminants de Lorraine. <<http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/la-liste-de-referance-des-especes-a3776.html>>.

UICN France, MNHN, SFEPM & ONCFS, 2017. La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Mammifères de France métropolitaine. Paris, France.

ONCFS, réparation du castor sur le réseau hydrographique (lien Internet) [carmen.carmencarto.fr/38/castor.map#](http://carmen.carmencarto.fr/38/castor.map#).

## II.3.1.4 OISEAUX

Les informations concernant les oiseaux sont issues d'une part de la bibliographie :

- La base de données SINP de la DREAL Grand-Est.
- les plans de gestion des sites gérés par le CENL.
- le rapport de l'étude conduite pour RFF (Jager *et al.*, 2001).
- l'état de référence du site Natura 2000 (CSL, 2005).
- l'étude d'incidences du projet de LGV Est (tronçon G) (ESOPE, 2009b).
- des données récentes personnelles de Julian Pichenot (espèces non citées dans les sources précédentes).

D'autre part, des prospections de terrain ont été réalisées entre février et septembre 2018 (BEC et Neomys). Dans le cadre de ces prospections, les espèces les plus remarquables ont été visées (avifaune prairiale), uniquement à l'occasion de 2 matinées dédiées au printemps. Des données complémentaires ont été acquises dans le cadre des prospections réalisées pour les autres groupes faunistiques.

Les différentes sources citées ci-dessus renseignent la présence de 11 espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe I de la directive 2009/147/CE au sein du périmètre Natura 2000 entre les années 1980 et 2014. Le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*, le Milan noir *Milvus migrans* et la Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, sont des nicheurs probables, qui ont été régulièrement observés. Le Milan royal a été observé à plusieurs reprises en période migratoire.

Le Busard des roseaux *Circus aeruginosus* a été cité à deux reprises mais n'a pas fait l'objet d'observations postérieures à 2009 au sein du périmètre. Il était nicheur sur le Marais de Château-Bréhain dans les années 1980, mais en a disparu depuis. Il en est de même pour le Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*, qui était observé en hivernage sur le même site et à la même période. Quant au Busard cendré *Circus pygargus*, sa nidification n'a pas été signalée mais il est mentionné au cours des années 2000. Le Râle des Genêts *Crex crex* a été contacté à Adaincourt en 1994 (1 mâle chanteur), puis n'a plus été retrouvé par la suite. Enfin, la Grue cendrée *Grus grus*, a été notée très ponctuellement en période de migration ou d'hivernage.

Au cours des prospections réalisées en 2018, 8 espèces inscrites en annexe I de la directive 2009-147-CE, ont été recensées :

- La Cigogne blanche *Ciconia ciconia*, dont un couple niche sur la commune de Rémilly (hors périmètre) et qui vient fréquemment s'alimenter dans les prairies du site Natura 2000 ;
- La Grande Aigrette *Ardea alba*, présente en automne et hiver dans les prairies et cultures où elle vient s'alimenter ;
- La Grue cendrée *Grus grus*, observée dans une culture du périmètre en période hivernale (halte migratoire/ hivernage) ;
- Le Martin-pêcheur d'Europe *Alcedo atthis*, observé à une seule reprise sur la Nied à Baudrecourt (nicheur possible au sein du périmètre mais, dans ce cas, en effectif restreint) ;
- Le Milan noir *Milvus migrans*, nicheur sur le périmètre (une aire localisée dans la ripisylve de la Rotte à Vatimont) et qui vient également s'y alimenter dans les prairies ;
- Le Pic mar *Dendrocopus medius*, observé au sein du périmètre en période hivernale, à proximité du massif forestier de Hémilly où il niche (hors périmètre) ;
- La Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*, nicheuse probable au sein du périmètre (observations de plusieurs mâles) ;
- Le Pluvier doré *Pluvialis apricaria*, observé uniquement en vol au-dessus du site, mais dont la présence occasionnelle en période hivernale est possible.

Ces espèces et leur statut sont listés ci-dessous et la localisation des données est présentée sur la Carte 12.

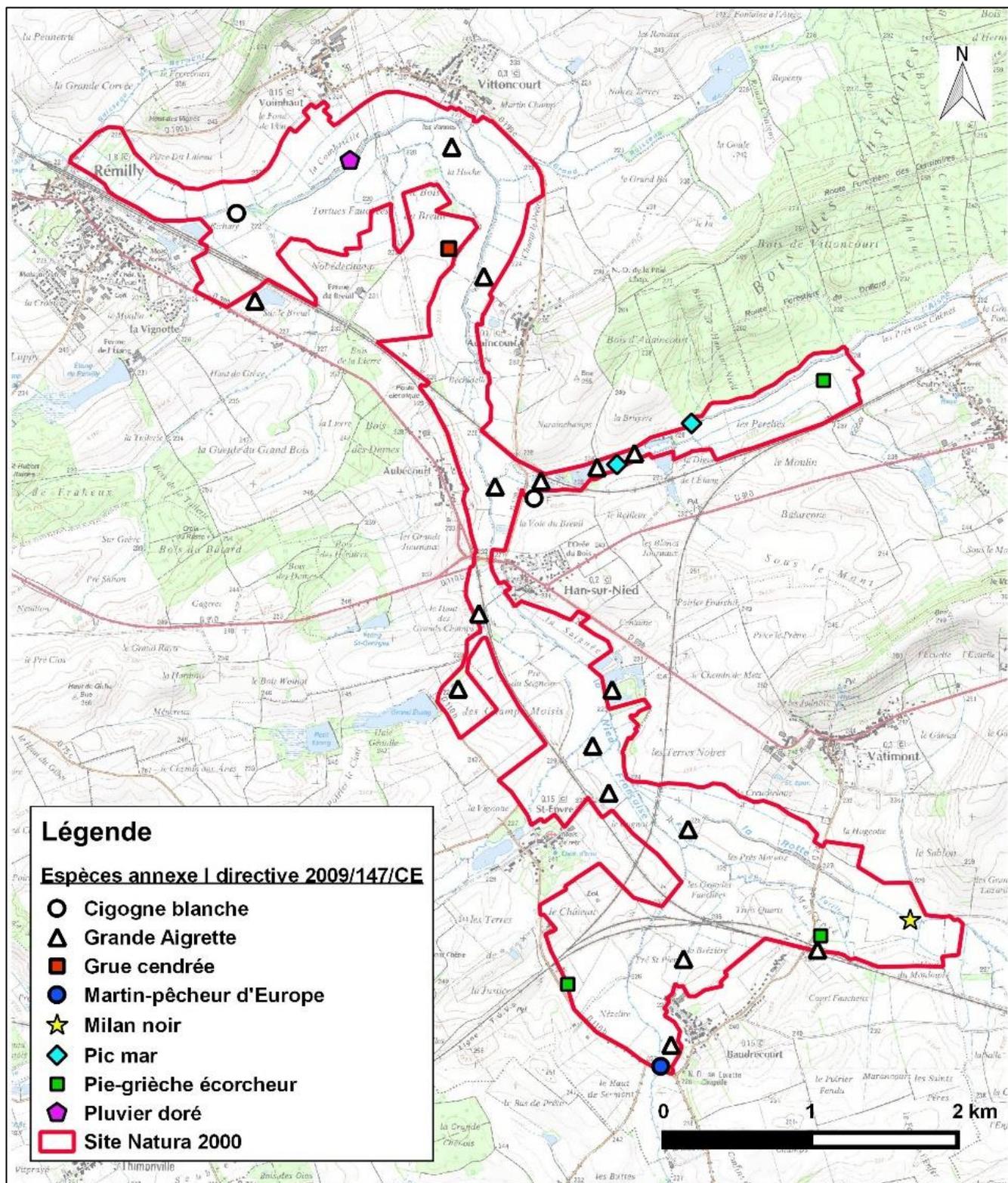
Tableau 15 : Espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire observées sur la zone d'étude en 2018

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive 2009/147/CE	Liste Rouge France	Arrêté du 29/10/2009	Note ZNIEFF Lorraine
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	Annexe I	-	Espèce et habitat	-
Grande Aigrette	<i>Ardea alba</i>	Annexe I	-	Espèce et habitat	-
Grue cendrée	<i>Grus grus</i>	Annexe I	-	Espèce et habitat	-
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Annexe I	-	Espèce et habitat	-
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	Annexe I		Espèce et habitat	3
Pic mar	<i>Dendrocopos mdius</i>	Annexe I		Espèce et habitat	-
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Annexe I	NT (nicheur)	Espèce et habitat	3
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	Annexe I			

LC : Préoccupation mineure. La note ZNIEFF, dépendante du niveau de la population pour certaines espèces, tient compte de l'effectif noté localement (DREAL Lorraine, 2013).

« - » indique un statut non applicable (par exemple lorsque la note ZNIEFF ou la catégorie de Liste Rouge concerne uniquement la nidification alors que l'espèce n'est pas nicheuse)

Carte 12 : Localisation des espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire observées en 2018



### II.3.1.5 INSECTES

Les informations concernant les insectes sont issues d'une part de la bibliographie :

- La base de données SINP de la DREAL Grand-Est.
- les plans de gestion des sites gérés par le CENL.
- le rapport de l'étude conduite pour RFF (Jager *et al.*, 2001).
- l'état de référence du site Natura 2000 (CSL, 2005).
- l'étude d'incidences du projet de LGV Est (tronçon G) (ESOPE, 2009).

D'autre part, des prospections de terrain ont été réalisées entre avril et septembre 2018 pour la recherche des espèces d'intérêt communautaire (BEC).

Dans la bibliographie, seules 2 espèces d'insectes d'intérêt communautaire sont mentionnées au sein du périmètre Natura 2000 :

- l'**Agrion de Mercure** *Coenagrion mercuriale*, observé dans un ruisseau près du bois de Vittoncourt et sur le ban communal d'Herny ;
- le **Cuivré des marais** *Lycaena dispar*, qui a fait l'objet d'observations ponctuelles (maximum de 4 individus ensemble) en différents lieux du site Natura 2000.

Notons que, sur le Marais de Château-Bréhain, seul l'Agrion de Mercure a été mentionné (plan de gestion du CENL). Par ailleurs, le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* est mentionné dans les boisements situés en dehors du périmètre, dans un rayon de 5 kilomètres.

Les prospections réalisées en 2018 ont permis d'observer les 3 espèces d'intérêt communautaire mentionnées en bibliographie :

- le Cuivré des marais *Lycaena dispar*, observé sur plusieurs prairies entre Baudrecourt et Rémilly, mais également sur le Marais de Château-Bréhain (pour un total de 5 individus) ;
- l'Agrion de Mercure *Coenagrion mercuriale*, observé sur le ban communal d'Herny (effectif de plus de 300 individus ; reproduction observée) et sur la Nied, à proximité du périmètre du Marais de Château-Bréhain (2 individus) ;
- le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* a été observé en lisière du massif de Hémilly (juste en dehors du périmètre Natura 2000), sur le ban communal de Vittoncourt (en limite avec Herny).

Ces espèces et leur statut sont listés dans le tableau suivant et la localisation des données est présentée sur la Carte 13.

Tableau 16 : Espèces d'insectes d'intérêt communautaire observées sur la zone d'étude en 2018

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive 92/43	Liste Rouge France	Arrêté du 29/10/2009	Note ZNIEFF Lorraine
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Annexe II		Espèce	1 (population importante)
Cuivré des marais	<i>Lycaena dispar</i>	Annexes II et IV		Espèce et habitat	2
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Annexe II			2

### II.3.1.6 POISSONS

Le FSD du site Natura 2000 ne mentionne pas les espèces de poissons et les prospections n'ont donc pas ciblé ce groupe biologique.

Toutefois, on retrouve auprès de sources locales<sup>4</sup> des résultats de pêches électriques menées dans le secteur du site, en 2011 sur la Nied (Vittoncourt) et en 2017 sur la Rotte (Vatimont).

Ces résultats mettent en évidence la présence en grand nombre du **Chabot**, espèce la plus représentée parmi les espèces recensées sur la Nied en 2011. Cette espèce étant omniprésente en Lorraine, sa présence dans la Nied (et la Rotte) est attendue.

Dans une moindre mesure (moins de 10 individus observés), la Loche de rivière et la Bouvière ont été recensées.

Autochtone en France, la **Loche de rivière** semble largement répandue dans le Nord-Est, mais reste peu commune. Elle occupe principalement les grandes vallées alluviales de la Meuse et de la Moselle, mais on la rencontre également sur des cours d'eau comme le Madon ou la Nied, avec des densités plus faibles.

Les activités anthropiques, la pollution des eaux et surtout celle des sédiments représentent les principales menaces pour l'espèce.

La **Bouvière** est sensible à la pollution industrielle et aux pesticides. Entièrement dépendante des Unionidés<sup>5</sup> pour sa reproduction, sa survie dépend indirectement de la présence de ces mollusques.

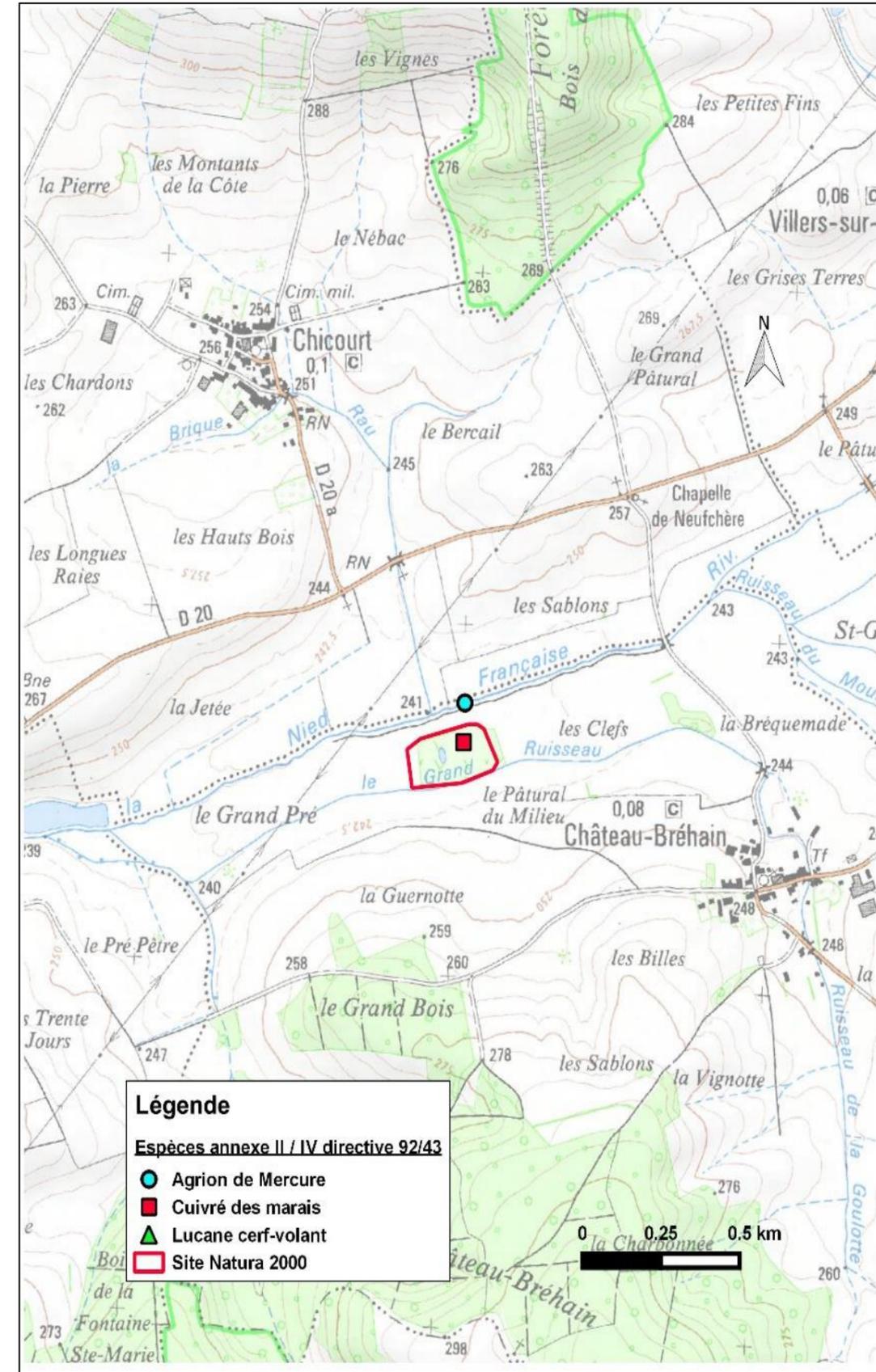
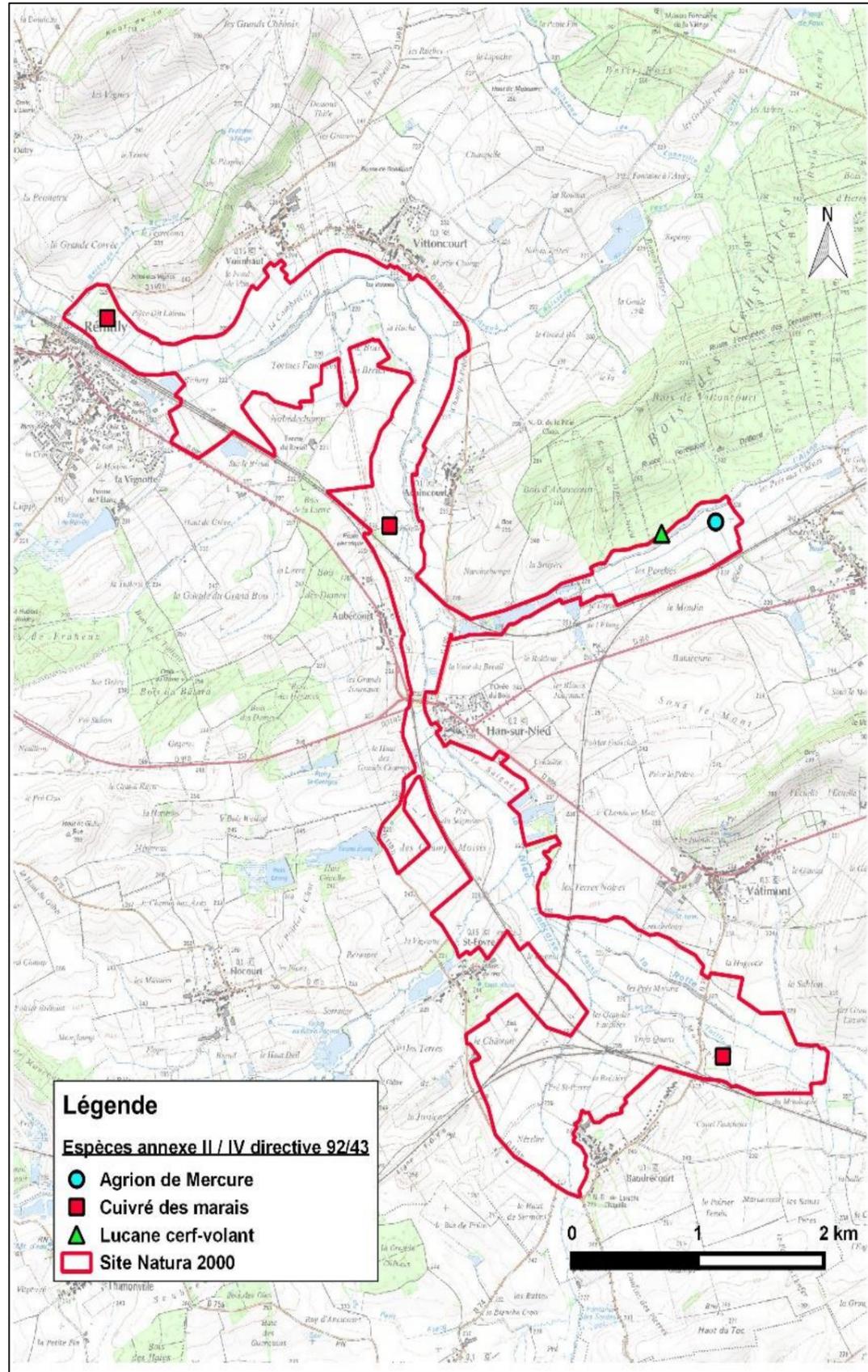
Ces 3 espèces étant indicatrices d'une bonne qualité des eaux, cela peut poser question étant donné la mauvaise qualité des eaux de la Nied.

---

<sup>4</sup> Fédération de pêche de Moselle

<sup>5</sup> Famille de moules d'eau douce

Carte 13 : Localisation des espèces d'insectes d'intérêt communautaire observées en 2018



### II.3.2 Tableau de synthèse

Nom des espèces d'intérêt communautaire identifiées dans le FSD (1)	Nom commun de l'espèce	Code européen Natura 2000 de l'espèce	Estimation de la population (préciser l'unité)	Structure et fonctionnalité de la population. Habitat de l'espèce	État de conservation à l'issu de l'inventaire (2)	État de conservation à l'échelle biogéographique (2)
<i>Triturus cristatus</i>	<i>Triton crêté</i>	1166	22 individus adultes observés ; 50-100 individus adultes estimé	Mares en bosquets en contexte de prairie	Inconnu	Inconnu
<i>Castor fiber</i>	<i>Castor d'Europe</i>	1337	2 clans familiaux estimés	Chantiers et terriers sur la Nied	Favorable	Favorable
<i>Coenagrion mercuriale</i>	<i>Agrion de Mercure</i>	1044	320 individus adultes à Herny (estimation minimale) ; 2 individus adultes à Château-Bréhain	La station située à Herny occupe un ruisseau et semble localisée, mais elle reste relativement proche de celle qui est connue sur le Marais de Vittoncourt (site FR4100214). À Château-Bréhain, l'espèce n'a été observée qu'en dehors du périmètre et en effectif restreint	Favorable	Défavorable inadéquat
<i>Lycaena dispar</i>	<i>Cuivré des marais</i>	1060	5 individus adultes observés	Espèce répandue sur tout le périmètre (prairies favorables à la reproduction) mais en faible effectif	Inconnu	Favorable
<i>Lucanus cervus</i>	<i>Lucane cerf-volant</i>	1083	Sans objet (présence hors périmètre)	(population occupant un massif forestier voisin)	Sans objet (présence hors périmètre)	Favorable
<i>Cobitis taenia</i>	<i>Loche de rivière (Loche épineuse)</i>	1149	1 individu observé dans la Rotte (2017) Une douzaine observée dans la Nied (2011)	Présente en Lorraine dans les vallées de la Meuse et de la Moselle, elle fréquente également des cours d'eau aux eaux courantes et peu profondes comme la Nied	Inconnu	Favorable
<i>Rhodeus sericeus (amarus)</i>	<i>Bouvière</i>	1134	2 individus observés dans la Rotte (2017) 1 individu observé dans la Nied (2011)	En Lorraine, la Bouvière est mentionnée dans les basses vallées et dans certains anciens étangs bien végétalisés. L'espèce dépend de la présence de bivalves ( <i>Unio</i> ou <i>Adonta</i> ) pour sa reproduction	Inconnu	Favorable
<i>Cottus gobio</i>	<i>Chabot</i>	1163	63 individus observés dans la Rotte (2017) Environ 250 individus observés dans la Nied (2011)	Omniprésent en Lorraine, c'est l'espèce la plus représentée lors de la pêche électrique sur la Nied en 2011	Inconnu	Favorable

(1) Nom d'après l'annexe II de la directive 92/43

(2) Favorable, défavorable inadéquat, défavorable mauvais, inconnu

Tableau 17 : Synthèse des espèces d'intérêt communautaire identifiées sur le site Natura 2000

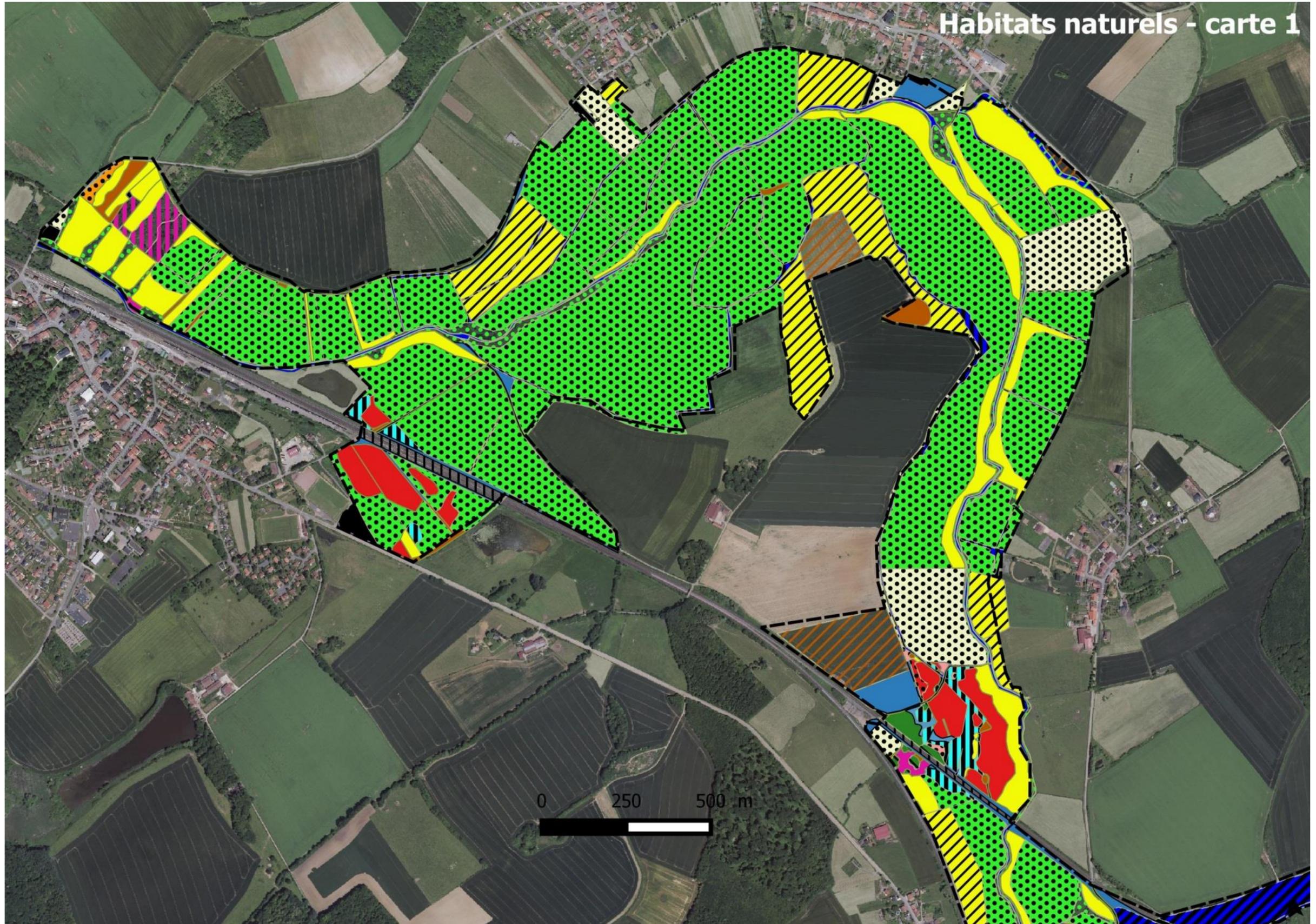
## II.4 Habitats et espèces d'intérêt patrimonial

### II.4.1 Synthèse

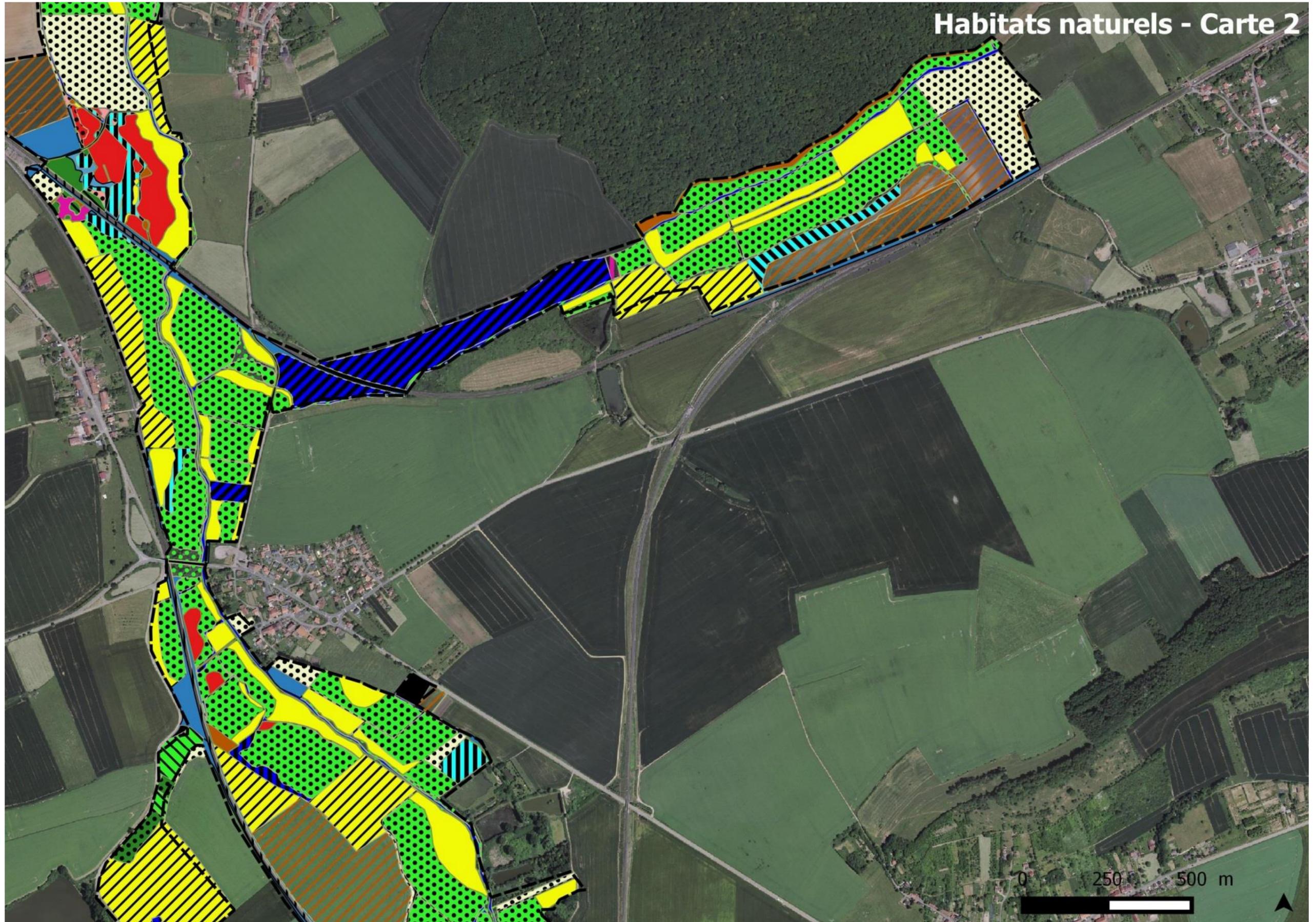
#### II.4.1.1 HABITATS NATURELS

La cartographie des habitats naturels réalisée en 2018 a conduit à identifier 38 habitats naturels (Carte 9 et Tableau 12). Les habitats naturels déterminants ZNIEFF (Tableau 18) représentent une surface de 435 ha soit environ 58 % de la ZSC.

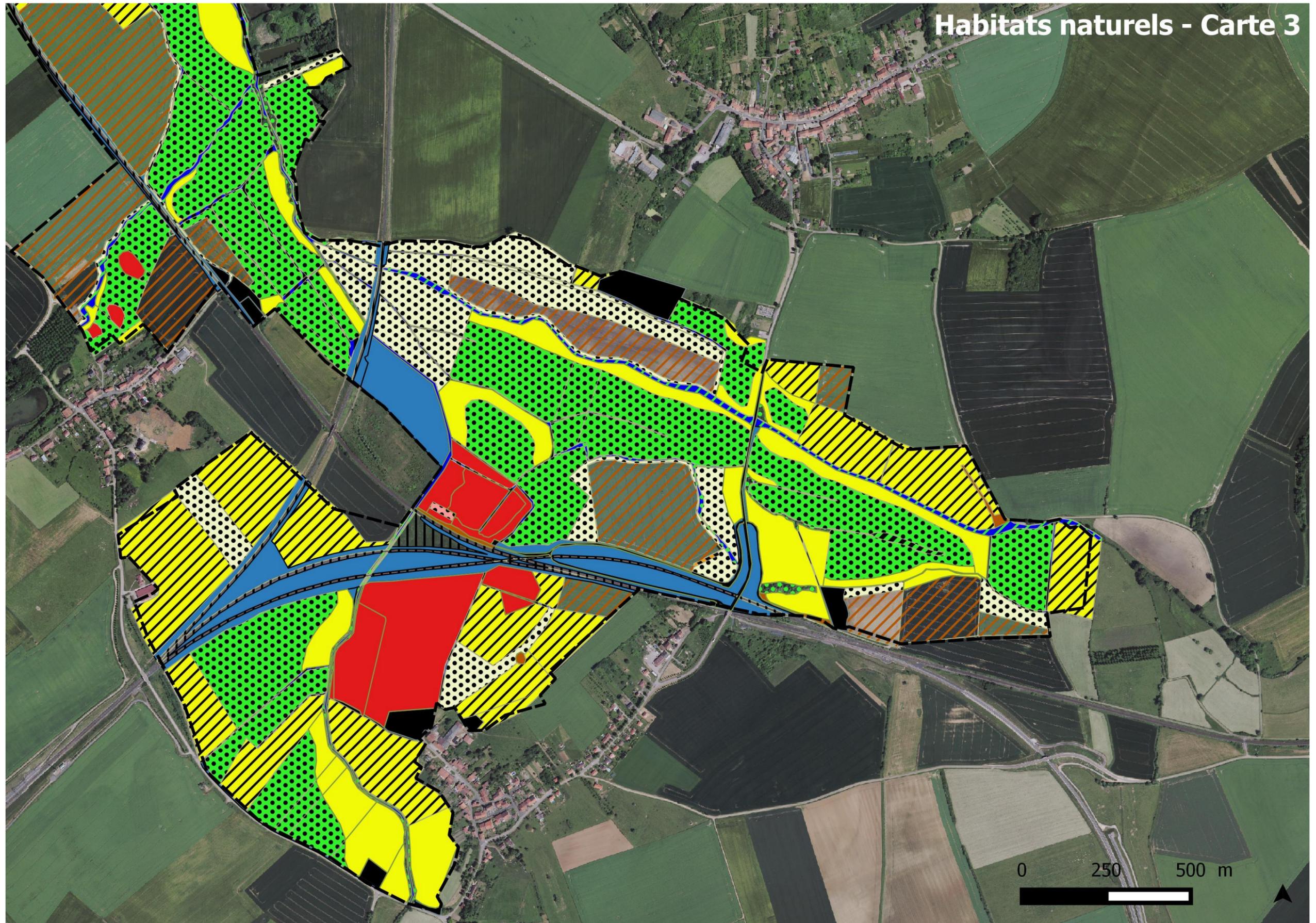
Habitats naturels - Légende	
	ZSC FR4100231
	44.33 : Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes
	44.91 : Bois marécageux d'Aulnes
	84.2 : Bordures de haies
	53.216 : Cariçaies à Carex paniculata
	53.2122 : Cariçaies à Laïche des marais
	53.2 : Communautés à grandes Laïches
	82.1 : Champs d'un seul tenant intensément cultivés
	37.1 : Communautés à Reine des prés et communautés associées
	22.1 : Eaux douces
	22.1 x 86. : Eaux douces x Villes, villages et sites industriels
	44.1 : Formations riveraines de Saules
	44.1x89.22 : Formations riveraines de Saules x Fossés et petits canaux
	89.22 : Fossés et petits canaux
	85.32 : Jardins potagers de subsistance
	38.11 : Pâturages continus
	37.241x38.11 : Pâtures à grand jonc x Pâturages continus
	37.24 : Pâtures à Agropyre et Rumex
	53.11 : Phragmitaies
	53.11x44.921 : Phragmitaies x Saussaies marécageuses à Saule cendré
	83.321 : Plantations de peupliers
	81. : Prairies améliorées
	37.311 : Prairies calcaires à Molinie
	38.22 : Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage
	37.21 : Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques
	37.21x53.11 : Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques x Phragmitaies
	15.42 : Prés salés continentaux à joncs et Elymus
	15.42x38.22 : Prés salés continentaux à joncs et Elymus x Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage
	15.41 : Prés salés continentaux avec Puccinellia distans
	44.921 : Saussaies marécageuses à Saule cendré
	22.441x37.311 : Tapis de Chara x Prairies calcaires à Molinie
	87.1 : Terrains en friche
	53.3 : Végétation à Cladium mariscus
	53.15 : Végétation à Glyceria maxima
	53.16 : Végétation à Phalaris arundinacea
	53.17 : Végétation à Scirpes halophiles
	24.43 : Végétation immergée des rivières
	24.43x44.1 : Végétation immergée des rivières x Formations riveraines de Saules
	83.1 : Vergers de hautes tiges
	86. : Villes, villages et sites industriels
	86.43 : Voies de chemin de fer
	Non codifié : Voies de transport
	87.2 : Zones rudérales
	84.3 : Petits bois, bosquets



# Habitats naturels - Carte 2



# Habitats naturels - Carte 3



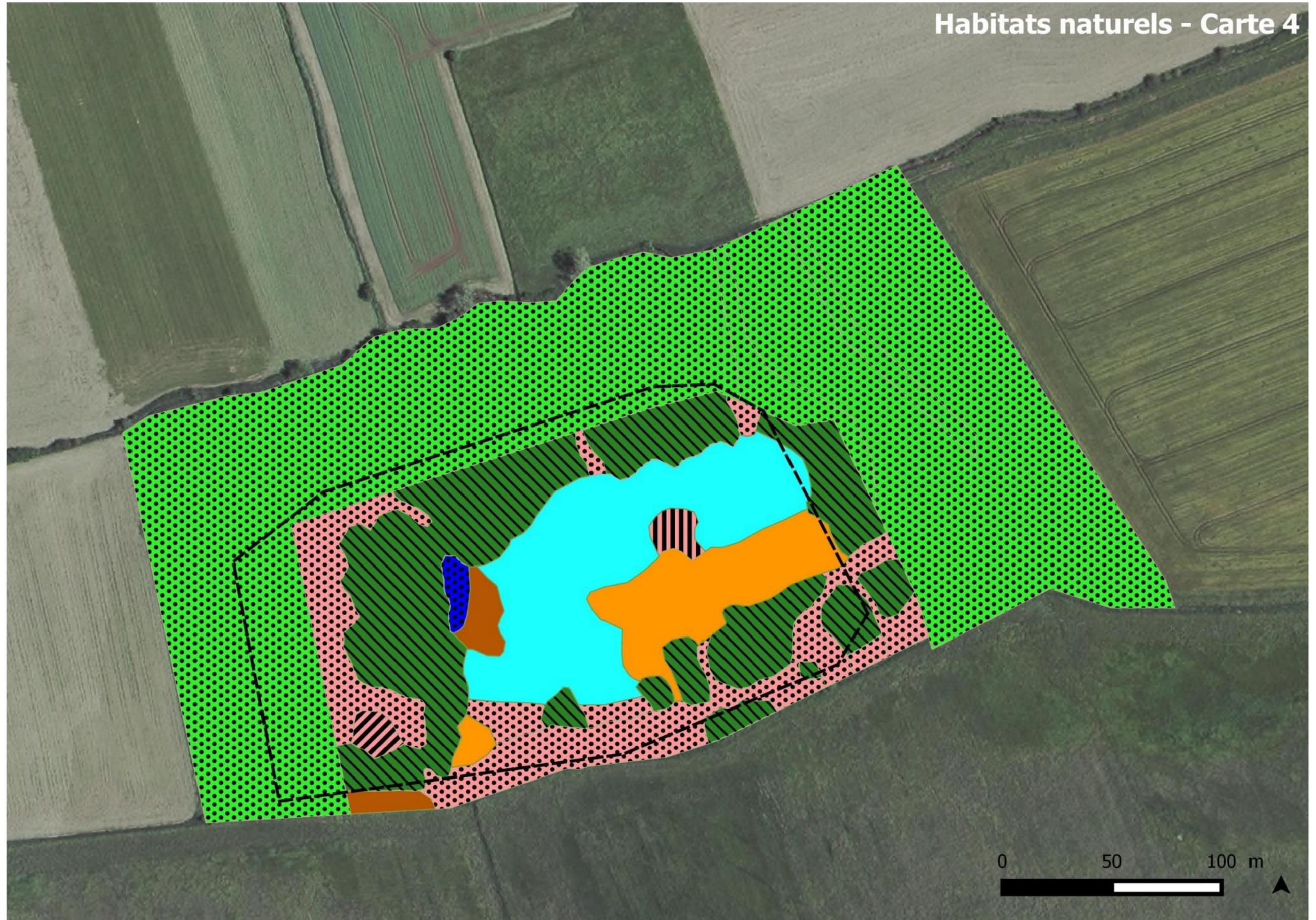


Tableau 18 : Répartition surfacique des habitats naturels

CODE CORINE Biotopes	Libellé CORINE Biotopes	Etat de conservation	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Notation ZNIEFF	Surface (ha)	Surface (ha)/type	% ZSC
<b>HABITATS PRAIRIAUX</b>								
15.41	Prés salés continentaux avec Puccinellia distans	moyen	1340	Prés-salés intérieurs	1	0,39	548,54	73,57
15.42	Prés salés continentaux à joncs et Elymus	moyen	1340	Prés-salés intérieurs	1	29,34		
15.42x38.22	Prés salés continentaux à joncs et Elymus x Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrag	moyen	1340x6510	Prés-salés intérieurs x Prairies de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	1	0,20		
22.411x37.111	Tapis de Chara x Prairies calcaires à Molinie	moyen	3140x6410	Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. x Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1	0,85		
37.21	Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques				3	287,50		
37.21x53.11	Prairies humides atlantiques et sub-atlantiques x Phragmitaies				3	0,31		
37.24	Pâtures à Agropyre et Rumex				3	0,37		
37.241x38.11	Pâtures à grand jonc x Pâturages continus				3	1,34		
37.311	Prairies calcaires à Molinie	moyen	6410	Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)	1	0,41		
38.11	Pâturages continus					99,38		
38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage	bon	6510	Prairies de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)	2	2,69		
38.22		mauvais	6510		3	10,11		
38.22		moyen	6510		3	61,75		
81.	Prairies améliorées					53,89		
<b>HABITATS PALUSTRES</b>								
37.1	Communautés à Reine des prés et communautés associées	moyen	6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	3	0,53	8,60	1,15
53.11	Phragmitaies				3	4,82		
53.11x44.921	Phragmitaies x Saussaies marécageuses à Saule cendré				2	1,84		
53.15	Végétation à Glyceria maxima				3	0,10		
53.16	Végétation à Phalaris arundinacea				3	0,03		
53.17	Végétation à Scirpes halophiles				1	0,09		
53.2	Communautés à grandes Laïches				3	0,33		
53.2122	Cariçaias à Laïche des marais				3	0,74		
53.216	Cariçaias à Carex paniculata				2	0,08		
53.3	Végétation à Cladium mariscus	moyen	7210	Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae	1	0,04		
<b>HABITATS AQUATIQUES</b>								
22.1	Eaux douces					0,10	35,52	4,76
24.43	Végétation immergée des rivières	moyen	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	2	7,62		
24.43x44.1	Végétation immergée des rivières x Formations riveraines de Saules	moyen	3260	Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitricho-Batrachion	2	5,36		
22.x86.	Eaux douces x Villes, villages et sites industriels					10,45		
89.22	Fossés et petits canaux					11,99		
<b>HABITATS FORESTIERS</b>								
44.1	Formations riveraines de Saules					14,88	27,21	3,65
44.1x89.22	Formations riveraines de Saules x Fossés et petits canaux					0,59		
44.33	Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes	moyen	91EO	Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)	2	0,60		
44.91	Bois marécageux d'Aulnes				2	1,09		
44.921	Saussaies marécageuses à Saule cendré				2	1,85		
83.1	Vergers de hautes tiges				3	0,08		
83.321	Plantations de peupliers					2,49		
84.2	Bordures de haies				3	1,25		
84.3	Petits bois, bosquets				3	4,38		
<b>HABITATS ANTHROPIQUES</b>								
82.1	Champs d'un seul tenant intensément cultivés					70,68	125,77	16,87
85.32	Jardins potagers de subsistance					0,40		
86.	Villes, villages et sites industriels					2,28		
86.43	Voies de chemin de fer				3	9,29		
87.1	Terrains en friche					34,23		
87.2	Zones rudérales					5,25		
NC	Voies de transport					3,64		

## II.4.1.2 ESPÈCES VÉGÉTALES REMARQUABLES

### ✦ Approche bibliographique :

Les inventaires de terrain 2018 ont permis de localiser les espèces végétales patrimoniales. Les espèces végétales patrimoniales correspondent aux espèces mentionnées :

- dans la liste des espèces végétales protégées en France ;
- dans la liste des espèces végétales protégées en Lorraine ;
- en annexes II ou IV de la directive européenne Habitats/Faune/Flore 1992 ;
- dans la liste des espèces végétales déterminantes ZNIEFF (DREAL Lorraine, 2013) ;
- dans la liste rouge française (UICN France, FCBN & MNHN, 2012) ;
- dans la liste rouge régionale (Pôle lorrain du futur Conservatoire Botanique National du Nord-Est, 2015).

En amont des recherches sur le terrain, une analyse bibliographique a été menée afin d'identifier les espèces végétales remarquables connues au sein du périmètre Natura 2000.

Le FSD de la zone Natura 2000 a ainsi été consulté afin de faire le bilan des espèces végétales patrimoniales mentionnées, à savoir : *Aster tripolium*, *Carex hordeistichos*, *Euphorbia palustris*, *Ranunculus sardous*, *Stellaria palustris*, *Triglochin maritima* et *Spergula maritima*. Ces espèces sont uniquement mentionnées à l'échelle de la ZSC, sans précision de leur localisation.

Par ailleurs les données disponibles au sein de la base de données de la DREAL Grand Est ont été consultées (base Recorder). Cette base de données intègre l'ensemble des informations botaniques disponibles à l'échelle régionale jusque 2013/2014. Les données botaniques disponibles au sein de cette base de données compte 362 données (ou stations d'espèces) pour 16 espèces végétales. Ces données ont été récoltées par : CEN Lorraine, C. Courte, G. Gaye, P. Richard et M.P. Vécrin-Stablo.

Pour compléter l'information bibliographique, les plans de gestion des sites gérés par le CEN Lorraine ont également été compulsés :

- Plan de gestion 2014-2020. Marais de Château-Bréhain. 55 p.
- Plan de gestion 2014-2020. Rémilly. Pré Richary. 66 p.
- Plan de gestion 2016-2026. Rémilly. La Salière. 57 p.

La synthèse des espèces végétales patrimoniales est présentée en Tableau 19.

Tableau 19 : Bilan des espèces végétales remarquables mentionnées en bibliographie

Nom valide	Nom vernaculaire	Rang ZNIEFF	PN	PR	LRR	Base DREAL Grand Est (nombre de stations)	Plans de gestion CEN Lorraine		
							TCB	SAL	RIC
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale	3			LC	1 station		x	
<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étoilée	3			NT	1 station			
<i>Carex distans</i> L., 1759	Laîche à épis distants	2			NT	27 stations			
<i>Carex hordeistichos</i> Vill., 1779 Vill.	Laîche à épis d'orge	2	x		EN	26 stations			
<i>Carex tomentosa</i> L., 1767 L.	Laîche tomenteuse	3			LC	1 station			
<i>Cerastium dubium</i> (Bastard) Guépin, 1838	Céraiste douteux	2		x	VU			x	
<i>Cirsium tuberosum</i> (L.) All., 1785	Cirse bulbeux	2			VU		x		
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	Marisque	1		x	VU		x		
<i>Dactylorhiza majalis</i> (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965 (Moench) Baumann & Kuhnkele	Dactylorhize de mai	2			NT	2 stations			
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult., 1824	Scirpe à une écaille	3			NT				x
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	Epipactis des marais	3			NT		x		
<i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	Euphorbe des marais	2		x	LC	17 stations			
<i>Juncus gerardi</i> Loisel., 1809 Loisel.	Jonc de Gérard	3			NT	11 stations		x	x
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus	2			NT		x		
<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	Oenanthe fistuleuse	3			LC	4 stations		x	x
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	Oenanthe de lachenal	1		x	EN		x		
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun	3		x	LC		x		
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	Potentille tormentille	3			LC	1 station	x		
<i>Puccinellia distans</i> (Jacq.) Parl., 1848	Atropis distant	3			LC			x	
<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	Grande pimprenelle	3			LC	1 station			
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulé	3			LC	4 stations			
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque	3		x	NT		x		
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L., 1762	Sélin à feuilles de carvi	2			NT		x		x
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell., 1915	Silaüs des prés	3			LC	9 stations		x	
<i>Spergula marina</i> (L.) Bartl. & H.L.Wendl., 1825	Spergulaire du sel	3			NT			x	
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés	2			LC	99 stations	x		
<i>Triglochin maritima</i> L., 1753	Troscart maritime	3		x	VU	119 stations		x	x
<i>Tripolium pannonicum</i> (Jacq.) Dobrocz., 1962	Aster maritime	3			LC	39 stations		x	
<i>Valeriana dioica</i> L., 1753	Valériane dioïque	3			LC		x		
<b>Bryoflore</b>									
<i>Campylium stellatum</i> (Hedw.) Lange & C.E.O.Jensen		2			NT		x		
<i>Tomentypnum nitens</i> (Hedw.) Loeske, 1911		2			EN		x		
<i>Fissidens adianthoides</i> Hedw., 1801		3			VU		x		
<i>Sphagnum squarrosum</i> Crome, 1803		3			?		x		
<b>PN : protection nationale</b>		<b>LC : préoccupation mineure</b>				<b>TCB : Tourbière de Château-Bréhain</b>			
<b>PR : protection régionale</b>		<b>NT : quasi menacé</b>				<b>SAL : Rémilly - La Salière</b>			
<b>LRR : liste rouge régionale</b>		<b>VU : vulnérable</b>				<b>RIC : Rémilly - Pré Richary</b>			
		<b>EN : en danger</b>							

## ⊕ Inventaires de terrain :

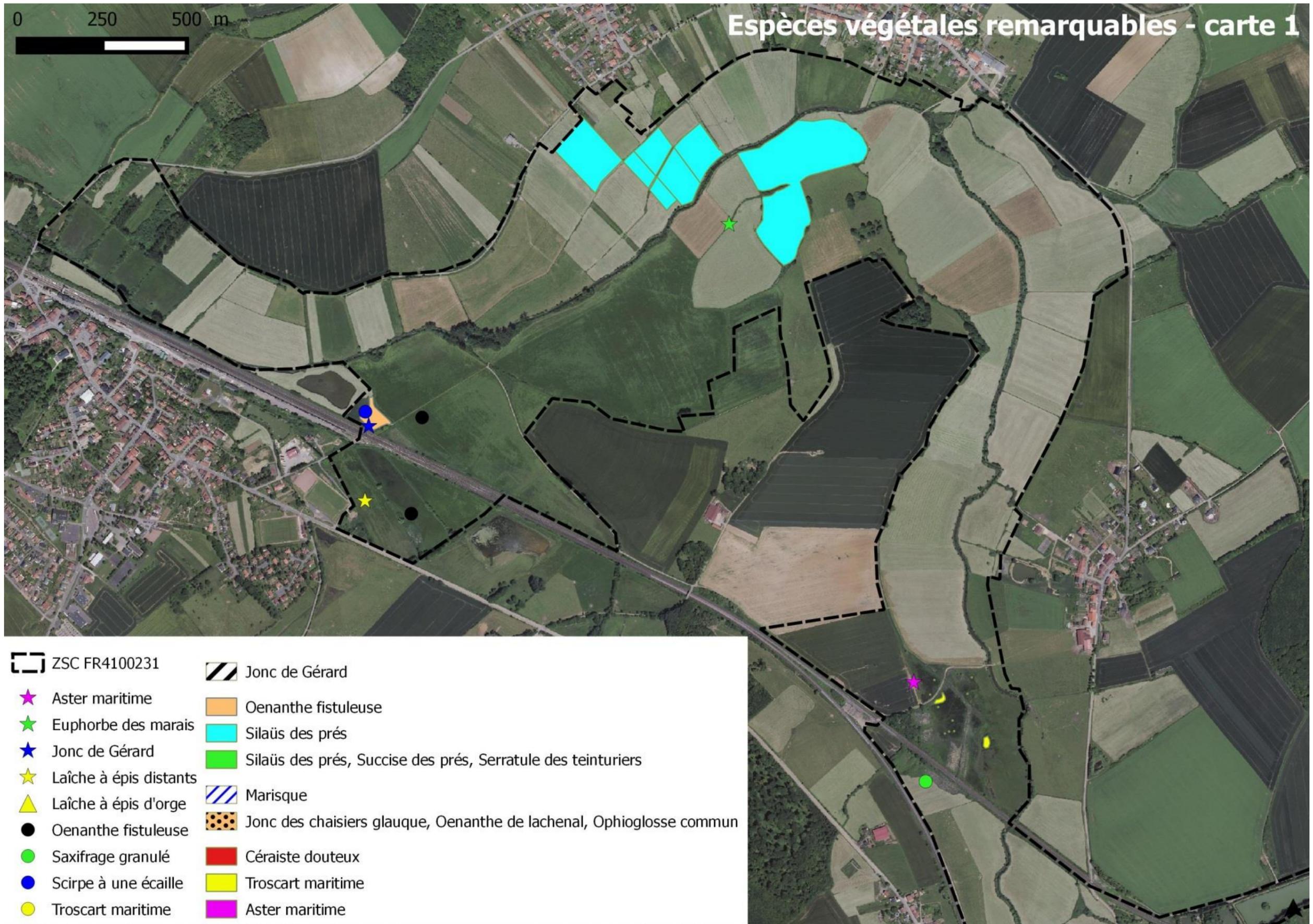
La stratégie adoptée pour rechercher les espèces végétales remarquables au sein du site Natura 2000 a consisté à multiplier les passages sur site, à différentes périodes de l'année (entre mai et septembre 2018). À chaque passage, plusieurs secteurs de la vallée ont été inventoriés afin d'augmenter les chances de détecter les espèces végétales patrimoniales qui présentent des calendriers de développement qui leur sont propres.

Le résultat des inventaires de terrain de 2018 sont présentés en Carte 15. À noter que les sites actuellement gérés par le CEN Lorraine n'ont pas fait l'objet d'une recherche poussée des espèces végétales remarquables. Ils ont été visités à une seule reprise. Dans la mesure où les inventaires naturalistes du CEN Lorraine sont très récents et réguliers, les données floristiques mises à dispositions par A. Diss (CEN Lorraine) ont été compilées et ajoutées aux données des inventaires de 2018. Cette approche a permis de dégager du temps d'inventaire sur les secteurs de la vallée de la Nied peu connus ou non prospectés depuis plusieurs années.

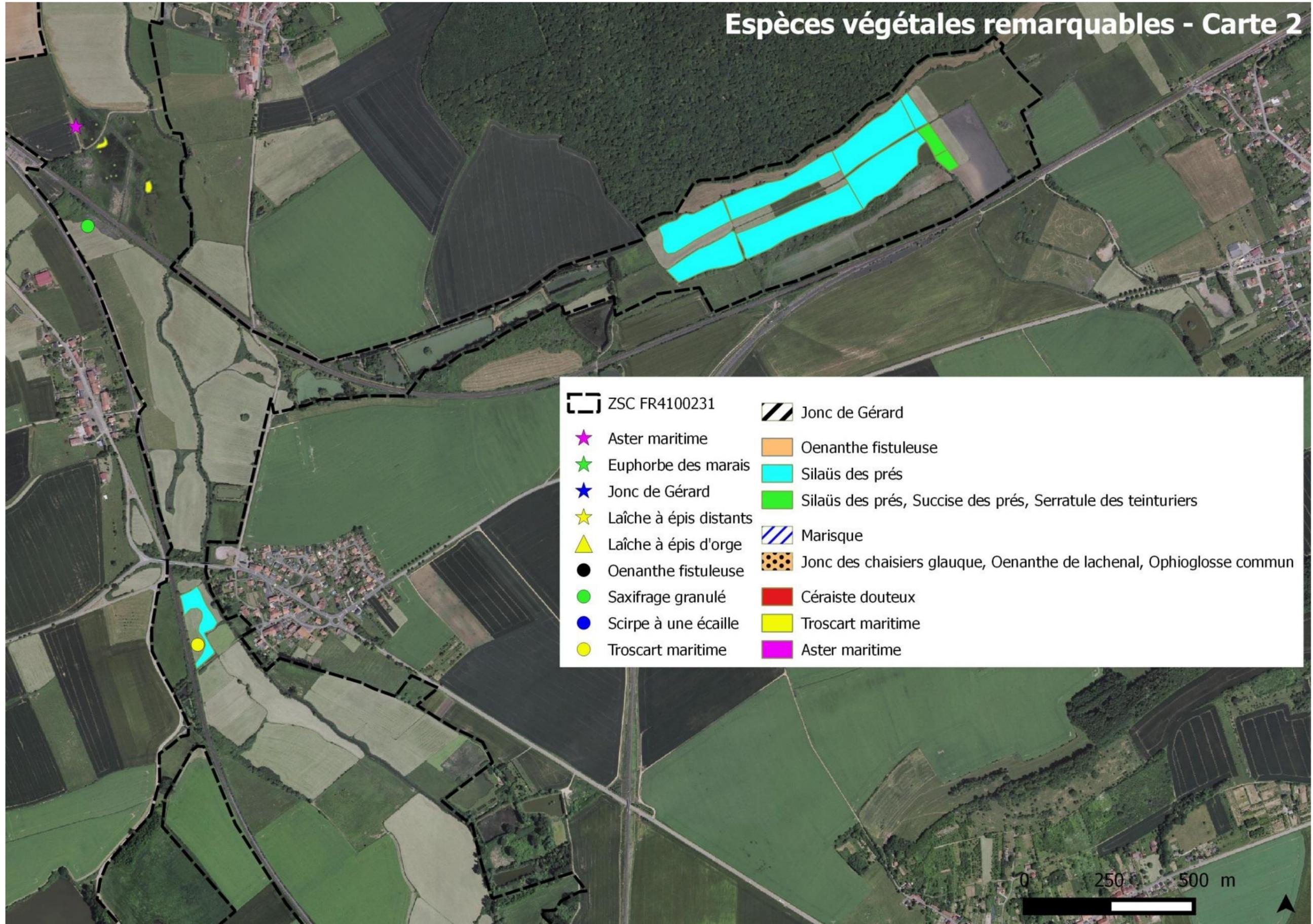
Les prospections menées sur le site du CEN Lorraine « La Salière » par Anne Diss en 2017 ont permis l'identification d'un pied de *Salicornia europaea* (Salicorne d'Europe). Cette espèce n'a pas été revue sur le site de La Salière lors de nos inventaires de 2018. Cette salicorne, non revue sur le site du CEN Lorraine depuis 1995, est ainsi présente au sein de la ZSC (observations récentes du CEN Lorraine en 2017).

Il convient de préciser que les conditions climatiques de l'année 2018 sont apparues comme 'singulières'. En effet, la première fauche a eu lieu en juin pour la plupart des prairies (hors sites gérés par le CEN Lorraine) et la seconde fauche n'a pas eu lieu dans la plupart des cas (repousse végétale trop faible) entre juin et septembre. Par ailleurs, malgré les nombreux passages sur le site d'étude (1 passage/mois sur chacune des stations bibliographique), certaines espèces mentionnées en bibliographie n'ont pas été revues. En raison des conditions climatiques particulières (sécheresse et températures élevées tout au long de la saison), il est possible que certaines espèces n'aient pu s'exprimer ou que leur développement ait été freiné (par exemple : pas de floraison, développement décalé par rapport à une année 'normale'). Ainsi, une comparaison a été conduite entre les données obtenues en 2018 suite aux inventaires de terrain et les informations bibliographiques (Tableau 20).

À noter la mention d'une espèce végétale remarquable non encore notée au sein de la ZSC, la Serratule des teinturiers, qui a été observée sur une 1 parcelle de prairie de fauche dans un bon état de conservation (vallée de l'Aisne).



# Espèces végétales remarquables - Carte 2



# Espèces végétales remarquables - Carte 3



-  ZSC FR4100231
-  Laïche à épis d'orge
-  Silaüs des prés

## Espèces végétales remarquables - Carte 4



Tableau 20 : Bilan des espèces végétales phanérogamiques remarquables (bibliographie, inventaires de terrain de 2018 et éléments complémentaires du CEN Lorraine)

Nom valide	Nom vernaculaire	Rang ZNIEFF	PN	PR	LRR	Base DREAL Grand Est (nombre de stations)	Plans de gestion CEN Lorraine			Bilan 2018
							TCB	SAL	RIC	
<i>Salicornia europaea</i> L., 1753	Salicorne d'Europe	3			NT			x		présente sur La Salière (non localisée)
<i>Althaea officinalis</i> L., 1753	Guimauve officinale	3			LC	1 station		x		présente sur La Salière (non localisée)
<i>Campanula patula</i> L., 1753	Campanule étoilée	3			NT	1 station				station détruite (culture)
<i>Carex distans</i> L., 1759	Laïche à épis distants	2			NT	27 stations				1 station retrouvée
<i>Carex hordeistichos</i> Vill., 1779 Vill.	Laïche à épis d'orge	2	x		EN	26 stations				14 stations identifiées dans la parcelle pâture accueillant l'espèce
<i>Carex tomentosa</i> L., 1767 L.	Laïche tomenteuse	3			LC	1 station				station non revue
<i>Cerastium dubium</i> (Bastard) Guépin, 1838	Céraiste douteux	2		x	VU			x		présente sur La Salière (localisation CEN Lorraine)
<i>Cirsium tuberosum</i> (L.) All., 1785	Cirse bulbeux	2			VU		x			présente sur la Tourbière de Château-Bréhain (non localisée)
<i>Cladium mariscus</i> (L.) Pohl, 1809	Marisque	1		x	VU		x			présente sur la Tourbière de Château-Bréhain (localisation CEN Lorraine)
<i>Dactylorhiza majalis</i> (Rchb.) P.F.Hunt & Summerh., 1965 (Moench) Baumann	Dactylorhize de mai	2			NT	2 stations				stations non revues
<i>Eleocharis uniglumis</i> (Link) Schult., 1824	Scirpe à une écaille	3			NT				x	1 station retrouvée sur le site Pré Richary (site CEN Lorraine)
<i>Epipactis palustris</i> (L.) Crantz, 1769	Epipactis des marais	3			NT		x			présente sur la Tourbière de Château-Bréhain (non localisée)
<i>Euphorbia palustris</i> L., 1753	Euphorbe des marais	2		x	LC	17 stations				1 station retrouvée en bordure de fossé
<i>Juncus gerardi</i> Loisel., 1809 Loisel.	Jonc de Gérard	3			NT	11 stations		x	x	1 station retrouvée sur le site Pré Richary (site CEN Lorraine) + données récentes du CEN Lorraine sur La Salière et le Pré Richary
<i>Juncus subnodulosus</i> Schrank, 1789	Jonc à tépales obtus	2			NT		x			présente sur la Tourbière de Château-Bréhain (localisation CEN Lorraine)
<i>Oenanthe fistulosa</i> L., 1753	Oenanthe fistuleuse	3			LC	4 stations		x	x	2 stations retrouvées
<i>Oenanthe lachenalii</i> C.C.Gmel., 1805	Oenanthe de lachenal	1		x	EN		x			présente sur la Tourbière de Château-Bréhain (localisation CEN Lorraine)
<i>Ophioglossum vulgatum</i> L., 1753	Ophioglosse commun	3		x	LC		x			présente sur la Tourbière de Château-Bréhain (localisation CEN Lorraine)
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Raeusch., 1797	Potentille tormentille	3			LC	1 station	x			station non retrouvée
<i>Puccinellia distans</i> (Jacq.) Parl., 1848	Atropis distant	3			LC			x		présente sur La Salière (non localisée)
<i>Sanguisorba officinalis</i> L., 1753	Grande pimprenelle	3			LC	1 station				station non retrouvée
<i>Saxifraga granulata</i> L., 1753	Saxifrage granulé	3			LC	4 stations				1 station retrouvée
<i>Schoenoplectus tabernaemontani</i> (C.C.Gmel.) Palla, 1888	Jonc des chaisiers glauque	3		x	NT		x			présente sur la Tourbière de Château-Bréhain (localisation CEN Lorraine)
<i>Selinum carvifolia</i> (L.) L., 1762	Sélin à feuilles de carvi	2			NT		x		x	présente sur la Tourbière de Château-Bréhain et le Pré Richary (non localisée)
<i>Silaum silaus</i> (L.) Schinz & Thell., 1915	Silaüs des prés	3			LC	9 stations		x		plusieurs stations retrouvées et nouvelles stations
<i>Spergula marina</i> (L.) Bartl. & H.L.Wendl., 1825	Spergulaire du sel	3			NT			x		présente sur La Salière (non localisée)
<i>Succisa pratensis</i> Moench, 1794	Succise des prés	2			LC	99 stations	x			1 station retrouvée dans les prairies humides de l'Aisne (autres stations localisées dans la même vallée non retrouvées)
<i>Triglochin maritima</i> L., 1753	Troscart maritime	3		x	VU	119 stations			x	1 station retrouvée en 2018 + présente sur le Pré Richary (non localisé) + présente sur La Salière (localisation CEN Lorraine)
<i>Tripolium pannonicum</i> (Jacq.) Dobroc., 1962	Aster maritime	3			LC	39 stations		x		présente sur La Salière (localisation CEN Lorraine)
<i>Valeriana dioica</i> L., 1753	Valériane dioïque	3			LC		x			présente sur la Tourbière de Château-Bréhain (non localisée)
<b>PN : protection nationale</b>	<b>LC : préoccupation mineure</b>									<b>TCB : Tourbière de Château-Bréhain</b>
<b>PR : protection régionale</b>	<b>NT : quasi menacé</b>									<b>SAL : Rémyilly - La Salière</b>
<b>LRR : liste rouge régionale</b>	<b>VU : vulnérable</b>									<b>RIC : Rémyilly - Pré Richary</b>
	<b>EN : en danger</b>									

## ✦ Espèces végétales invasives

Les invasions biologiques sont désormais considérées au niveau international comme la deuxième cause d'appauvrissement de la biodiversité, juste après la destruction des habitats (MacNeely & Strahm, 1997). Leur prise en compte dans tout projet de préservation du territoire semble aujourd'hui primordiale afin de contenir leur expansion.

La liste des espèces végétales invasives est basée sur les travaux d'Aboucaya (1999) et de Muller (2004) et sur la liste du MNHN (<http://inpn.mnhn.fr/espece/listeEspeces/statut/metropole/J>).

À noter qu'aucune espèce végétale invasive n'est mentionnée en bibliographie.

Les inventaires de terrain menés en 2018 ont permis la localisation d'une espèce invasive au sein de la ZSC : le Solidage glabre (*Solidago gigantea*). Cette espèce se développe en effet dans des haies en cours de formation (Carte 16).

Carte 16 : Cartographie de l'espèce végétale invasive en 2018



### II.4.1.3 AMPHIBIENS

Concernant les amphibiens, 5 espèces sur les 9 contactées lors des prospections sont considérées patrimoniales en Lorraine.

Tableau 21 : Espèces d'amphibiens patrimoniales observées sur le site Natura 2000

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats/Faune/Flore	Liste Rouge France	Liste Rouge Lorraine	Arrêté du 19/11/2007	Note ZNIEFF Lorraine
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	-	NT	DD	-	3
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	Annexe IV	NT	DD	Espèce & habitat	3
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Annexe IV	NT	NT	Espèce & habitat	3
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Annexe II	NT	NT	Espèce & habitat	3
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	-	NT	NT	Espèce	3

NT : Quasi Menacée ; LC : Préoccupation mineure ; NA (a) : Non Applicable ; DD : Données insuffisantes. La note ZNIEFF, dépendante du niveau de la population pour certaines espèces, tient compte de l'effectif noté localement (DREAL Lorraine, 2013).

La **Grenouille commune** (*Pelophylax kl. esculentus*) est présente dans la plupart des plans d'eau prospectés (étangs) mais également dans certaines mares, fossés et ruisseaux de la zone d'étude. Au moins 33 mâles chanteurs ont été entendus, avec parfois plus de 10 individus dans le même plan d'eau.

Plus de 35 autres grenouilles « vertes » (*Pelophylax sp*) ont été observées dans les points d'eau de la zone d'étude (ornières, mares, ruisseau, ...) mais l'identification à l'espèce n'a pas été possible (aucun chanteur). En effet, la détermination des espèces au sein du complexe des grenouilles « vertes » basée sur les seuls critères morphologiques est quasiment impossible ; seul le chant permet une identification quasi certaine.

La **Grenouille de Lessona** (*Pelophylax lessonae*) n'a été contactée qu'1 fois au cours des prospections : au moins 3 mâles chanteurs ont été entendus dans un étang au sud de Han-sur-Nied.

Le **Triton ponctué** (*Lissotriton vulgaris*) a été observé dans des fossés en eau en prairie sur les communes de Rémilly et Saint-Epvre et dans la mare du marais de Château-Bréhain.

La **Rainette verte** (*Hyla arborea*) a été entendue dans 3 mares distinctes (= 3 populations différentes) dont 2 situées hors du site Natura 2000, à 200 et 800 mètres. La troisième population est présente dans la mare du marais de Château-Bréhain. Au moins 10 mâles chanteurs y ont été entendus. Cette espèce n'est pas citée dans le plan de gestion (CEN Lorraine, 2015)

#### **II.4.1.4 MAMMIFÈRES**

Concernant les mammifères, parmi les espèces signalées sur le site Natura 2000, seul le **Castor d'Europe** est considéré comme patrimonial en Lorraine.

#### **II.4.1.5 OISEAUX**

Concernant les oiseaux, la bibliographie mentionne 14 espèces d'intérêt patrimonial non communautaire (espèces déterminantes ZNIEFF ou inscrites sur la Liste Rouge nationale) : Bouvreuil pivoine *Pyrrhula pyrrhula*, Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus*, Bruant jaune *Emberiza citrinella*, Bruant proyer *Miliaria calandra*, Chardonneret élégant *Carduelis carduelis*, Courlis cendré *Numenius arquata*, Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*, Linotte mélodieuse *Carduelis cannabina*, Locustelle tachetée *Locustella naevia*, Moineau friquet *Passer montanus*, Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus*, Pipit farlouse *Anthus pratensis*, Rousserolle verderolle *Acrocephalus palustris*, Tarier des prés *Saxicola rubetra*, Tarier pâtre *Saxicola rubicola*, Torcol fourmilier *Jynx torquilla*, Vanneau huppé *Vanellus vanellus*.

En complément, il faut ajouter des observations récentes qui se rapportent à 2 autres espèces (données de Julian Pichenot) :

- la Pie-grièche grise *Lanius excubitor*, observée en 2012 et 2013 en période hivernale (Baudrecourt, « Pré St-Pierre »), sachant qu'il existe au moins une autre donnée sur le site voisin du Marais de Vittoncourt dans les années 2000 ;
- Le Guêpier d'Europe *Merops apiaster*, dont une colonie de reproduction est installée à quelques kilomètres au sud du périmètre (secteur Bacourt) et dont un dortoir comptant plusieurs dizaines d'individus a été observé sur la commune de Baudrecourt en 2017.

Les prospections de 2018 ont permis d'observer une partie de ces espèces patrimoniales mentionnées dans la bibliographie :

- Le **Bruant des roseaux** *Emberiza schoeniclus* ;
- le **Bruant jaune** *Emberiza citrinella* ;
- Le **Bruant proyer** *Miliaria calandra* ;
- Le **Chardonneret élégant** *Carduelis carduelis* ;
- Le **Courlis cendré** *Numenius arquata*, dont 4 cantons (couples nicheurs probables) ont été repérés sur des secteurs historiquement connus (Baudrecourt / Vatimont, Saint-Epvre, Adaincourt et Rémilly) ;
- La **Linotte mélodieuse** *Carduelis cannabina* ;

- La **Locustelle tachetée** *Locustelle naevia* ;
- Le **Moineau friquet** *Passer montanus* ;
- Le **Phragmite des joncs** *Acrocephalus schoenobaenus* ;
- Le **Pipit farlouse** *Anthus pratensis* ;
- Le **Tarier pâtre** *Saxicola rubicola* ;
- Le **Guêpier d'Europe** *Merops apiaster*, dont une soixantaine d'individus ont été observés en rassemblement dans le secteur de Baudrecourt / Vatimont en août.

## II.4.2 Tableau de synthèse

Habitats et espèces d'intérêt patrimonial	Quantification (nombre d'espèces)	Espèces	Qualification Enjeux par rapport à Natura 2000
Espèce végétale d'intérêt de la directive 92/43	0	Aucune espèce concernée	Absence d'enjeux
Habitats naturels de l'annexe I de la directive 92/43	7	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae) : 6410</li> <li>- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp. : 3140</li> <li>- Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes : 91EO</li> <li>- Prés-salés intérieurs : 1340</li> <li>- Prairies de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis) : 6510</li> <li>- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion : 3260</li> <li>- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin : 6430</li> <li>- Marais calcaires à Cladium mariscus et espèces du Caricion davallianae : 7210</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6410 : enjeu fort car habitat très rare en plaine (tourbière alcaline)</li> <li>- 3140 : enjeu fort car habitat rare en plaine</li> <li>- 91EO : enjeu moyen car habitat peu présent sur la ZSC (1 occurrence) et faible surface</li> <li>- 1340 : enjeu très fort (habitat présent uniquement en Lorraine et en Auvergne où il est plus ponctuel)</li> <li>- 6510 : enjeu fort (habitat partout en régression)</li> <li>- 3260 : enjeu moyen (habitat généralement bien représenté dans les ZSC de plaine inondable)</li> <li>- 6430 : enjeu moyen (habitat généralement présent dans les ZSC de plaine inondable)</li> <li>- 7210 : enjeu fort car habitat très rare en plaine (tourbière alcaline)</li> </ul>
Autres habitats naturels	24	Habitats déterminants ZNIEFF (rangs 1, 2 et 3)	Enjeux très forts pour les habitats salés et milieux associés (CORINE Biotopes : 53.17) et pour les habitats de tourbière alcaline (CORINE Biotopes : 53.3) Enjeux moyens pour les autres habitats déterminants
Autres espèces végétales	8 espèces protégées + 18 espèces déterminantes ZNIEFF	<p>Protection nationale : Laïche à épis d'orge</p> <p>Protection régionale : Céraiste douteux, Marisque, Euphorbe des marais, Oenanthe de lachenal, Ophioglosse commun, Jonc des chaisiers glauque et Troscart maritime</p> <p>Espèces déterminantes : ZNIEFF (Salicorne d'Europe, Guimauve officinale, Laïche à épis distants, Cirse bulbeux, Scirpe à une écaïlle, Epipactis des marais, Jonc de Gérard, Jonc à tépales obtus, Oenanthe fistuleuse, Atropis distant, Saxifrage granulé, Sélin à feuilles de carvi, Silaüs des prés, Spergulaire du sel, Succise des prés, Aster maritime, Serratule des teinturiers et Valériane dioïque)</p>	Enjeux très forts pour les espèces protégées et enjeux moyens pour les espèces déterminantes (espèces typiques des plaines inondables et pour certaines des prés salés et tourbières alcalines)
Espèces de l'annexe I de la directive 2009/147/CE	8	<p>Cigogne blanche (Ciconia ciconia)</p> <p>Grande Aigrette (Ardea alba)</p> <p>Grue cendrée (Grus grus)</p> <p>Martin-pêcheur d'Europe (Alcedo atthis)</p> <p>Milan noir (Milvus migrans)</p> <p>Pic mar (Dendrocopos medius)</p> <p>Pie-grièche écorcheur (Lanius collurio)</p> <p>Pluvier doré (Pluvialis apricaria)</p>	<p>1 couple (alimentation) - moyen</p> <p>~20 individus (Halte migratoire / Hivernage) - moyen</p> <p>2 individus (Halte migratoire / Hivernage) - moyen</p> <p>1 individu (nicheur possible) - moyen</p> <p>1 couple nicheur - moyen</p> <p>1-2 individus (hiver) - faible</p> <p>3 mâles cantonnés - moyen</p> <p>1 (en vol) - faible</p>
Espèces de l'annexe IV de la directive 92/43	2	<p>Grenouille de Lessona (Pelophylax lessonae)</p> <p>Rainette verte (Hyla arborea)</p>	<p>au moins 3 chanteurs - moyen</p> <p>au moins 10 chanteurs - moyen</p>
Les autres espèces animales	2 amphibiens 15 oiseaux 3 insectes	<p>Grenouille commune (Pelophylax kl. esculentus)</p> <p>Triton ponctué (Lissotriton vulgaris)</p> <p>Bruant des roseaux (Emberiza schoeniclus)</p> <p>Bruant jaune (Emberiza citrinella)</p> <p>Bruant proyer (Miliaria calandra)</p> <p>Chardonneret élégant (Carduelis carduelis)</p> <p>Linotte mélodieuse (Carduelis cannabina)</p> <p>Locustelle tachetée (Locustella naevia)</p> <p>Faucon hobereau (Falco subbuteo)</p> <p>Fauvette babillarde (Sylvia curruca)</p> <p>Fauvette grisette (Sylvia communis)</p> <p>Moineau friquet (Passer domesticus)</p> <p>Phragmite des joncs (Acrocephalus schoenobaenus)</p> <p>Pouillot fitis (Phylloscopus trochilus)</p> <p>Pipit farlouse (Anthus pratensis)</p> <p>Tarier pâtre (Saxicola rubicola)</p> <p>Guépier d'Europe (Merops apiaster)</p> <p>Conocéphale des roseaux (Conocephalus dorsalis)</p> <p>Cétoine marbrée (Cetonia marmorata)</p> <p>Criquet ensanglanté (Stethophyma grossum)</p>	<p>plus de 30 chanteurs - faible</p> <p>au moins 8 adultes - moyen</p> <p>au moins 5 chanteurs - moyen</p> <p>au moins 7 chanteurs - moyen</p> <p>au moins 1 chanteur - moyen</p> <p>au moins 7 individus - moyen</p> <p>au moins 9 couples nicheurs - moyen</p> <p>2 chanteurs - moyen</p> <p>1 adulte (nicheur possible) - moyen</p> <p>au moins 4 chanteurs - moyen</p> <p>au moins 7 chanteurs - moyen</p> <p>au moins 3 individus - moyen</p> <p>au moins 10 chanteurs - moyen</p> <p>au moins 4 chanteurs - moyen</p> <p>au moins 1 chanteur - moyen</p> <p>au moins 1 chanteur - moyen</p> <p>environ 60 individus (alimentation, repos) - moyen</p> <p>au moins 7 individus - moyen</p> <p>1 individu en bordure de périmètre - moyen</p> <p>&gt;500 individus - moyen</p>
Les autres espèces animales chassées	6 mammifères 8 oiseaux	<p>Lapin de garenne Oryctolagus cuniculus</p> <p>Blaireau européen (Meles meles)</p> <p>Chevreuil européen (Capreolus capreolus)</p> <p>Ragondin (Myocastor coypus)</p> <p>Renard roux (Vulpes vulpes)</p> <p>Sanglier (Sus scropha)</p> <p><b>Courlis cendré (Numenius arquata)</b></p> <p>Sarcelle d'hiver (Anas crecca)</p> <p>Canard chipeau (Anas strepera)</p> <p>Pigeon ramier (Columba palumbus)</p> <p>Bécasse des bois (Scolopax rusticola)</p> <p>Grive litorne (Turdus pilaris)</p> <p>Grive draine (Turdus viscivorus)</p> <p>Vanneau huppé (Vanellus vanellus)</p>	<p>non dénombrés - faible</p> <p>non dénombrés - faible</p> <p>non dénombrés - faible</p> <p>non dénombrés - nul (espèce introduite)</p> <p>non dénombrés - faible</p> <p>non dénombrés - faible</p> <p><b>4 couples nicheurs - fort</b></p> <p>1(hivernage) - faible</p> <p>3(hivernage) - faible</p> <p>non dénombré - faible</p> <p>1(hivernage) - faible</p> <p>non dénombré - faible</p> <p>non dénombré (faible)</p> <p>95(hivernage) - faible</p>
Les autres espèces animales pêchées		Grenouille rousse (Rana temporaria)	au moins 100 adultes - moyen

Tableau 22: Synthèse des espèces et habitats d'intérêt patrimonial

## I CONTEXTE

Le contexte local et les divers enjeux énoncés ci-dessus doivent permettre de définir des objectifs de conservation, avec des niveaux de hiérarchisation adaptés. Les objectifs sont ainsi d'une part liés aux espèces, aux habitats et aux activités humaines, et d'autre part transversaux.

Les objectifs de développement durable du site Natura 2000 sont définis pour assurer la conservation, voire l'amélioration, du statut des espèces et de leurs habitats, ainsi que des habitats d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site, en tenant compte des activités économiques et sociales. Ils sont issus des concertations réalisées au sein des groupes de travail. La réflexion engagée a permis de faire émerger le ressenti et les attentes des acteurs du site dans le but de proposer des mesures adaptées aux particularités du site, tout en veillant à répondre à l'enjeu principal de conservation.

La phase de mise en œuvre, ou phase d'animation, du Docob sera réalisée par une structure animatrice pour une durée de 6 ans. Cette phase d'animation correspond à la mise en œuvre du document d'objectifs, via une convention passée avec l'État, principal financeur aux côtés de l'Union Européenne. La structure animatrice sera responsable du bon déroulement des suivis, de l'animation et de l'application des mesures prévues dans le Docob.

Ainsi, la structure animatrice doit, d'après le Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres de juin 2019 (Ministère de la transition écologique et solidaire) :

- Encourager la mise en place des mesures contractuelles (contrats et charte définis dans le Docob) en réalisant l'animation nécessaire, et fournir une assistance technique lors de l'élaboration des dossiers.
- Communiquer, informer et sensibiliser les acteurs locaux, le grand public et les scolaires sur les espèces, les habitats et les actions engagées sur le site Natura 2000.
- Réaliser une veille environnementale en s'assurant de la cohérence des objectifs du Docob et des actions menées dans le cadre d'autres projets territoriaux, tout en s'associant aux acteurs locaux en amont des projets. Le rôle de veille doit permettre de préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire et de s'assurer du bon déroulement des suivis scientifiques.
- Évaluer les actions prévues par le Docob engagées durant la phase d'animation.

## II OBJECTIFS POUR LES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le premier enjeu du programme Natura 2000 correspond au maintien et à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Dans la mesure où le site de la vallée de la Nied n'abrite pas d'espèces végétales communautaires, l'enjeu porte uniquement sur les habitats naturels pour le compartiment végétal.

Cet enjeu principal repose sur les grands types d'habitats d'intérêt communautaire identifiés suite au diagnostic biologique : habitats forestiers, prairiaux (et associés) et aquatiques.

Pour favoriser le maintien et l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels à l'échelle du site Natura 2000, des objectifs de développement durable doivent être énoncés. Ils seront ensuite déclinés dans une phase opérationnelle qui, dans la politique Natura 2000, se traduit par les Mesures Agro-Environnementales, les Contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000.

Les objectifs de développement durable définis à l'échelle du site Natura 2000 sont déclinés selon les différentes catégories d'habitats listés ci-dessous et détaillés dans les tableaux suivants.

Remarque : 2 habitats d'intérêt communautaire n'ont pas été pris en compte dans la définition des objectifs de développement durable dans le contexte du document d'objectifs. En effet, les habitats 3140 et 7210 n'ont pas fait l'objet de déclinaison de fiches actions spécifiques, leur gestion étant déjà prise en charge efficacement dans le cadre du plan de gestion du CEN Lorraine sur le Marais de Château-Bréhain.

### ✦ Milieux forestiers

Objectif de développement durable: Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité, qui concilie rentabilité économique et richesses biologiques.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels pour les habitats d'intérêt communautaire	Types d'engagement	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines et/ou structures concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale	Contrat, charte, sensibilisation	91EO	Propriétaires de sites	Réserve biologique intégrale en forêt de Hémilly
	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépourvus et gros bois)	Contrat, charte, sensibilisation			

### ✦ Milieux prairiaux et milieux associés

Objectifs de développement durable :

- Renforcer la protection des prés salés continentaux.
- Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages.

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels pour les habitats d'intérêt communautaire	Types d'engagement	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines et/ou structures concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Renforcer la protection des prés salés continentaux	Compléter la maîtrise foncière des prés salés avec mise en place d'une gestion conservatoire	À compléter / acquisition foncière et rétrocession au CEN Lorraine	1340	Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits	Plan de gestion CENL
Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	Contrat, charte, sensibilisation	Milieux prairiaux (6510 et 6410) et associés (6430)	Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits, prestataires	Plan de gestion CENL, PAE - MAE

### ✦ Milieux aquatiques :

- Maintenir ou restaurer les continuités écologiques
- Conserver la mosaïque de milieux naturels et de leur connectivité

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels pour les habitats d'intérêt communautaire	Types d'engagement	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines et/ou structures concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Maintenir ou restaurer les continuités écologiques	Restaurer/préserver la continuité écologique de la Nied et de ses affluents	Contrat, charte, sensibilisation	3260	Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits	Programme d'actions du SEV3Nied
Conserver la mosaïque de milieux naturels et de leur connectivité	Restaurer et entretenir les berges et les ripisylves	Contrat, charte, sensibilisation	3260	Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits, prestataires	Programme d'actions du SEV3Nied

### III OBJECTIFS POUR LES ESPÈCES FAUNISTIQUES D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

Le premier enjeu du programme Natura 2000 correspond au maintien et à l'amélioration de l'état de conservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Le site de la Nied halophile abrite 5 espèces animales communautaires (hors oiseaux).

Cet enjeu repose sur l'ensemble des espèces d'intérêt communautaire identifiées par la bibliographie et lors des inventaires de 2018 (voir Tableau 17).

Pour favoriser le **maintien et l'amélioration de l'état de conservation des populations de ces espèces** à l'échelle du site Natura 2000, des objectifs de développement durable doivent être énoncés. Ils seront ensuite déclinés dans une phase opérationnelle qui, dans la politique Natura 2000, se traduit par les Mesures Agro-Environnementales, les Contrats Natura 2000 et la Charte Natura 2000.

Les **objectifs de développement durable** définis à l'échelle du site Natura 2000 sont déclinés selon les espèces ou les cortèges d'espèces listés ci-dessous et détaillés dans les tableaux suivants.

#### III.1 Amphibiens

Objectif de développement durable : Maintenir et permettre le développement de la population de Triton crêté.

#### III.2 Mammifères

Objectifs de développement durable : Maintenir et permettre le développement de la population de Castor d'Europe.

### III.1 Synthèse des objectifs de développement durable pour les espèces faunistiques

Tableau 23 : Tableau de synthèse des objectifs de DD pour les espèces faunistiques

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels pour les espèces d'intérêt communautaire	Types d'engagement	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines et/ou structures concernées	Cohérence avec les programmes en cours
Maintenir et permettre le développement de la population de Tritons crêtés	Assurer le maintien en état fonctionnel des sites de reproduction avérés ou potentiels du Triton crêté  Favoriser son retour sur un site de présence historique (mare du Marais de Château-Bréhain)  Identifier l'ensemble des sites de reproduction de l'espèce à l'échelle du Site Natura 2000  Assurer le maintien en état fonctionnel des habitats terrestres de l'espèce (cf. Objectif "Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages")	Contrat, charte, sensibilisation	Triton crêté	Propriétaires et exploitants des parcelles agricoles concernés ou ayants droits	PRAM "Programme Régional d'Action sur les Mares) mené par le CENL Plan de gestion CENL (Marais de Château-Bréhain)
Maintenir et permettre le développement de la population de Castor d'Europe	Assurer le maintien en état fonctionnel les milieux accueillant ou susceptibles d'accueillir le Castor d'Europe (cours d'eau, plans d'eau et leurs ripisylves)  Prendre en compte la présence de l'espèce lors des travaux d'entretien des cours d'eau	Contrat, charte, sensibilisation	Castor d'Europe	Propriétaires et exploitants des parcelles concernés ou ayants droits (plans d'eau et annexes hydrauliques non cadastrés) ; gestionnaires des cours d'eau (communes, communautés de communes), Agence de l'Eau Rhin-Meuse (Nied et Rotte)	Plan Vivre avec le Castor en cours d'élaboration (DREAL, ONCFS et associations)
Maintenir ou restaurer les continuités écologiques	Étudier la transparence des voies ferrées sillonnant le site Natura 2000 vis à vis des amphibiens (en particulier le Triton crêté)  Identifier les points de passages et les manques en termes de passage  Restaurer les continuités le cas échéant	Études	Triton crêté	SNCF Réseau	SRCE

## IV OBJECTIFS TRANSVERSAUX

Il est primordial que les usagers, partenaires et élus du territoire s'approprient les enjeux du site Natura 2000. Pour cela, les objectifs de développement durable seront :

**Animer la mise en œuvre du Docob et faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 par les acteurs du territoire,** avec les objectifs opérationnels suivants :

- coordonner les actions et favoriser la concertation
- mettre en place des outils de communication et de sensibilisation destinés aux acteurs locaux
- adapter le périmètre Natura 2000 à la réalité de terrain, en cohérence avec les enjeux locaux

**L'acquisition et l'approfondissement de connaissances sur la biodiversité du site Natura 2000**

avec les objectifs opérationnels suivants :

- acquérir de nouvelles connaissances et approfondir les connaissances actuelles sur les habitats et espèces du site
- suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces

**Tableau 24 : Tableau de synthèse des objectifs de DD pour les espèces faunistiques**

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels pour les espèces d'intérêt communautaire	Types d'engagement	Espèces d'intérêt communautaire concernées	Activités humaines et/ou structures concernées	Cohérence avec les programmes en cours
<b>Animer la mise en œuvre du Docob et faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 par les acteurs du territoire</b>	<p>Coordonner les actions et favoriser la concertation</p> <p>Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation destinés aux acteurs locaux</p> <p>Adapter le périmètre Natura 2000 à la réalité de terrain, en cohérence avec les enjeux locaux</p>	Charte, animation, communication	Toutes	Usagers, élus, structures partenaires	Programmes d'entretien de ripisylve, programmes agricoles, politiques touristiques
<b>Acquisition et l'approfondissement de connaissances sur les espèces et les habitats</b>	<p>Acquérir de nouvelles connaissances et approfondir les connaissances actuelles sur les habitats et espèces du site</p> <p>Suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces</p>	Études	Toutes	Associations et bureaux d'études naturalistes, CEN Lorraine	Lien avec plans de gestion existants et Plans Nationaux/Régionaux d'Actions

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels pour les habitats d'intérêt communautaire	Types d'engagement	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines et/ou structures concernées	Cohérence avec les programmes en cours
<b>Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité</b>	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale	Contrat, charte, sensibilisation	91EO	Propriétaires de sites	Réserve biologique intégrale en forêt de Hémilly
	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, déperissants et gros bois)	Contrat, charte, sensibilisation			

## V SYNTHÈSE DES OBJECTIFS

Objectifs de développement durable	Objectifs opérationnels pour les habitats d'intérêt communautaire	Types d'engagement	Habitats d'intérêt communautaire concernés	Activités humaines et/ou structures concernées	Cohérence avec les programmes en cours
<b>Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité</b>	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale	Contrat, charte, sensibilisation	91EO	Propriétaires de sites	Réserve biologique intégrale en forêt de Hémilly
	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, déperissants et gros bois)	Contrat, charte, sensibilisation			
<b>Renforcer la protection des prés salés continentaux</b>	Compléter la maîtrise foncière des prés salés avec mise en place d'une gestion conservatoire	À compléter / acquisition foncière et rétrocession au CEN Lorraine	1340	Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits	Plan de gestion CENL
<b>Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages</b>	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	Contrat, charte, sensibilisation	Milieu prairiaux (6510 et 6410) et associés (6430)	Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits, prestataires	Plan de gestion CENL, PAE - MAE
<b>Maintenir ou restaurer les continuités écologiques</b>	Restaurer/préserver la continuité écologique de la Nied et de ses affluents	Contrat, charte, sensibilisation	3260	Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits	Programme d'actions du SEV3Nied
<b>Conserver la mosaïque de milieux naturels et de leur connectivité</b>	Restaurer et entretenir les berges et les ripisylves	Contrat, charte, sensibilisation	3260	Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits, prestataires	Programme d'actions du SEV3Nied
<b>Maintenir et permettre le développement de la population de Tritons crêtés</b>	Assurer le maintien en état fonctionnel des sites de reproduction avérés ou potentiels du Triton crêté	Contrat, charte, sensibilisation	Triton crêté	Propriétaires et exploitants des parcelles agricoles concernés ou ayants droits	PRAM "Programme Régional d'Action sur les Mares) mené par le CENL Plan de gestion CENL (Marais de Château-Bréhain)
	Favoriser son retour sur un site de présence historique (mare du Marais de Château-Bréhain)				
	Identifier l'ensemble des sites de reproduction de l'espèce à l'échelle du Site Natura 2000				
	Assurer le maintien en état fonctionnel des habitats terrestres de l'espèce (cf. Objectif "Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages")				
<b>Maintenir et permettre le développement de la population de Castor d'Europe</b>	Assurer le maintien en état fonctionnel les milieux accueillant ou susceptibles d'accueillir le Castor d'Europe (cours d'eau, plans d'eau et leurs ripisylves)	Contrat, charte, sensibilisation	Castor d'Europe	Propriétaires et exploitants des parcelles concernés ou ayants droits (plans d'eau et annexes hydrauliques non cadastrés) ; gestionnaires des cours d'eau (communes, communautés de communes), Agence de l'Eau Rhin-Meuse (Nied et Rotte)	Plan Vivre avec le Castor en cours d'élaboration (DREAL, ONCFS et associations)
	Prendre en compte la présence de l'espèce lors des travaux d'entretien des cours d'eau				
<b>Maintenir ou restaurer les continuités écologiques</b>	Étudier la transparence des voies ferrées sillonnant le site Natura 2000 vis à vis des amphibiens (en particulier le Triton crêté)	Études	Triton crêté	SNCF Réseau	SRCE
	Identifier les points de passages et les manques en termes de passage				
	Restaurer les continuités le cas échéant				
<b>Animer la mise en œuvre du Docob et faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 par les acteurs du territoire</b>	Coordonner les actions et favoriser la concertation	Charte, animation, communication	Toutes	Usagers, élus, structures partenaires	Programme d'actions du SEV3Nied, programmes agricoles, politiques touristiques
	Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation destinés aux acteurs locaux				
<b>Acquisition et l'approfondissement de connaissances sur les espèces et les habitats</b>	Adapter le périmètre Natura 2000 à la réalité de terrain, en cohérence avec les enjeux locaux	Études	Toutes	Associations et bureaux d'études naturalistes, CEN Lorraine	Lien avec plans de gestion existants et Plans Nationaux/Régionaux d'Actions
	Acquérir de nouvelles connaissances et approfondir les connaissances actuelles sur les habitats et espèces du site				
	Suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces				

# PROPOSITIONS DE MESURES DE GESTION

## I PRINCIPE

Les mesures proposées dans le Docob doivent permettre d'atteindre les objectifs de développement durable retenus à l'issue des phases de diagnostic et de hiérarchisation des enjeux.

On distingue plusieurs catégories de mesures, codifiées dans les tableaux et fiches suivantes :

- Les mesures liées à l'**animation du Docob (AN)** dans ses aspects règlementaires, fonciers, administratifs
- Les mesures de **gestion des habitats et des espèces (GE)**
- Les mesures de **communication et de sensibilisation (CO)**
- Des mesures de **suivi et d'amélioration des connaissances scientifiques (IS)**

## II TABLEAU DE SYNTHÈSE

Tableau 25 : Synthèse des mesures de gestion

Code et Intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>MESURES LIÉES À L'ANIMATION DU DOCOB</b>										
<b>ANo1</b> <i>Proposition d'un nouveau périmètre Natura 2000</i>	Animer la mise en œuvre du Docob et faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 au niveau du territoire Priorité 1, 2, 3	Adapter le périmètre Natura 2000 à la réalité de terrain, en cohérence avec les enjeux locaux	Administratif	Préconisations : Analyse du foncier afin de délimiter le zonage Natura 2000 sur la base parcellaire Réflexion quant à la pertinence écologique du périmètre, avec le cas échéant rajout ou suppression de certaines parcelles sur la base de leur intérêt écologique (par exemple présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire)	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, DDT57, DREAL Grand Est	2020 à 2024	Site Natura 2000	Inclus dans la mission d'animation du site	Aucun plan nécessaire
<b>ANo2</b> <i>Animer le site Natura 2000</i>	Animer la mise en œuvre du Docob et faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 au niveau du territoire	Coordonner les actions et favoriser la concertation	Animation	Organiser les réunions du Copil annuelles Mettre en œuvre les différentes mesures en concertation avec les acteurs locaux et les actions du territoire Organiser la communication autour du site Suivre la mise en œuvre du Docob à l'issue de la période de validité du Docob	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000	2020 à 2024	Site Natura 2000	Au prorata du temps de travail de l'animateur	Financement du poste d'animateur de site
<b>MESURES DE SUIVI ET D'AMÉLIORATION DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES</b>										
<b>ISo1</b> <i>Compléter les inventaires concernant les populations de Triton crêté</i>	Prendre en compte les populations de Triton crétés Priorité : 1	Identifier tous les sites de reproduction du Triton crêté sur le site Natura 2000 et suivre les populations	Étude	Recensement des mares agricoles Compléments d'inventaires pour les mares agricoles recensées	Structure porteuse ou État	Animateur du site, bureau d'études, association	2020 à 2024	Tout le site	1000 € par mare	DREAL Grand Est
<b>ISo2</b> <i>Suivis et compléments d'inventaires scientifiques</i>	Acquisition et approfondissement de connaissances sur la biodiversité du site Natura 2000 Priorité 2	Acquérir de nouvelles connaissances et approfondir les connaissances actuelles sur les habitats et espèces du site  Suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces	Suivi scientifique	Mise en œuvre de suivis naturalistes au sein de la zone Natura 2000 afin d'évaluer l'évolution spatio-temporelle de la biodiversité	Opérateur Natura 2000	Bureaux d'études, associations naturalistes	2020 à 2024	Site Natura 2000	Au cas par cas	Financement DREAL Grand Est

Code et intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>MESURES DE COMMUNICATION ET DE SENSIBILISATION</b>										
<b>CO01</b> <i>Prise en compte de la présence du Castor d'Europe dans les programmes de restauration des cours d'eau</i>	Maintenir et permettre le développement de la population de Castor d'Europe Priorité 1	Concilier les activités humaines avec la présence du Castor d'Europe	Suivi, sensibilisation	Suivi biologique visant à connaître l'évolution de l'effectif et des secteurs occupés par les individus Sensibilisation du public pour favoriser son acceptation Prise en compte de l'espèce dans la gestion / restauration des cours d'eau Mettre en place (éventuellement) des moyens de protection pour éviter les dommages sur des arbres à vocation économique ou ornementale	Opérateur Natura 2000	SEV3 Nied, OFB, DREAL, associations naturalistes	2020 à 2024	Site Natura 2000	À définir (peut être inclus dans la mission d'animation du site)	Financement du poste d'animateur de site
<b>CO02</b> <i>Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'étangs</i>	Animer la mise en œuvre du Docob et faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 au niveau du territoire Priorité 1	Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation destinés aux acteurs locaux.	Sensibilisation, Charte	Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires des étangs voisins de la zone Natura 2000 à une gestion adaptée aux enjeux locaux	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, associations de pêche...	2020 à 2024	Site Natura 2000 et alentours	Dans un rayon de 1500 m autour du site (et amont hydraulique)	Financement du poste d'animateur de site
<b>MESURES DE GESTION DES HABITATS ET DES ESPÈCES</b>										
<b>GE01</b> <i>Gestion des fossés</i>	Maintenir et renforcer les populations d'espèces liées aux fossés Priorité : 1	Mettre en place un mode de gestion de la végétation des fossés	MAEC, gestion	Définir le statut des fossés avant intervention Définir la nécessité ou non de soumettre l'intervention à autorisation administrative à la DDT Pas d'intervention la même année sur un grand linéaire Intervention d'amont vers l'aval Calendrier d'intervention à préciser Maintenir la végétation aquatique sur la majorité du linéaire concerné Pas de surcreusement du lit	Exploitants agricoles, commune	Animateur du site, exploitant agricole, commune, syndicat des eaux	2020 à 2024	Réseau de fossés du site	Nul	Financiers des MAEC
<b>GE02</b> <i>Gestion des mares agricoles</i>	Maintenir et permettre le développement des populations de Triton crêté Priorité : 1	Mettre en place une protection physique des mares et un mode de gestion de la végétation ligneuse	MAEC, gestion	Maintien du stade ouvert de la mare avec intervention éventuelle au niveau de la végétation ligneuse présente Mise en défens totale de la mare Abreuvement indirect au besoin -Maintien des zones prairiales périphériques Maintien d'un réseau fonctionnel de mares Gestion de la mare du Marais de Château-Bréhain	Exploitants agricoles, CEN Lorraine	Opérateur Natura 2000, CEN Lorraine, exploitant agricole	2020 à 2024	10 mares de quelques m <sup>2</sup> Plan d'eau du marais de Château-Bréhain	<b>Maintien du stade ouvert de la mare</b> : entre 500 et 1000 euros HT par mare <b>Mise en défens totale de la mare</b> : entre 1000 et 1500 euros HT pour 100 m linéaire de clôture <b>Abreuvement indirect</b> : environ 300 € HT (pompe et kit d'aspiration) + entre 100 et 300 € HT pour l'installation	Financiers des MAEC
<b>GE03</b> <i>Gestion des mégaphorbiaies</i>	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Priorité : 1,2,3	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	MAEC, contrat ni-ni, gestion	Fauche tous les 3 ou 4 ans avec export obligatoire des rémanents	Exploitant agricole	Animateur du site, entreprise extérieure exploitant agricole Natura 2000	2021	0,53 ha	500 à 1500 euros HT/ha (selon le matériel utilisé)	Financiers de contrats Natura 2000
<b>GE04</b> <i>Gestion du Solidage glabre</i>	Maintenir la diversité des habitats et des espèces associées Priorité : 1	Limiter la diffusion du Solidage glabre	Contrat Natura 2000, gestion	1 <sup>ère</sup> fauche locale du peuplement de Solidage mi-mai et 2 <sup>ème</sup> fauche mi-août <b>absolument</b> pendant la période de floraison + rémanents laissés sur place (décomposition naturelle : 2 à 3 semaines)	Propriétaire privé	Propriétaire privé, opérateur Natura 2000	2020 à 2024	0,68 ha	~ 1000 euros/an	Financiers de contrats Natura 2000

Code et intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>GE05</b> <i>Limitation de la charge animale</i>	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Priorité 2	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	Gestion, MAEC	Chargement maximal instantané de 1 UGB/ha/an sur la période allant de juin à fin septembre Possibilité de réaliser des rotations avec le bétail permettant de diminuer le chargement moyen annuel sur une parcelle	Exploitant agricole	Exploitant agricole	2020 à 2024	Pâtures et prairies du site Natura 2000	Non défini	Financeurs de contrats Natura 2000
<b>GE06</b> <i>Limitation de la fertilisation et des produits phytosanitaires</i>	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Priorité : 1	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies en vallée de la Nied	Gestion, MAEC	Réduire, voire abandonner la fertilisation et les phytosanitaires sur les prairies	Exploitant agricole	Exploitant agricole	2020 à 2024	Prairies du site Natura 2000 (intérêt communautaire)	Non défini	Financeurs de contrats Natura 2000
<b>GE07</b> <i>Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)</i>	Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité Priorité 3	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	Contrat Natura 2000, gestion	Conserver les arbres morts, sénescents, à cavité, dépérissants et les gros bois Entretien des saules en têtards par étêtage, puis par taille régulière afin d'éviter un trop fort grossissement des branches qui aboutit à un éventrement du fût Veiller au maintien du vieux bois lors de la gestion des ripisylves Sensibilisation des propriétaires privés et des gestionnaires	Propriétaires privés, exploitant agricole, SEV3 Nied	Propriétaires privés, exploitant agricole, SEV3 Nied	2020 à 2024	33 ha	À définir au cas par cas	Financeurs de contrats Natura 2000, travaux d'entretiens dans le cadre de programmes
<b>GE08</b> <i>Maintien de l'habitat forestier communautaire</i>	Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale	Sensibilisation	Maintien de la non intervention actuelle sur l'habitat afin de favoriser le vieillissement du peuplement et le maintien du vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois) Interdiction des plantations d'essences forestières (notamment peupliers) Interdiction du drainage	Propriétaire	CEN Lorraine	2020 à 2024	0,6 ha	Nul	Aucun plan de financement nécessaire
<b>GE09</b> <i>Mesures spécifiques au Courlis cendré</i>	Maintenir la population nicheuse de Courlis cendré	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies en vallée de la Nied	MAEC, gestion	1) MAEC retard de fauche (après le 20 juin) 2) mesure d'urgence sur les parcelles sans MAEC retard de fauche (après le 20 juin)  Recommandations spécifiques à la fauche : - pas de fauche nocturne - fauche centrifuge, à vitesse réduite (7 km/h) - éventuellement utilisation d'une barre d'effarouchement lors de la fauche	Exploitant agricole	Exploitants agricoles, CA57, associations naturalistes	2020 à 2024	À définir au cas par cas	À définir au cas par cas	Financeurs de contrats Natura 2000
<b>GE10</b> <i>Mise en place de bandes refuge sur prairies</i>	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	MAEC, gestion	Aucune utilisation de la bande refuge (interdiction du roulement des engins agricoles notamment afin d'éviter le risque d'écrasement et de dégradation de la végétation prairiale) Fauche après le 1 <sup>er</sup> octobre Largeur de la bande refuge : à minima 5 m Pas de déprimage précoce	Exploitant agricole	Exploitants agricoles, CA57	2020 à 2024	Parcelles concernées par un linéaire de fossé ou en bordure de cours d'eau	Non connu	Financeurs de contrats Natura 2000

Code et intitulé de la mesure	Objectif développement durable concerné et niveau de priorité de la mesure	Objectif opérationnel concerné	Nature de la mesure	Description de la mesure	Maître d'ouvrage potentiel	Maître d'œuvre potentiel	Échéancier	Surface concernée (ha)	Coût prévisionnel de la mesure	Plan de financement potentiel
<b>GE11</b> <i>Mise en place d'une zone tampon autour du Marais de Château-Bréhain</i>	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Priorité 1, 2, 3	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	Acquisitions foncières	Acquisitions foncières autour du Marais de Château-Bréhain Rétrocession de la gestion des terrains acquis au CEN Lorraine, avec maintien de l'exploitation des prairies	CEN Lorraine	Animateur du site Natura 2000, CEN Lorraine	2020 à 2024	15,89 ha	À définir en fonction du prix des terrains et des frais notariés associés	À identifier
<b>GE12</b> <i>Programme de restauration des cours d'eau</i>	Maintenir et renforcer les populations d'espèces liées aux cours d'eau Priorité 2	Entretien des cours d'eau en prenant en compte la biodiversité de la zone Natura 2000	Gestion, contrats Natura 2000	Maintenir les ripisylves et le vieux bois Entretien des saules têtard Éviter le développement et l'apparition d'espèces végétales invasives	Opérateur Natura 2000	SEV3 Nied, AERM	2020 à 2024	Cours d'eau site (Nied et affluents)	À définir	Financeurs de contrats Natura 2000
<b>GE13</b> <i>Reconversion de culture en prairie</i>	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Priorité : 3	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	Gestion, MAEC	Réalisation préalable d'un diagnostic agricole (intérêt des parcelles cultivées dans l'exploitation et possibilité d'un retour à l'herbe) Remise en herbe des cultures présentes en plaine inondable Privilégier des semences locales et diversifiées Mise en place de mesures de gestion prairiale adaptées	Exploitants agricoles	Exploitants agricoles	2020 à 2024	70,68 ha	Non connu	Financeurs de contrats Natura 2000
<b>GE14</b> <i>Renforcement de la préservation des prairies salées en Vallée de la Nied</i>	Renforcer la protection des prairies salées Priorité 1	Compléter la maîtrise foncière des prairies salées avec mise en place d'une gestion conservatoire	Gestion	Acquisitions foncières à l'amiable des parcelles abritant des prairies salées Rétrocession au CEN Lorraine Mise en place d'un plan de gestion (CEN Lorraine)	Opérateur Natura 2000	Opérateur Natura 2000, CEN Lorraine, communes	2020 à 2024	24,74 ha	Au cas par cas	À rechercher

### III FICHES MESURES

Le Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres en date de juin 2019<sup>6</sup> précise que : « les codifications des mesures pouvant évoluer au cours de la période de programmation, il est recommandé de ne pas indiquer ces codes dans le Docob. Il pourrait ainsi être noté le type de mesure de gestion préconisé, sans faire référence aux dispositifs financiers qui en découlent. Par exemple, il sera préférable de mentionner dans les fiches action du Docob un entretien par fauche qui pourrait être financé soit par un contrat ni agricole ni forestier, soit par un engagement agro-environnemental, sans flécher les codes action correspondants ».

**Selon ces recommandations, les fiches actions présentées ci-après ne reprennent aucune des codifications actuelles des mesures envisageables au sein des sites Natura 2000. L'opérateur Natura 2000 aura en charge, lors de la mise en œuvre du Docob, de définir les dispositifs financiers permettant la déclinaison des mesures proposées.**

---

<sup>6</sup> ([https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide\\_gestion\\_sites\\_natura\\_2000\\_majoritairement\\_terrestres.pdf](https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Guide_gestion_sites_natura_2000_majoritairement_terrestres.pdf))

AN01	Proposition d'un nouveau périmètre Natura 2000				
Priorité (1,2,3)					
Objectif de DD	Animer la mise en œuvre du Docob et faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 au niveau du territoire				
Objectif opérationnel	Adapter le périmètre Natura 2000 à la réalité de terrain, en cohérence avec les enjeux locaux				
Résultats attendus	Proposition d'un nouveau périmètre Natura 2000				
Espèces visées	Toutes les espèces du site Natura 2000				
Habitats visés	Tous les habitats du site Natura 2000				
Nature de la mesure	Délimiter la zone Natura 2000 afin de la mettre en cohérence avec le foncier et les activités humaines				
Description de la mesure	Préconisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse du foncier afin de délimiter le zonage Natura 2000 sur la base parcellaire</li> <li>- Réflexion quant à la pertinence écologique du périmètre, avec le cas échéant rajout ou suppression de certaines parcelles sur la base de leur intérêt écologique (par exemple présence d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire)</li> </ul>				
Localisation	Site Natura 2000 et ses abords				
Surface concernée	Tout le site Natura 2000				
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000				
Partenaires potentiels	Communes, DDT57, DREAL Grand Est				
Conditions de mise en œuvre	Analyse préalable du foncier				
Facteurs favorables	Demande formulée par différents acteurs lors des groupes de travail et des comités de pilotage				
Contraintes	Dossier administratif à constituer				
Indicateurs de suivi	Nouveau périmètre Natura 2000				
Coût prévisionnel	Temps de travail pour l'opérateur Natura 2000				
Financements potentiels	Néant				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

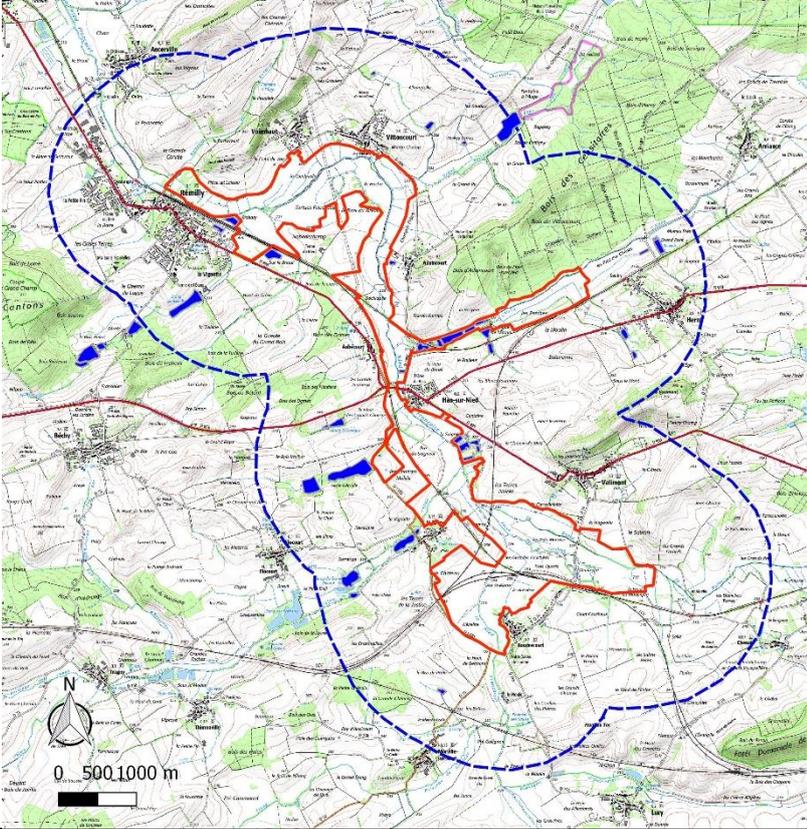
AN02	Animer le site Natura 2000				
Priorité 1					
Objectif de DD	Animer la mise en œuvre du Docob et faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 au niveau du territoire				
Objectif opérationnel	Coordonner les actions et favoriser la concertation				
Résultats attendus	Atteindre les objectifs fixés dans le Docob et préserver l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire				
Espèces visées	Espèces animales d'intérêt communautaire :				
Habitats visés	Habitats d'intérêt communautaire : Habitats des espèces d'intérêt communautaire				
Nature de la mesure	Animer la mise en œuvre du Docob				
Description de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les réunions du Copil annuelles</li> <li>- Mettre en œuvre les différentes mesures en concertation avec les acteurs locaux et les actions du territoire</li> <li>- Organiser la communication autour du site</li> <li>- Suivre la mise en œuvre du Docob à l'issue de la période de validité du Docob</li> </ul>				
Localisation	Site Natura 2000				
Surface concernée	Site Natura 2000				
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000				
Partenaires potentiels	DREAL Grand Est, AERM, communes, ...				
Conditions de mise en œuvre	Poste d'animateur du site				
Facteurs favorables	Désignation d'une structure porteuse ; communication débutée avec la rédaction du Docob				
Contraintes	Néant				
Indicateurs de suivi	Bilan de la mise en œuvre du Docob à N+5				
Coût prévisionnel	Inclus dans la mission d'animation du site				
Financements potentiels	DREAL Grand Est, AERM				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

ISo1	Compléter les inventaires concernant les populations de Triton crêté
Priorité 1	
Objectif de DD	Prendre en compte les populations de Triton crêté
Objectif opérationnel	Identifier tous les sites de reproduction du Triton crêté sur le site Natura 2000 et suivre les populations
Résultats attendus	Intégrer les sites aquatiques identifiés dans le programme de gestion des mares agricoles
Espèces visées	Triton crêté
Habitats visés	Habitats biologiques du Triton crêté
Nature de la mesure	Suivis des populations animales d'intérêt communautaire
Description de la mesure	<p>Les inventaires de 2018 ont mis en évidence la présence du Triton crêté sur 3 mares agricoles. D'autres mares n'ont pas été prospectées (ou pas efficacement prospectées) du fait du manque de temps dédié à ces inventaires, de l'accès difficile à certaines mares (grillage) ou de la difficulté d'observation (densité de la végétation)</p> <p><b>Etape 1 : Recensement des mares agricoles</b> Les mares agricoles sont à rechercher car elles sont généralement peu visibles sur le terrain. Ces recherches doivent passer par la consultation d'un certain nombre de personnes ressources (élus municipaux, exploitants agricoles ou de toute autre personne ressource) afin de les géolocaliser</p> <p><b>Etape 2 : Compléments d'inventaires pour les mares agricoles recensées</b> Des compléments d'inventaires devraient permettre de localiser d'autres mares accueillant le Triton crêté. Une fois identifiées (Etape 1), ces mares pourront intégrer le programme de gestion des mares agricoles.</p> <p>Les méthodes d'inventaires préconisées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La pose de nasses à Tritons dans les mares : protocole POP Amphibiens – Tritons qui permet un comptage des tritons par capture à l'aide de nasses. Sont à réaliser 3 passages proches dans le temps (sur 2 semaines en avril-mai) pour chaque mare afin de dénombrer les populations de tritons présentes</li> <li>• La recherche de l'espèce via l'ADN environnemental</li> </ul>
Localisation	<p>Toutes les mares connues sur le site Natura 2000 (et celles à rechercher)</p> 
Surface concernée	Tout le site Natura 2000
Maîtrise d'œuvre	Animateur Natura 2000
Partenaires potentiels	DREAL Grand Est
Conditions de mise en œuvre	Obtention d'une autorisation préfectorale/demande de dérogation à la capture à l'aide de nasses
Facteurs favorables	Néant
Contraintes	Néant

<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de mares à Triton crêté découverts et effectifs associés (suivi temporel afin suivre les tendances des populations de tritons)				
<b>Coût prévisionnel</b>	Budget estimé par mare/suivi POP Amphibiens – Tritons : 1000 euros mais une optimisation des coûts peut être opérée si plusieurs mares sont à suivre dans la même saison Pour la méthode de recherche par ADN environnemental, le coût devra faire l'objet de l'établissement d'un devis par un prestataire spécialisé en amont de la réalisation des opérations. En effet, le nombre d'analyses à effectuer doit être déterminé afin d'évaluer le cout financier de ce type d'opérations				
<b>Financements potentiels</b>	DREAL Grand Est				
<b>Échéancier</b>	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

ISO2	<b>Suivis et compléments d'inventaires scientifiques</b>				
Priorité 2					
<b>Objectif de DD</b>	Acquisition et approfondissement de connaissances sur la biodiversité du site Natura 2000				
<b>Objectif opérationnel</b>	Acquérir de nouvelles connaissances et approfondir les connaissances actuelles sur les habitats et espèces du site Suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces				
<b>Résultats attendus</b>	Améliorer les connaissances naturalistes				
<b>Espèces visées</b>	Espèces animales d'intérêt communautaire : Triton crêté, Castor d'Europe, Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Lucane cerf-volant, Loche de rivière, Bouvière et Chabot + suivi des populations de Courlis cendré (espèce patrimoniale non communautaire)				
<b>Habitats visés</b>	Habitats biologiques				
<b>Nature de la mesure</b>	Suivis des populations animales d'intérêt communautaire				
<b>Description de la mesure</b>	Mise en œuvre de suivis naturalistes au sein de la zone Natura 2000 afin d'évaluer l'évolution spatio-temporelle de la biodiversité				
<b>Localisation</b>	Tout le site Natura 2000				
<b>Surface concernée</b>	Tout le site Natura 2000				
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Opérateur Natura 2000				
<b>Partenaires potentiels</b>	DREAL Grand Est				
<b>Conditions de mise en œuvre</b>	Néant				
<b>Facteurs favorables</b>	Les sites gérés par le CEN Lorraine (Marais de Château-Bréhain, Pré Richary et La Salière) font l'objet d'un suivi régulier de la biodiversité dans le cadre de la mise en œuvre des plans de gestion				
<b>Contraintes</b>	Néant				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Résultats des suivis scientifiques				
<b>Coût prévisionnel</b>	À définir au cas par cas en fonction des suivis réalisés				
<b>Financements potentiels</b>	Suivis scientifiques en zone Natura 2000 (financements DREAL Grand Est)				
<b>Échéancier</b>	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

CO01	Prise en compte de la présence du Castor d'Europe dans les programmes de restauration des cours d'eau				
Priorité 1					
Objectif de DD	Maintenir et permettre le développement de la population de Castor d'Europe				
Objectif opérationnel	Concilier les activités humaines avec la présence du Castor d'Europe				
Résultats attendus	Favoriser l'acceptation de la présence de l'espèce				
Espèces visées	Castor d'Europe				
Habitats visés	Habitat biologique de l'espèce correspondant aux cours d'eau et leurs berges				
Nature de la mesure	Mettre en œuvre une démarche de prise en compte de l'espèce dans la gestion du site Natura 2000				
Description de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi biologique visant à connaître l'évolution de l'effectif et des secteurs occupés par les individus (Nied et affluents)</li> <li>- Sensibilisation du public pour favoriser son acceptation</li> <li>- Prise en compte de l'espèce dans la gestion / restauration des cours d'eau</li> <li>- Mise en place éventuelle des moyens de protection pour éviter les dommages sur des arbres à vocation économique ou ornementale</li> </ul>				
Localisation	Vallée de la Nied				
Surface concernée	Bords des cours d'eau (Nied et affluents)				
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000				
Partenaires potentiels	SEV3 Nied, OFB, DREAL, associations naturalistes				
Conditions de mise en œuvre	Néant				
Facteurs favorables	Aucune problématique de dégâts Castors identifiée lors des réunions des groupes de travail et des comités de pilotage				
Contraintes	Néant				
Indicateurs de suivi	Suivi des populations de Castor				
Coût prévisionnel	Temps de sensibilisation des riverains				
Financements potentiels	Temps de travail de l'opérateur Natura 2000				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

CO <sub>2</sub>	Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'étangs				
Priorité 1					
Objectif de DD	Animer la mise en œuvre du Docob et faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 au niveau du territoire				
Objectif opérationnel	Mettre en place des outils de communication et de sensibilisation destinés aux acteurs locaux				
Résultats attendus	Préserver la biodiversité et éviter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes				
Espèces visées	<u>Espèces animales d'intérêt communautaire :</u> Triton crêté, Loche de rivière, Bouvière et Chabot				
Habitats visés	<u>Habitats d'intérêt communautaire :</u> Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranuncion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitairiens et des étages montagnard à alpin Prairies de fauche de basse altitude ( <i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i> ) <u>Habitats des espèces d'intérêt communautaire</u>				
Nature de la mesure	Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires des étangs voisins de la zone Natura 2000 à une gestion adaptée aux enjeux locaux				
Description de la mesure	Sensibiliser les propriétaires d'étangs à la gestion de leurs parcelles, en particulier au regard : - de l'introduction d'espèces exotiques (reconnues envahissantes ou non) - des déséquilibres physico-chimiques des milieux (chaulage, coupes à blanc, ...)				
Localisation	Site Natura 2000 et alentours				
Surface concernée	Dans un rayon de 1500 m autour du site (et amont hydraulique) 				
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000				
Partenaires potentiels	DREAL Grand Est, AERM, communes, association de pêche...				
Conditions de mise en œuvre	Charte				
Facteurs favorables	Néant				
Contraintes	Contacts à identifier, communication à établir, vente des étangs et changement de propriétaire et/ou gestionnaire				
Indicateurs de suivi	Nombre de propriétaires/gestionnaires sensibilisés				
Coût prévisionnel	Inclus dans la mission d'animation du site				
Financements potentiels	DREAL Grand Est, AERM				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

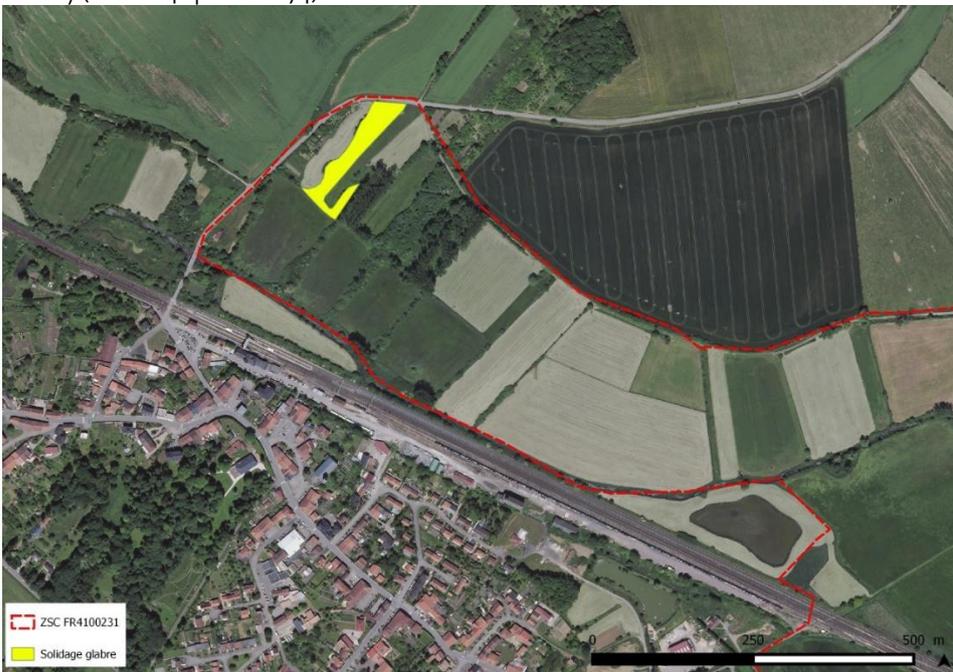
GE01	Gestion des fossés
Priorité 1	
Objectif de DD	Maintenir et renforcer les populations d'espèces liées aux fossés
Objectif opérationnel	Mettre en place un mode de gestion de la végétation des fossés
Résultats attendus	Éviter la dégradation ou la destruction des habitats des espèces cibles
Espèces visées	<u>Espèces d'intérêt communautaire</u> : Agrion de Mercure, Cuivré des marais (berges) <u>Autres espèces</u> : Bruant des roseaux, Locustelle tachetée, Phragmite des joncs
Habitats visés	Fossés
Nature de la mesure	Mesures visant à préserver le fonctionnement biologique des fossés
Description de la mesure	<p>Selon la définition présentée en Article L. 215-7-1 du code de l'environnement : « Constitue un cours d'eau un écoulement d'eaux courantes dans un lit naturel à l'origine, alimenté par une source et présentant un débit suffisant la majeure partie de l'année. L'écoulement peut ne pas être permanent compte tenu des conditions hydrologiques et géologiques locales »</p> <p>Il apparait ainsi complexe de différencier aisément les cours d'eau (Nied et affluents) et les fossés dans la vallée, sachant que la réglementation diffère selon le classement des lits mineurs dans l'une ou l'autre de cette catégorie.</p> <p>A l'heure actuelle, une démarche de cartographie des cours d'eau est en cours à l'échelle départementale (<a href="http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Environnement/Cartographie-des-cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau-dans-le-departement-de-la-Moselle">http://www.moselle.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-et-Environnement/Cartographie-des-cours-d-eau/Cartographie-des-cours-d-eau-dans-le-departement-de-la-Moselle</a>).</p> <p>Cette démarche a comme objectif de mieux faire connaître les parties du réseau hydrographique qui doivent être considérées comme des cours d'eau pour l'application de la réglementation.</p> <p>Dans tous les cas, en cas de présence d'espèces protégées dans un fossé, la réglementation relative à ces dernières s'applique également afin de ne pas remettre en question le bon déroulement de leurs cycles biologiques.</p> <p>Tout propriétaire d'un fossé peut le maintenir en bon état de fonctionnement afin d'assurer l'écoulement des eaux. L'entretien consiste périodiquement à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- enlever les embâcles, tels les branches d'arbre ou les atterrissements apportés par les eaux</li> <li>- curer le fossé, c'est-à-dire le nettoyer en retirant les matériaux indésirables pour le ramener à son état initial, sans le surcreuser, et restaurer sa fonctionnalité hydraulique</li> </ul> <p>Préconisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- définir le statut des fossés avant intervention (cours d'eau ou non) selon les méthodologies en vigueur</li> <li>- définir la nécessité ou non de soumettre l'intervention à autorisation administrative à la DDT (par exemple cas des fossés jouant un rôle de frayère à Brochet ou encore si le fossé fait partie d'une zone humide)</li> <li>- pas d'intervention la même année sur un grand linéaire : intervention sur 1/3 du linéaire avec une rotation tous les 5 ans au minimum</li> <li>- intervention d'amont vers l'aval afin de permettre une meilleure recolonisation de la végétation aquatique et des individus</li> <li>- calendrier d'intervention à préciser</li> <li>- maintenir la végétation aquatique sur la majorité du linéaire concerné (importance pour l'Agrion de Mercure)</li> <li>- pas de surcreusement du lit</li> </ul>
Localisation	Réseau de fossés à définir selon la méthodologie en cours au niveau départemental
Surface concernée	Réseau de fossé en vallée de la Nied

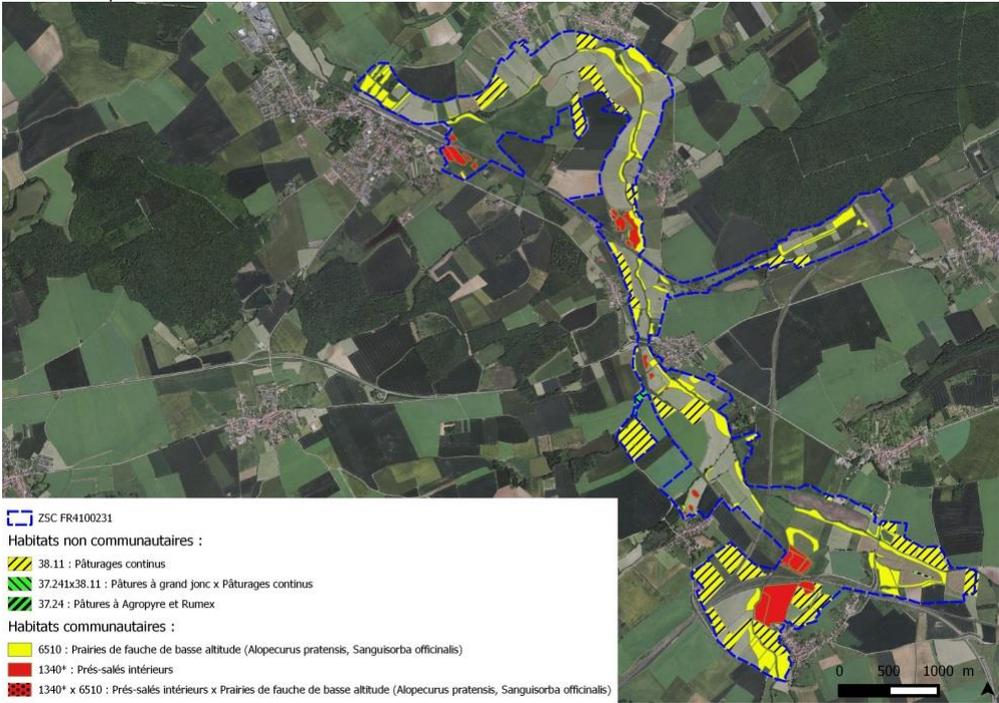
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Opérateur N2000 (mise en place et suivi du respect du calendrier d'intervention)				
<b>Partenaires potentiels</b>	SEV3 Nied, exploitants agricoles, Jeunes agriculteurs, propriétaires, DDT57 (autorité administrative), communes, CDA 57				
<b>Conditions de mise en œuvre</b>	Point réglementaire préalable				
<b>Facteurs favorables</b>	Des entretiens localisés existent déjà. Il convient d'établir un calendrier à l'échelle du site Natura 2000 et de veiller à son respect				
<b>Contraintes</b>	Intervenir en dehors des périodes les plus sensibles pour les espèces cibles (période de reproduction pour les oiseaux, de mai à fin août pour l'Agrion de Mercure). À noter que même dans le cas d'une intervention hivernale les larves sont impactées dès lors que la végétation aquatique est touchée				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Linéaire traité, état des populations des espèces visées				
<b>Coût prévisionnel</b>	Nul (adaptation du calendrier d'intervention, sans surcoût)				
<b>Financements potentiels</b>	Financement à définir selon les mesures mobilisables en zone Natura 2000				
<b>Échéancier</b>	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

GE02	Gestion des mares agricoles
<b>Priorité 1</b>	
<b>Objectif de DD</b>	Maintenir et permettre le développement des populations de Triton crêté
<b>Objectif opérationnel</b>	Mettre en place une protection physique des mares et un mode de gestion de la végétation ligneuse
<b>Résultats attendus</b>	Préserver la qualité sanitaire de l'eau et l'intégrité physique de la mare
<b>Espèces visées</b>	<p>Triton crêté : se reproduit dans les mares agricoles, non sujettes à une pollution organique, n'hébergeant pas de poissons (prédateurs), bien végétalisées (plantes immergées et émergées hors ligneux) et bien ensoleillées</p> <p>Bilan des populations : présent dans 3 mares proches incluses dans des bosquets, en contexte prairial sur la commune de Rémyilly (population totale de 22 individus). 7 autres mares ont été visitées en 2018 au sein de la Vallée de la Nied : l'absence de Triton crêté y a été notée</p> <p>Semble avoir disparu du Marais de Château-Bréhain</p>
<b>Habitats visés</b>	Mares agricoles
<b>Nature de la mesure</b>	Mesures visant à préserver les mares agricoles et leur fonctionnement biologique
<b>Description de la mesure</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintien du stade ouvert de la mare</b> avec intervention éventuelle au niveau de la végétation ligneuse présente (coupe et abattage sélectif des arbres et arbustes présents dans la mare et sur ses berges, débroussaillage éventuel, avec dans tous les cas évacuation des rémanents)</li> <li>- <b>Mise en défens totale de la mare</b> par le biais de la pose de clôture autour de la mare dans le cas d'un pâturage : <ul style="list-style-type: none"> <li>o laisser 2 m entre les berges et la clôture pour éviter que le bétail ne force la clôture pour l'accès à l'eau</li> <li>o 1 piquet tous les 3 m et 3 à 4 lignes de barbelé</li> </ul> </li> <li>- <b>Abreuvement indirect au besoin</b> : installation de pompes à museau ou de prairie (1 pompe pour 10 à 15 bovins) : pose d'une crépine immergée dans la zone profonde de la mare pour filtrer l'eau + conduite par un tuyau jusqu'au bac d'arrivée de la pompe</li> <li>- <b>Maintien des zones prairiales périphériques</b></li> <li>- <b>Maintien d'un réseau fonctionnel de mares</b></li> </ul> <p>Les 3 mares à Triton crêté identifiées en plaine inondable de la Nied (commune de Rémyilly) ne semblent pas suffisantes à la pérennité de l'espèce, à moins d'un effectif important (ce qui n'est pas le cas au sein de la zone Natura 2000 puisque ces 3 mares accueillent : 2, 10 et 10 individus soit un total de 22 individus observés en 2018).</p> <p>Il serait souhaitable de créer un réseau minimum de 5 mares éloignées les unes des autres de moins d'1 kilomètre, dans un contexte propice aux déplacements (idéalement parcelles prairiales) afin de permettre à une métapopulation de fonctionner sur le long terme.</p> <p>La restauration de mares actuellement non fonctionnelles (7 mares avec absence de Triton crêté localisées en 2018 et nouvelles mares à rechercher) serait importante dans le cas présent, sachant que toute mare située dans un rayon d'1 km autour des mares où la présence du Triton crêté est avérée, peut constituer un site favorable à l'espèce si les mesures précédentes sont appliquées</p> <p>- <b>Gestion de la mare du Marais de Château-Bréhain</b> :</p> <p>La dernière observation de Triton crêté sur le Marais de Château-Bréhain date de 1984 (A. Diss, communication personnelle).</p> <p>Le Plan de gestion du CEN Lorraine du Marais de Château-Bréhain (2015) détaille les objectifs de gestion pour le plan d'eau du site (plan d'eau artificiel créé entre 1980 et 1989) :</p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Objectif PG4.2 : Conserver le plan d'eau pour les amphibiens</i></p> <p style="padding-left: 20px;"><i>Absence d'intervention. Le plan d'eau (0,03 ha) est jugé favorable à la reproduction de Tritons et ne nécessite pas de travaux</i></p> <p style="padding-left: 20px;"><i>À noter que le retour du Triton crêté dans ce plan d'eau est jugé peu probable en raison du vieillissement du plan d'eau</i></p> <p>Au regard des inventaires de terrain menés en 2018 sur ce plan d'eau, il pourrait être intéressant de mettre en œuvre des mesures de rafraîchissement de ce plan d'eau. Cette mesure éventuelle doit être discutée avec le CEN Lorraine, gestionnaire du Marais de Château-Bréhain sur la base du questionnaire suivant : y a-t-il d'autres mares dans les environs qui pourraient permettre d'assurer le maintien d'une population pérenne dans un réseau fonctionnel ? Et si tel n'est pas le cas, serait-il possible de créer quelques mares propices sur le Marais de Château-Bréhain ?</p>

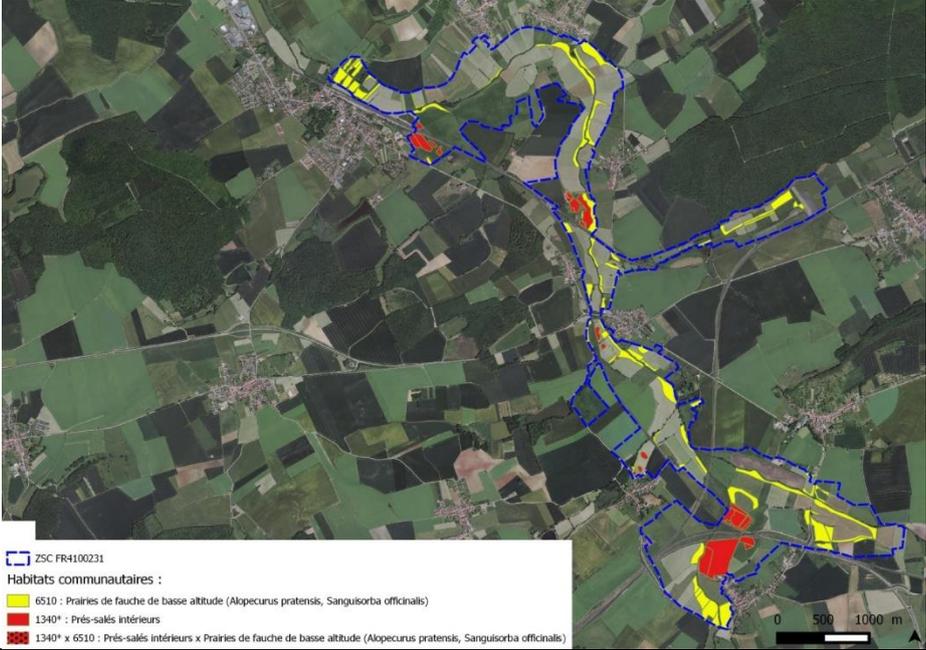
<p><b>Localisation</b></p>					
<p><b>Surface concernée</b></p>	<p>10 mares agricoles identifiées en Vallée de la Nied : quelques m<sup>2</sup> pour chaque mare Plan d'eau du Marais de Château-Bréhain : 0,03 ha</p>				
<p><b>Maîtrise d'œuvre</b></p>	<p>Opérateur Natura 2000 et CEN Lorraine</p>				
<p><b>Partenaires potentiels</b></p>	<p>Syndicat de rivières, AERM, CEN Lorraine (via le Plan Régional d'Action en faveur des Mares)</p>				
<p><b>Conditions de mise en œuvre</b></p>	<p>Vérifier la non apparition d'espèces invasives et la non introduction de poissons suite aux interventions</p>				
<p><b>Facteurs favorables</b></p>	<p>L'environnement des mares est propice aux déplacements de l'espèce (prairies, bosquets) et donc au fonctionnement d'une métapopulation</p>				
<p><b>Contraintes</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible nombre de mares actuellement connues pour abriter l'espèce (3 en vallée de la Nied et 1 sur le marais de Château-Bréhain) mais existence d'autres mares qui pourraient permettre de restaurer un réseau fonctionnel, moyennant une gestion appropriée</li> <li>- Intervenir en dehors des périodes de reproduction (éviter le printemps et le début de l'été - jusqu'à mi-août)</li> <li>- Privilégier les interventions douces en réalisant les travaux en plusieurs fois et/ou seulement sur une partie de la mare</li> <li>- Si possible, pendant les travaux, assurer le maintien de zones refuges, à l'origine de la recolonisation végétale et animale</li> </ul>				
<p><b>Indicateurs de suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de mares concernées</li> <li>- État des populations de Tritons crêtés (effectif, efficacité de la reproduction)</li> </ul>				
<p><b>Coût prévisionnel</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Maintien du stade ouvert de la mare</b> : entre 500 et 1000 euros HT par mare en fonction du degré d'intervention (débroussaillage et/ou coupe/abattage)</li> <li>- <b>Mise en défens totale de la mare</b> : entre 1000 et 1500 euros HT pour 100 m linéaire de clôture</li> <li>- <b>Abreuvement indirect</b> : environ 300 € HT (pompe et kit d'aspiration) + entre 100 et 300 € HT pour l'installation</li> <li>- <b>Maintien des zones prairiales périphériques</b></li> <li>- <b>Maintien d'un réseau fonctionnel de mares</b> : à définir au cas par cas (soit création de nouvelles mares, soit restauration de mares existantes)</li> <li>- <b>Rafraîchissement de la mare du Marais de Château-Bréhain</b> : aucune intervention n'est actuellement envisagée dans le cadre du plan de gestion du CEN Lorraine</li> </ul>				
<p><b>Financements potentiels</b></p>	<p>Financement à définir selon les mesures mobilisables en zone Natura 2000</p>				
<p><b>Échéancier</b></p>	<p>2020</p> <p style="text-align: center;">x</p>	<p>2021</p> <p style="text-align: center;">x</p>	<p>2022</p> <p style="text-align: center;">x</p>	<p>2023</p> <p style="text-align: center;">x</p>	<p>2024</p> <p style="text-align: center;">x</p>

Geo3	Gestion des mégaphorbiaies				
Priorité (1,2,3)					
Objectif de DD	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages				
Objectif opérationnel	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies				
Résultats attendus	Maintien des mégaphorbiaies				
Espèces visées	Espèce d'intérêt communautaire : Cuivré des marais et Agrion de Mercure				
Habitats visés	Habitat naturel d'intérêt communautaire : Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)				
Nature de la mesure	Entretien pluri-annuel des mégaphorbiaies				
Description de la mesure	Préconisations : fauche tous les 3 ou 4 ans avec export obligatoire des rémanents (voir exemple de cahier des charges en annexe)				
Localisation	4 parcelles sur la commune de Rémilly (section 61 : parcelles 61, 62, 63 et section 41 : parcelle 99)				
					
Surface concernée	0,53 ha				
Maîtrise d'œuvre	Animateur du site Natura 2000				
Partenaires potentiels	Entreprise extérieure, exploitant agricole				
Conditions de mise en œuvre	Fauche automnale (octobre à décembre), par temps sec				
Facteurs favorables	Faible surface à gérer				
Contraintes	Fauche automnale à privilégier (d'octobre à décembre), en période sèche				
Indicateurs de suivi	Cartographie des mégaphorbiaies				
Coût prévisionnel	500 à 1500 euros HT/ha (selon le matériel utilisé)				
Financements potentiels	Financement à définir selon les mesures mobilisables en zone Natura 2000				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
		X			

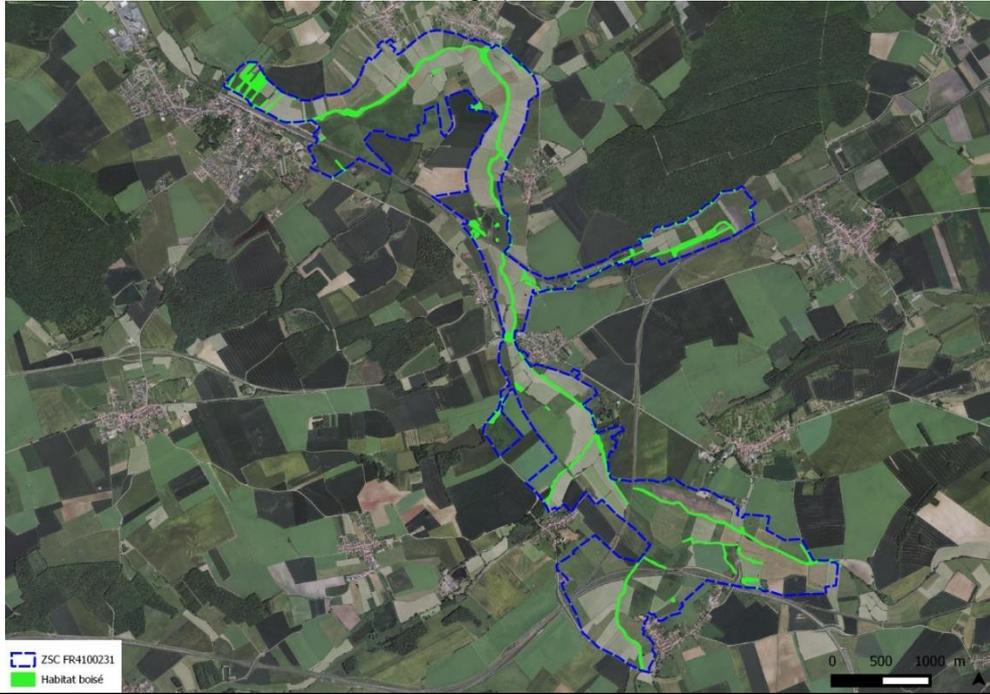
GEO4	Gestion du Solidage glabre				
Priorité 1					
Objectif de DD	Maintenir la diversité des habitats et des espèces associées				
Objectif opérationnel	Limiter la diffusion du Solidage glabre				
Résultats attendus	Cantonement de la population invasive				
Espèces visées	Solidage glabre (espèce végétale invasive)				
Habitats visés	Bordures de haies (CORINE Biotopes : 84.2)				
Nature de la mesure	Gestion des populations de Solidage glabre				
Description de la mesure	<p>Préconisations : 1<sup>ère</sup> fauche locale du peuplement de Solidage mi-mai et 2<sup>ème</sup> fauche mi-août <b>absolument</b> juste avant ou pendant la période de floraison + rémanents laissés sur place (décomposition naturelle : 2 à 3 semaines)</p> <p>Remarque : le peuplement de Solidage glabre peut être repéré et balisé avant les fauches (état végétatif) afin de bien délimiter les zones d'intervention qui ne concerneront que la population de cette espèce</p>				
Localisation	<p>Rémilly (section 41 parcelle 174)</p> 				
Surface concernée	0,68 ha				
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000				
Partenaires potentiels	Propriétaire privé				
Conditions de mise en œuvre	Sensibilisation du propriétaire privé				
Facteurs favorables	Population invasive très localisée				
Contraintes	Néant				
Indicateurs de suivi	Suivi de l'évolution de la population de Solidage glabre				
Coût prévisionnel	~ 1000 euros/an				
Financements potentiels	Financement à définir selon les mesures mobilisables en zone Natura 2000				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

GE05	Limitation de la charge animale																																																
Priorité 2																																																	
Objectif de DD	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages																																																
Objectif opérationnel	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies																																																
Résultats attendus	Limiter le chargement animal des pâturages en vallée de la Nied																																																
Espèces visées	Espèce d'intérêt communautaire : Cuivré des marais Oiseaux des espaces agricoles, notamment Pie-grèche écorcheur (nicheur probable au sein de la zone Natura 2000)																																																
Habitats visés	<u>Habitats d'intérêt non communautaire</u> : Pâtures à Agropyre et Rumex (CORINE Biotopes : 37.24), Pâtures à grand jonc (CORINE Biotopes : 37.241) et Pâturages continus (CORINE Biotopes : 38.11) <u>Habitats d'intérêt communautaire</u> (notamment si pâturés en regain) : Prairies de fauche de basse altitude (6510) Prés salés intérieurs (1340)																																																
Nature de la mesure	Limitation du chargement instantané aux périodes sensibles pour les espèces visées ou rotations permettant de diminuer le chargement annuel moyen sur une parcelle Voir exemple de cahier des charges en annexe.																																																
Description de la mesure	Préconisations : - Chargement maximal instantané de 1 UGB/ha/an sur la période allant de juin à fin septembre - Possibilité de réaliser des rotations avec le bétail permettant de diminuer le chargement annuel sur une parcelle																																																
Localisation	Pâtures et prairies du site Natura 2000  <p>ZSC FR4100231</p> <p>Habitats non communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> 38.11 : Pâturages continus</li> <li> 37.241x38.11 : Pâtures à grand jonc x Pâturages continus</li> <li> 37.24 : Pâtures à Agropyre et Rumex</li> </ul> <p>Habitats communautaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li> 6510 : Prairies de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</li> <li> 1340* : Prés-salés intérieurs</li> <li> 1340* x 6510 : Prés-salés intérieurs x Prairies de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i>, <i>Sanguisorba officinalis</i>)</li> </ul> <p>Remarque : les sites halophiles gérés par le CEN Lorraine (Pré Richary et La Salière) font l'objet d'une fauche tardive. Seul le site La Salière est susceptible d'être géré par un pâturage de regain (charge instantanée &lt; 1 UGB/ha et pâturage entre le 15/08 et le 15/10)</p>																																																
Surface concernée	Surfaces potentiellement concernées par habitat naturel : <table border="1" data-bbox="419 1653 1337 1899"> <thead> <tr> <th>CODE CORINE Biotopes</th> <th>Libellé CORINE Biotopes</th> <th>Code Natura 2000</th> <th>Libellé Natura 2000</th> <th>Surface (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5"><b>HABITATS PRAIRIAUX</b></td> </tr> <tr> <td>15.41</td> <td>Prés salés continentaux</td> <td>1340</td> <td>Prés-salés intérieurs</td> <td>30,00</td> </tr> <tr> <td>15.42x38.22</td> <td>Prés salés continentaux x Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage</td> <td>1340x6510</td> <td>Prés-salés intérieurs x Prairies de fauche de basse altitude</td> <td>0,20</td> </tr> <tr> <td>37.24</td> <td>Pâtures à Agropyre et Rumex</td> <td></td> <td></td> <td>0,37</td> </tr> <tr> <td>37.241x38.11</td> <td>Pâtures à grand jonc x Pâturages continus</td> <td></td> <td></td> <td>1,34</td> </tr> <tr> <td>38.11</td> <td>Pâturages continus</td> <td></td> <td></td> <td>99,38</td> </tr> <tr> <td>38.22</td> <td>Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage</td> <td>6510</td> <td>Prairies de fauche de basse altitude</td> <td>74,55</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td><b>205,84</b></td> </tr> </tbody> </table>				CODE CORINE Biotopes	Libellé CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	<b>HABITATS PRAIRIAUX</b>					15.41	Prés salés continentaux	1340	Prés-salés intérieurs	30,00	15.42x38.22	Prés salés continentaux x Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage	1340x6510	Prés-salés intérieurs x Prairies de fauche de basse altitude	0,20	37.24	Pâtures à Agropyre et Rumex			0,37	37.241x38.11	Pâtures à grand jonc x Pâturages continus			1,34	38.11	Pâturages continus			99,38	38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage	6510	Prairies de fauche de basse altitude	74,55					<b>205,84</b>
CODE CORINE Biotopes	Libellé CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)																																													
<b>HABITATS PRAIRIAUX</b>																																																	
15.41	Prés salés continentaux	1340	Prés-salés intérieurs	30,00																																													
15.42x38.22	Prés salés continentaux x Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage	1340x6510	Prés-salés intérieurs x Prairies de fauche de basse altitude	0,20																																													
37.24	Pâtures à Agropyre et Rumex			0,37																																													
37.241x38.11	Pâtures à grand jonc x Pâturages continus			1,34																																													
38.11	Pâturages continus			99,38																																													
38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage	6510	Prairies de fauche de basse altitude	74,55																																													
				<b>205,84</b>																																													
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000																																																
Partenaires potentiels	Exploitants agricoles, CA57																																																
Conditions de mise en œuvre	Concertation avec les exploitants agricoles																																																

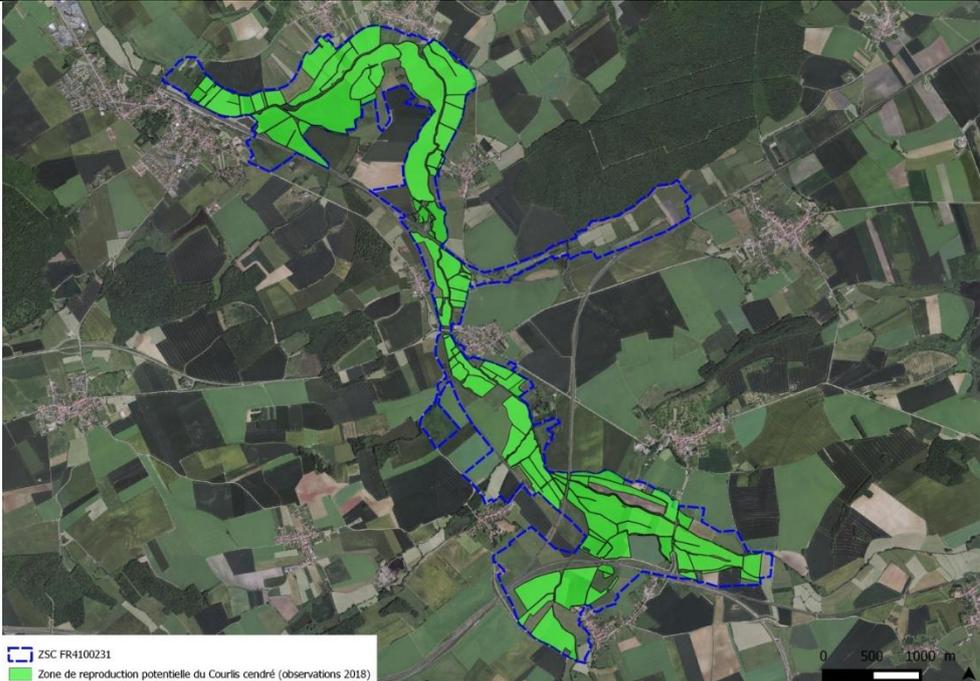
<b>Facteurs favorables</b>	Néant				
<b>Contraintes</b>	Néant				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Suivi des surfaces pâturées contractualisées				
<b>Coût prévisionnel</b>	Montant des aides agricoles non défini actuellement				
<b>Financements potentiels</b>	Financement à définir selon les mesures mobilisables en zone Natura 2000				
<b>Échéancier</b>	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

GEo6	Limitation de la fertilisation et des produits phytosanitaires																																	
Priorité 1																																		
Objectif de DD	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages																																	
Objectif opérationnel	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies en vallée de la Nied																																	
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter la diversité faunistique et floristique des prairies</li> <li>- Diminuer les dérangements des couples de Courlis cendré lors de leur installation printanière (mars/début avril)</li> <li>- Maintenir une diversité végétale propice aux insectes et en particulier au Cuivré des marais et à l'Agrion de Mercure (abords des fossés et cours d'eau)</li> </ul>																																	
Espèces visées	<u>Espèce d'intérêt communautaire</u> : Cuivré des marais, Agrion de Mercure <u>Autres espèces</u> : Courlis cendré, Pie-grièche écorcheur																																	
Habitats visés	<u>Habitats d'intérêt communautaire</u> (notamment si pâturés en regain) : Prairies de fauche de basse altitude (6510) Prés salés intérieurs (1340) <u>Habitats d'espèces</u> (insectes) : bordure de fossés et cours d'eau																																	
Nature de la mesure	Réduire, voire abandonner la fertilisation et l'usage de phytosanitaires sur les prairies.																																	
Description de la mesure	Préconisations : Réduire, voire abandonner la fertilisation et l'usage de phytosanitaires sur les prairies. Voir exemple de cahier des charges en annexe.																																	
Localisation	Prairies du site Natura 2000 (intérêt communautaire) 																																	
Surface concernée	Surfaces potentiellement concernées par habitat naturel : <table border="1" data-bbox="341 1420 1484 1653"> <thead> <tr> <th>CODE CORINE Biotopes</th> <th>Libellé CORINE Biotopes</th> <th>Code Natura 2000</th> <th>Libellé Natura 2000</th> <th>Surface (ha)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td colspan="5"><b>HABITATS PRAIRIAUX</b></td> </tr> <tr> <td>15.41</td> <td>Prés salés continentaux</td> <td>1340</td> <td>Prés-salés intérieurs</td> <td>30,00</td> </tr> <tr> <td>15.42x38.22</td> <td>Prés salés continentaux x Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage</td> <td>1340x6510</td> <td>Prés-salés intérieurs x Prairies de fauche de basse altitude</td> <td>0,20</td> </tr> <tr> <td>38.22</td> <td>Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage</td> <td>6510</td> <td>Prairies de fauche de basse altitude</td> <td>74,55</td> </tr> <tr> <td colspan="4"></td> <td><b>104,75</b></td> </tr> </tbody> </table> Remarque : les sites halophiles gérés par le CEN Lorraine (Pré Richary et La Salière) font l'objet d'une fauche tardive sans apport de fertilisation et de produits phytosanitaires				CODE CORINE Biotopes	Libellé CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)	<b>HABITATS PRAIRIAUX</b>					15.41	Prés salés continentaux	1340	Prés-salés intérieurs	30,00	15.42x38.22	Prés salés continentaux x Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage	1340x6510	Prés-salés intérieurs x Prairies de fauche de basse altitude	0,20	38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage	6510	Prairies de fauche de basse altitude	74,55					<b>104,75</b>
CODE CORINE Biotopes	Libellé CORINE Biotopes	Code Natura 2000	Libellé Natura 2000	Surface (ha)																														
<b>HABITATS PRAIRIAUX</b>																																		
15.41	Prés salés continentaux	1340	Prés-salés intérieurs	30,00																														
15.42x38.22	Prés salés continentaux x Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage	1340x6510	Prés-salés intérieurs x Prairies de fauche de basse altitude	0,20																														
38.22	Prairies de fauche des plaines médio-européennes à fourrage	6510	Prairies de fauche de basse altitude	74,55																														
				<b>104,75</b>																														
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000																																	
Partenaires potentiels	AERM, SEV3 Nied, Chambre d'Agriculture de Moselle																																	
Conditions de mise en œuvre	Concertation avec les exploitants agricoles																																	
Facteurs favorables	Néant																																	
Contraintes	Mesure peu intéressante pour les exploitants suite aux discussions menées dans le cadre des groupes de travail et des comités de pilotage																																	
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des surfaces prairiales contractualisées</li> <li>- Présence et abondance du Cuivré des marais</li> </ul>																																	
Coût	Montant des aides agricoles non défini actuellement																																	

<b>prévisionnel</b>	Remarque : les bandes tampons imposées par la réglementation le long des cours d'eau ne sont pas éligibles aux MAE type HERBE03				
<b>Financements potentiels</b>	Financement à définir selon les mesures mobilisables en zone Natura 2000				
<b>Échéancier</b>	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

<b>GEO7</b>	<b>Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)</b>				
<b>Priorité 3</b>					
<b>Objectif de DD</b>	Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité				
<b>Objectif opérationnel</b>	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)				
<b>Résultats attendus</b>	Favoriser les espèces liées à ces habitats : insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles, chiroptères				
<b>Espèces visées</b>	<u>Espèce d'intérêt communautaire</u> : Lucane cerf-volant <u>Oiseaux</u> : Pics				
<b>Habitats visés</b>	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u> : Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes (91EO) <u>Autres habitats</u> : haies, bosquets, ripisylves, ... Formations riveraines de saules (CORINE Biotopes : 44.1) Bois marécageux d'Aulnes (CORINE Biotopes : 44.91) Saussaies marécageuses à Saule cendré (CORINE Biotopes : 44.921) Plantations de peupliers (CORINE Biotopes : 83.321) Bordures de haies (CORINE Biotopes : 84.2) Petits bois, bosquets (CORINE Biotopes : 84.3)				
<b>Nature de la mesure</b>	Conserver les arbres morts, sénescents, à cavité, dépérissants et les gros bois				
<b>Description de la mesure</b>	Préconisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conserver les arbres morts, sénescents, à cavité, dépérissants et les gros bois</li> <li>- Entretenir les saules en têtards par étêtage, puis par taille régulière afin d'éviter un trop fort grossissement des branches qui aboutit à un éventrement du fût</li> <li>- Veiller au maintien du vieux bois lors de la gestion des ripisylves</li> <li>- Sensibilisation des propriétaires privés et des gestionnaires</li> </ul>				
<b>Localisation</b>	Éléments boisés du site Natura 2000 Remarque : les arbres isolés n'ont pas été cartographiés individuellement en 2018 				
<b>Surface concernée</b>	~ 33 ha				
<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Opérateur Natura 2000				
<b>Partenaires potentiels</b>	Propriétaires privés, exploitant agricole, SEV3 Nied				
<b>Conditions de mise en œuvre</b>	- Marquage préalable des arbres sur pieds à maintenir - Localisation des saules têtards à maintenir et à entretenir				
<b>Facteurs favorables</b>	Néant				
<b>Contraintes</b>	Mesure basée sur la bonne volonté des propriétaires privés et/ou des gestionnaires				
<b>Indicateurs de suivi</b>	- Nombre d'arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois - Nombre de saules entretenus en têtards				
<b>Coût prévisionnel</b>	À définir au cas par cas				
<b>Financements potentiels</b>	Financements possibles dans le cadre de la réalisation des travaux d'entretien des cours d'eau et de leur ripisylve				
<b>Échéancier</b>	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

GEo8	Maintien de l'habitat forestier communautaire				
Priorité 1					
Objectif de DD	Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité				
Objectif opérationnel	Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale				
Résultats attendus	Maintien de l'habitat forestier d'intérêt communautaire prioritaire				
Espèces visées	-				
Habitats visés	<u>Habitat d'intérêt communautaire</u> : Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes (91E0*) – État de conservation moyen				
Nature de la mesure	Absence de gestion forestière				
Description de la mesure	Préconisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintien de la non intervention actuelle sur l'habitat afin de favoriser le vieillissement du peuplement et le maintien du vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)</li> <li>- Interdiction des plantations d'essences forestières (notamment peupliers)</li> <li>- Interdiction du drainage</li> </ul>				
Localisation	2 parcelles cadastrales sur la commune de Rémilly (section 61) : <ul style="list-style-type: none"> <li>- parcelle 56 (gérée par le CEN Lorraine)</li> <li>- parcelle 61</li> </ul> 				
Surface concernée	0,6 ha				
Maîtrise d'œuvre	CEN Lorraine, propriétaire				
Partenaires potentiels	CEN Lorraine				
Conditions de mise en œuvre	Sensibilisation du propriétaire privé				
Facteurs favorables	Habitat non géré actuellement, partiellement compris dans le site protégé du CEN Lorraine « La Salière » à Rémilly				
Contraintes	Sans objet				
Indicateurs de suivi	Maintien de l'habitat (vérification surfacique)				
Coût prévisionnel	Aucun financement nécessaire				
Financements potentiels	Aucun financement nécessaire				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

GEog	Mesures spécifiques au Courlis cendré
Priorité 1	
Objectif de DD	Maintenir la population nicheuse de Courlis cendré
Objectif opérationnel	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies en vallée de la Nied
Résultats attendus	Permettre la réussite de la reproduction du Courlis cendré
Espèces visées	<p>Courlis cendré (espèce patrimoniale non communautaire) dont 4 cantons (couples nicheurs probables) ont été repérés en 2018 sur des secteurs historiquement connus (Baudrecourt / Vatimont, Saint-Epvre, Adaincourt et Rémillly)</p> <p>Toutes les espèces utilisant les prairies de fauche extensives (Cuivré des marais, Pipit farlouse, Tarier pâtre, Pie-grièche écorcheur)</p>
Habitats visés	Prairies de fauche susceptibles d'accueillir la reproduction du Courlis cendré
Nature de la mesure	Maintenir une gestion extensive des prairies compatible avec les exigences biologiques du Courlis cendré (notamment reproduction)
Description de la mesure	<p>Préconisations :</p> <p>1) MAEc retard de fauche (après le 20 juin)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pas de retournement de la parcelle</li> <li>- pas de fertilisation printanière (risque de dérangement des couples en cours d'installation et de retard de la date de ponte, donc de l'envol)</li> <li>- pas de fauche nocturne</li> <li>- fauche centrifuge, à vitesse réduite (7 km/h)</li> <li>- éventuellement utilisation d'une barre d'effarouchement lors de la fauche</li> </ul> <p>2) Mesure d'urgence sur les parcelles sans MAEc retard de fauche (après le 20 juin)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- recherche annuelle des nichées en période favorable (mars et avril) sur l'ensemble de la vallée de la Nied (prairies de fauche), y compris celles avec une MAEc retard de fauche</li> <li>- en cas de localisation de la parcelle avec cantonnement ou nid, mise en place de mesures d'urgence contre indemnisation, y compris possiblement sur les parcelles voisines à celle occupée en fonction de la surface de cette parcelle et de la localisation du nid (proche de la limite de la parcelle)</li> <li>- suivi de la reproduction. "Feu vert" pour la fauche de la (des) parcelle(s) concernées si abandon de la reproduction (échec, prédation, ...) ou envol des jeunes</li> </ul> <p>3) Communication sur l'efficacité des mesures auprès des exploitants agricoles</p> <p>Recommandations spécifiques à la fauche :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- pas de fauche nocturne</li> <li>- fauche centrifuge, à vitesse réduite (7 km/h)</li> <li>- éventuellement utilisation d'une barre d'effarouchement lors de la fauche</li> </ul>
Localisation	Prairies de fauche du site Natura 2000, notamment sur les prairies de fauche identifiées favorables au Courlis cendré
Surface concernée	

<b>Maîtrise d'œuvre</b>	Opérateur Natura 2000				
<b>Partenaires potentiels</b>	Exploitants agricoles, CA57, associations naturalistes				
<b>Conditions de mise en œuvre</b>	Recherche annuelle des parcelles concernées par les nichées sur l'ensemble de la vallée de la Nied. Communication.				
<b>Facteurs favorables</b>	- Plusieurs secteurs de nidification potentielle ont été repérés lors des inventaires de 2018 - Mesure d'urgence mise en œuvre en Vallée de la Meuse (retour d'expérience)				
<b>Contraintes</b>	Difficulté de localiser annuellement les parcelles susceptibles d'accueillir la reproduction (nid) du Courlis cendré				
<b>Indicateurs de suivi</b>	Recensement annuel des couples nicheurs et évaluation de la réussite annuelle des nichées				
<b>Coût prévisionnel</b>	À définir au cas par cas (mesure d'urgence annuelle)				
<b>Financements potentiels</b>	MAEc ou mesure d'urgence annuelle (indemnisation des exploitants à anticiper - financement à rechercher)				
<b>Echéancier</b>	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

GE10	Mise en place de bandes refuge sur prairies				
Priorité 1					
Objectif de DD	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages				
Objectif opérationnel	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies				
Résultats attendus	Permettre à des espèces inféodées au couvert herbacé de trouver un refuge, un site de reproduction ou d'alimentation en cas de fauche ou de pâturage				
Espèces visées	Espèces d'intérêt communautaire : Agrion de Mercure, Cuivré des marais Espèces animales patrimoniales non communautaires : Bruant proyer, Tarier pâtre et Bergeronnette printanière				
Habitats visés	Habitat d'espèces : bordure des fossés et cours d'eau pour les insectes				
Nature de la mesure	Cette mesure consiste à mettre en place des zones de protection (des bandes refuges) des milieux remarquables afin de protéger la flore présente et/ou la faune prairiale (insectes patrimoniaux notamment) grâce à une mise en défens sur une longue période de bandes refuge, dont la localisation peut dans certains cas varier chaque année au sein de parcelles exploitées. Ces sites présentent un intérêt fort, permettant à une faune rare la réalisation de diverses étapes essentielles, telles les pontes et le développement larvaire puis des adultes, le développement des plantes hôtes, ...				
Description de la mesure	Préconisations : - Aucune utilisation de la bande refuge (interdiction du roulement des engins agricoles notamment afin d'éviter le risque d'écrasement et de dégradation de la végétation prairiale) - Fauche après le 1 <sup>er</sup> octobre - Largeur de la bande refuge : à minima 5 m - Pas de déprimage précoce				
Localisation	Bande refuge : en limite de parcelle, le long des fossés, des chemins, ...				
Surface concernée	Parcelles concernées par un linéaire de fossé ou en bordure de cours d'eau 				
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000				
Partenaires potentiels	Exploitants agricoles, Chambre d'Agriculture de Moselle				
Conditions de mise en œuvre	Localisation préalable des parcelles pouvant être concernées				
Facteurs favorables	Mesure plutôt bien acceptée en groupes de travail et comités de pilotage				
Contraintes	Néant				
Indicateurs de suivi	Cartographie des bandes refuges				
Coût prévisionnel	Montant des aides agricoles non défini actuellement mais rémunération au mètre linéaire possible				
Financements potentiels	Financement à définir selon les mesures mobilisables en zone Natura 2000				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

GE11	Mise en place d'une zone tampon autour du Marais de Château-Bréhain				
Priorité (1,2,3)					
Objectif de DD	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages				
Objectif opérationnel	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies				
Résultats attendus	Créer une zone tampon autour du Marais de Château-Bréhain				
Espèces visées	<p>Espèces d'intérêt communautaire du Marais de Château-Bréhain (inventaires 2018) : Cuivré des marais, Agrion de Mercure</p> <p>Espèces patrimoniales non communautaires du Marais de Château-Bréhain (inventaires 2018 et données CEN Lorraine) :</p> <p>Flore : Marisque, Jonc des chaisiers glauque, Oenanthe de lachenal, Ophioglosse commun, Cirse tubéreux, Epipactis des marais, Jonc à tépales obtus, Potentille tormentille, Sélin à feuilles de carvi, Succise des prés, Valériane dioïque</p> <p>Bryophytes : <i>Campylum stellatum</i>, <i>Tomenthypnum nitens</i>, <i>Fissidens adianthoides</i>, <i>Sphagnum squarrosum</i></p> <p>Insectes : Orthétrum brun, Conocéphale des roseaux, Criquet ensanglanté</p>				
Habitats visés	<p>Habitats d'intérêt communautaire du Marais de Château-Bréhain :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>) (6410)</li> <li>- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara</i> spp. (3140)</li> <li>- Marais calcaires à <i>Cladium mariscus</i> et espèces du <i>Caricion davallianae</i> (7210*)</li> </ul>				
Nature de la mesure	Acquisitions foncières en périphérie du Marais de Château-Bréhain				
Description de la mesure	<p>Préconisations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisitions foncières autour du Marais de Château-Bréhain</li> <li>- Rétrocession de la gestion des terrains acquis au CEN Lorraine, avec maintien de l'exploitation des prairies (conventionnement entre le CEN Lorraine et les exploitants agricoles, sur la base d'un cahier des charges environnemental qui sera établi par le CEN Lorraine)</li> </ul>				
Localisation	<p>Périphérie du Marais de Château-Bréhain : 15 parcelles (section 2 : parcelles 14 à 20, 23 à 25, 81 à 83, 94 et 96)</p> 				
Surface concernée	15 parcelles pour une surface totale de 15,89 ha				
Maîtrise d'œuvre	Animateur du site Natura 2000				
Partenaires potentiels	CEN Lorraine				
Conditions de mise en œuvre	Acquisition des terrains à l'amiable				
Facteurs favorables	Marais de Château-Bréhain : propriété communale (3 parcelles cadastrales), sous bail emphytéotique depuis 2013 en faveur du CEN Lorraine pour une durée de 99 ans				
Contraintes	Difficulté d'acquérir des terrains agricoles				
Indicateurs de suivi	Évolution des acquisitions foncières et des conventionnements				
Coût prévisionnel	À définir en fonction du prix des terrains et des frais notariés associés				
Financements potentiels	À identifier				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

GE12	Programme de restauration des cours d'eau				
Priorité 2					
Objectif de DD	Maintenir et renforcer les populations d'espèces liées aux cours d'eau				
Objectif opérationnel	Entretien des cours d'eau en prenant en compte la biodiversité de la zone Natura 2000				
Résultats attendus	Permettre le bon développement des espèces et habitats d'intérêt communautaire en vallée de la Nied				
Espèces visées	<u>Espèces d'intérêt communautaire</u> : Agrion de Mercure, Cuivré des marais, Castor d'Europe, Bouvière, Chabot, Loche de rivière				
Habitats visés	<u>Habitat naturel d'intérêt communautaire</u> : Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranuncion fluitantis</i> et du <i>Callitricho-Batrachion</i> (3260)				
Nature de la mesure	Mesure visant à favoriser le fonctionnement écologique des cours d'eau en vallée de la Nied				
Description de la mesure	Préconisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir les ripisylves et le vieux bois</li> <li>- Entretien des saules têtard</li> <li>- Éviter le développement et l'apparition d'espèces végétales invasives</li> </ul> Voir exemple de cahier des charges en annexe				
Localisation	Cours d'eau du site Natura 2000 				
Surface concernée	Cours d'eau du site Natura 2000 (Nied et affluents)				
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000				
Partenaires potentiels	SEV3 Nied, AERM				
Conditions de mise en œuvre	Étude de programmation préalable à l'échelle des cours d'eau, avec prise en compte du fonctionnement écologique des cours d'eau				
Facteurs favorables	Le SEV3 suit l'évolution des cours d'eau et des berges depuis plusieurs années et engage régulièrement des programmes d'intervention				
Contraintes	Néant				
Indicateurs de suivi	Bilan des opérations de restauration des cours d'eau				
Coût prévisionnel	À définir en fonction des programmes d'entretien des cours d'eau				
Financements potentiels	Financement à définir selon les mesures mobilisables en zone Natura 2000				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

GE13		Reconversion de culture en prairie				
Priorité 3						
Objectif de DD	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages					
Objectif opérationnel	Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies					
Résultats attendus	Retour à l'herbe des parcelles de culture en vallée de la Nied					
Espèces visées	Sans objet					
Habitats visés	Champs d'un seul tenant intensément cultivés (CORINE Biotopes : 82.1)					
Nature de la mesure	Remise en herbe des cultures dans un objectif de protection des eaux, d'aménagement paysager et de maintien de la biodiversité					
Description de la mesure	Préconisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation préalable d'un diagnostic agricole (intérêt des parcelles cultivées dans l'exploitation et possibilité d'un retour à l'herbe)</li> <li>- Remise en herbe des cultures présentes en plaine inondable</li> <li>- Privilégier des semences locales et diversifiées</li> <li>- Mise en place de mesures de gestion prairiale adaptées</li> </ul>					
Localisation	Cultures en vallée de la Nied 					
Surface concernée	70,68 ha					
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000					
Partenaires potentiels	Exploitants agricoles, CA57					
Conditions de mise en œuvre	Néant					
Facteurs favorables	Néant					
Contraintes	Remise en herbe à concilier avec le fonctionnement économique des exploitations agricoles (analyse préalable)					
Indicateurs de suivi	Surfaces remises en herbe					
Coût prévisionnel	Montant des aides agricoles non défini actuellement					
Financements potentiels	Financement à définir selon les mesures mobilisables en zone Natura 2000					
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024	
	X	X	X	X	X	

GE14	Renforcement de la préservation des prairies salées en Vallée de la Nied				
Priorité 1					
Objectif de DD	Renforcer la protection des prairies salées				
Objectif opérationnel	Compléter la maîtrise foncière des prairies salées avec mise en place d'une gestion conservatoire				
Résultats attendus	Préserver l'intégrité des prairies salées en vallée de la Nied				
Espèces visées	Toutes les espèces patrimoniales inféodées aux prairies salées				
Habitats visés	Habitat d'intérêt communautaire : Prés salés intérieurs (1340)				
Nature de la mesure	Mise en place d'une protection foncière des prairies salées en vallée de la Nied				
Description de la mesure	Préconisations : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisitions foncières à l'amiable des parcelles abritant des prairies salées</li> <li>- Rétrocession au CEN Lorraine</li> <li>- Mise en place d'un plan de gestion (CEN Lorraine) associé à des baux agricoles avec les exploitants comprenant les clauses environnementales à mettre en œuvre</li> </ul>				
Localisation	Prairies salées en vallée de la Nied (Rémilly section 43 : parcelles 37, 38 et 98 ; Rémilly section 62 : parcelles 19, 22, 23 et 26 ; Saint-Epvre section 16 : parcelles 3 et 4 ; Baudrecourt section 17 : parcelles 18, 20, 21, 22, 23, 193, 291, 293, 294, 296)  Remarque : les sites halophiles gérés par le CEN Lorraine (Pré Richary et La Salière) font déjà l'objet d'une protection foncière et d'une gestion conservatoire				
Surface concernée	24,74 ha				
Maîtrise d'œuvre	Opérateur Natura 2000				
Partenaires potentiels	Communes, CEN Lorraine, Région Grand Est, Département de la Moselle				
Conditions de mise en œuvre	Acquisitions foncières à l'amiable				
Facteurs favorables	Gestion actuelle de 2 zones salées par le CEN Lorraine (Pré Richary et La Salière)				
Contraintes	Les propriétaires des parcelles concernées souhaitent souvent conserver leur propriété foncière				
Indicateurs de suivi	Surfaces acquises et rétrocédées au CEN Lorraine et plans de gestion mis en œuvre				
Coût prévisionnel	Au cas par cas (en fonction des opportunités foncières)				
Financements potentiels	Financements à rechercher pour les acquisitions foncières				
Échéancier	2020	2021	2022	2023	2024
	X	X	X	X	X

Tableau 26 : Suivi des mesures

Code mesure	Intitulé de la mesure	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Priorité
ISo1	Compléter les inventaires concernant les populations de Triton crêté	Prendre en compte les populations de Triton crêtés Identifier tous les sites de reproduction du Triton crêté sur le site Natura 2000 et suivre les populations Intégrer les sites aquatiques identifiés dans le programme de gestion des mares agricoles	Recensement des mares agricoles Compléments d'inventaires pour les mares agricoles recensées	Nombre de mares à Triton crêté découverts et effectifs associés (suivi temporel afin suivre les tendances des populations de tritons)	1
GEo1	Gestion des fossés	Maintenir et renforcer les populations d'espèces liées aux fossés Mettre en place un mode de gestion de la végétation des fossés Éviter la dégradation ou la destruction des habitats des espèces cibles	Mesures visant à préserver le fonctionnement biologique des fossés (définir le statut des fossés, la nécessité ou non de soumettre l'intervention à autorisation administrative à la DDT, maintenir la végétation aquatique sur la majorité du linéaire concerné...)	Linéaire traité État des populations des espèces visées	1
GEo2	Gestion des mares agricoles	Maintenir et permettre le développement des populations de Triton crêté Mettre en place une protection physique des mares et un mode de gestion de la végétation ligneuse Préserver la qualité sanitaire de l'eau et l'intégrité physique de la mare	Mesures visant à préserver les mares agricoles et leur fonctionnement biologique (Maintien du stade ouvert de la mare avec intervention éventuelle au niveau de la végétation ligneuse présente, mise en défens, abreuvement indirect au besoin, maintien des zones prairiales périphériques, maintien d'un réseau fonctionnel de mares, gestion de la mare du Marais de Château-Bréhain)	Nombre de mares concernées État des populations de Tritons crêtés (effectif, efficacité de la reproduction)	1
GEo3	Gestion des mégaphorbiaies	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies Maintien des mégaphorbiaies	Entretien pluri-annuel des mégaphorbiaies	Cartographie des mégaphorbiaies	1,2,3
GEo4	Gestion du Solidage glabre	Maintenir la diversité des habitats et des espèces associées Limiter la diffusion du Solidage glabre Cantonnement de la population invasive	Gestion des populations de Solidage glabre	Suivi de l'évolution de la population de Solidage glabre	1
GEo5	Limitation de la charge animale	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies Limiter le chargement animal des pâturages en vallée de la Nied	Limitation du chargement instantané aux périodes sensibles pour les espèces visées ou rotations permettant de diminuer le chargement annuel moyen sur une parcelle	Suivi des surfaces pâturées contractualisées	2
GEo6	Limitation de la fertilisation et des produits phytosanitaires	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies en vallée de la Nied - Augmenter la diversité faunistique et floristique des prairies - Diminuer les dérangements des couples de Courlis cendré lors de leur installation printanière (mars/début avril) - Maintenir une diversité végétale propice aux insectes et en particulier au Cuivré des marais et à l'Agrion de Mercure (abords des fossés et cours d'eau)	Réduire, voire abandonner la fertilisation et l'usage de phytosanitaires sur les prairies	- Suivi des surfaces prairiales contractualisées - Présence et abondance du Cuivré des marais	1
GEo7	Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	Conserver les arbres morts, sénescents, à cavité, dépérissants et les gros bois	- Nombre d'arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois - Nombre de saules entretenus en têtards	3
GEo8	Maintien de l'habitat forestier communautaire	Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale	Absence de gestion forestière	Maintien de l'habitat (vérification surfacique)	1

Code mesure	Intitulé de la mesure	Enjeux /Objectifs	Descripteur de réalisation	Indicateur de réalisation	Priorité
GE09	Mesures spécifiques au Courlis cendré	Maintenir la population nicheuse de Courlis cendré Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies en vallée de la Nied	Maintenir une gestion extensive des prairies compatible avec les exigences biologiques du Courlis cendré (notamment reproduction)	Recensement annuel des couples nicheurs et évaluation de la réussite annuelle des nichées	1
GE10	Mise en place de bandes refuge sur prairies	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	Mettre en place des zones de protection (des bandes refuges) des milieux remarquables afin de protéger la flore présence et/ou la faune prairiale (insectes patrimoniaux notamment) grâce à une mise en défens sur une longue période de bandes refuge, dont la localisation peut dans certains cas varier chaque année au sein de parcelles exploitées.	Cartographie des bandes refuges	1
GE11	Mise en place d'une zone tampon autour du Marais de Château-Bréhain	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	Acquisitions foncières en périphérie du Marais de Château-Bréhain	Évolution des acquisitions foncières et des conventionnements	1,2,3
CO01	Prise en compte de la présence du Castor d'Europe dans les programmes de restauration des cours d'eau	Maintenir et permettre le développement de la population de Castor d'Europe Concilier les activités humaines avec la présence du Castor d'Europe	Suivi biologique visant à connaître l'évolution de l'effectif et des secteurs occupés par les individus Sensibilisation du public pour favoriser son acceptation Prise en compte de l'espèce dans la gestion / restauration des cours d'eau Mettre en place (éventuellement) des moyens de protection pour éviter les dommages sur des arbres à vocation économique ou ornementale	Suivi des populations de Castor	1
GE12	Programme de restauration des cours d'eau	Maintenir et renforcer les populations d'espèces liées aux cours d'eau Entretien des cours d'eau en prenant en compte la biodiversité de la zone Natura 2000	Maintenir les ripisylves et le vieux bois Entretien des saules têtard Éviter le développement et l'apparition d'espèces végétales invasives	Bilan des opérations de restauration des cours d'eau	2
AN01	Proposition d'un nouveau périmètre Natura 2000	Faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 au niveau du territoire Adapter le périmètre Natura 2000 à la réalité de terrain	Délimiter la zone Natura 2000 afin de la mettre en cohérence avec le foncier et les activités humaines	Nouveau périmètre Natura 2000	1,2,3
GE13	Reconversion de culture en prairie	Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies	Réalisation préalable d'un diagnostic agricole (intérêt des parcelles cultivées dans l'exploitation et possibilité d'un retour à l'herbe) Remise en herbe des cultures présentes en plaine inondable Privilégier des semences locales et diversifiées Mise en place de mesures de gestion prairiale adaptées	Surfaces remises en herbe	3
GE14	Renforcement de la préservation des prairies salées en Vallée de la Nied	Renforcer la protection des prairies salées Compléter la maîtrise foncière des prairies salées avec mise en place d'une gestion conservatoire	Mise en place d'une protection foncière des prairies salées en vallée de la Nied	Surfaces acquises et rétrocédées au CEN Lorraine et plans de gestion mis en œuvre	1
IS02	Suivis et compléments d'inventaires scientifiques	Améliorer les connaissances concernant la biodiversité de la zone Natura 2000 Suivre l'évolution des populations animales et végétales	Mise en œuvre de suivis naturalistes au sein de la zone Natura 2000	Résultats des suivis scientifiques	2
CO02	Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'étangs	Conserver la mosaïque de milieux naturels et de leur connectivité Restaurer et entretenir les berges et les ripisylves	Sensibiliser les propriétaires et gestionnaires des étangs voisins de la zone Natura 2000 à une gestion adaptée aux enjeux locaux.	Nombre de propriétaires/gestionnaires sensibilisés	1
AN02	Animer le site Natura 2000	Animer la mise en œuvre du Docob et faciliter l'appropriation de la politique Natura 2000 au niveau du territoire Coordonner les actions et favoriser la concertation	Organiser les réunions du Copil annuelles Mettre en œuvre les différentes mesures en concertation avec les acteurs locaux et les actions du territoire Organiser la communication autour du site Suivre la mise en œuvre du Docob à l'issue de la période de validité du Docob	Bilan de la mise en œuvre du Docob à N+5	1

## ✦ Bibliographie nationale

Commission européenne (2000). *Gérer les sites Natura 2000 – Les dispositions de l'article 6 de la directive "habitats" (92/43/CEE)*. Office des Publications Officielles des Communautés Européennes, 69 pages.

AUMAITRE D. & LAMBREY J. (Coord.), 2016. Liste rouge des amphibiens et reptiles de Lorraine. IUCN, DREAL Grand Est. Nancy, 24 p.

CSL, 2015. État de référence du site Natura 2000 de la « Vallée de la Nied halophile » (FR4100231) : patrimoine naturel. DIREN Lorraine, 40 p.

DREAL Lorraine, 2013. Modernisation des ZNIEFF en région Lorraine. Espèces et habitats déterminants de Lorraine. <<http://www.lorraine.developpement-durable.gouv.fr/la-liste-de-referance-des-especes-a3776.html>>.

CEN Lorraine, 2013. Plan de gestion du Pré Richary – 2014/2020 (Rémilly). 66 p.

CEN Lorraine, 2015. Plan de gestion du marais de Château-Bréhain – 2015/2020 (Premier plan de gestion). CEN Lorraine. 55 p.

CEN Lorraine, 2016a. Plan de gestion du site de La salière (Rémilly) – 2016/2026 (Renouvellement). CEN Lorraine. 57 p.

CEN Lorraine, 2016b. Plan de gestion 2016-2026. Vallée de la Seille & Nied halophile. Prés salés. 202 p.

JAGER C., COURTE C., MULLER S., 2001. Cartographie des habitats naturels et des espèces végétales de la zone Natura 2000 de la vallée inondable de la Nied Française. Expertise floristique des zones salées dans le cadre des mesures compensatoires au passage de la LGV Est-Européenne à Baudrecourt. Équipe de Phytoécologie, UPRES Ecotoxicité, Biodiversité & Santé Environnementale, Université de Metz, 34 p.

Présentation du réseau Natura 2000 Grand Est et actualités, Journée des acteurs Natura 2000 Grand Est, 20 novembre 2017.

ESOPE, 2009a. Étude d'incidences sur le site Natura 2000 « Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied » (FR4100231) du projet de LGV Est européenne - Tronçon G - ESOPE, RFF. 54 p.

ESOPE, 2009b. Suivi scientifique des mesures compensatoires à la construction de la LGV Est Européenne. Bilan des cinq années de suivi des opérations de restauration et suivi piézométrique de la salinité (Baudrecourt). RFF. 58 p.

ECOLOR, 2001. LGV Est européenne. Tronçon F. Réseau Natura 2000 « Vallée de la Nied ». Documents d'incidences. RFF. 24 p.

MELKI F./Biotope (2007). Guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des projets de carrières sur les sites Natura 2000. Ministère de l'écologie et du développement durable, 104 pages.

MNHN, 2013 - Résultats synthétiques de l'état de conservation des habitats et des espèces, période 2007-2012. Rapportage article 17 envoyé à la Commission européenne, juillet 2013, <[http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats\\_synthetique-Rapportage\\_2013\\_DHFF.xlsx](http://inpn.mnhn.fr/docs/Resultats_synthetique-Rapportage_2013_DHFF.xlsx)>

ROCAMORA, G. et al. (1994). *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. Ministère de l'Environnement, Birdlife International, Ligue pour la Protection des Oiseaux, Paris, 1994, 339 pages.

TERRAZ, L. et al (2008). Guide pour une rédaction synthétique des Documents d'objectifs Natura 2000. ATEN, MEEDDAT, RNF, Montpellier, juin 2008, 71 pages.

UICN France, MNHN, OPIE & SEF (2014). Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Papillons de jour de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, LPO, SEOF & ONCFS (2016). La Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Oiseaux de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN, OPIE & SFO (2016). Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Libellules de France métropolitaine. Paris, France.

UICN France, MNHN & SHF. 2015. Liste rouge des espèces menacées en France – Chapitre Reptiles et Amphibiens de France métropolitaine. Paris, France.

VALENTIN-SMITH, G. *et al.* (1998). *Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000*. Réserves Naturelles de France, Atelier Technique des Espaces Naturels, Quétigny, 1998, 144 pages.

### ✦ Bibliographie locale

Présentation du réseau Natura 2000 Grand Est et actualités, Journée des acteurs Natura 2000 Grand Est, 20 novembre 2017.

SCHWAAB F. & M., MULLER S., LEMOINE M., MIGEON J.-L., service Ressources et Milieux Naturels de la DREAL Lorraine (coord.), 2011. Les sites. In : « Natura 2000 en Lorraine ». DREAL Lorraine, Région Lorraine, Agence de l'Eau Rhin-Meuse, 384 p.

### ✦ Sites Internet

<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/reseau-europeen-natura-2000-1>

<https://www.insee.fr>

<http://www.hydro.eaufrance.fr>

Laurent Gébus, « Rémilly », *ADLFI. Archéologie de la France - Informations* [En ligne], Lorraine, mis en ligne le 01 mars 2001, consulté le 07 décembre 2018. URL : <http://journals.openedition.org/adlfi/9037>

<https://remilly.fr/>

## Annexe 1 Arrêté ministériel de désignation du site (17/03/2008)

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Arrêté du 17 mars 2008 portant désignation du site Natura 2000  
secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied (zone spéciale de conservation)

NOR : DEVN0805336A

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, et la secrétaire d'Etat chargée de l'écologie,

Vu la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992 modifiée concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages, notamment ses articles 3 et 4 et ses annexes I et II ;

Vu la décision de la Commission des Communautés européennes du 13 novembre 2007 modifiée arrêtant, en application de la directive 92/43/CEE du Conseil du 21 mai 1992, la liste des sites d'importance communautaire pour la région biogéographique continentale ;

Vu le code de l'environnement, notamment le I et le III de l'article L. 414-1 et les articles R. 414-1, R. 414-3, R. 414-4 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié relatif à la liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages qui peuvent justifier la désignation de zones spéciales de conservation au titre du réseau écologique européen Natura 2000 ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés,

Arrêtent :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied » (zone spéciale de conservation FR4100231) l'espace délimité sur la carte au 1/25 000 ci-jointe, s'étendant sur une partie du territoire des communes suivantes du département de la Moselle : Adaincourt, Baudrecourt, Chenois, Château-Bréhain, Han-sur-Nied, Hemy, Rémillly, Saint-Epvre, Vatimont, Vittoncourt, Voimhaut.

**Art. 2.** – La liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site Natura 2000 secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que la carte visée à l'article 1<sup>er</sup> ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Moselle, à la direction régionale de l'environnement de Lorraine, dans les mairies des communes situées dans le périmètre du site, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables.

**Art. 3.** – Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 17 mars 2008.

*Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie,  
du développement et de l'aménagement durables,*  
JEAN-LOUIS BORLOO

*La secrétaire d'Etat  
chargée de l'écologie,*  
NATHALIE KOSCIUSKO-MORIZET



**SITE NATURA 2000 Secteurs halophiles de la vallée de la Nied  
FR4100231 (Moselle)**

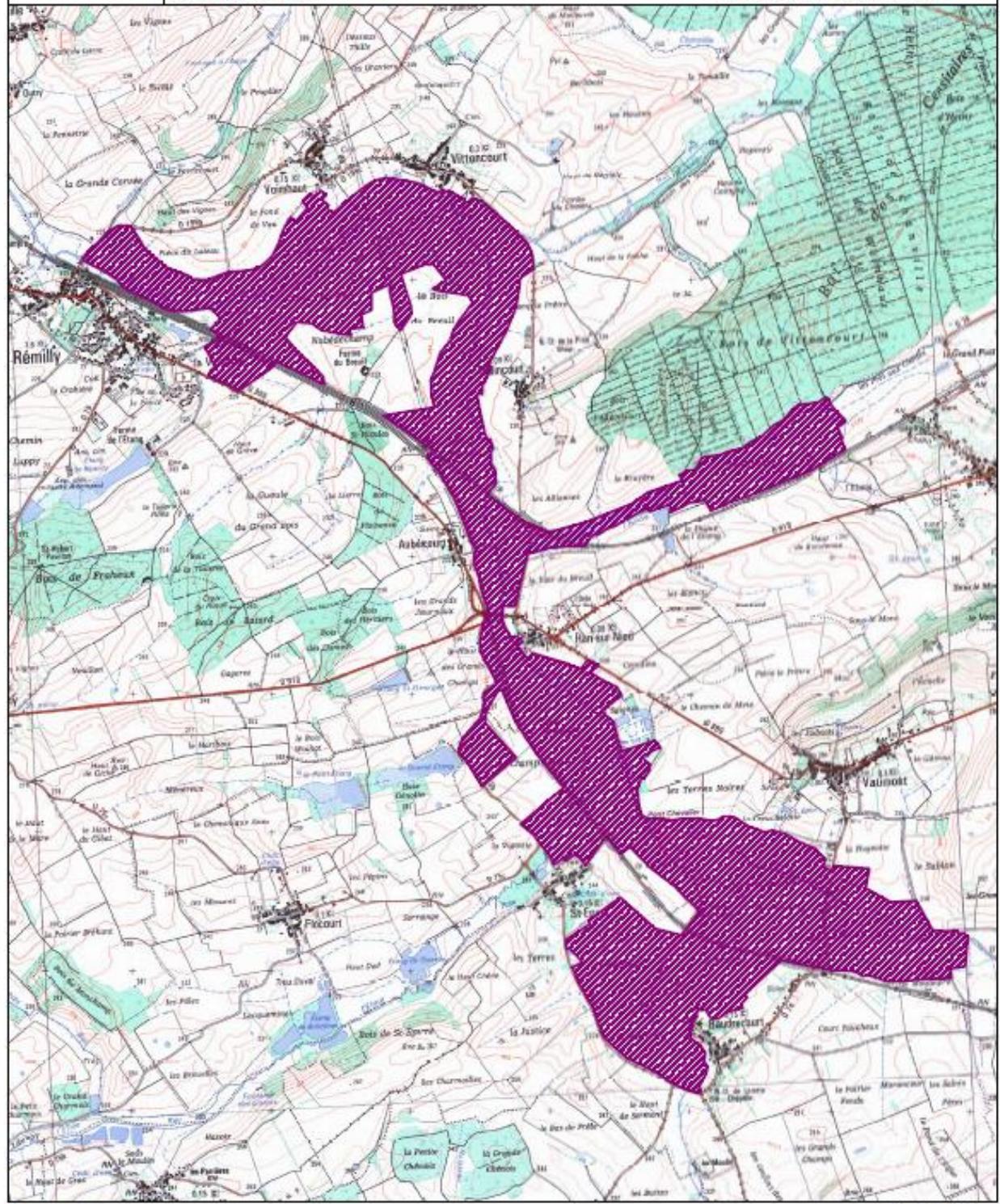
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZSC.  
Signé le :

Le ministre d'Etat, ministre de l'écologie, du développement  
et de l'aménagement durables

La secrétaire d'Etat chargée de l'écologie

**Jean-Louis BORLOO**

**Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET**



© ZSC

Fond Scan250 - IGN© 2002

## Annexe 2 Groupe de travail « Agriculture » du 19/11/2018



**Intitulé de l'affaire :** Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100231 "Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied"

**N° de l'affaire :** MZ849-57

### COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion: 19 novembre 2018

Objet : **Groupe de travail – Thématique "AGRICULTURE"**

Lieu : Iris conseil (Metz)

### ORDRE DU JOUR

La présente réunion permet d'échanger sur le contexte local et les perspectives de mesures à mettre en place dans le cadre de l'élaboration du Docob.

La thématique abordée est l'agriculture.

### INVITES ET PARTICIPANTS

Structure invitée	Présents	Personne(s) représentant la structure
Iris conseil	X	Amélie SCHMIDT
DDT 57	X	David SCHNEIDER
DREAL Grand Est		
Commune de Herny		
Commune de Rémillly		
Commune de Vittoncourt		
Commune de Château Bréhain		
Commune d'Adaincourt		
Commune de Baudrecourt		
Commune de Chenois		
Commune de Han-sur-Nied		
Commune de Saint-Epvre		
Commune de Vatimont		
Commune de Voimhaut		
Chambre d'Agriculture de Moselle	X	Anne BARTH
Personne ressource (EARL Fantinette)	X	Eric SURLUTTE
Personne ressource (EARL Les Prés salés)		

Personne ressource (GAEC de la Gilette)		
Personne ressource (B. LAURILLARD)	x	Bruno LAURILLARD
CGA Lorraine		
FDSEA 57		
CEN Lorraine		

## SYNTHESE DES ECHANGES

Un diaporama permet de situer le groupe de travail dans la démarche d'élaboration du Docob et de présenter les différents types de mesures, ainsi que les éléments nécessaires à leur définition et une liste de pistes (générales) comme support d'échanges.

Les échanges ont permis de mettre en évidence les points suivants.

Les mesures calendaires (fauche tardive notamment) posent un réel problème en cas de conditions météorologiques particulières. Le respect de ces cahiers de charges peut mener à des pertes financières importantes. Le manque de flexibilité de ce type de mesures, induit par le contrôle et les sanctions en cas de non-respect du cahier des charges, représente un frein important à la contractualisation.

L'utilisation de fumier est régulièrement nécessaire, et selon les exploitations elle est réalisée en fonction des besoins.

Il y a à la fois une attente de certains exploitants pour valoriser les pratiques raisonnées sur le site Natura 2000, et une crainte de voir certaines pratiques devenir obligatoires, dans le cadre de la politique Natura 2000 ou dans le cadre de la PAC.

Parmi les exploitations agricoles concernées par des parcelles incluses dans le périmètre Natura 2000, il est fait état de certaines problématiques, telles que l'absence de fumières, la fertilisation en quantité importante, le retournement de bandes enherbées et de prairies... Le passage de quads est également évoqué.

Les MAEC en cours sont basées sur la programmation 2014-2020 du FEADER et de la PAC. Ainsi, après la validation du Docob en 2019, il est impossible de savoir quelles seront les priorités, les possibilités de mobilisation ou le montant des compensations financières des MAEC. Les mesures proposées pour l'atteinte des objectifs identifiés sur le site devront tenir compte de ces inconnues.

Ce flou concerne également les MAEC "systèmes", portées aujourd'hui par les Chambres d'Agricultures lorraines sur leurs départements respectifs, et qui proposent des mesures à l'échelle de l'exploitation.

Le syndicat des eaux travaille en lien avec les agriculteurs pour les problématiques le long des cours d'eau, notamment les plantations de long de la ripisylve, ou le surpiétinement. Le cas échéant, les mesures proposées pour ce type d'actions devront tenir compte des actions en cours, passée et futures, des acteurs locaux et de la présence de Castor afin de garantir la meilleure efficacité des actions.

Les actions mises en place dans les années 90 (retards de fauche, réduction de fertilisation...) se sont concentrées sur les abords de la Nied.

Les mesures pourront être ciblées sur certaines parcelles au regard des enjeux.

Des actions sur le Courlis cendré ont été mises en place il y a plusieurs années sur la vallée (cadre à identifier).

Des mesures telles que des bandes refuges, l'entretien des mares et des haies ou la richesse floristique des prairies (type engagement "Herbe 07") pourraient être proposées et rencontrer un meilleur potentiel de contractualisation.

La notion de gain économique pour des exploitants ayant auparavant causé la destruction ou la dégradation des éléments ciblés (mares, haies) est évoquée, ce qui pose un problème éthique.



Plan

## Plan de la présentation

1. Rappel de la démarche
2. Types de mesures
3. Choix des mesures
4. Contexte local
5. Pistes de réflexions et outils

1 - Rappel de la démarche

### Les acteurs

- o **DDT** : Autorité administrative
  - Assure le suivi de la politique Natura 2000 sur le site (élaboration du Docob, animation)
- o **DREAL** : s'assure des atteintes des objectifs fixés par l'Europe
  - Accompagne la mise en œuvre des Docob
- o **BUREAUX D'ÉTUDES** :
  - o **Iris conseil** : mandataire du marché
    - ↳ Animation de l'élaboration du Docob
    - ↳ Coordination de la rédaction
    - ↳ Rédaction des éléments socio-économiques et généraux.
  - o **Cénose** : flore et habitats naturels
    - ↳ Inventaires et rédaction
  - o **BEC** : entomofaune (insectes) + avifaune (oiseaux) et herpétofaune (reptiles/amphibiens)
    - ↳ Inventaires et rédaction
  - o **Neomys** : avifaune (oiseaux), herpétofaune (reptiles/amphibiens), Castor
    - ↳ Inventaires et rédaction

1 - Rappel de la démarche

L'objectif n'est pas de mettre la nature "sous cloche" ...

... mais de s'appuyer sur les acteurs économiques, les utilisateurs et gestionnaires des espaces naturels et ruraux ...

... pour préserver les espèces et les habitats ...

... en maintenant les activités présentes sur le site.

1 - Rappel de la démarche

### Ce qu'il s'est passé jusqu'à présent

Désignation du site	2002 : Proposé à la Commission Européenne (pSIC)
	2004 : Confirmation du classement (SIC)
	2008 : Désignation comme ZSC
Composition du Copil	2010 : Arrêté préfectoral
	2018 : Mise à jour de l'arrêté préfectoral
Elaboration du Docob	2015 : Elaboration d'un plan de gestion pour le marais de Château-Bréhin
	2018 : Choix d'un opérateur

1 - Rappel de la démarche

### Les prochaines étapes

Elaboration du Docob 2018 - 2019

- ✓ Inventaires de terrain : Etat des lieux
- Analyse du contexte
- Identification des enjeux
- Identification des leviers et freins
- Propositions de mesures

Animation

1 - Rappel de la démarche

### Les prochaines étapes

Animation	2018	✓ Réunion du Copil	Lancement de la démarche, validations
		✓ Bulletin d'information	Présentation de la démarche, invitation
		✓ Réunion publique	Présentation animée de la démarche
		Groupes de travail	Recueil des éléments de contexte
		Réunion du Copil	Validation intermédiaire
	2019	Réunion du Copil	Validation du Docob + prochaines étapes
	Bulletin d'information	Présentation du site et perspectives, invitation	
	Réunion publique	Présentation du Docob	

2 - Types de mesures

### Les catégories de mesures

- **Administratives et réglementaires**
  - Mise en cohérence de documents de planification ou de programmes de travaux pour intégrer les objectifs de conservation du site
  - Arrêté municipal de stationnement, limitation de circulation
  - Création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (marais de Vittoncourt)
- **Foncieres**
  - Convention propriétaire / gestionnaire (bail rural à clauses environnementales)
  - Insertion de parcelles en zone de préemption ENS

## Les catégories de mesures

- Contractuelles et Charte
  - Mesures de gestion
    - Valoriser les bonnes pratiques en cours
    - Mesures de gestion financées par contrat
- Suivi et amélioration des connaissances
- Communication et sensibilisation
- Animation du Docob

## Les outils spécifiques Natura 2000

### CONTRATS

- Entre le préfet et le **titulaire de droits réels et personnels**
- Parcelles **incluses** dans le site
- Engagements en faveur d'**habitats, espèces et habitats d'espèces ciblées**
- Contrepartie financière** d'engagements volontaires
- Mesures à **but non productif**
- Financements Etat + Europe
- Engagement sur **5 ans** (sauf exceptions)
- Cahier des charges**

- Agricole** → Milieu agricole (parcelle déclarée à la PAC)  
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques  
*Réduction de la fertilisation, retard de fauche...*
- Forestier** → Milieu boisé  
*Entretien ou restauration de ripisylve, développement de bois sénescents (30 ans), régénération dirigée...*
- Ni-ni** → Parcelles non éligibles pour les autres contrats  
*Entretien ou restauration de ripisylve, lutte contre les espèces indésirables, création de mares, ouverture d'un milieu...*

## Les outils spécifiques Natura 2000

### CHARTRE

Engagements simples de « bonnes pratiques » compatibles avec les objectifs du DOCOB

- Parcelles **incluses** dans le site
- Engagement sur **5 ans**
- Pas de contrepartie financière** (possibilité exonération TFNB)
- Encourager la **poursuite et le développement** des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces
- Engagements et recommandations** « à faire » ou « à ne pas faire »

- Milieux** → Milieux ouverts, cours d'eau, milieux forestiers, plans d'eau...  
*Ne pas introduire d'espèces exotiques, ne pas combler les mares, maintenir des zones de végétation aquatique flottante, préserver les haies...*
- Activités** → Chasse, pêche, randonnée, kayak...  
*Communiquer sur la fragilité du site, être discret en période de reproduction d'espèces sensibles, éviter de stationner sur certaines zones...*

Priorité selon niveau d'enjeu	État 3	Milieu agricole, « à faire » (entretien, régénération, gestion de haies, mares, plans d'eau)
Type de mesure et identification	Fiche GEMO.1	Recensement les cultures en prairie
Lien avec les objectifs identifiés	Objectif du plan	Assurer et améliorer les milieux ouverts et semi-ouverts (surtout prairies, cultures) et une partie prairie
Indicateurs	Classif. environnement	2 Réaliser de bonnes pratiques environnementales dans le cas de l'implantation de cultures en prairie (entretien, absence de produits phytosanitaires, gestion de la faune)
Cadre, outils	Statut agricole	2 Réaliser de bonnes pratiques environnementales dans le cas de l'implantation de cultures en prairie (entretien, absence de produits phytosanitaires, gestion de la faune)
Responsable, partenaires	Statut agricole	2 Réaliser de bonnes pratiques environnementales dans le cas de l'implantation de cultures en prairie (entretien, absence de produits phytosanitaires, gestion de la faune)
Espèces et habitats à identifier et cibler	Statut agricole	2 Réaliser de bonnes pratiques environnementales dans le cas de l'implantation de cultures en prairie (entretien, absence de produits phytosanitaires, gestion de la faune)
Carte, surfaces	Carte d'information	Carte d'information
Détail, cahier des charges	Actes	2 Réaliser de bonnes pratiques environnementales dans le cas de l'implantation de cultures en prairie (entretien, absence de produits phytosanitaires, gestion de la faune)
Éléments de contexte identifiés	Actes	2 Réaliser de bonnes pratiques environnementales dans le cas de l'implantation de cultures en prairie (entretien, absence de produits phytosanitaires, gestion de la faune)
Chiffrage	Chiffrage	2 Réaliser de bonnes pratiques environnementales dans le cas de l'implantation de cultures en prairie (entretien, absence de produits phytosanitaires, gestion de la faune)
Programmation (fréquence, délai)	Chiffrage	2 Réaliser de bonnes pratiques environnementales dans le cas de l'implantation de cultures en prairie (entretien, absence de produits phytosanitaires, gestion de la faune)

## Périmètre

737 ha

- 11 communes
- Adaincourt
- Baudrecourt
- Château-Bréhain
- Chenois
- Han-sur-Nied
- Herry
- Rémilly
- Saint-Epre
- Vatimont
- Vittoncourt
- Voimhaut



## Occupation du sol

Un site principalement agricole (98%, 600 ha)

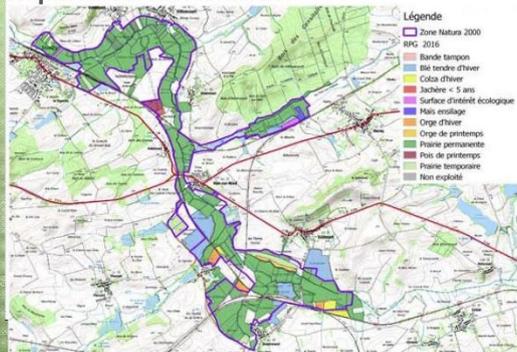
87% de prairies  
11% de cultures

51 exploitants

164 ilots PAC de 0,13 à 31 ha

Groupe de culture	Culture	Surface (ha)	% de la surface agricole
Bât tendre	Bât tendre d'hiver	4,5	0%
Mais	Mais ensilage	2,9	0%
Orge	Orge d'hiver	7,7	0%
	Orge de printemps (thaïe, vesce)	1,5	0%
	Orge de printemps	8,5	0%
Colza	Colza d'hiver	7,1	0%
Préagraines	Pré de printemps (sans ou avec le 31/05)	1,6	0%
	(Bougras, Tef, ...)		
	Jachère de 3 ans ou moins	4,9	0%
Gel	Jachère de 0 an ou plus de 3 ans	4,5	0%
Prairies permanentes	Prairie permanente (herbe, prairie temporaire)	434,1	87%
Prairies temporaires	Autre prairie (sans ou avec le 31/05)	14,0	0%
	Autre prairie (sans ou avec le 31/05)	24,2	0%
Divers	Autre prairie (sans ou avec le 31/05)	7,1	0%
	Surface agricole actuellement non exploitée	6,4	0%

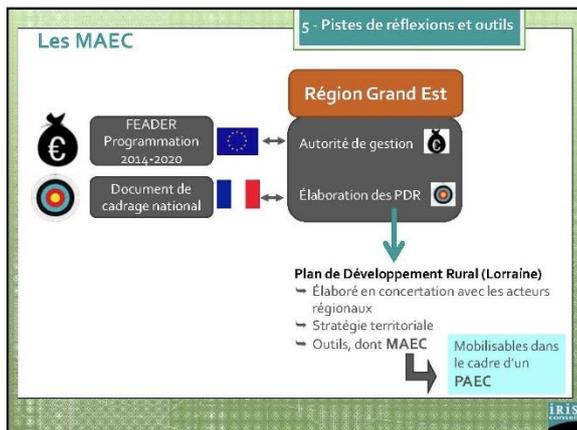
## Répartition des cultures



## Les enjeux sur le site

- Prairies de fauche d'intérêt communautaire
- Prés salés
- Mares
- Haies
- Oiseaux nichant au sol dans les prairies/cultures
- Qualité de l'eau
- Faune des fossés et petits cours d'eau

Identification des pratiques ?



5 - Pistes de réflexions et outils

### Les MAEC

- **MAEC systèmes** à l'échelle de l'exploitation agricole
- **MAEC à enjeux localisés** à l'échelle d'une parcelle ou d'un groupe de parcelles pour répondre à un enjeu identifié et localisé

**PAEC :**

- ↳ **Projet** répondant aux enjeux d'un territoire
- ↳ **Porté** par un opérateur local (animateur de site Natura 2000)
- ↳ **Contenu :**
  - **Diagnostic** (enjeux du territoire, pratiques agricoles, actions déjà conduites localement),
  - **Contenu des Types d'Opérations** (« rubriques ») à mettre en œuvre sur le territoire
  - **Objectifs de souscription**
  - **Perspectives** au-delà des 5 années d'engagement
  - **Périmètre**
  - **Budget** (seuils et plafonds à respecter)

IRIS conseil

5 - Pistes de réflexions et outils

### Les MAEC

**Zones Natura 2000 :**

- Parmi les priorités d'intervention de l'Etat
- Parmi les priorités d'intervention du PDR Lorraine

**Historique sur le site :**

- **Opération dans les années 90 (arrêt ?)**
  - Diminution de la fertilisation
  - Retard de fauche (*date > 15 juin a été le + souscrite*)
  - Extensification du pâturage
- CTE et CAD
- Prime herbagère (PHAE)
- Zone vulnérable pour la Directive Nitrate (valeurs plafonds)
- Problématique isoproturon

IRIS conseil

5 - Pistes de réflexions et outils

### Les MAEC

**Les types d'engagements :**

- **Zones de régulation écologique**
- **Remise en herbe** (bande ou parcelle)
- **Absence de fertilisation**
- **Ajustement de la pression de pâturage**
- **Retard de fauche**
- **Maintien de la richesse floristique** (plantes indicatrices)
- **Absence de pâturage et fauche en période hivernale**

IRIS conseil

5 - Pistes de réflexions et outils

### Les types d'engagements :

- **Maintien de surfaces en herbe (ZH)**
- **Entretien de haies, arbres isolés ou en alignement, bosquets**
- **Entretien de ripisylve**
- **Entretien de fossés (diag. hydraulique)**
- **Restauration et/ou entretien de mares**
- **Création de bandes refuges (période, déplacement...)**
- **Mise en défens temporaire de milieux remarquables**
- **Absence/réduction de traitement sur cultures (herbicides / phytosanitaires de synthèse)**
- **Lutte biologique**

IRIS conseil

5 - Pistes de réflexions et outils

**Partenaires ?**

**Financements ?**

**Programmes en cours ?**

MAE systèmes ?

Directive Nitrates

**Freins et leviers identifiés ?**

IRIS conseil

Annexe 3 Groupe de travail « Agriculture » du 14/03/2019

**Intitulé de l'affaire :** Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100231 "Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied"

**N° de l'affaire :** MZ849-57

## COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion : 14 mars 2019

Objet : Groupe de travail – Thématique "AGRICULTURE"

Lieu : REMILLY

## ORDRE DU JOUR

La présente réunion permet d'échanger sur le contexte local et les perspectives de mesures à mettre en place dans le cadre de l'élaboration du Docob.  
La thématique abordée est l'agriculture.

## INVITES ET PARTICIPANTS

Structure invitée	Présents	Personne(s) représentant la structure
Iris conseil	X	Amélie SCHMIDT
DDT 57	X	David SCHNEIDER
DREAL Grand Est		
Cénose	X	Christelle JAGER
Mairie de Rémilly	X	Jean-Marie STABLO
Exploitations agricoles		Christian DESHAYES Romain PREVOT EARL Lapointe (Thierry LAPOINTE) André ROBIN Sylvain PICHON GAEC du POIRIER (Philippe MORAINVILLE) EARL du JOLI BOIS (Noël GANDAR) EARL OFAL (Alexandre SAMSON) Bernard HOELLINGER Pierre LEROY François MORHAIN SCEA du SARMONT (Laurence BELLOY) GAEC du Hêtre au loup (Emmanuel NICOLAS)

## SYNTHESE DES ECHANGES

Un diaporama permet de situer le groupe de travail dans la démarche d'élaboration du Docob et de présenter les différents types de mesures, ainsi que les éléments nécessaires à leur définition et une liste de pistes (générales) comme support d'échanges.

Les échanges ont permis de mettre en évidence les points suivants.

La question de l'entretien des nombreux fossés de la zone Natura 2000 pose un problème, notamment réglementaire. Il conviendra de faire le point entre la définition de ces fossés comme des cours d'eau (Police de l'eau ; relevés de terrains et pointillés sur carte IGN), l'entretien des cours d'eau rendu obligatoire pour les propriétaires par le Code de l'environnement L215-14, R215-2, et d'autres règles qui proviendraient de l'Agence de l'Eau (sanctions évoquées).

Quoi qu'il en soit, une démarche de communication sera indispensable sur ce point, d'autant que ce sont des habitats d'espèces d'intérêt communautaire (Agrion de Mercure notamment).

Les agriculteurs précisent que le défaut d'entretien a mené au comblement de ces fossés.

Les exploitants se demandent pourquoi ils risquent des sanctions alors qu'un document sur le site Natura 2000 n'a été réalisé ni porté à leur connaissance. Le pilier de police/prévention est expliqué, indépendamment d'un document d'objectifs.

Le risque de non-reconduction de mesures d'une programmation à l'autre est évoqué.

Les exploitants expriment leur besoin de retours d'expériences sur les actions passées, au regard de l'état actuel du site. Cela est valable pour les mesures agricoles déjà mises en place (Courlis...) et d'une manière globale sur la gestion des parcelles.

Des problèmes d'inondations ont été relevés dans le secteur de Baudrecourt suite à la réalisation de la LGV.

La ripisylve restaurée pose un souci pour son entretien, car elle a été restaurée par les syndicats de rivière mais l'entretien doit être effectué par les propriétaires riverains. Dans certains secteurs, la ripisylve se développe de manière importante et gêne l'exploitation. Il serait nécessaire d'identifier ces secteurs et d'envisager une mesure d'entretien de la ripisylve afin que sa gestion soit réalisée de manière adaptée.

L'idée d'un retard de fertilisation est proposée.

La présence du Castor occasionne des chutes d'arbres, la plupart du temps dans la Nied. L'enlèvement d'embâcles étant de la responsabilité du propriétaire riverain, de la communication et de l'accompagnement seraient nécessaires lorsque la situation se présente, pour la gérer au mieux (enlèvement nécessaire ou non, méthode...).

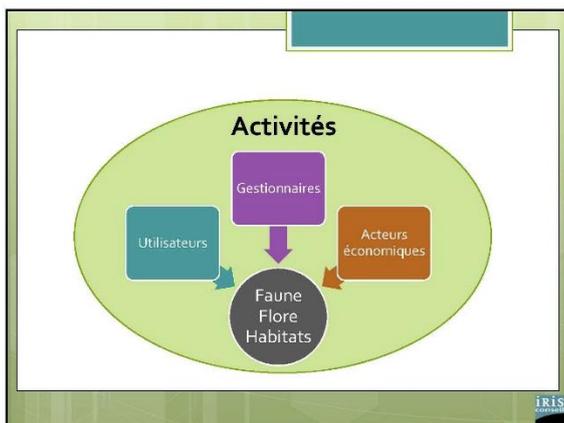
Les mesures de bandes refuges ou de mise en défens ne rencontrent aucune opposition particulière.



### Rappel de la démarche

#### Les acteurs

- o **DDT** : Autorité administrative
  - > Suivi de la politique Natura 2000 sur le site (élaboration du Docob, animation)
- o **DREAL** : s'assure des atteintes des objectifs fixés par l'Europe
  - > Accompagne la mise en œuvre des Docob
- o **BUREAUX D'ÉTUDES** :
  - Animation de l'élaboration du document d'objectifs (DOCOB)
  - Rédaction
  - Inventaires de terrain



### Rappel de la démarche

#### Désignation du site

**2002 à 2008**

**Base : inventaire ZNIEFF = secteurs écologiquement intéressants (liste d'espèces observées)**

### Rappel de la démarche

#### Le document d'objectifs (2018-2019)

### Rappel de la démarche

#### Le site

#### Périmètre

737 ha

**11 communes**  
 Adaincourt  
 Baudrecourt  
 Château-Bréhain  
 Chenois  
 Han-sur-Nied  
 Herry  
 Rémilly  
 Saint-Epvre  
 Vatimont  
 Vittoncourt  
 Voimhaut

### Etudes de terrain / 2018

- o **Cénose** : flore et habitats naturels
- o **BEC** : insectes + oiseaux + reptiles/ amphibiens
- o **NEOMYS** : oiseaux, reptiles/ amphibiens et Castor d'Europe

### 745,65 ha / 38 habitats

#### Habitats naturels

### Vallée de la Nied

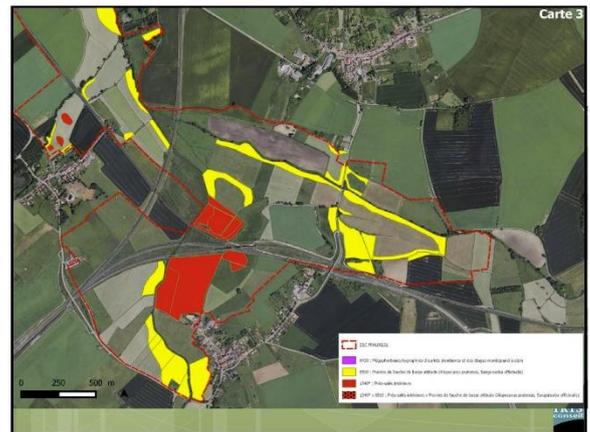
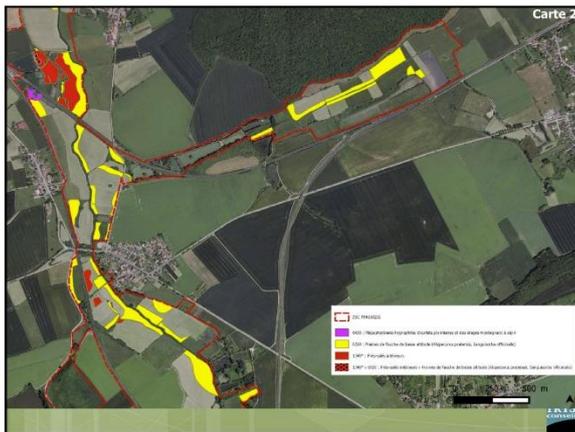
**5 habitats naturels d'intérêt communautaire dans la vallée de la Nied dont 3 concernent le volet agricole :**

- o Prairies de fauche de basse altitude (code **6510**) : 75 ha (10 % du site N2000) – Etats de conservation selon les parcelles : bon/moyen/mauvais
- o Prés salés intérieurs (code **1340**) : 30 ha (4 % du site N2000) : état de conservation moyen
- o Mégaphorbiaies hygrophiles (code **6430**) : 0,5 ha (0,07 12 ha (2,5 % du site N2000) : état de conservation moyen





IRIS conseil



### Quelques espèces représentatives de la Vallée de la Nied

**Vallée de la Nied : 19 espèces patrimoniales dont 4 protégées**

Noms vernaculaires	Statut CDP	Statut
Sparganium angustifolium	2	2



**Pâturage**

Laïche à épis d'orge (protection nationale) – photo: EROPE, 2005



**Prés salés**

Jonc de Gérard (rare en Lorraine) photo by near Hégov. CC BY SA 3.0 (https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/)



**Fossés**

Euphorbe des marais (protection régionale) – photo: ESQTE, 2011



**Prés salés**

Triglochin maritime (protection régionale) photo by Kristian Peters - 20 septembre 2008 (UICN/CC BY SA 3.0 (https://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/))



**Prairies**

Succée des prés (rare en Lorraine) – photo: C. Heger, 2014

IRIS conseil

### 9 espèces d'amphibiens contactées

**Triton crêté (espèce d'intérêt communautaire) = 3 stations en vallée de la Nied dans des mares agricoles**



Triton crêté  
(photo by Piet Spaans [CC BY SA 2.0 (https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/), via Wikimedia Commons])

**Question : existe-t-il d'autres mares dans la vallée ?**



IRIS conseil

### Prospectons ciblées : Castor d'Europe

**Castor d'Europe (espèce d'intérêt communautaire) :  
Prospectons hiver 2017/2018 : indices de présence tout au long de la Nied et de la Rotte**




IRIS conseil

### 8 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire observées

**Pie-grièche-écorcheur, espèce typique des espaces agricoles ouverts**  
photo: Jean Jacques Douçq (from Paris, France) [CC BY SA 2.0 (https://creativecommons.org/licenses/by-sa/2.0/), via Wikimedia Commons]

Noms vernaculaires	Noms scientifiques	Liste Rouge France	Noms ZNIEFF Lorraine
Cigogne blanche	Ciconia ciconia	-	-
Grande Aigrette	Ardea alba	-	-
Grue cendrée	Grus grus	-	-
Martin-pêcheur	Alcedo atthis	-	-
FLEURIEUX	Motacilla alba	-	3
Picou	Motacilla alba	-	-
Picou	Motacilla alba	-	-
Pie-grièche écorcheur	Lanius collurio	NT (échoué)	3
Fleurie d'or	Motacilla alba	-	-



**Ces oiseaux sont plus ou moins étroitement liés aux prairies au cours de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, hivernage, migration, ...)**

IRIS conseil

Cas particulier du Courlis cendré

4 couples nicheurs de Courlis cendré (secteurs historiques) : intérêt non communautaire mais espèce patrimoniale emblématique des prairies de fauche de la vallée = enjeu fort




Courlis cendré – photo Andreas Tjepke [CC BY-SA 3.0] (<https://realizecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>), via Wikimedia Commons

iris conseil

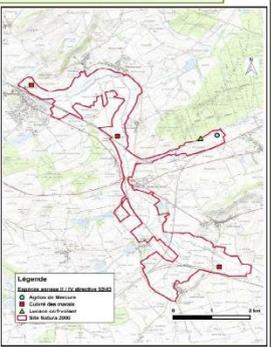
2 insectes d'intérêt communautaire en lien avec l'agriculture



Agrion de Mercure  
photo Charles J S rrp  
[CC BY-SA 4.0] (<https://realizecommons.org/licenses/by-sa/4.0/>), via Wikimedia Commons



Cuivré des marais  
photo Anne Sorzes [CC BY-SA 3.0] (<https://realizecommons.org/licenses/by-sa/3.0/>), via Wikimedia Commons



iris conseil

Objectifs pour la biodiversité / Vallée de la Nied

- **Habitats salés communautaires** : renforcer la protection des prés salés continentaux
- **Habitats prairiaux communautaires** :
  - ✓ encourager et développer une agriculture extensive (biodiversité et paysages)
  - ✓ conserver la mosaïque de milieux naturels et leur connectivité
- **Faune** :
  - ✓ Castor d'Europe, amphibiens, oiseaux et insectes communautaires : maintenir et permettre le développement des populations d'intérêt communautaire
  - ✓ Courlis cendré : préserver les capacités locales de reproduction

iris conseil

2 - Types de mesures

### Les outils spécifiques Natura 2000

CONTRATS AGRICOLES = MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques

Milieu agricole = parcelle déclarée à la PAC

- Entre le préfet et le **titulaire de droits réels et personnels**
- Parcelles **incluses** dans le site
- Engagements en faveur d'habitats, espèces et habitats d'espèces **ciblés**
- **Contrepartie financière** d'engagements volontaires
- Mesures à **but non productif**
- Financements Etat + Europe
- Engagement sur **5 ans**
- **Cahier des charges**

iris conseil

Mesures

**CHARTRE** : Engagements simples de « bonnes pratiques » compatibles avec les objectifs du DOCOB

- Parcelles **incluses** dans le site
- Engagement sur **5 ans**
- Pas de contrepartie financière (possibilité exonération TFNB)
- Encourager la **poursuite et le développement** des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces
- **Engagements et recommandations** « à faire » ou « à ne pas faire »

**Milieux** → Milieux ouverts, cours d'eau, milieux forestiers, plans d'eau...  
*Ne pas introduire d'espèces exotiques, ne pas combler les mares, maintenir des zones de végétation aquatique flottante, préserver les haies...*

**Activités** → Chasse, pêche, randonnée, kayak...  
*Communiquer sur la fragilité du site, être discret en période de reproduction d'espèces sensibles, éviter de stationner sur certaines zones...*

iris conseil

Mesures

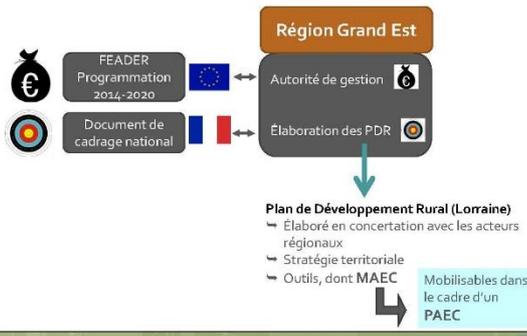
**Pour chaque mesure :**

- **Priorité**
- **Lien avec les objectifs**
- **Indicateurs de mise en œuvre** (surface, nombre...)
- **Partenaires**
- **Espèces et habitats ciblés**
- **Cahier des charges**
- **Chiffrage**
- **programmation**

iris conseil

Mesures

### Les MAEC



Région Grand Est

Autorité de gestion

Élaboration des PDR

Plan de Développement Rural (Lorraine)

- ↳ Elaboré en concertation avec les acteurs régionaux
- ↳ Stratégie territoriale
- ↳ Outils, dont MAEC

Mobilisables dans le cadre d'un PAEC

iris conseil

Pistes de réflexions

### Les MAEC

**Les types d'engagements :**

- Remise en herbe (bande ou parcelle)
- Absence de fertilisation sur prairie
- Ajustement de la pression de pâturage
- Retard de fauche (parcelle et/ou zone ciblée) : 20 juin pour les Courlis
- Bande refuge sur prairie (6 à 9m de large, période de non intervention 120 j minimum, période selon enjeu)
- Mise en défens (non linéaire)

iris conseil

**Les types d'engagements :**

- Entretien de haies, arbres isolés ou en alignement, bosquets
- Entretien de ripisylve
- Entretien de fossés
- Restauration et/ou entretien de mares → contrôle du développement de la végétation, clôture, maintien des prairies autour, pompes à nez...
- Absence/réduction de traitement sur cultures (herbicides / phytosanitaires de synthèse)
- Lutte biologique
- Maintien de la richesse floristique (plantes indicatrices)

## Annexe 4 Groupe de travail « Eau » du 12/11/2018

**Intitulé de l'affaire :** Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100231 "Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied"

**N° de l'affaire :** MZ849-57

## COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion: 12 novembre 2018

Objet : **Groupe de travail – Thématique "EAU"**

Lieu : Iris conseil (Metz)

## ORDRE DU JOUR

La présente réunion permet d'échanger sur le contexte local et les perspectives de mesures à mettre en place dans le cadre de l'élaboration du Docob.

La thématique abordée est l'Eau (milieux humides, cours d'eau, étangs...)

## INVITES ET PARTICIPANTS

Structure invitée	Présents	Personne(s) représentant la structure
Iris conseil	X	Amélie SCHMIDT
DDT 57	X	David SCHNEIDER
DREAL Grand Est		
Commune de Herny		
Commune de Rémillly		
Commune de Vittoncourt	X	Daniel GENSON
Commune de Château Bréhain		
Commune d'Adaincourt		
Commune de Baudrecourt		
Commune de Chenois		
Commune de Han-sur-Nied		
Commune de Saint-Epvre		
Commune de Vatimont		
Commune de Voimhaut		
AERM		
AFB (ONEMA)		
SEV3 Nied		

SEV3 Nied		
FDPPMA		
AAPPMA Rémyilly		
Personne ressource	X	Jean-Claude LUMET

## SYNTHESE DES ECHANGES

*En italique figurent les réponses apportées a posteriori aux questionnements émis lors de la réunion.*

Un diaporama permet de situer le groupe de travail dans la démarche d'élaboration du Docob et de présenter les différents types de mesures, ainsi que les éléments nécessaires à leur définition et une liste de pistes (générales) comme support d'échanges.

Au-delà des bonnes pratiques et des engagements qui peuvent être proposés, il est rappelé que le respect de la réglementation permet dans un premier temps de poursuivre les objectifs du site Natura 2000 (éviter la création d'étang, apports de produits phytosanitaires en bord de cours d'eau ou d'étang, recalibrage de cours d'eau...). *Pour rappel, les engagements d'une charte Natura 2000 ne doivent pas être limités aux exigences réglementaires. Les contrats sont des engagements de type investissements non productifs. Aucune rémunération n'est prévue pour un simple respect de la réglementation.*

La question se pose de la communication et des animations autour d'un site sensible, par une commune par exemple :

- Est-il pertinent d'aménager un site sensible pour l'accueil de public ?
- Peut-on emmener ponctuellement du public sur le site ? comment estimer la fréquence à partir de laquelle cela peut nuire au site ?

Idée : un engagement ou une recommandation de charte pourrait être de respecter une certaine limite en ce sens.

Certains sites font l'objet d'une convention tripartite : État – Conservatoire d'Espaces Naturels - Collectivité, sans action financée, pour un entretien de site sur 3 ans. C'est un élément facilitateur avec délégation d'animation.

La question du contrôle des engagements de la charte est posée : c'est la DDT qui en a la charge, et les contrôles se font en général lorsqu'il y a des contreparties financières.

En ce qui concerne les étangs, il est important de prendre en compte le fait que leur situation est complexe, au regard de l'évolution de la réglementation et des régularisations à faire, en plus d'un entretien ou d'une mise aux normes (rejets, fuite...) coûteux.

A noter que l'étang communal de Han-sur-Nied est mis en vente. Il est en dehors du périmètre du site, en limite immédiate. Un nouveau propriétaire pourrait avoir une gestion avec des incidences positives ou négatives sur les espèces et habitats du site.

Les cours d'eau ont été cartographiés ces dernières années par la DDT et l'AFB (ONEMA), sur la base d'une liste de critères, visant à les identifier en vue de l'application de la réglementation. *Cette identification est*

basée sur trois critères cumulatifs : la présence et permanence d'un lit, naturel à l'origine ; un débit suffisant une majeure partie de l'année et l'alimentation par une source.

La cartographie de l'état initial le confirmera, mais a priori la quasi-totalité des fossés et cours d'eau temporaires sont considérés comme des cours d'eau dans le site.

Dans le contexte du site où sont visibles de nombreux fossés et cours d'eau, cette cartographie a un intérêt pour la mise en place des mesures.

Des mesures pourraient avoir pour objectif d'atteindre le bon état des eaux attendu par la DCE et non atteint sur la Nied. Des campagnes de mesures régulières pourraient être proposées.

De la même manière, une cartographie des frayères aurait été réalisée par les services de l'Etat.

L'écrevisse du Pacifique (*Pacifastacus leniusculus*) aurait été repérée à proximité du site Natura 2000. Des mesures pourraient être proposées dans le sens d'une veille sur le site.

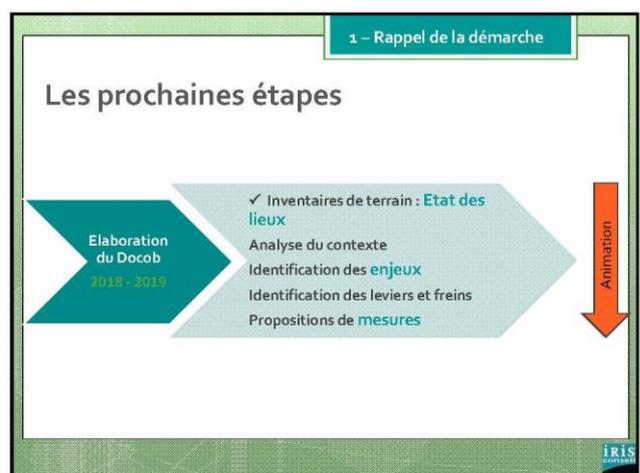
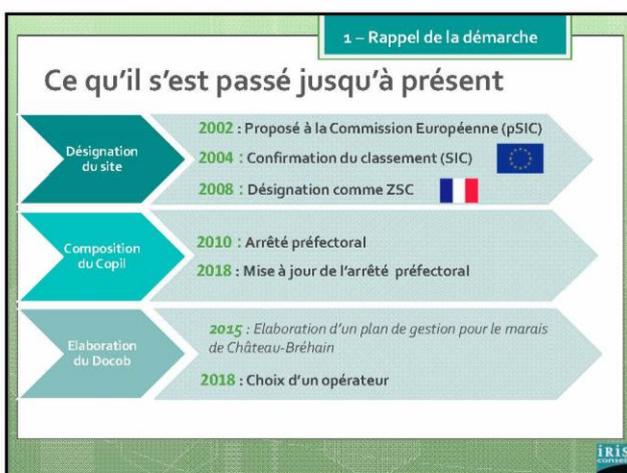
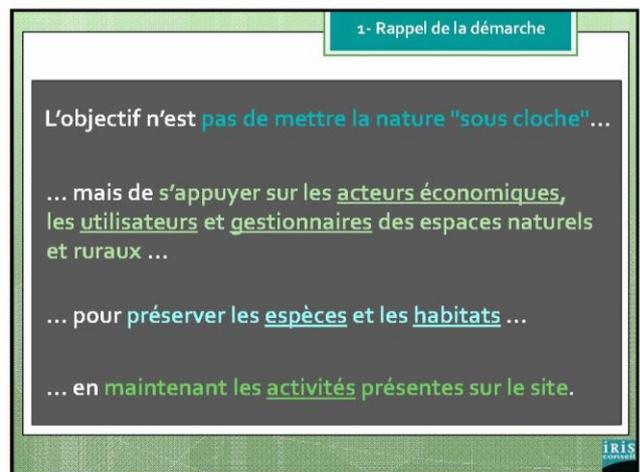
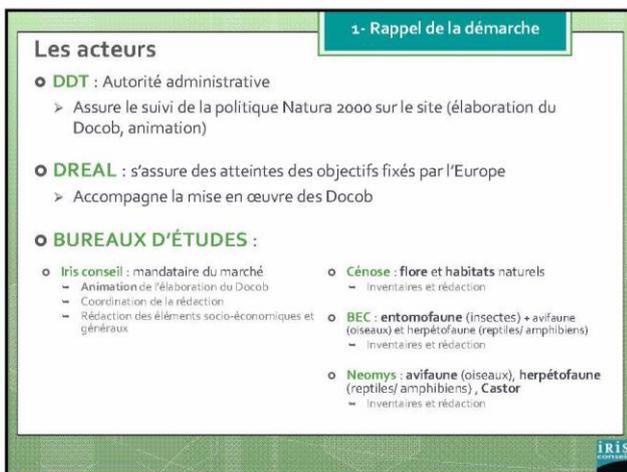
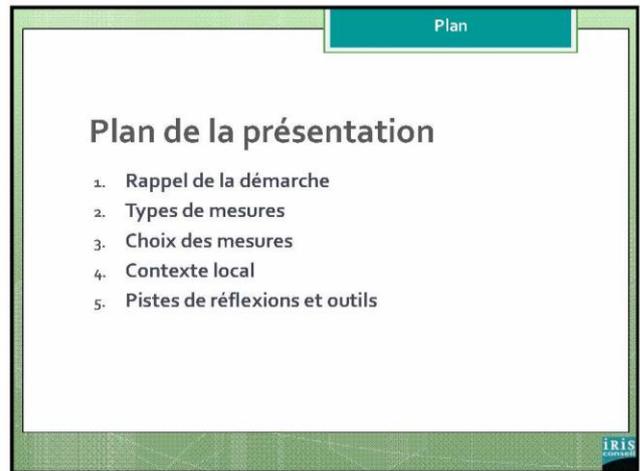
Il sera utile de connaître les programmes passés, en cours et à venir, sur lesquels pourraient s'appuyer les mesures, notamment en ce qui concerne l'entretien et la restauration de la ripisylve et la GEMAPI.

En ce qui concerne les partenaires potentiels pour les mesures liées à l'eau, sont recensés :

- Le syndicat de rivière
- L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM)
- Le département (animation via politique ENS)
- Le CEN Lorraine
- L'AFB
- Les communes et intercommunalités
- Les fédérations et associations de pêche

En ce qui concerne les financeurs potentiels :

- L'Etat
- L'Europe
- La Région
- L'AERM
- Le Département de la Moselle



## 1- Rappel de la démarche

### Les prochaines étapes

2018	✓ Réunion du Copil	Lancement de la démarche, validations
	✓ Bulletin d'information	Présentation de la démarche, invitation
	✓ Réunion publique	Présentation animée de la démarche
	<b>Groupes de travail</b>	<b>Recueil des éléments de contexte</b>
	Réunion du Copil	Validation intermédiaire
2019	Réunion du Copil	Validation du Docob + prochaines étapes
	Bulletin d'information	Présentation du site et perspectives, invitation
	Réunion publique	Présentation du Docob

IRIS conseil

## 2 -Types de mesures

### Les catégories de mesures

- **Administratives et réglementaires**
  - Mise en cohérence de documents de planification ou de programmes de travaux pour intégrer les objectifs de conservation du site
  - Arrêté municipal de stationnement, limitation de circulation
  - Création d'un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (marais de Vittoncourt)
- **Foncières**
  - Convention propriétaire / gestionnaire
  - Insertion de parcelles en zone de préemption ENS

IRIS conseil

## 2 -Types de mesures

### Les catégories de mesures

- **Contractuelles et Charte**
  - Mesures de gestion
    - Valoriser les bonnes pratiques en cours
    - Mesures de gestion financées par contrat
- **Suivi et amélioration des connaissances**
  - Amélioration des connaissances : Compléments d'inventaires, mise à jour de la cartographie, fonctionnement des milieux, connaissance des espèces
  - Suivi et analyse : Expérimentation des mesures, suivi de leurs effets et efficacité
  - Évaluation
  - Mutualisation des données

IRIS conseil

## 2 -Types de mesures

### Les catégories de mesures

- **Communication et sensibilisation**
  - Réunions publiques
  - Animations grand public / scolaires
  - Formation d'acteurs locaux (professionnels du tourisme, associations sportives ...)
- **Animation du Docob**
  - Gestion administrative
  - Copil
  - Animation

IRIS conseil

## 2 -Types de mesures

### Les outils spécifiques Natura 2000

#### CONTRATS

- Entre le préfet et le titulaire de droits réels et personnels
- Parcelles incluses dans le site
- Engagements en faveur d'habitats, espèces et habitats d'espèces ciblées
- Contrepartie financière d'engagements volontaires
- Mesures à but non productif
- Financements Etat + Europe
- Engagement sur 5 ans (sauf exceptions)
- Cahier des charges

Agricole	➔	Milieu agricole (parcelle déclarée à la PAC) MAEC : Mesures Agro- Environnementales et Climatiques <i>Réduction de la fertilisation, retard de fauche...</i>
Forestier	➔	Milieu boisé <i>Entretien ou restauration de ripisylve, développement de bois sénescents (30 ans), régénération dirigée...</i>
Ni-ni	➔	Parcelles non éligibles pour les autres contrats <i>Entretien ou restauration de ripisylve, lutte contre les espèces indésirables, création de mare, ouverture d'un milieu...</i>

IRIS conseil

## 2 -Types de mesures

### Les outils spécifiques Natura 2000

#### CHARTES

Engagements simples de « bonnes pratiques » compatibles avec les objectifs du DOCOB

- Parcelles incluses dans le site
- Engagement sur 5 ans
- Pas de contrepartie financière
- Encourager la poursuite et le développement des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces
- Engagements et recommandations « à faire » ou « à ne pas faire »

Milieux	➔	Milieux ouverts, cours d'eau, milieux forestiers, plans d'eau... <i>Ne pas introduire d'espèces exotiques, ne pas combler les mares, maintenir des zones de végétation aquatique flottante, préserver les haies...</i>
Activités	➔	Chasse, pêche, randonnée, kayak... <i>Communiquer sur la fragilité du site, être discret en période de reproduction d'espèces sensibles, éviter de stationner sur certaines zones...</i>

IRIS conseil

### 3 – Choix des mesures

<b>Choix des mesures</b>	
Priorité selon niveau d'enjeu	<b>Forme 3</b>
Type de mesure et identification	<b>Forme 4</b>
Lien avec les objectifs identifiés	
Indicateurs	
Cadre, outils	
Responsable, partenaires	
Espèces et habitats à identifier et cibler	
Carte, surfaces	
Détail, cahier des charges	
Éléments de contexte identifiés	
Indicateurs	
Chiffrage	
Programmation (fréquence, délai)	

**Objectif de plan**

**Objectif opérationnel**

**Resultats attendus**

**Modalités des actions**

**Acteurs et financeurs**

**Modalités de mise en œuvre**

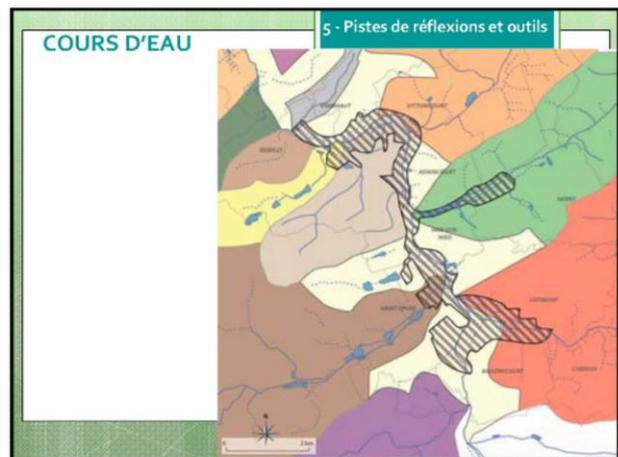
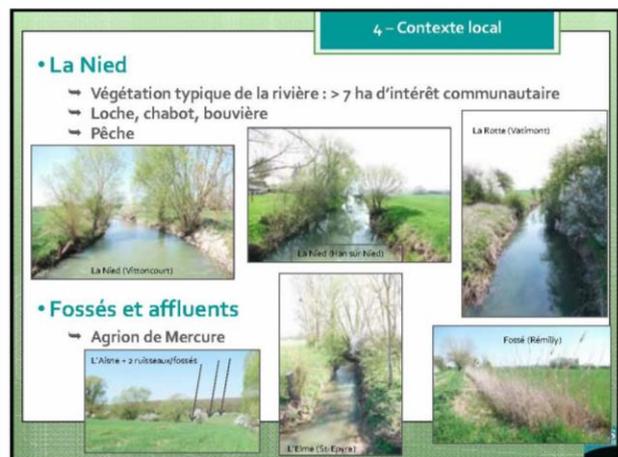
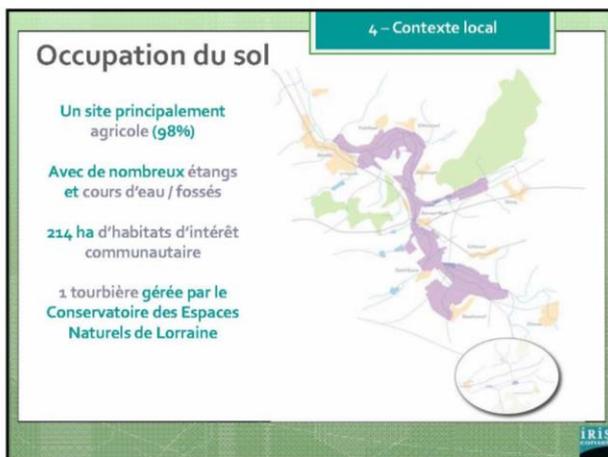
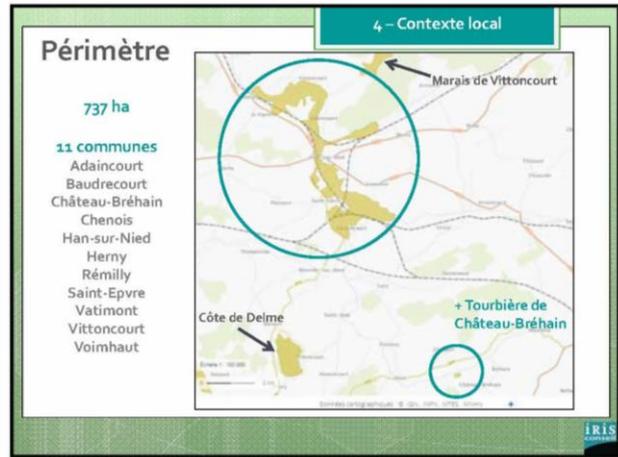
**Facteurs limitants**

**Facteurs complémentaires**

**Éléments de suivi**

**Éléments de suivi**

**Calendrier prévisionnel**



**COURS D'EAU** 5 - Pistes de réflexions et outils

- ↳ Maintenir quelques embâcles naturels / enlever les embâcles gênants
- ↳ Ne pas détruire ou dégrader la ripisylve, maintien des vieux arbres
- ↳ Ne pas recalibrer ou modifier le profil des cours d'eau
- ↳ Identification des secteurs de berge surpiétinés et mise en défens
- ↳ Traitement des produits de coupe lors de l'entretien de la ripisylve (brûlage, exportation, andains...)?
- ↳ Qualité de l'eau : limiter les apports de fertilisants, suivi qualité ...
- ↳ Continuité piscicole, lien avec la frayère de Rémilly?
- ↳ Continuité affluents / Nied?
- ↳ Sensibilisation
- ↳ Mise en place d'abreuvoirs?
- ↳ Lutte espèces invasives
- ↳ Suivi entomofaune/macrofaune

iris conseil

**ETANGS** 5 - Pistes de réflexions et outils

- ↳ Maintenir les formations végétales des bords d'étangs
- ↳ Gérer l'entretien des berges, si nécessaire, entre septembre et mars (hors période de nidification)
- ↳ Proscrire toute fertilisation et produits phytosanitaires sur l'étang et ses abords, dans une bande de 5m minimum
- ↳ Ne pas introduire d'espèces exotiques et/ou indésirables
- ↳ Informer la structure animatrice de la présence d'espèces invasives
- ↳ Recueillir l'avis de la FDPMA sur les espèces autochtones les mieux adaptées pour tout projet de réempoissonnement
- ↳ Ne pas chauler ou amender l'étang
- ↳ Maîtrise des vidanges (information de/à la structure animatrice)
- ↳ Sensibilisation

iris conseil

**ZONES HUMIDES** 5 - Pistes de réflexions et outils

- ↳ Gérer l'entretien, si nécessaire, entre septembre et mars (hors période de nidification)
- ↳ Proscrire toute fertilisation et produits phytosanitaires
- ↳ Ne pas introduire d'espèces exotiques et/ou indésirables
- ↳ Ne pas combler la zone humide
- ↳ Ne pas perturber l'alimentation en eau

**MARES**

- ↳ Existantes? → entretien?
- ↳ Manquantes? → création?

iris conseil

5 - Pistes de réflexions et outils

**Partenaires ?**

**Financements ?**

**Programmes en cours ?**

**Freins identifiés ?**

△ Vente de l'étang communal de Han-sur-Nied en cours

iris conseil

REPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE de la MOSELLE METZ

Direction de l'Administration Générale

2ème Bureau

ENVIRONNEMENT

51041 METZ CEDEX

Tél. 87.34.88.99 - MTL/NP

**ARRETE**

n° 90 - AC/2 - 456

en date du **25 SEP. 1990**

fixant les mesures de protection du biotope constitué par les marais et la tourbière de VITTONCOURT

LE PREFET DE LA REGION LORRAINE  
PREFET DE LA MOSELLE  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

iris conseil

**Articles :**

Article 1er : Afin de préserver des espèces animales protégées sur la partie nationale l'écarté des rochers, Fauxs, hibernaux, Chappes, châtains, etc.) et d'assurer la source d'une plaine riche rare et également protégée par le plan national, le préfet de Metz, il est créé une zone de protection sur les parcelles cadastrales suivantes :

Département de la Moselle - VITTONCOURT

Section 27 parcelles 31, 33, 34, 35, 36, 37 (partiel), 41, 46, 49 et 100.

Section 20 parcelles 21/8 (partiel), 25/10, 26/20, 28/10 (partiel), 28/30 (partiel), 30/10, 31, 32/10, 32/30, 33/10 et 34/10, soit une superficie totale de 34 ha 39 ares 51 ca.

Les lieux-dits concernés sont en totalité ou en partie : le Pré Saint Odéon, le Pré Le Petit, le Pré Le Coq, le Pré La Cane, Les Aunes, le Grand Brail.

Article 2 : La chasse s'exerce conformément à la réglementation en vigueur, mais le portage de gibier de queue que constitue ce site, est interdit sur la parcelle 30/10, au lieu-dit "Les Aunes".

Article 3 : Afin de maintenir le milieu en état, sont interdites :

- la création de plans d'eau,
- la coupe dans les arbres et arbustes autour des parcelles 25/10, 26/20 et 28/10.

Article 4 : Les autres travaux hydrauliques ou non, susceptibles de dénaturer l'intérêt scientifique ou l'aspect esthétique de site sont soumis à l'avis du comité consultatif créé à l'article 5.

Article 5 : Afin d'éviter les inconvénients de gestion sur la flore, la faune, la pisciculture ou les travaux de gestion en accord avec le comité consultatif.

Cet article ne s'applique pas aux travaux de droit de chasse.

Article 6 : Les membres des groupes et comités de gestion des activités de gestion biologique et de gestion agricole.

Article 7 : Il est institué :

- un comité de gestion de la zone protégée et d'assurer des lieux,
- d'abandonner, de réparer ou de réparer les produits, quel qu'il soit, de nature à nuire à la qualité de l'eau, de l'air, de sol de site ou à l'intégrité de la faune et de la flore,
- d'abandonner ou de déposer au dehors des lieux également protégés à ses effets, des déchets de quelle que nature que ce soit,
- de troubles la tranquillité des lieux en utilisant tout moyen sonore,
- de porter atteinte au milieu naturel par des intrusions autres que celles autorisées à l'information du public ainsi qu'une délimitation topographique.

Article 8 : Il est créé un comité consultatif composé par M. le Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle, ou son représentant, Ce comité composé :

- M. le Maire de VITTONCOURT, ou son représentant ;
- M. le Délégué Régional à l'Agriculture et à l'Environnement, ou son représentant ;
- M. le Directeur départemental de Pisciculture et de la Pêche, ou son représentant ;
- M. le Président de l'Association Française, ou son représentant ;
- M. le propriétaire de la parcelle 30/10 ;
- M. le Président du Conservatoire des Sites Lorrains, ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération Lorraine pour l'Environnement et la Qualité de l'Air, ou son représentant ;
- M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs, ou son représentant ;
- M. le Président du Comité Scientifique Régional, ou son représentant ;

Article 9 : Le comité consultatif, qui se réunit au moins une fois par an, émet un avis et donne son avis sur les conditions d'application des mesures prévues au présent arrêté, il dispose de la gestion de l'ensemble de la zone protégée.

iris conseil

Annexe 5 Groupe de travail « Loisirs » du 22/11/2018

**Intitulé de l'affaire :** Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100231 "Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied"

**N° de l'affaire :** MZ849-57

## COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion: 22 novembre 2018

Objet : **Groupe de travail – Thématique "LOISIRS ET TOURISME"**

Lieu : Iris conseil (Metz)

## ORDRE DU JOUR

La présente réunion permet d'échanger sur le contexte local et les perspectives de mesures à mettre en place dans le cadre de l'élaboration du Docob.

La thématique abordée est le tourisme et les loisirs (pêche, chasse, randonnée,...)

## INVITES ET PARTICIPANTS

Structure invitée	Présents	Personne(s) représentant la structure
Iris conseil	x	Amélie SCHMIDT
DDT 57		
DREAL Grand Est		
Commune de Hery		
Commune de Rémillly		
Commune de Vittoncourt	x	Daniel GENSON
Commune de Château Bréhain		
Commune d'Adaincourt		
Commune de Baudrecourt		
Commune de Chenois		
Commune de Han-sur-Nied		
Commune de Saint-Epvre		
Commune de Vatimont		
Commune de Voimhaut		
FDC 57		
ONCFS		
CC du Sud Messin		

AAPPMA de Rémilly		
District Urbain de Faulquemont		
CC Saulnois		
Personne ressource	x	Christian PETITJEAN

## SYNTHESE DES ECHANGES

*En italique figurent les réponses apportées a posteriori aux questionnements émis lors de la réunion.*

Un diaporama permet de situer le groupe de travail dans la démarche d'élaboration du Docob et de présenter les différents types de mesures, ainsi que les éléments nécessaires à leur définition et une liste de pistes (générales) comme support d'échanges.

Il est évoqué un problème temporaire d'accès aux berges de la Nied au moment de la pose de clôtures pour le bétail en arrière-saison, perpendiculairement aux chemins existants. Ce type de situation a toutefois tendance à s'améliorer ces dernières années.

Les quads fréquentent également ces chemins d'exploitation le long de la rivière, depuis le pont de Vittoncourt.

La question se pose de la nécessité d'aleviner la rivière pour compenser les prises de pêche.

En ce qui concerne les étangs, si les propriétaires étaient auparavant locaux, la tendance est à la vente et au rachat par des personnes extérieures au secteur.

L'étang communal de Han-sur-Nied sera a priori vendu.

Le chaulage des étangs est une pratique parfois régulière est nécessaire, et proposer ne de pas chauler (dans une charte par exemple) pourrait être un frein à un engagement. C'est une alternative au curage lorsqu'il y a un envasement.

Si des recommandations ou des engagements pour l'entretien des berges sont proposés, il sera nécessaire d'être précis dans leur cadre et leur description.

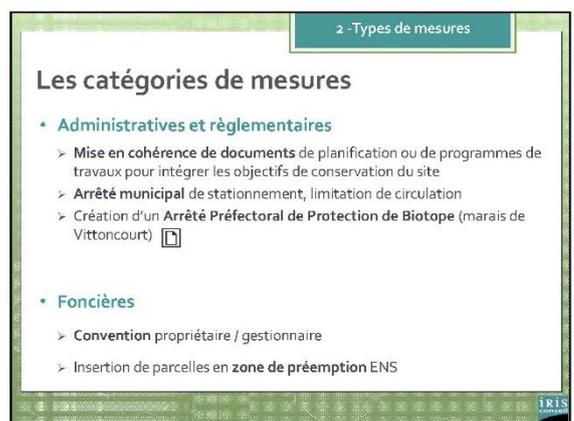
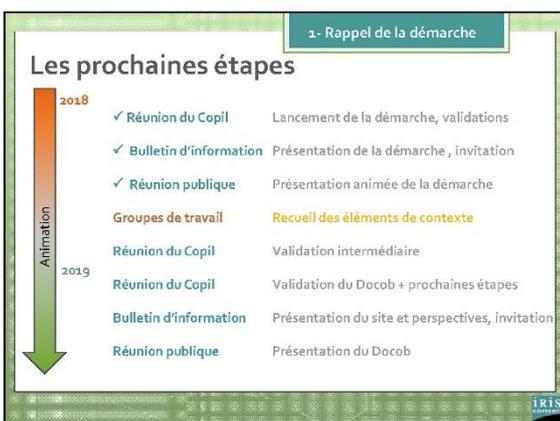
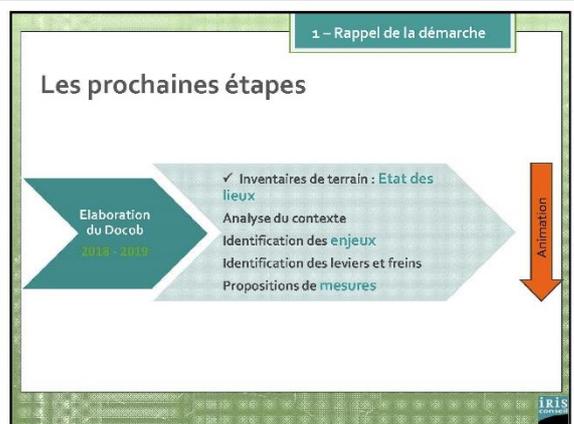
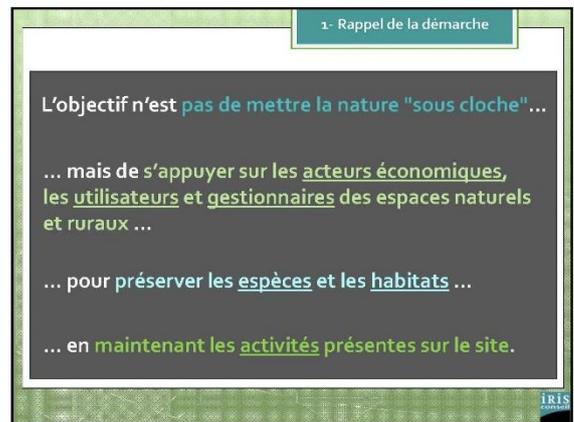
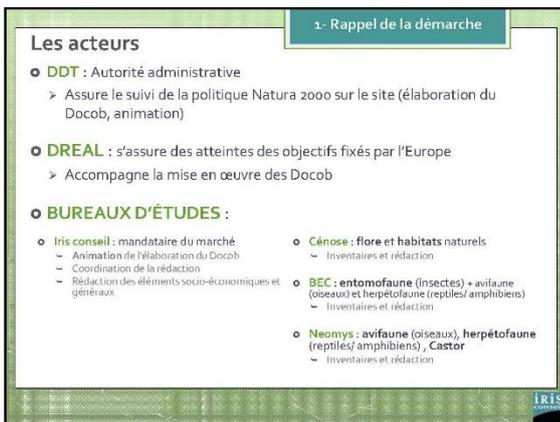
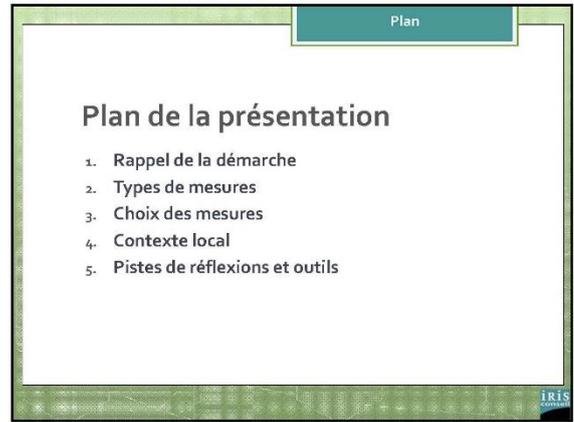
Plusieurs étangs ne sont pas inclus dans le périmètre du site Natura 2000 et ne sont donc pas éligibles à la signature d'un contrat ou d'une charte. Il serait pourtant nécessaire de sensibiliser les propriétaires à certains aspects car un lien écologique existe avec le site (biodiversité, fonctionnement hydraulique avec les cours d'eau locaux le cas échéant, espèces invasives...).

Il semblerait que les balades équestres ne soient pas fréquentes sur le site.

Les chemins le long de la rivière sont régulièrement inondés.

Un chemin balisé existe à proximité du site, de l'église de Vittoncourt à la chapelle d'Adaincourt (*rond bleu*), et le Club Vosgien balise les chemins du bois Censitaire et du massif d'Hémilly. Sur le site Natura 2000, aucun sentier n'est identifié. Des panneaux d'information sont présents au niveau des prés salés : il pourrait être intéressant de créer un cheminement identifié autour de ces supports existants.

En ce qui concerne les partenaires potentiels, on évoque le restaurant de Han-sur-Nied, les associations de randonneurs (Rémilly).



2 - Types de mesures

## Les catégories de mesures

- Contractuelles et Charte
  - Mesures de gestion
    - Valoriser les bonnes pratiques en cours
    - Mesures de gestion financées par contrat
- Suivi et amélioration des connaissances

2 - Types de mesures

## Les catégories de mesures

- Communication et sensibilisation
  - Réunions publiques
  - Animations grand public / scolaires
  - Formation d'acteurs locaux (professionnels du tourisme, associations sportives...)
- Animation du Docob

2 - Types de mesures

## Les outils spécifiques Natura 2000

**CONTRATS**

- Entre le préfet et le titulaire de droits réels et personnels
- Parcelles incluses dans le site
- Engagements en faveur d'habitats, espèces et habitats d'espèces ciblés
- Contrepartie financière d'engagements volontaires
- Mesures à but non productif
- Financements Etat + Europe
- Engagement sur 5 ans (sauf exceptions)
- Cahier des charges

- Agricole** → Milieu agricole (parcelle déclarée à la PAC)  
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques  
*Réduction de la fertilisation, retard de fauche...*
- Forestier** → Milieu boisé  
*Entretien ou restauration de ripisylve, développement de bois sénescents (30 ans), régénération dirigée...*
- Ni-ni** → Parcelles non éligibles pour les autres contrats  
*Entretien ou restauration de ripisylve, lutte contre les espèces indésirables, création de mare, ouverture d'un milieu...*

2 - Types de mesures

## Les outils spécifiques Natura 2000

**CHARTES**

Engagements simples de « bonnes pratiques » compatibles avec les objectifs du DOCOB

- Parcelles incluses dans le site
- Engagement sur 5 ans
- Pas de contrepartie financière
- Encourager la poursuite et le développement des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces
- Engagements et recommandations « à faire » ou « à ne pas faire »

- Milieux** → Milieux ouverts, cours d'eau, milieux forestiers, plans d'eau...  
*Ne pas introduire d'espèces exotiques, ne pas combler les mares, maintenir des zones de végétation aquatique flottante, préserver les haies...*
- Activités** → Chasse, pêche, randonnée, kayak...  
*Communiquer sur la fragilité du site, être discret en période de reproduction d'espèces sensibles, éviter de stationner sur certaines zones...*

3 - Choix des mesures

## Choix des mesures

Priorité selon niveau d'enjeu	Préciser le niveau d'enjeu (Niveau 1, 2, 3) et la justification de ce choix.
Type de mesure et identification	Préciser le type de mesure (Agricole, Forestier, Ni-ni) et la justification de ce choix.
Lien avec les objectifs identifiés	Préciser le lien entre la mesure et les objectifs identifiés.
Cadre, outils	Préciser le cadre (Contractuel, Charte) et les outils utilisés.
Responsable, partenaires	Préciser le responsable de la mesure et les partenaires impliqués.
Espèces et habitats à identifier et cibler	Préciser les espèces et habitats ciblés par la mesure.
Carte, surfaces	Préciser la carte et les surfaces concernées.
Détail, cahier des charges	Préciser le détail de la mesure et le cahier des charges.
Éléments de contexte identifiés	Préciser les éléments de contexte identifiés.
Indicateurs	Préciser les indicateurs utilisés.
Chiffrage	Préciser le chiffre de la mesure.
Programmation (fréquence, délai)	Préciser la programmation (fréquence, délai) de la mesure.

4 - Contexte local

## Périmètre

737 ha

11 communes  
Adaincourt  
Baudrecourt  
Château-Bréhain  
Chenois  
Han-sur-Nied  
Herry  
Remilly  
Saint-Epvre  
Vatimont  
Vitoncourt  
Voimhaut

Marais de Vittoncourt

Côte de Delme

Tourbière de Château-Bréhain

4 - Contexte local

## Occupation du sol

- Un site principalement agricole (98%)
- Avec de nombreux étangs et cours d'eau / fossés
- 214 ha d'habitats d'intérêt communautaire
- 1 tourbière gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine

5 - Pistes de réflexions et outils

## LOISIRS

**CHASSE**

- Préserver la ripisylve avec des places de pêche identifiées
- Sensibilisation
- Rôle de sentinelle (espèces invasives, anomalies...)
- Coordonner la chasse / les animations
- Ramasser déchets issus de l'activité (cartouches...)
- Éviter le dérangement d'espèces sensibles en période de reproduction
- Pas d'agrainage dans le périmètre du site

5 - Pistes de réflexions et outils

## LOISIRS

### PECHE

- ↳ Maintenir les berges en bon état (places de pêche...)
- ↳ Sensibilisation
- ↳ Rôle de sentinelle (espèces invasives, anomalies...)
- ↳ Préserver et refermer éventuels accès via parcelles exploitées
- ↳ Ramasser déchets issus de l'activité
- ↳ Éviter le dérangement d'espèces sensibles en période de reproduction
- ↳ Ne pas introduire d'espèce exotique

IRIS  
conseil

5 - Pistes de réflexions et outils

## RANDONNEE EQUESTRE, PEDESTRE, CYCLISTE

- ↳ Informer l'animateur des manifestations
- ↳ Avoir une signalétique en matériaux « verts », et prendre soin de la retirer
- ↳ Respecter les cheminements, éviter les zones sensibles
- ↳ Stationner sur les zones réservées à cet effet
- ↳ Ne pas dégrader le milieu naturel, prélever des fleurs
- ↳ Pas de circuit identifié → Envisager la création de sentiers de découverte ?  
(faisabilité, identification des besoins et problématiques)

### DIVERS

- ↳ problème quads ? → Gérer la circulation ?

IRIS  
conseil

5 - Pistes de réflexions et outils

## ETANGS

- ↳ Gérer l'entretien des berges, si nécessaire, entre septembre et mars (hors période de nidification)
- ↳ Proscrire toute fertilisation et produits phytosanitaires sur l'étang et ses abords, dans une bande de 5m minimum
- ↳ Ne pas introduire d'espèces exotiques et/ou indésirables
- ↳ Informer la structure animatrice de la présence d'espèces invasives
- ↳ Recueillir l'avis de la FDPPMA sur les espèces autochtones les mieux adaptées pour tout projet de réempoissonnement
- ↳ Ne pas chauler ou amender l'étang
- ↳ Maîtrise des vidanges (information de/à la structure animatrice)
- ↳ Sensibilisation

IRIS  
conseil

5 - Pistes de réflexions et outils

## TOURISME

- ↳ Besoins identifiés ?
- ↳ Gîtes ruraux et chambres d'hôtes
- ↳ Communication sites internet
- ↳ Signalétique

IRIS  
conseil



**Intitulé de l'affaire :** Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100231 "Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied"

**N° de l'affaire :** MZ849-57

### COMPTE-RENDU DE REUNION

Date de la réunion: 4 février 2019

Objet : Groupe de travail – Thématique "Mesures"

Lieu : Iris conseil (Metz)

### ORDRE DU JOUR

La présente réunion permet d'échanger sur les perspectives de mesures à mettre en place dans le cadre de l'élaboration du Docob avec les structures gestionnaires des milieux naturels sur le site.

### INVITES ET PARTICIPANTS

Structure invitée	Présents	Personne(s) représentant la structure
Iris conseil	X	Amélie SCHMIDT
Cénose	X	Christelle JAGER
BEC		Julian PICHENOT
Neomys	X	Matthieu GAILLARD
DDT 57		David SCHNEIDER
DREAL Grand Est		Astride ERMAN
SEV3 Nied	X	Jérôme HOLTZ
CEN Lorraine	X	Anne PEREZ-DISS

### SYNTHESE DES ECHANGES

*En italique figurent les réponses apportées a posteriori aux questionnements émis lors de la réunion.*

#### **Faune**

Les données de **Triton crêté** sur la tourbière de Château-Bréhain sont historiques (dernière mention : 1984) ; aucune observation récente n'a été réalisée. Le degré de fermeture de la mare de la tourbière semble expliquer l'absence de l'espèce. Cependant, les fossés et autres zones humides environnantes de la tourbière (hors périmètre Natura 2000) pourraient accueillir l'espèce et mériteraient d'être prospectées.

Il serait utile de proposer une **mesure de recherche plus ciblée** de cette espèce sur les mares prairiales du site Natura 2000 (amélioration des connaissances naturalistes). En effet, certaines mares étaient inaccessibles lors des prospections de 2018 (taux d'enrichissement très important et accès difficile, voire impossible, au point d'eau). Ces recherches complémentaires pourraient par exemple être menées avec des nasses. L'objectif de ces investigations complémentaires serait la recherche de connexion entre des sites favorables à l'espèce, au sein du site Natura 2000 et dans ses alentours.

Les liens avec les secteurs extérieurs au site N2000 pourraient être prospectés dans le cadre du programme Mares régional (PRAM Grand Est) ou des prospections de la CRA. Un rapprochement avec Damien Aumaître pourrait éclaircir les besoins en recherches complémentaires concernant le Triton crêté.

Les mares feront l'objet d'un travail collaboratif de recensement entre les différents bureaux d'études (localisation SIG sous forme de ponctuel); il est prévu, lors d'un prochain groupe de travail avec les agriculteurs, de leur demander de compléter cette carte avec une localisation des mares de leur connaissance.

- Mesures Triton crêté : amélioration des connaissances de distribution de l'espèce (prospections complémentaires)
- Mesures mares en vallée de la Nied : établir un cahier des charges d'entretien écologique des mares (maintien dans un stade ouvert de la mare par des mesures de contrôle de développement des ligneux, clôture autour des mares afin d'éviter le piétinement par le bétail, éventuellement installation de pompes à nez pour l'abreuvement, maintien des zones prairiales périphériques)
- Mesure : rafraîchissement de la mare de la tourbière de Château-Bréhain afin d'améliorer les capacités d'accueil pour le Triton crêté (après validation de la mesure par le CEN Lorraine)

La population de Castor d'Europe établie récemment sur le site ne semble pas engendrer de tensions auprès des usagers, probablement en raison de la prédominance des prairies en bords de cours d'eau qui limitent les dégâts par rapport à des cultures. Ni les individus ni leur habitat ne semblent menacés. Il n'apparaît pas nécessaire de proposer de mesures autres que celle d'un suivi de l'espèce d'intérêt communautaire sur le site, qui pourrait être effectué dans le cadre des missions actuelles de l'ONCFS et du GEML.

L'espèce devra cependant être prise en compte lors des travaux de restauration/renaturation des ripisylves (risques de destruction des plantations réalisées dans le cadre de tels travaux ; risque de destruction ou de dégradation de gîte - terriers - lors de travaux sur les berges).

- Mesure de suivi de l'évolution de la population
- Prise en compte dans le cadre des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau (ripisylve notamment)
- Diffusion de la localisation des traces et indices du Castor (SIG) au Syndicat de rivière en vue de la prise en compte de l'espèce dans les travaux, notamment au niveau de la Rotte

Le réseau de fossés a un intérêt pour les passereaux paludicoles qui utilisent les massifs de Roseaux au sein desquels les tiges sèches (de l'année précédente) jouent un rôle important. L'entretien de ces fossés devrait donc faire l'objet de recommandation (charte), notamment pour la mise en place d'une programmation d'entretien (pas d'intervention une même année sur de grands linéaires de fossés). Cette action serait intéressante pour le Bruant des roseaux, la Locustelle tachetée et le Phragmite des joncs.

Lors de la réalisation de cette fiche il conviendra de prendre en compte la cartographie des cours d'eau actuellement menée par la DDT Moselle car le statut des cours d'eau est en train d'être mis à jour.

- Mesure de gestion de la végétation des fossés (calendriers d'entretien, dates de travaux, ...)

Les mesures favorables au Courlis pourraient être de deux types, selon les retours d'expériences régionaux :

- MAEC avec retard de fauche sur tout ou partie (surface) d'une parcelle, dont la localisation peut évoluer (la recherche des nids et la communication aux exploitants nécessite une mobilisation

importante de l'animateur ou d'un spécialiste auquel la mission serait confiée). La date de fauche préconisée serait le 20 juin (jeunes Courlis sont volants)

- ➔ Mesure d'urgence, nécessitant un fonds spécifique et recherche de financements. Tous les ans les nids doivent être identifiés (échelle parcellaire) et l'exploitant agricole rencontré en vue d'un recul de la date de fauche (contre indemnisation). Les parcelles voisines peuvent également être à prendre en considération (risques de dérangement et d'échec de la nichée lors des travaux agricoles).

Dans tous les cas, il conviendra de cibler les parcelles et/ou îlots agricoles concernés par la mise en place de cette mesure.

A noter que les fertilisations de printemps (mars ou avril) peuvent déranger des couples en phase d'installation et ainsi décaler le calendrier de la reproduction, aboutissant à un envol tardif des jeunes (et donc une moindre efficacité des mesures de retard de fauche "classiques").

Une MAEC de type "bandes refuge" serait également pertinente sur ce site Natura 2000, notamment pour les passereaux prairiaux (Bruant proyer, Tarier pâtre, Bergeronnette printanière ...). Ces bandes sont généralement disposées en limite de parcelle, le long de chemin, de fossés ... Elles sont efficaces dans tous les cas. Il convient cependant de prévoir, dans la déclinaison de la mesure, un entretien (par fauche ou pâturage) annuel, à partir du 15 août afin de conserver un milieu prairial, notamment le long des fossés où les Roseaux pourraient vite prendre le dessus. L'expérience de la ZPS de la Vallée de la Meuse peut servir de base de réflexion dans le cadre de cette mesure.

- ➔ Mesure bandes refuges (calendriers d'entretien, dates de travaux, ...)

## Insectes

Les principaux enjeux concernent deux espèces de la directive Habitats-Faune-Flore : le Cuivré des marais et l'Agrion de Mercure.

1. Concernant le Cuivré des marais, les mesures généralement préconisées sont les suivantes (assez classique) : Limitation des fertilisants, herbicides et phytosanitaires sur les prairies (voir p. ex. mesures HERBE<sub>03</sub>, PHYTO<sub>2</sub> et PHYTO<sub>3</sub>) ;
2. Pâturage extensif (dans l'idéal : 0,5-1 UGB/ha/an mais les mesures vont généralement un peu au-delà, p. ex. mesure HERBE<sub>04</sub> => 1,4 max) ;
3. Fauche tardive, sachant que l'espèce a 2 générations, une fauche mi-juillet permet d'épargner la première génération mais impacte les ressources pour la deuxième. Cf. mesure HERBE<sub>06</sub> souvent proposée pour le Cuivré. L'existence et le maintien de zones refuges permet de réduire cet impact des fauches ;
4. [En lien avec la précédente] Maintenir les bandes herbacées « refuges » qui servent essentiellement à l'alimentation des adultes et leurs permettent de se maintenir aux abords des zones de reproduction ou qui fournissent des « sites d'étapes » lors de leurs déplacements (végétation riveraine des fossés, ruisseaux, étangs et mares ; cariçaies ; mégaphorbiaies ; friches humides...). Dans un contexte de fragmentation de l'habitat (disparition des prairies, urbanisation..., les bordures de cours d'eau, fossés, chemins sont très importantes pour fournir des corridors voire zones de reproduction.
  - Pour les cariçaies et mégaphorbiaies, une fauche tous les 3-4 ans et à l'automne est préconisée [A noter qu'il existe plusieurs zones de refuge de ce type (cariçaies / mégaphorbiaies) qui sont *a priori* non exploitées car situées dans les emprises de la LGV ou à leurs abords en bord de chemins (secteur Baudrecourt)].
  - Pour les bordures de fossés, cours d'eau, ... une fauche haute et tardive (de mi-septembre à fin janvier dans l'idéal), sinon selon le même principe que préconisé précédemment (HERBE<sub>06</sub>) est préconisée.
5. Restauration d'habitats : parmi les causes de disparition des habitats de l'espèce, il y a la disparition des prairies. La reconversion de cultures en prairies est donc une mesure possible. Il y a également

- l'évolution naturelle des milieux, comme la colonisation par les ligneux mais aussi l'évolution des prairies humides vers des roselières, peu accueillantes pour beaucoup d'espèces d'insectes. Certaines parcelles en déprise pourraient donc être restaurées en supprimant la végétation ligneuse pour retrouver une végétation herbacée (gyrobroyage ou coupe avec évacuation des rémanents). Un entretien extensif (pâturage ou fauche) peut aussi permettre de maintenir un habitat herbacé propice.
6. Eviter les plantations de ligneux en contexte favorable à l'espèce (peupliers notamment).

Pour l'Agrion de Mercure, il convient de :

- maintenir les fossés et ruisseaux « ouverts » (l'espèce recherche les secteurs les plus ensoleillés des cours d'eau et fossés. Donc il faut éviter de planter des ripisylves sur les secteurs propices à l'espèce et rouvrir certains tronçons pour recréer des zones de reproduction ou des corridors favorables (interventions entre la mi-septembre et le 1<sup>er</sup> mars) ;
- laisser la végétation hydrophytique se développer dans les fossés et ruisseaux. Le curage doit être réalisé de manière à entretenir la végétation hydrophytique sans la faire disparaître totalement (cf. paragraphe ci-dessous sur le curage). En effet, l'Agrion de Mercure a besoin de supports végétaux dans l'eau pour pondre (Berle dressé, Ache faux cresson, véroniques aquatiques...).
- Maintenir des zones refuges pour les adultes aux abords des ruisseaux et fossés (prairies extensives et bandes refuges herbacées comme pour le Cuivré des marais) ;
- Limiter les captages d'eau et les drainages impactant l'écoulement des fossés et ruisseaux ;
- Limiter l'usage des fertilisants, herbicides et phytosanitaires dans les prairies et aux abords des fossés et ruisseaux ;
- Limiter l'accès excessif du bétail au cours d'eau (pose de clôtures et aménagements d'abreuvoir type pompe à nez, par exemple) ;

Par rapport aux travaux de curage des fossés / émissaires agricoles, l'Agrion de Mercure est particulièrement concerné. Lorsqu'ils sont nécessaires sur des secteurs considérés comme favorables à l'espèce, des interventions douces et irrégulières sont recommandées :

- ⇒ Période idéale : mi-septembre à novembre ;
- ⇒ Sans surcreusement du « lit » ;
- ⇒ Intervention sur un tiers seulement, avec rotation sur 3 ans ;
- ⇒ De l'amont vers l'aval, pour permettre une meilleure recolonisation par la végétation aquatique et les individus.

## Flore

Le rapport rendu en décembre 2018 correspond à la synthèse des principaux résultats des investigations de terrain. Il sera amendé dans les prochains mois par des annexes techniques (méthodologies utilisées notamment). Les avis rendus sur cette première mouture du rapport par le CEN Lorraine (mail du 30 janvier 2019) seront pris en compte lors de l'élaboration de ces annexes techniques.

Se pose la question de la diffusion de la localisation précise de la Salicorne (espèce des prés salés récemment revue sur le site CEN de La Salière avec observation de quelques rares pieds en 2018 contre plusieurs mètres carrés au cours des années 1990). Le CEN Lorraine apportera ultérieurement les éléments de réponse concernant l'éventuelle diffusion cartographique de cette station dans le Docob.

De même la représentation cartographique proposée dans le Docob concernant les espèces remarquables des sites du CEN Lorraine devra être évaluée par le CEN Lorraine afin que l'ensemble des documents de gestion soient compatibles.



Pour les habitats communautaires présents au sein des sites gérés par le CEN Lorraine, les mesures mentionnées dans les plans de gestion seront reprises dans le Docob (homogénéisation des documents de gestion). La relecture des fiches action sera assurée par le CEN Lorraine.

En dehors des sites CEN Lorraine, des mesures de gestion seront proposées, notamment dans le cadre des MAE, selon les différents contrats éligibles. Un zonage priorisé sera également établi sur la base de la cartographie des habitats naturels.

Pour ce qui est des prés salés hors site du CEN Lorraine, un bilan des activités agricoles actuelles sera réalisé au préalable. Par exemple, il conviendra de contacter Mr Deshayes qui gère actuellement les parcelles salées situées au sud du Pré Richary.

Concernant l'évolution diachronique des écosystèmes salés depuis 2001, Christelle Jager réalisera une analyse plus fine à l'échelle de la vallée. Pour ce faire, une approche cartographique par le biais des photographies aériennes doit être menée (analyse diachronique). Il est en effet important de statuer sur l'évolution des surfaces d'habitats salés à l'échelle de la vallée, même si la présente étude ne s'intègre par dans le cadre d'un renouvellement de Docob. A noter que les mesures compensatoires à l'implantation de la LGV sont quant à elles difficiles à évaluer et dépassent le cadre du Docob.

Dans le cadre des acquisitions foncières visant à renforcer la protection des prés salés, les parcelles concernées seront ciblées (numéro parcellaire, surface, ...) afin de cartographier les sites à acquérir dans l'objectif d'une rétrocession au CEN Lorraine. A noter que les baux agricoles doivent être pris en compte dans cette démarche.

De même les parcelles prairiales en périphérie de la tourbière de Château-Bréhain pourraient être proposées à l'acquisition (zone tampon autour de la tourbière). Dans le cas d'une gestion par le CEN Lorraine, un cahier des charges serait établi par le CEN Lorraine et la gestion des sites prairiaux pourrait être confiée aux exploitants actuels dans la mesure du possible.

Une réflexion serait à mener concernant la modification du périmètre Natura 2000 afin de mettre en cohérence la réalité du terrain avec les limites cadastrales.

→ Mise en cohérence du périmètre Natura 2000

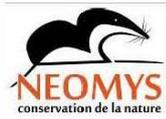
### **Cours d'eau**

En décembre 2015 un problème de moine lors de la vidange de l'étang de la Mutche a engendré un largage de vase dans la Rotte. Un engorgement important a été observé dans le cours d'eau (jusqu'à 40 cm après inondation). Cet accident a vraisemblablement eu un impact sur la Rotte, d'autant qu'aucune analyse des sédiments n'a été réalisée à l'époque.

Des mesures de suivi de la qualité de l'eau, au regard des pollutions identifiées, pourraient être proposées (2020 et 2025 par exemple).

### **Communication, sensibilisation, tourisme**

Suite à la demande des élus sur une éventuelle ouverture au public de la tourbière de Château-Bréhain, cette solution n'est pas envisageable au regard de la sensibilité du site au piétinement. Ponctuellement, pour les habitants, des animations grand public sont mises en place par le CENL. Si des élus souhaitent y faire une visite, ils devront solliciter le CENL également.



Si une amélioration des circuits de promenade et/ou randonnée était proposé, il serait préférable de se focaliser sur une découverte de la vallée, des paysages, du cycle de l'eau, de la gestion des habitats, sans que cela incite le public à pénétrer dans des prairies de fauche ou autre habitats sensibles. La pose de panneaux n'est pas souhaitable et il conviendrait de privilégier des animations encadrées. A noter que les panneaux d'information positionnés au niveau des sites du CEN Lorraine sont vieillissants.

A noter la présence d'un sentier balisé sur le territoire du DUF au niveau de la vallée de l'Aisne (circuit de Herry de 6 km - [http://www.dufcc.com/site/loisirs\\_randonnees\\_pedestres.php](http://www.dufcc.com/site/loisirs_randonnees_pedestres.php)).

Au regard des projets publics prévus en zone N2000 (STEP Saint-Epvre...), il serait pertinent de prévoir une mesure ou une recommandation visant à éviter les projets en zone sensible.

Par ailleurs, un courrier sera envoyé via la DREAL pour recenser les éventuels projets en cours sur le territoire (STEP, lagunage, aménagements divers et urbanisme, vente/achat de parcelles...).

### **Rôle et projets du syndicat de rivière SEV3Nied**

Le syndicat de rivière a un projet important sur la Rotte, de renaturation et de reconnexion des lits mineur et majeur pour la gestion des inondations, sur des secteurs d'incisions. L'objectif est de renaturer le cours d'eau et d'assurer sa continuité écologique, suite à la première phase de travaux menées en 2013.

Des travaux sont également envisagés sur les cours d'eau aux abords de la tourbière de Château-Bréhain. Le CEN Lorraine a été consulté et les opérations envisagées n'auront pas d'impact sur la tourbière (alimentée par la nappe et non par le cours d'eau).

Sur la Nied, il y a surtout eu de petits travaux d'entretien (enlèvement d'embâcles, plantations).

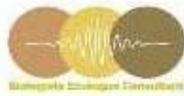
Il est possible de réaliser des acquisitions foncières justifiées par des besoins liés à la GEMAPI (fonctionnalités des cours d'eau et des zones humides). Ces acquisitions pourraient permettre de favoriser des habitats d'intérêt communautaire, voire d'améliorer les caractéristiques écologiques de certains cours d'eau (reméandrage...).

Des pêches électriques ont été réalisées en 2018 sur la Rotte (2 pêches), les résultats seront transmis à Iris conseil pour intégration au Docob.

### **RELEVÉ DE DÉCISION DES ACTIONS À MENER**

Action	Responsable
Envoi des éléments relatifs aux pêches électriques de 2018	SEV3Nied
Préparation d'un courrier pour envoi à DREAL, demande projets des communes et CC	Iris conseil
Envoi de la couche SIG du Castor à SEV3Nied, après autorisation par la DREAL Grand Est	Cénose
Avis sur la représentation graphique des stations d'espèces remarquables sur les sites CEN Lorraine + avis sur la diffusion dans le Docob de la station de Salicorne sur le site La Salière	CEN Lorraine

## Annexe 7 Comité de pilotage du 15/05/2018



**Intitulé de l'affaire :** Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100231 "Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied"

**N° de l'affaire :** MZ849-57

## COMPTE-RENDU DE REUNION

### COMITE DE PILOTAGE N°1

Date de la réunion: 15 mai 2018

**Objet : Réunion du comité de pilotage pour le lancement de la démarche d'élaboration du Docob**

Lieu : Foyer Socio-culturel d'HERNY

Rédaction : Amélie SCHMIDT

## ORDRE DU JOUR

La présente réunion constitue la première réunion du comité de pilotage, à l'occasion du démarrage de la démarche d'élaboration du Document d'objectifs ("DOCOB") du site Natura 2000.

Les points suivants y seront abordés :

- **Accueil**
- **Introduction**
  - o Tour de table
  - o Objectifs de la réunion
- **Présentation des acteurs de l'élaboration du Docob et des rôles respectifs**
- **Présentation de Natura 2000**
  - o La politique Natura 2000
  - o Le site Natura 2000
  - o La démarche sur le site
- **Validation des outils communication à diffuser**
- **Objet et lieu de la prochaine réunion du Copil**

## PARTICIPANTS

*La feuille de présence avec les différents contacts est ajoutée en annexe du présent compte-rendu.*

Amélie	SCHMIDT	Chargée d'études-Chef de projet	Iris Conseil
Elia	BOURDY	Assistante chargée d'études	Iris Conseil
Julian	PICHENOT	Ingénieur écologue	B.E.C
Christelle	JAGER	Chef de projet	Cénose
Anthony	JAMAIN	Responsable service urbanisme	CC du Sud Messin
Anne	DISS	Chargée de mission	CEN Lorraine
Catherine	HUEL-SCHROEDER	Responsable antenne S/P	S/P Sarrebourg Château Salins

Gaëtan	BOUTEILLEN	Technicien	FDC 57
Astride	ERMAN	Chargée de mission	DREAL GE
David	SCHNEIDER	Chargé de mission Natura 2000	DDT 57
Claude	DULAMON	Sous-Préfet	Sous-préfecture de Forbach-Boulay
Michel	HOMBOURGER	Maire	Mairie de HERNY
Patrick	JOUAN	Adjoint	Mairie de REMILLY
Evelyne	KIEFFER	Adjointe	Mairie de REMILLY
Marie Claude	SCHARFF	Ajointe	Mairie de REMILLY
Laurent	KOBES	Technicien	SEV3 Nied
Jérôme	HOLZ	Technicien	SEV3 Nied
David	GENSON	Maire adjoint	VITTONCOURT
Olivier	HENRION	Représentant	District urbain de Faulquemont
Bernard	JACQUOT	Vice-président	SEV3 Nied
Jean	MARINI	Président	SEV3 Nied
Alexandre	SAMSON	Adjoint	Mairie de HERNY
Martial	COLASSE	Maire	Château-Bréhain
Christine	ROYER	Correspondante	Républicain Lorrain

## INTRODUCTION ET PRESENTATION

Mme le Sous-Préfet introduit la réunion et remercie M. le Maire d'Herny pour son accueil.

La présentation, sous forme de diaporama, est réalisée par Mme SCHMIDT d'Iris conseil, avec l'intervention des bureaux d'études faune et flore : Mme JAGER (Cénose) et M. PICHENOT (BEC).

Sur le thème de la biodiversité, des précisions sont apportées. Mme JAGER indique les études en cours vont permettre de mettre à jour les données récoltées lors d'études déjà réalisées à partir des années 2000.

L'intérêt de la présence de chaque espèce sur le site (appelé "patrimonialité") sera déterminé, entre autres, à partir de listes d'espèces, nationales et régionales.

M. PICHENOT confirme que la même démarche est réalisée pour la faune. Des espèces dont la présence est suspectée au regard des habitats susceptibles de leur convenir seront également recherchées, comme les amphibiens. Les espèces d'oiseaux n'ayant pas été prises en compte pour la désignation du site Natura 2000 (site désigné sur la base de la Directive Habitats-Faune-Flore), ils ne feront pas l'objet d'inventaires exhaustifs. Toutefois, dans la mesure où certaines espèces rares et/ou sensibles comme le Courlis cendré ou le Râle de genêts sont fortement liés à des habitats particuliers présents dans le site, ces espèces feront l'objet d'une recherche particulière. Les autres espèces d'intérêt local et régional seront également recensées.

La présentation est ajoutée en annexe. *Une mise à jour sur quelques données a été faite sur les diapositives 10, 11 et 20.*

## ECHANGES SUR LA POLITIQUE NATURA 2000 ET LA DEMARCHE SUR LE SITE

Mme le Sous-Préfet s'interroge sur la possible inquiétude que peut générer le terme de "contrat ni-ni" (ni agricole ni forestier). Mme SCHMIDT explique que c'est au contraire une opportunité pour les acteurs du territoire qui ne sont ni exploitants agricoles ni propriétaires forestiers de pouvoir s'engager sur des contrats.

Au sujet de la présence de scientifiques sur le terrain dans le cadre des inventaires écologiques, la question est posée sur l'accès aux propriétés privées. Mme ERMAN indique qu'un arrêté a été pris et que chaque personne

dispose d'un ordre de mission lui permettant d'accéder aux propriétés privées dans le périmètre du site, dans le cadre de cette mission scientifique. Cet arrêté a été envoyé par courrier en date du 20 mars à l'attention de chaque maire des communes concernées.

Il est demandé à ce que ce courrier soit renvoyé par e-mail, avec demande d'affichage et de communication.

Une remarque est également soulevée sur le fait que les utilisateurs et gestionnaires (agriculteurs et chasseurs notamment) n'ont pas connaissance de la présence de scientifiques sur le terrain.

Dans la mesure où il n'est pas possible de prévenir ces acteurs de manière exhaustive, il est demandé à ce que les maires soient informés des dates de passages et communiquent cette information aux personnes susceptibles d'être concernées.

Mme JAGER et M. PICHENOT précisent que les conditions météorologiques rendent impossible une communication de dates de passage plusieurs jours à l'avance. Au mieux, une période de passage souhaitée peut être indiquée, avec une confirmation la veille du jour de passage.

Les adresses mails des mairies seront utilisées, à défaut d'autres moyens simples et efficaces de communication.

Un adjoint de la commune de Rémyilly demande quelle est la place du Conservatoire des Espaces Naturels dans la démarche, notamment de par son rôle actuel sur des prés salés de Rémyilly, mais également sur le marais de Château-Bréhain. Mme DISS explique que le CEN est propriétaire, locataire et/ou gestionnaire de ces espaces. Il est également en possession de nombreuses données naturalistes.

Dans le cadre de la démarche Natura 2000, il sera contacté en tant que personne ressource pour la collecte d'informations, ainsi qu'en tant qu'acteur local pour l'analyse des enjeux et les propositions de mesures.

## ECHANGES ET VALIDATION DU BULLETIN D'INFORMATION

Le projet de bulletin d'information, informant de la prochaine réunion publique et devant être distribué dans les boîtes aux lettres des habitants dans les communes concernées par le site Natura 2000, est présenté pour avis et validation.

A noter que cette "validation" n'a pas de valeur juridique (au contraire de la future approbation du document d'objectifs, par exemple) car il s'agit d'une démarche de concertation. Elle vise à inclure chaque acteur local du site dans la démarche, avec un droit de regard et la possibilité d'apporter des remarques éléments complémentaires pour améliorer ces supports, notamment avant leur diffusion publique.

Mme le Sous-Préfet confirme que la démarche d'élaboration du Docob se construit ensemble.

Des remarques sur le contenu sont formulées :

- légèrer la carte
- supprimer "La Vignotte"
- faire mieux ressortir les noms des communes
- le contact (en cours de réflexion) sera ajouté
- une notion de sensibilité du site et d'aspect protection/règlementaire sera formulée (*de manière brève et simple*)

Il est convenu que ce document sera soumis à la lecture et à l'avis des collectivités non présentes au Copil avec la **date butoir du 24 mai** pour leurs éventuelles remarques. Il sera transmis par e-mail.

## ECHANGES ET VALIDATION DU GLOSSAIRE

Le glossaire ne soulève aucune remarque de fond.

Le projet soumis en réunion n'est pas imprimé au format final (livret A5) mais le visuel est en taille réelle.

## ECHANGES ET VALIDATION SUR LA REUNION PUBLIQUE

Les objectifs de la réunion publique sont présentés.

La commune de Rémilly, par la voix des adjoints au maire, se propose d'accueillir la réunion publique dans l'Espace Sport et Loisirs.

**La date et l'horaire de la réunion publique sont fixés au mardi 12 juin de 18h à 20h.**

Mme ROYER, correspondante du Républicain Lorrain, sera présente et propose de faire paraître l'information dans la presse.



## Plan

### Plan de la présentation

1. Acteurs de l'élaboration du Docob
2. Politique Natura 2000
3. Site Natura 2000
4. Démarche sur le site
5. Validation des prochains outils de communication
6. Prochaine réunion du Copil

### 1- Les acteurs

#### L'Etat

- **Sous-Préfet** : représentant de l'Etat au niveau local
- **Préfet** : représentant de l'Etat au niveau départemental
- **DDT** : assure le suivi de la politique Natura 2000 sur le site (élaboration du Docob, animation)
  - Autorité administrative
- **DREAL** : service déconcentré de l'Etat au niveau régional
  - S'assure des atteintes des objectifs fixés par l'Europe
  - Accompagne la mise en œuvre des Docob

### 1- Les acteurs

#### Les bureaux d'études

##### → Opérateur

- **Iris conseil** : mandataire du marché
  - Animation de l'élaboration du Docob
  - Coordination de la rédaction
  - Rédaction des éléments socio-économiques et générauxAmélie SCHMIDT
- **Sous-traitants** :
- **Cénose** : flore et habitats naturels
  - Inventaires
  - RédactionChristelle JAGER
- **BEC** : entomofaune (insectes) + avifaune (oiseaux) et herpétofaune (reptiles/ amphibiens)
  - Inventaires
  - RédactionJulian PICHENOT
- **NEOMYS** : avifaune (oiseaux), herpétofaune (reptiles/ amphibiens), Castor
  - Inventaires
  - RédactionMatthieu GAILLARD

### 2 - La politique Natura 2000

L'objectif n'est pas de mettre la nature "sous cloche"...

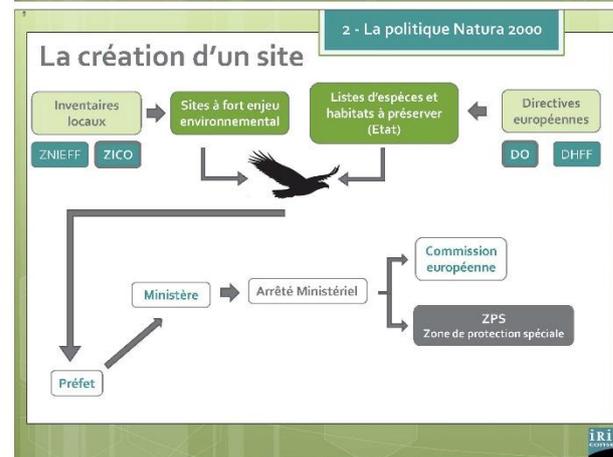
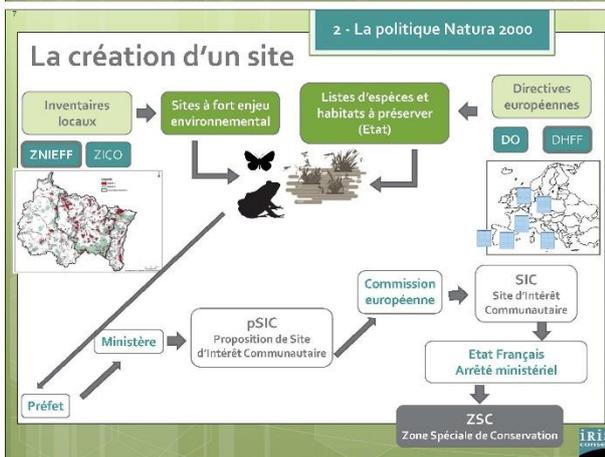
... mais de s'appuyer sur les acteurs économiques, les utilisateurs et gestionnaires des espaces naturels et ruraux ...

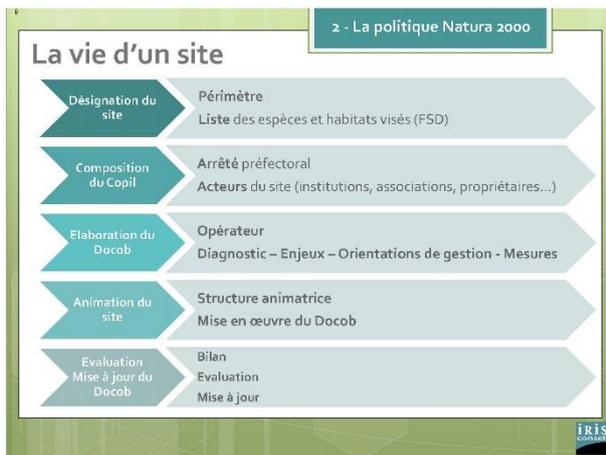
... pour préserver les espèces et les habitats ...

... en maintenant les activités présentes sur le site.

### 2 - La politique Natura 2000

#### Les directives européennes





## 2 - La politique Natura 2000

### Les outils d'animation

CONTRATS CHARTRE ANIMATION LOCALE COMMUNICATION SENSIBILISATION SUIVI SCIENTIFIQUE

- Entre le préfet et le titulaire de droits réels et personnels
- Parcelles incluses dans le site
- Engagements en faveur d'habitats, espèces et habitats d'espèces ciblées
- Contrepartie financière d'engagements volontaires
- Mesures à but non productif
- Financements Etat + Europe
- Engagement sur 5 ans (sauf exceptions)
- Cahier des charges

**Agricole** → Milieu agricole (parcelle déclarée à la PAC)  
MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques  
Absence de fertilisation, retard de fauche...

**Forestier** → Milieu boisé  
Entretien ou restauration de ripisylve, développement de bois sénescents (30 ans), régénération dirigée...

**Ni-ni** → Parcelles non éligibles pour les autres contrats  
Entretien ou restauration de ripisylve, lutte contre les espèces indésirables, création de mares, ouverture d'un milieu...



## 2 - La politique Natura 2000

### Les outils d'animation

CONTRATS CHARTRE ANIMATION LOCALE COMMUNICATION SENSIBILISATION SUIVI SCIENTIFIQUE

Engagements simples de « bonnes pratiques » compatibles avec les objectifs du DOCOB

- Parcelles incluses dans le site
- Engagement sur 5 ans
- Pas de contrepartie financière (mais exonération de TFNB)
- Encourager la poursuite et le développement des pratiques favorables à la conservation des habitats et des espèces
- Engagements et recommandations « à faire » ou « à ne pas faire »

**Milieux** → Milieux ouverts, cours d'eau, milieux forestiers, plans d'eau...  
Ne pas introduire d'espèces exotiques, ne pas combler les mares, maintenir des zones de végétation aquatique flottante, préserver les haies...

**Activités** → Chasse, pêche, randonnée, kayak...  
Communiquer sur la fragilité du site, être discret en période de reproduction d'espèces sensibles, éviter de stationner sur certaines zones...



## 2 - La politique Natura 2000

### Les outils d'animation

CONTRATS CHARTRE ANIMATION LOCALE COMMUNICATION SENSIBILISATION SUIVI SCIENTIFIQUE

- Réunions publiques
- Animations grand public
- Formation d'acteurs locaux (professionnels du tourisme, associations sportives...)
- Bulletins d'information
- Articles de presse
- Projets pédagogiques avec les écoles
- Accompagnement sur des projets (urbanisme, aménagement...)
- ...



## 2 - La politique Natura 2000

### Les outils d'animation

CONTRATS CHARTRE ANIMATION LOCALE COMMUNICATION SENSIBILISATION SUIVI SCIENTIFIQUE

- Amélioration des connaissances
  - Compléments d'inventaires, mise à jour de la cartographie, fonctionnement des milieux, connaissance des espèces
- Suivi et analyse
  - Expérimentation des mesures, suivi de leurs effets et efficacité
- Evaluation
- Mutualisation des données



## 3 - Le site Natura 2000

### Périmètre

737 ha

11 communes  
Adaincourt  
Baudrecourt  
Château-Bréhain  
Chenois  
Han-sur-Nied  
Herny  
Rémyilly  
Saint-Epvre  
Vatimont  
Vittoncourt  
Voimhaut

Marais de Vittoncourt

Tourbière de Château-Bréhain

Côte de Delme




## 3 - Le site Natura 2000

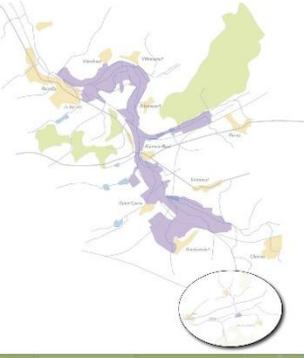
### Occupation du sol

Un site principalement agricole (98%)

Avec de nombreux étangs et cours d'eau / fossés

214 ha d'habitats d'intérêt communautaire

1 tourbière gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine




## 3 - Le site Natura 2000

### Les habitats

La rivière

- Lit mineur de la Nied française
- Végétation typique de la rivière

Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculus fluitans* et du *Callitriche-Batrachium* 7,37 ha

Dans quelques zones de la plaine alluviale : Fiches herbacées humides

Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin 7,37 ha




3 – Le site Natura 2000

## Les habitats

- **Les prairies**
  - Des pratiques agricoles adaptées aux contraintes physiques du milieu

Prairies de fauche de basse altitude (*Alopecurus pratensis*, *Sanguisorba officinalis*) 177 ha



- **Le sel**
  - Alternance de couches de sel et de marnes
  - L'eau remonte à la surface chargée en sel
  - Prairies « halophiles » à Jonc de Gérard

Prés salés intérieurs 22 ha



iris conseil

3 – Le site Natura 2000

## Les habitats

- **Le marais de Château-Bréhain**
  - Tourbière alcaline (≠ acide)

Gestion par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine depuis 2015

Bas-marais alcalin 4 ha




iris conseil

3 – Le site Natura 2000

## Les espèces végétales

Liées aux zones humides :

- Stellaire des marais
- Euphorbe des marais




Liées au sel :

- Aster maritime
- Jonc de Gérard
- Troscart maritime
- Spergulaire du sel
- Renoncule sarde

Liée aux pratiques agricoles :

- Laïche à épis d'orge

iris conseil

3 – Le site Natura 2000

## Les espèces animales

Le Cuivré des marais



L'Agrion de Mercure



Poissons :

- Bouvière
- Chabot commun
- Loche de rivière

iris conseil

4 – La démarche sur le site

## Ce qu'il s'est passé jusqu'à présent

Désignation du site

- 2002 : Proposé à la Commission Européenne (pSIC)
- 2004 : Confirmation du classement (SIC)
- 2008 : Désignation comme ZSC

Composition du Copil

- 2010 : Arrêté préfectoral

Elaboration du Docob

- 2015 : Elaboration d'un plan de gestion pour le marais de Château-Bréhain
- 2018 : Choix d'un opérateur

iris conseil

4 – La démarche sur le site

## Les prochaines étapes

Composition du Copil

- 2018 : Mise à jour de l'arrêté préfectoral

Elaboration du Docob 2018 - 2019

- Inventaires de terrain : Etat des lieux
- Analyse du contexte
- Identification des enjeux
- Identification des leviers et freins
- Propositions de mesures

Animation

iris conseil

4 – La démarche sur le site

## Les prochaines étapes

2018

- Réunion du Copil : Lancement de la démarche, validations
- Bulletin d'information : Présentation de la démarche, invitation
- Réunion publique : Présentation animée de la démarche
- Groupes de travail : Recueil des éléments de contexte
- Réunion du Copil : Validation intermédiaire

2019

- Réunion du Copil : Validation du Docob + prochaines étapes
- Bulletin d'information : Présentation du site et perspectives, invitation
- Réunion publique : Présentation du Docob

Animation

iris conseil

5 – Validation des outils

## Bulletin d'information

Objectifs :

- ↳ Informer sur la politique Natura 2000 et les actions en cours
- ↳ Informer sur le site (carte, espèces, milieux naturels)
- ↳ Inviter à la réunion publique

Format :

- ↳ Feuille (A3 plié)
- ↳ Distribution en boîtes aux lettres + exemplaires en mairie

Délais :

- ↳ Validation du principe : aujourd'hui
- ↳ Remarques éventuelles sur le projet : fin de semaine (20 mai)
- ↳ Reprises et impression : semaine du 21 mai
- ↳ Diffusion : semaine du 28 mai

iris conseil

## Réunion publique

### Objectifs :

- ↳ Informer sur la politique Natura 2000 et les actions en cours
- ↳ Informer sur le site (espèces, milieux naturels, enjeux, lien socio-éco)
- ↳ Échanger

### Format :

- ↳ Réunion en fin de journée    ↳ Animation participative
- ↳ Salle communale

### Les pistes actuelles de réflexion :

- Quelques diapositives d'information
  - Un Quizz
- Des questions / réponses
- Un glossaire distribué à la sortie

## Réunion publique

### Délais :

- ↳ Validation du principe : aujourd'hui
- ↳ Choix du lieu : aujourd'hui
- ↳ Propositions diverses : fin de semaine (20 mai)
- ↳ Validation du support de présentation : DREAL / DDT
- ↳ Déroulement : semaine du 4 ou du 11 juin

## Annexe 8 Comité de pilotage du 04/06/2019

**Intitulé de l'affaire :** Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100231 "Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied"

**N° de l'affaire :** MZ849-57

## COMPTE-RENDU DE REUNION

### COMITE DE PILOTAGE N°2

Date de la réunion : 4 juin 2019

**Objet : Réunion du comité de pilotage pour la présentation et la validation des objectifs**

Lieu : Salle de la Boule Joyeuse à Vittoncourt

Rédaction : Amélie SCHMIDT – Iris conseil

## ORDRE DU JOUR

La présente réunion constitue la seconde réunion du comité de pilotage, à l'occasion de l'avancement de la démarche d'élaboration du Document d'objectifs ("DOCOB") du site Natura 2000.

Les points suivants y seront abordés :

- **Introduction**
  - o Tour de table
  - o Objectifs de la réunion
- **Rappels sur la démarche en cours**
- **Retour sur les groupes de travail**
- **Retour sur les inventaires de terrain**
- **Enjeux du site**
- **Réflexion sur les objectifs et mesures**
- **Prochaine réunion du Copil**

## PARTICIPANTS

La feuille de présence avec les différents contacts est ajoutée en annexe du présent compte-rendu.

Amélie	SCHMIDT	Chargée d'études-Chef de projet	Iris Conseil
Christelle	JAGER	Chef de projet	Cénose
Gaëlle	SCHMITT	Chargée de mission	CEN Lorraine
Catherine	HUEL-SCHROEDER	Responsable antenne S/P	S/P Sarrebourg Château Salins
Astride	ERMAN	Chargée de mission	DREAL GE
David	SCHNEIDER	Chargé de mission Natura 2000	DDT 57
Marie Claude	SCHARFF	Ajointe	REMILLY
Maud	COLAUTTI	Animatrice Natura 2000	SEV3 Nied
Jérôme	HOLZ	Technicien	SEV3 Nied
Jean	MARINI	Président	SEV3 Nied
Daniel	GENSON	Adjoint	VITTONCOURT

Alexandre	SAMSON	Adjoint	Mairie de HERNY
Martial	COLASSE	Maire	Château-Bréhain
Danièle	STAUB	Vice-Présidente	CCDUF
Jérôme	NOIREZ	Elu	Chambre d'agriculture 57
Loïc	HOCQUART	Elu	Jeunes Agriculteurs 57
Peggy	SKRIBLAK	Adjointe	HAN-SUR-NIED
Paul	LANG	Maire	VITTONCOURT

## INTRODUCTION ET PRESENTATION

M. SCHNEIDER introduit la réunion et remercie la commune de Vittoncourt pour son accueil. Il excuse également l'absence de Mme le Sous-Préfet retenue par d'autres obligations.

La présentation, sous forme de diaporama, est réalisée par Mme SCHMIDT d'Iris conseil, avec l'intervention des bureaux d'études faune et flore représentés par Mme JAGER (Cénose).

Le diaporama est ajouté en annexe.

## ECHANGES

Les agriculteurs présents estiment que la maîtrise foncière, comme moyen de préservation des prés salés, peut être un message négatif, « péjoratif », envoyé aux exploitants agricoles vis-à-vis de leurs pratiques.

Mme JAGER et Mme SCHMITT (CENL) précisent que cela n'a rien de négatif, mais qu'il s'agit de pouvoir avoir une vision à long terme sur ces habitats du fait de la maîtrise foncière. Par ailleurs, il n'est pas question de droit de préemption, d'expropriation ou de nouvelles obligations vis-à-vis des propriétaires et/ou exploitants en place. Dans le cas où des terrains agricoles (prés salés) seraient acquis par le CEN Lorraine dans un objectif de conservation, des pratiques agricoles seraient maintenues sur les parcelles suite à la mise en place d'une convention avec un exploitant agricole, selon un cahier des charges écologique.

La démarche est faite avec des agriculteurs volontaires pour adapter leurs pratiques sur ces parcelles salées.

Mme ERMAN précise qu'une fois le Docob validé (2020), des mesures complémentaires pourront être ajoutées annuellement, après validation par le comité de pilotage. Ainsi, même si le Docob en cours d'élaboration n'aborde pas certaines thématiques, des compléments pourront y être apportés au cours des prochaines années.

Le cahier des charges fixant les mesures permettant une contractualisation fait partie intégrante du DOCOB. Il peut néanmoins faire l'objet d'une modification pour permettre le cas échéant de passer des contrats visant des mesures qui ne figureraient pas dans la version initiale. Ce type de modification fait l'objet d'une validation par le comité de pilotage

La question de la gestion des fossés, évoquée en groupe de travail « Agriculture », est abordée. Les communes confirment également leur responsabilité et leurs interrogations sur l'entretien des fossés et la réglementation. Les Jeunes Agriculteurs et le SEV3 Nied travaillent déjà ensemble sur ce sujet, avec des réunions semi-publiques notamment. Il sera donc nécessaire de lier les fiches actions du Docob à cette dynamique locale.

Un exploitant fait état d'une alerte lors de la déclaration PAC sur des parcelles situées en zone Natura 2000, avec une interdiction de labour. M. SCHNEIDER se renseignera auprès des services de la DDT pour savoir ce qu'il en est exactement.

## PROCHAIN COPIL

Le prochain Copil aura pour objectif de valider le document d'objectifs et de désigner une structure porteuse pour l'animation. L'enjeu est donc important.

Il sera de préférence organisé en décembre 2019.

Une réunion publique sera également à organiser à l'issue de la validation du Docob par le comité de pilotage.

La commune de Vittoncourt se propose d'accueillir le prochain Copil dans la salle de la Boule Joyeuse.



### Plan

## Plan de la présentation

1. Introduction
2. Objectifs de la réunion
3. Rappels sur la démarche en cours
4. Retour sur les groupes de travail
5. Retour sur les inventaires de terrain
6. Enjeux du site
7. Réflexion sur les objectifs et mesures
8. Prochaine réunion du Copil

### 1- Introduction

## Introduction

### 2- Objectifs de la réunion

## Comité de pilotage intermédiaire

- Présentation de l'avancement
- Validation des orientations pour les objectifs et mesures

### 3- Rappel sur la démarche

## Rappel sur la démarche en cours :

<p>Elaboration du Docob</p> <p>Composition du Copil</p> <p>Elaboration du Docob 2018 - 2019</p>	<p><b>2015</b> : Elaboration d'un plan de gestion pour le marais de Château-Bréhan</p> <p><b>2018</b> : Choix d'un opérateur</p> <p><b>2018</b> : Mise à jour de l'arrêté préfectoral</p> <p>Inventaires de terrain : Etat des lieux Analyse du contexte Identification des enjeux Identification des leviers et freins <b>Propositions de mesures</b></p>
---	--

### 4- Retour sur les groupes de travail

## Groupes de travail

### Groupe de travail EAU (12/11/2018)

- 21 structures ou personnes ressources invitées
- 3 personnes présentes :
  - DDT
  - Commune de Vittoncourt
  - Personne ressource (M. Lumet)

### Synthèse des échanges :

- Animation sur le site (via la mairie) : sensibilité des milieux ? fréquence ? aménagements ?
- maîtrise via une charte ?
- gestion CEN facilitateur
- mesures visant à atteindre le bon Etat DCE ? Campagnes de suivi ?
- point à faire avec le syndicat de rivière sur les programmes passés/en cours/à venir (ripisylve + GEMAPI)

### 3- Rappel sur la démarche

## La vie d'un site

<p>Désignation du site</p> <p>Composition du Copil</p> <p>Elaboration du Docob</p> <p>Animation du site</p> <p>Evaluation Mise à jour du Docob</p>	<p>Périmètre Liste des espèces et habitats visés (FSD) ✓</p> <p>Arrêté préfectoral Acteurs du site (institutions, associations, propriétaires...)</p> <p>Opérateur Diagnostic – Enjeux – Orientations de gestion - Mesures ⏸</p> <p>Structure animatrice Mise en œuvre du Docob</p> <p>Bilan Evaluation Mise à jour</p>
--	---

### 4- Retour sur les groupes de travail

## Groupes de travail

### Groupe de travail TOURISME / LOISIRS (22/11/2018)

- 21 structures ou personnes ressources invitées
- 2 personnes présentes :
  - Commune de Vittoncourt
  - Personne ressource (M. Petitjean)

### Synthèse des échanges :

- accès aux berges et clôture des pâtures en arrière saison : peut être problématique
- quads sur chemins en bord de Nied
- chaulage régulier des étangs
- étangs extérieurs au site : sensibilisation ?
- lien avec Fédé de pêche pour alevinage de la Nied (compensation des prises de pêche)
- chemins existants et panneaux d'info mais pas de cheminement identifié + secteurs dangereux (RD, LGV) + zones inondables
- 1 restaurant à Han-sur-Nied et 1 association de randonneurs à Rémilly pour relai local

4- Retour sur les groupes de travail

## Groupes de travail

### Groupe de travail AGRICULTURE (19/11/2018)

- > 22 structures ou personnes ressources invitées
- > 4 personnes présentes :
  - DDT
  - Chambre d'Agriculture
  - Personnes ressources (M. Surlutte et M. Laurillard)

**Synthèse des échanges :**

- mesures calendaires inadaptées
- utilisation régulière et modérée du fumier (selon les exploitants)
- attente de valorisation des bonnes pratiques actuelles
- problématiques sur les parcelles voisines (retournement bandes enherbées et prairies, fertilisation, ...)
- difficultés à anticiper les priorités et modalités des MAEC 2020
- travail du syndicat de rivière avec les agriculteurs à identifier (+ analyse des résultats)
- prise en compte du Castor si plantations
- adhésion aux idées de bandes refuges, mesures mares/haies, richesse floristique

iris

4- Retour sur les groupes de travail

## Groupes de travail

### Groupe de travail AGRICULTURE (14/03/2019 à Rémyilly)

- > + de 80 structures ou personnes ressources invitées
- > 15 personnes présentes :
  - DDT
  - Commune de Rémyilly
  - 13 exploitants agricoles

**Synthèse des échanges :**

- Complexité et flou réglementaire sur l'entretien des fossés et enlèvement embâcles
- Nécessité de communication sur Natura 2000 (démarche, réglementation, enjeux, mesures)
- Retours d'expériences souhaités
- Gestion de la ripisylve qui se développe trop largement dans certains secteurs
- Mesures de bandes refuges, mise en défens plutôt bien perçues, proposition d'un retard de fertilisation

iris

5- Retour sur les inventaires

## Inventaires de terrain

### o Flore et habitats naturels : Cénose

- o Mai à septembre 2018
- o Conditions climatiques « singulières »
- o Espèces végétales remarquables
- o Habitats d'intérêt communautaire

iris

5- Retour sur les inventaires

### o Plantes remarquables : Cénose



ont été observés dans le prés salés

34 espèces remarquables connues parmi lesquelles 30 ont été revues en 2018 ou validées par le CEN Lorraine

Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic.

iris

5- Retour sur les inventaires

### En vallée de la Nied



Le Silaüs des prés a été observé dans les prairies humides

Le Saxifrage granulé se développe dans les prairies plus sèches

L'Euphorbe des marais localisée en bordure de fossé Protégée en Lorraine

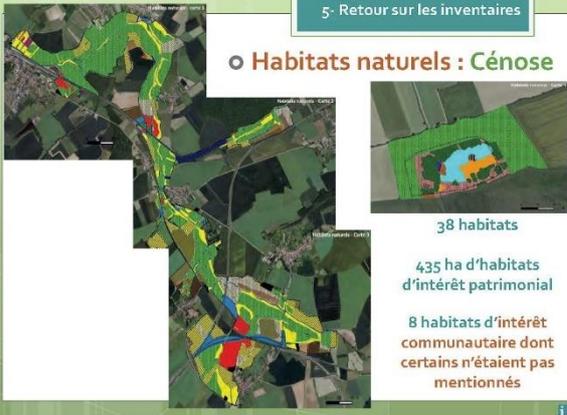
La Laiche à épis d'orge se plaît dans les pâtures Protégée en France

Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic.

iris

5- Retour sur les inventaires

### o Habitats naturels : Cénose



38 habitats

435 ha d'habitats d'intérêt patrimonial

8 habitats d'intérêt communautaire dont certains n'étaient pas mentionnés

iris

5- Retour sur les inventaires

### Au sein du Marais de Château-Bréhain (données du CEN Lorraine)



Le Jonc des chaisiers glauque

L'Oenanthe de lachenal

L'Ophioglosse commun

Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic.

iris

5- Retour sur les inventaires

### o Habitats naturels



Prés salés intérieurs

Rivières des étages pluviaux à montagnard avec végétation du *Ranunculus fluitans* et du *Callitriche-Botrychion*

Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets pluviales et des étages montagnard à alpin

Mais aussi :  
- Prairies à Molinia sur sol calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (*Molinia caerulea*)  
- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. en mosaïque avec les prairies à Molinia  
- Végétations à Marisque  
- Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes

iris

5- Retour sur les inventaires

## Inventaires de terrain

o **Entomofaune** (insectes) : **BEC**

- Avril à septembre 2018
- 3 espèces d'intérêt communautaire ont été observées



**Le Cuvré des marais**  
a été observé dans les prairies du site et sur le marais de Château-Bréhain



**L'Agrien de Mercure**  
présente une population importante dans le secteur d'Herny (Aisne)



**Le Lucane cerf-volant**  
fréquente les vieux arbres dans le massif de Hénilly

Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic. iris

5- Retour sur les inventaires

## Avifaune (oiseaux)

Espèces de la Directive Oiseaux observées :



**La Cigogne blanche**  
s'alimente fréquemment dans les prairies du site



**La Grue cendrée et La Grande Aigrette**  
fréquentent prairies et cultures en automne et en hiver



**Le Milan noir**  
Niche au bord de la Rotte et s'alimente dans les prairies



**Le Martin-pêcheur**  
peut-être nicheur sur le site, fréquente la Nied

Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic. iris

5- Retour sur les inventaires

## Inventaires de terrain

o **Avifaune** (oiseaux) : **NEOMYS + BEC**

- Février à septembre 2018
- 2 matinées spécifiques + observations lors des passages pour les autres groupes
- Espèces prairiales ciblées

Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic. iris

5- Retour sur les inventaires

## Avifaune (oiseaux)

Espèces de la Directive Oiseaux observées :



**Le Pic mar**  
Niche dans le massif forestier de Hénilly



**La Pie-grièche écorcheur**  
fréquente les secteurs ouverts avec des haies et buissons épineux



**Le Pluvier doré**  
passe occasionnellement sur le site, dans les terrains plats et dégagés

Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic. iris

5- Retour sur les inventaires

## Avifaune (oiseaux)

Une espèce patrimoniale à fort enjeu : **le Courlis cendré**



4 couples nicheurs en 2018  
(secteurs historiques)

Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic. iris

5- Retour sur les inventaires

## Inventaires de terrain

o **Castor** : **NEOMYS**

- Fin d'hiver 2018/2019
- Données bibliographiques mentionnent une absence en amont de Han-sur-Nied
- Présence confirmée par la phase de terrain sur l'ensemble du site, le long de la Nied et de la Rotte



Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic. iris

5- Retour sur les inventaires

## Inventaires de terrain

o **Herpétofaune** (reptiles/ amphibiens) : **NEOMYS + BEC**

- Printemps et été 2018
- 9 espèces
- Dont 1 d'intérêt communautaire, 5 patrimoniales



**Triton crêté**  
fréquente les mares bien végétalisées, à Rénilly (et ailleurs ?)



**Rainette verte**



**Triton ponctué**

Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic. iris

6- Enjeu du site

## Synthèse des enjeux sur le site

**Habitats naturels :**

Enjeux très forts	Enjeux forts	Enjeux moyens
Prés salés continentaux très rares en France + autres habitats salés et habitats de tourbière alcaline	Liés à la tourbière : <b>Prairies à Molinie très rare en plaine</b> Eaux oligotrophes avec végétation à Chara rare en plaine  Prairiaux : <b>Prairies de fauche de basse altitude en régression</b>	Liés à la rivière : <b>Rivière avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion</b>  <b>Mégapharbiaies</b>  <b>Généralement bien représentés dans ces milieux</b>  + autres habitats déterminants ZNIEFF

Photos : Licence Creative Commons Attribution-Share Alike 2.5 Generic. iris

## 6- Enjeux du site

## Synthèse des enjeux sur le site

## Flore

Enjeux très forts	Enjeux moyens
Espèces protégées	Espèces déterminantes ZNIEFF
Niveau national Laîche à épis d'orge	
Niveau régional Céraiste douteux Marisque Euphorbe des marais Céranthe de lachenal Ophioglosse commun Jonc des chaisiers glauque Troscart maritime	

IRIS

## 6- Enjeux du site

## Synthèse des enjeux sur le site

## Faune

Enjeux forts	Enjeux moyens
Oiseaux Courlis cendré	Oiseaux Cigogne blanche Grande aigrette Grue cendrée Martin-pêcheur Milan noir Pie-grièche écorcheur + autres oiseaux hors DO
Amphibiens Triton crêté	Amphibiens Grenouille de Lessona Rainette verte Triton ponctué
Mammifères Castor	Insectes Conocéphale des roseaux Cétoine marbrée Criquet ensanglanté Lucane cerf-volant
Insectes Cuivré des marais Agrion de Mercure	
Poissons Bouvière Chabot Loche de rivière	

IRIS

## 7- Objectifs et mesures

## Réflexions sur les objectifs et mesures

Essentiellement liés aux habitats et aux espèces + agriculture

1 objectif de développement durable (ODD)



plusieurs objectifs opérationnels (OO)

IRIS

## 7- Objectifs et mesures

## Objectifs pour les habitats naturels (intérêt communautaire)

## Milieux forestiers

ODD : Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité, qui concilie rentabilité économique et richesses biologiques.

OO : Préserver l'intégrité des habitats forestiers d'intérêt communautaire (intégrité surfacique et biologique) : forêt alluviale

Moyens : Contrat, charte, sensibilisation

Sont concernés : Propriétaires de sites

OO : Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)

Moyens : Contrat, charte, sensibilisation

Sont concernés : Propriétaires de sites

IRIS

## 7- Objectifs et mesures

## Objectifs pour les habitats naturels (intérêt communautaire)

## Milieux prairiaux et milieux associés

ODD : Renforcer la protection des prés salés continentaux.

OO : Compléter la maîtrise foncière des prés salés avec mise en place d'une gestion conservatoire

Moyens : Acquisition foncière et rétrocession au CEN Lorraine, ...

Sont concernés : Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits

ODD : Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages

OO : Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies

Moyens : Contrat, charte, sensibilisation

Sont concernés : Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits, prestataires

IRIS

## 7- Objectifs et mesures

## Objectifs pour les espèces (intérêt communautaire)

## Amphibiens :

ODD : Maintenir et permettre le développement de la population de Tritons crêtés

OO : Assurer le maintien en état fonctionnel des sites de reproduction avérés ou potentiels du Triton crêté

Favoriser son retour sur un site de présence historique (mare du marais de Château-Bréchain)

Identifier l'ensemble des sites de reproduction de l'espèce à l'échelle du site Natura 2000

Assurer le maintien en état fonctionnel les habitats terrestres de l'espèce

Moyens : Contrat, charte, sensibilisation

Sont concernés : Propriétaires et exploitants des parcelles agricoles concernées ou ayants droits

IRIS

## 7- Objectifs et mesures

## Objectifs pour les habitats naturels (intérêt communautaire)

## Milieux aquatiques :

ODD : Maintenir ou restaurer les continuités écologiques

OO : Restaurer/préserver la continuité écologique de la Nied et de ses affluents

Moyens : Contrat, charte, sensibilisation

Sont concernés : Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits

ODD : Conserver la mosaïque de milieux naturels et de leur connectivité

OO : Restaurer et entretenir les berges et les ripisylves

Moyens : Contrat, charte, sensibilisation

Sont concernés : Propriétaires et leurs gestionnaires ou ayants droits

IRIS

## 7- Objectifs et mesures

## Objectifs pour les espèces (intérêt communautaire)

## Castor d'Europe :

ODD : Maintenir et permettre le développement de la population de Castor d'Europe

OO : Assurer le maintien en état fonctionnel des milieux accueillant ou susceptibles d'accueillir le Castor d'Europe (cours d'eau, plans d'eau et leurs ripisylves)

Prendre en compte la présence de l'espèce lors des travaux d'entretien des cours d'eau

Moyens : Contrat, charte, sensibilisation

Sont concernés : Propriétaires et exploitants des parcelles concernées ou ayants droits (plans d'eau et annexes hydrauliques non cadastrés) ; gestionnaires des cours d'eau (communes, communautés de communes), Agence de l'Eau Rhin-Meuse (Nied et Rotte)

IRIS

## 7 – Objectifs et mesures

### Objectifs pour les espèces (intérêt communautaire)

#### ODD : Maintenir ou restaurer les continuités écologiques

**OO :** Etudier la transparence des voies ferrées sillonnant le site Natura 2000 vis à vis des amphibiens (en particulier le Triton crêté) ; identifier les points de passages et les manque en terme de passage ; restaurer les continuité le cas échéant

*Moyens :* à définir

*Sont concernés :* SNCF Réseau



## 8 – Prochain Copil

### Prochain Copil

#### Objectifs :

- ↳ Valider le Docob
- ↳ Désigner la structure porteuse pour l'animation

#### Choix du lieu ?

**Date :** fin 2019 / début 2020



## Annexe 9 Comité de pilotage du 10/12/2019

**Intitulé de l'affaire :** Elaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100231 "Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied"

**N° de l'affaire :** MZ849-57

## COMPTE-RENDU DE REUNION

### COMITE DE PILOTAGE N°3

Date de la réunion: 10 décembre 2019

**Objet : Réunion du comité de pilotage pour validation du Docob**

Lieu : Salle de la Boule Joyeuse à Vittoncourt

Rédaction : Amélie SCHMIDT – Iris conseil

## ORDRE DU JOUR

La présente réunion constitue la troisième réunion du comité de pilotage, à l'occasion de l'avancement de la démarche d'élaboration du Document d'objectifs ("DOCOB") du site Natura 2000.

Les points suivants y sont abordés :

- Rappel de la démarche et point sur l'avancement
- Présentation du Docob (contenu, rôle, mise en œuvre) et de la charte
- Validation du Docob et de la charte
- Désignation du Président du comité de pilotage de la structure porteuse
- Choix du lieu de la réunion publique et proposition de date

## PARTICIPANTS

*La feuille de présence avec les différents contacts est ajoutée en annexe du présent compte-rendu.*

Amélie	SCHMIDT	Chargée d'études-Chef de projet	Iris Conseil
Astride	ERMAN	Chargée de mission	DREAL GE
David	SCHNEIDER	Chargé de mission Natura 2000	DDT 57
Hélène	GUIDAT	Responsable pôle NPN	DDT 57
Maud	COLAUTTI	Animatrice Natura 2000	SEV3 Nied
Jérôme	HOLZ	Technicien	SEV3 Nied
Jean	MARINI	Président	SEV3 Nied
Daniel	GENSON	Adjoint	VITTONCOURT
Alexandre	SAMSON	Adjoint	Mairie de HERNY
Martial	COLASSE	Maire	Château-Bréhain
Jérôme	NOIREZ	Élu	Chambre d'agriculture 57
Paul	LANG	Maire	VITTONCOURT
Nelly	WEBER	Chargée de mission N2000	PNRL
Patrick	CASSAN	Vice-Président	SEV3 Nied
Myriam	RESLINGER	Vice-Présidente / Déléguée	DUF / SEV3 Nied

Charlotte	LOUIS	Vice Présidente	SEV3 Nied
Bernard	JACQUOT	Vice-président	SEV3 Nied
Alice	ALBERT	Conseillère	CDA 57
Gérard	MOLIE	Vice-président	CC Sud Messin
Evelyne	KIEFFER	Adjointe	Mairie de REMILLY
Gilbert	THONNON	Adjoint	Commune de VOIMHAUT

## INTRODUCTION ET PRÉSENTATION

M. SCHNEIDER introduit la réunion et remercie la commune de Vittoncourt pour son accueil. Il excuse également l'absence de Mme le Sous-Préfet retenue par d'autres obligations.

La présentation, sous forme de diaporama, est réalisée par Mme SCHMIDT d'Iris conseil.

Le diaporama est ajouté en annexe.

## ECHANGES

Il est fait état d'un défrichement sur la commune d'Herny, sur une parcelle communale, dont l'autorisation n'aurait pas fait l'objet de communication auprès du propriétaire, qui s'interroge également sur le suivi des engagements associés à cette action.

Il est convenu de renforcer la communication sur la réglementation (Évaluation des incidences notamment), par exemple dans la prochaine lettre d'info.

Dans le Docob, la Chambre d'Agriculture souhaite que les actions engagées dans le passé pour la préservation du Courlis cendré soient mises en évidence, ainsi que dans la fiche action associée.

Le terme « phytosanitaires » sera préféré, à la place d'herbicides, pesticides...

Les corrections suivantes seront également apportées :

- l.1.2 : ajout « de Moselle »
- l.2.2 ; l.3.1.1 ; l.3.1.3 : corrections orthographiques
- l.3.1.3 : le paragraphe relatif à l'intégration en 2016 est retiré
- Fiche GE01 : ajout CDA 57 en partenaire potentiel

Dans la charte, on précisera que la signature des 2 parties (propriétaire et exploitant) doit être obligatoire.

Il n'y a aucune abstention ni aucun vote contre la validation du Docob.

Il n'y a aucune abstention ni aucun vote contre la validation de la Charte.

Le SEV3 Nied est élu comme structure porteuse pour l'animation du Docob, pour une durée de 3 ans.

Mme RESLINGER est élue comme Présidente.

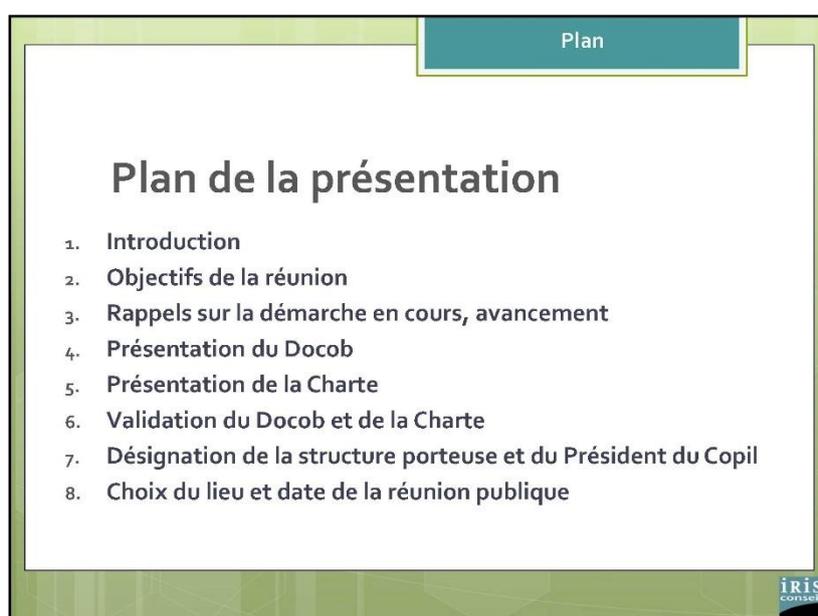
## PROCHAINES ECHEANCES

La commune de Remilly se propose d'accueillir la prochaine réunion publique, à l'Espace Sports et Loisirs. Celle-ci est fixée le 4 février à 18h.

Un bulletin d'information sera diffusé courant janvier.



1

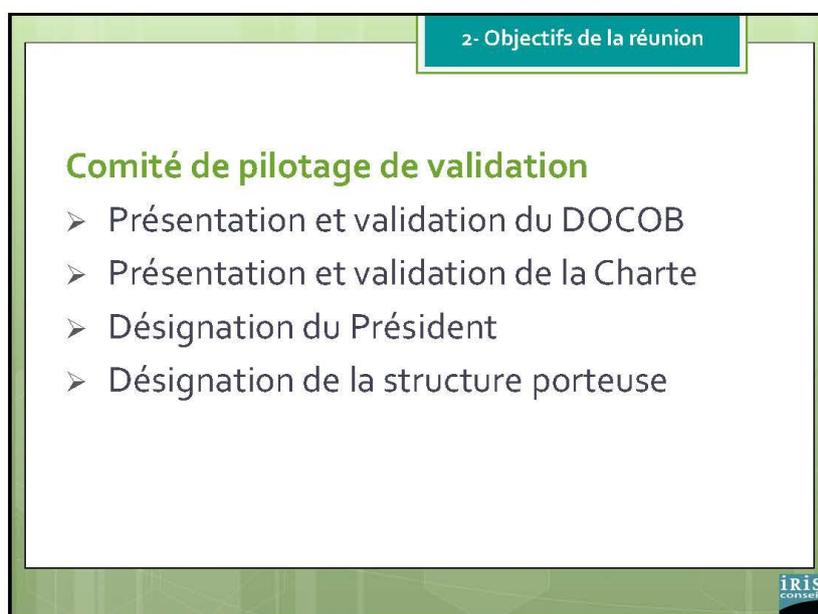


2

1

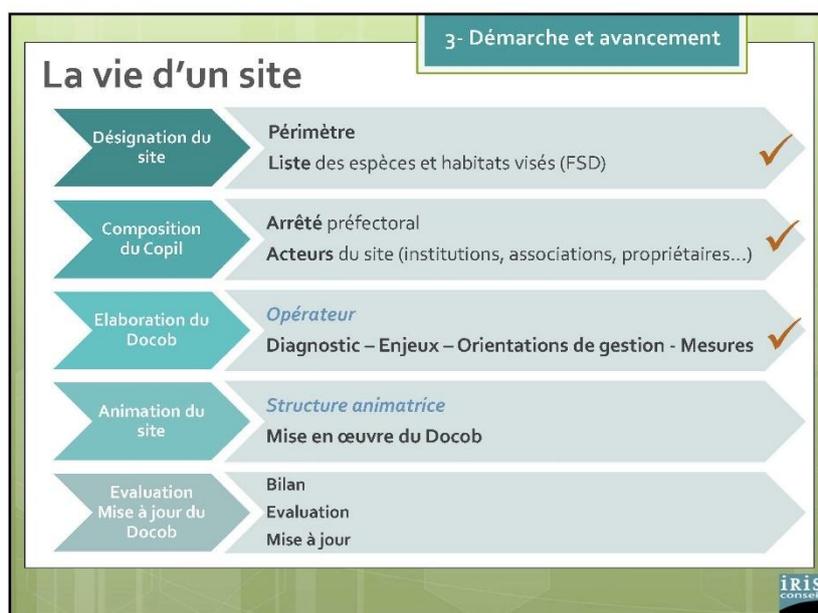


3



4

2



5



6

3

**4 – Présentation du Docob**

**DOCUMENT D'OBJECTIFS**  
 Site Natura 2000 FR4100231  
 Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied  
 Octobre 2019  
 Version 02\_00



Document de travail



**iris conseil**

7

**4 – Présentation du Docob**

## Synthèse des enjeux sur le site



**iris conseil**

8

4 – Présentation du Docob

## Synthèse des enjeux sur le site

The diagram consists of ten hexagonal boxes arranged in a cluster. Each box contains a small photograph of a species and its name in French. The species shown are: Courlis cendré (Purple), Triton crêté (Orange), Loche de rivière (Blue), Cuivré des marais (Green), Agrion de Mercure (Brown), Chabot (Light Blue), Bouvière (Teal), Castor (Dark Brown), and two other species (one purple, one brown) which are partially obscured or less distinct.

iris conseil

9

3- Démarche et avancement

## Réflexions sur les objectifs et mesures

Essentiellement liés aux habitats et aux espèces + agriculture

1 objectif de développement durable (ODD)  
 ↓  
 Plusieurs objectifs opérationnels (OO)  
 ↓  
 Mesures

iris conseil

10

4 – Présentation du Docob

**Objectifs**

**Milieus forestiers**

ODD : Maintenir une gestion forestière compatible avec la préservation de la biodiversité, qui concilie rentabilité économique et richesses biologiques.

**Milieus prairiaux et milieux associés**

ODD : Renforcer la protection des prés salés continentaux.

ODD : Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages

**Milieus aquatiques**

ODD : Maintenir ou restaurer les continuités écologiques

ODD : Conserver la mosaïque de milieux naturels et leur connectivité

iris conseil

11

4 – Présentation du Docob

**Objectifs**

**Amphibiens**

ODD : Maintenir et permettre le développement de la population de Tritons crêtés

**Castor d'Europe**

ODD : Maintenir et permettre le développement de la population de Castor d'Europe

**Toutes espèces d'intérêt communautaire**

ODD : Maintenir ou restaurer les continuités écologiques

iris conseil

12

4 – Présentation du Docob

## Mesures proposées

- **Priorité**
- **Objectifs**
- **Résultats attendus**
- **Espèces et habitats visés**
- **Nature et description de la mesure**
- **Localisation et / ou surface**
- **Maitrise d'œuvre, partenaires**
- **Facteurs favorables / contraintes**
- **Indicateurs de suivi**
- **Coût et financements potentiels**
- **Échéancier**

**Catégories de mesures**

Liées à l'**animation** du Docob dans ses aspects réglementaires, fonciers, administratifs (AN)

**Gestion** des habitats et des espèces (GE)

**Communication** et de sensibilisation (CO)

**Suivi** et d'amélioration des connaissances scientifiques (IS)

iris conseil

13

4 – Présentation du Docob

**Mesure AN01**  
Proposition d'un nouveau périmètre Natura 2000

- **Objectifs**
  - Adapter le périmètre Natura 2000 à la **réalité de terrain**, en **cohérence avec les enjeux locaux**
- **Nature et description de la mesure**
  - **Analyse du foncier** afin de délimiter le zonage Natura 2000 sur la base **parcellaire**
  - Réflexion quant à la **pertinence écologique** du périmètre, rajout ou suppression de parcelles sur la base de leur intérêt écologique
- **Facteurs favorables**
  - **Demande formulée par différents acteurs** lors des groupes de travail et des comités de pilotage

iris conseil

14

<p>Mesure ANo2 Animer le site Natura 2000</p>	<p>4 – Présentation du Docob</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Coordonner les actions et favoriser la concertation</li> </ul> </li> <li>• Nature et description de la mesure           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Organiser les réunions du Copil annuelles</li> <li>○ Mettre en œuvre les différentes mesures en concertation avec les acteurs locaux et les actions du territoire</li> <li>○ Organiser la communication autour du site</li> <li>○ Suivre la mise en œuvre du Docob à l'issue de la période de validité du Docob</li> </ul> </li> <li>• Indicateur de suivi           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Bilan de la mise en œuvre du Docob à N+5</li> </ul> </li> </ul>	
<p style="text-align: right;"></p>	

15

<p>Mesure ISo1 Compléter les inventaires concernant les populations de Triton crêté</p>	<p>4 – Présentation du Docob</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Identifier tous les sites de reproduction du Triton crêté sur le site Natura 2000 et suivre les populations</li> </ul> </li> <li>• Nature et description de la mesure           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recensement des mares agricoles</li> <li>○ Compléments d'inventaires pour les mares agricoles recensées</li> <li>○ Intégrer les sites aquatiques identifiés dans le programme de gestion des mares agricoles</li> </ul> </li> </ul>	
<p style="text-align: right;"></p>	

16

<p>Mesure ISO2 Suivis et compléments d'inventaires scientifiques</p>	<p>4 – Présentation du Docob</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Acquérir de nouvelles connaissances et approfondir les connaissances actuelles sur les habitats et espèces du site</li> <li>○ Suivre et évaluer l'évolution de l'état de conservation des habitats et des espèces</li> </ul> </li> <li>• Espèces et habitats concernés           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Espèces et habitats d'intérêt communautaire</li> </ul> </li> <li>• Nature et description de la mesure           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en œuvre de suivis naturalistes au sein de la zone Natura 2000 afin d'évaluer l'évolution spatio-temporelle de la biodiversité</li> </ul> </li> </ul>	
<p style="text-align: right;"></p>	

17

<p>Mesure CO01 Prise en compte de la présence du Castor dans les programmes de restauration des cours d'eau</p>	<p>4 – Présentation du Docob</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir et permettre le développement de la population de Castor d'Europe</li> <li>○ Concilier les activités humaines avec la présence du Castor d'Europe</li> </ul> </li> <li>• Espèces et habitats concernés           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Castor d'Europe, habitats d'espèce (cours d'eau, berges)</li> </ul> </li> <li>• Nature et description de la mesure           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Suivi biologique visant à connaître l'évolution de l'effectif et des secteurs occupés</li> <li>○ Sensibilisation du public pour favoriser son acceptation</li> <li>○ Prise en compte de l'espèce dans la gestion / restauration des cours d'eau</li> <li>○ Mise en place éventuelle des moyens de protection pour éviter les dommages sur des arbres à vocation économique ou ornementale</li> </ul> </li> <li>• Partenaires potentiels           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ SEV3 Nied, OFB, DREAL, associations naturalistes</li> </ul> </li> </ul>	
<p style="text-align: right;"></p>	

18

9

<b>Mesure CO02</b> <b>Sensibilisation des propriétaires et gestionnaires d'étangs</b>	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en place des outils de <b>communication et de sensibilisation</b> destinés aux acteurs locaux</li> <li>○ Préserver la biodiversité et <b>éviter la prolifération d'espèces exotiques envahissantes</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Sensibiliser</b> les propriétaires d'étangs à la gestion de leurs parcelles, en particulier au regard : <ul style="list-style-type: none"> <li>- de <b>l'introduction d'espèces exotiques</b> (reconnues envahissantes ou non)</li> <li>- des <b>déséquilibres physico-chimiques</b> des milieux (chaulage, coupes à blanc ...)</li> </ul> </li> </ul> </li> <li>• <b>Contraintes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Contacts à identifier, communication à établir, vente des étangs et changement de propriétaire et/ou gestionnaire</li> </ul> </li> </ul>	
	

19

<b>Mesure GE01</b> <b>Gestion des fossés</b>	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir et renforcer les <b>populations</b> d'espèces liées aux fossés</li> <li>○ Mettre en place un mode de <b>gestion</b> de la végétation des fossés</li> <li>○ <b>Éviter la dégradation</b> ou la destruction des habitats des espèces cibles</li> </ul> </li> <li>• <b>Espèces concernées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Intérêt communautaire</b> : Agrion de Mercure, Cuivré des marais (berges)</li> <li>○ <b>Autres</b> : Bruant des roseaux, Locustelle tachetée, Phragmite des joncs</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>définir le statut</b> des fossés avant intervention (cours d'eau ou non)</li> <li>○ définir la nécessité ou non de soumettre l'intervention à <b>autorisation administrative</b> à la DDT (rôle de frayère à Brochet, zone humide)</li> <li>○ <b>☑ intervention la même année sur un grand linéaire</b></li> <li>○ intervention <b>d'amont vers l'aval</b> (meilleure recolonisation végétation et individus)</li> <li>○ <b>maintenir la végétation aquatique</b> sur la majorité du linéaire concerné</li> <li>○ <b>☑ surcreusement du lit</b></li> </ul> </li> </ul>	
	

20

10

<b>Mesure GEo2</b> <b>Gestion des mares agricoles</b>	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir et permettre le développement des populations de Triton crêté</li> <li>○ Mettre en place une protection physique des mares et un mode de gestion de la végétation ligneuse</li> <li>○ Préserver la qualité sanitaire de l'eau et l'intégrité physique de la mare</li> </ul> </li> <li>• <b>Espèces concernées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Triton crêté</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintien du stade ouvert de la mare</li> <li>○ Mise en défens totale de la mare</li> <li>○ Abreuvement indirect au besoin</li> <li>○ Maintien des zones prairiales périphériques</li> <li>○ Maintien d'un réseau fonctionnel de mares</li> <li>○ Gestion de la mare de Château-Bréhain</li> </ul> </li> </ul>	
	

21

<b>Mesure GEo3</b> <b>Gestion des mégaphorbiaies</b>	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Encourager et développer une agriculture extensive qui préserve la biodiversité et la diversité des paysages</li> <li>○ Maintien des mégaphorbiaies</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Entretien pluri-annuel des mégaphorbiaies</li> <li>○ Fauche tous les 3 ou 4 ans, automnale, par temps sec, avec export des rémanents</li> </ul> </li> <li>• <b>Surface concernée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 4 parcelles, 0,53 ha</li> </ul> </li> <li>• <b>Partenaires potentiels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Exploitant agricole, entreprise extérieure</li> </ul> </li> </ul>	
	

22

11

<b>Mesure GÉo4</b> <b>Gestion du Solidage glabre</b>	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Limiter la diffusion du Solidage glabre</li> <li>○ Cantonnement de la population invasive</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 1ère fauche locale du peuplement de Solidage mi-mai et 2ème fauche mi-août absolument juste avant ou pendant la période de floraison + rémanents laissés sur place (décomposition naturelle : 2 à 3 semaines)</li> <li>○ Repérage et balisage avant les fauches (état végétatif)</li> </ul> </li> <li>• <b>Surface concernée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 0,68 ha à Rémilly</li> </ul> </li> <li>• <b>Partenaires potentiels</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Propriétaire privé</li> </ul> </li> </ul>	
	

23

<b>Mesure GÉo5</b> <b>Limitation de la charge animale</b>	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies</li> <li>○ Limiter le chargement animal des pâturages en vallée de la Nied</li> </ul> </li> <li>• <b>Espèces et habitats concernés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Espèces IC</u> : Cuivré des marais</li> <li>○ <u>Autres</u> : Oiseaux des espaces agricoles, notamment Pie-grièche écorcheur</li> <li>○ <u>Habitats IC</u> : Prairies de fauche de basse altitude, Prés salés intérieurs</li> <li>○ <u>Habitats autres</u> : Pâtures à Agropyre et Rumex, Pâtures à grand jonc, Pâturages continus</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Limitation du chargement instantané aux périodes sensibles pour les espèces visées ou rotations permettant de diminuer le chargement annuel moyen sur une parcelle</li> <li>○ Chargement maximal instantané de 1 UGB/ha/an entre juin et fin septembre</li> <li>○ Possibilité de réaliser des rotations avec le bétail</li> </ul> </li> </ul>	
	

24

<b>Mesure GEo6</b> Limitation de la fertilisation, des herbicides et des produits phytosanitaires	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Augmenter la <b>diversité faunistique et floristique</b> des prairies</li> <li>○ Diminuer les <b>dérangements des couples de Courlis cendré</b> lors de leur installation printanière (mars/début avril)</li> <li>○ Maintenir une <b>diversité végétale propice aux insectes</b> et en particulier au Cuivré des marais et à l'Agriion de Mercure (abords des fossés et cours d'eau)</li> </ul> </li> <li>• <b>Espèces et habitats concernés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Espèces IC :</b> Cuivré des marais, Agriion de Mercure</li> <li>○ <b>Autres :</b> Courlis cendré, Pie-grièche écorcheur</li> <li>○ <b>Habitats IC :</b> Prairies de fauche de basse altitude, Prés salés intérieurs</li> <li>○ <b>Habitats d'espèces :</b> insectes</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Réduire, voire abandonner</b> la fertilisation, l'usage d'herbicides et les phytosanitaires sur les prairies</li> </ul> </li> </ul>	
	

25

<b>Mesure GEo7</b> Maintenir et développer le vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Maintenir et développer</b> le vieux bois</li> <li>○ <b>Favoriser les espèces</b> liées à ces habitats : insectes saproxyliques, oiseaux cavernicoles, chiroptères</li> </ul> </li> <li>• <b>Espèces et habitats concernés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Espèces :</b> Lucane Cerf-volant (IC), Pics</li> <li>○ <b>Habitats IC :</b> Formations riveraines de saules, bois marécageux d'Aulnes, saussaies marécageuses à Saule cendré, plantations de peupliers, bordures de haies, petits bois, bosquets</li> <li>○ <b>Habitats autres :</b> haies, bosquets, ripisylves...</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Conserver</b> les arbres morts, sénescents, à cavité, dépérissants et les gros bois</li> <li>○ <b>Entretenir</b> les saules en têtards par étêtage, puis par taille régulière</li> <li>○ <b>Veiller</b> au maintien du vieux bois lors de la gestion des ripisylves</li> <li>○ <b>Sensibilisation</b> des propriétaires privés et des gestionnaires</li> </ul> </li> </ul>	
	

26

13

<b>Mesure GEo8</b> Maintien de l'habitat forestier communautaire	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs et résultats attendus           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Préserver l'intégrité (surfacique et biologique) des forêts alluviales</li> <li>○ Maintien de l'habitat forestier d'intérêt communautaire prioritaire</li> </ul> </li> <li>• Habitats concernés :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Habitats IC: Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes (g1Eo*) – État de conservation moyen</li> </ul> </li> <li>• Nature et description de la mesure           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintien de la non intervention actuelle sur l'habitat afin de favoriser le vieillissement du peuplement et le maintien du vieux bois (arbres morts, sénescents, à cavités, dépérissants et gros bois)</li> <li>○ ☞ plantations d'essences forestières (notamment peupliers)</li> <li>○ ☞ drainage</li> </ul> </li> </ul>	
	

27

<b>Mesure GEo9</b> Mesures spécifiques au Courlis cendré	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Objectifs et résultats attendus           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir la population de Courlis cendré</li> <li>○ Permettre la réussite de la reproduction</li> </ul> </li> <li>• Habitats et espèces concernées :           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Espèces: Courlis cendré + espèces utilisant les prairies de fauche extensives</li> <li>○ Habitats : Prairies de fauche susceptibles d'accueillir la reproduction du Courlis</li> </ul> </li> <li>• Nature et description de la mesure           <ul style="list-style-type: none"> <li>○ MAEc retard de fauche (après le 20 juin)</li> <li>○ Mesure d'urgence sur les parcelles sans MAEc retard de fauche (après le 20 juin)</li> <li>○ Recommandations spécifiques à la fauche :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- pas de fauche nocturne</li> <li>- fauche centrifuge, à vitesse réduite (7 km/h)</li> <li>- éventuellement utilisation d'une barre d'effarouchement lors de la fauche</li> </ul> </li> </ul> </li> </ul>	
	

28

14

<b>Mesure GE10</b> Mise en place de bandes refuges sur prairies	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir ou mettre en place une gestion extensive des prairies</li> <li>○ Permettre à des espèces inféodées au couvert herbacé de trouver un <b>refuge</b>, un site de <b>reproduction</b> ou <b>d'alimentation</b> en cas de fauche ou de pâturage</li> </ul> </li> <li>• <b>Habitats et espèces concernées :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Espèces IC</u> : Agrion de Mercure, Cuivré des marais</li> <li>○ <u>Espèces autres</u> : Bruant proyer, Tarier pâtre, Bergeronnette printanière</li> <li>○ Habitats d'espèces : Bordures des fossés et cours d'eau</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Utilisation</b> de la bande refuge (engins agricoles → risque d'écrasement et dégradation de la végétation)</li> <li>○ <b>Fauche après le 1er octobre</b></li> <li>○ <b>Largeur</b> de la bande refuge : 5 m minimum</li> <li>○ <b>Déprimage précoce</b></li> </ul> </li> </ul>	
	

29

<b>Mesure GE11</b> Mise en place d'une zone tampon autour du Marais de Château-Bréhain	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Créer une <b>zone tampon</b> autour du Marais de Château-Bréhain</li> </ul> </li> <li>• <b>Habitats et espèces concernées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <u>Espèces IC</u> : Cuivré des marais, Agrion de Mercure</li> <li>○ <u>Espèces et habitats patrimoniaux</u> : Marisque, Jonc des chaisiers glauques, bryophytes, insectes...</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Acquisitions foncières</b> autour du Marais de Château-Bréhain</li> <li>○ <b>Rétrocession de la gestion</b> des terrains acquis au CEN Lorraine, avec maintien de l'exploitation des prairies (conventionnement CEN Lorraine/exploitants agricoles, sur la base d'un cahier des charges environnemental)</li> </ul> </li> <li>• <b>Surface</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ 15 parcelles, 15,89 ha</li> </ul> </li> </ul>	
	
	

30

15

<b>Mesure GE12</b> Programme de restauration des cours d'eau	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Entretien des cours d'eau</b> en prenant en compte la biodiversité de la zone N2000</li> <li>○ Permettre le <b>bon développement des espèces</b> et habitats IC en vallée de la Nied</li> </ul> </li> <li>• <b>Habitats et espèces concernées</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Espèces IC</b> : Cuvré des marais, Agrion de Mercure, Castor, Bouvière, Chabot, Loche</li> <li>○ <b>Habitats IC</b> : Rivière</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Maintenir les <b>ripisylves</b> et le <b>vieux bois</b></li> <li>○ Entretien des <b>sauls têtard</b></li> <li>○ Éviter le développement et l'apparition <b>d'espèces végétales invasives</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Conditions de mise en œuvre et partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Étude de programmation</b> préalable, prise en compte du fonctionnement écologique</li> <li>○ <b>SEV3 Nied</b> suit l'évolution des cours d'eau et des berges depuis plusieurs années et engage régulièrement des programmes d'intervention</li> </ul> </li> </ul>	
	

31

<b>Mesure GE13</b> Reconversion de culture en prairie	<b>4 – Présentation du Docob</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Objectifs et résultats attendus</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Retour à l'herbe des parcelles de culture en vallée de la Nied</li> <li>○ Remise en herbe des cultures dans un objectif de <b>protection des eaux, d'aménagement paysager</b> et de <b>maintien de la biodiversité</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Habitats concernés</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Champs d'un seul tenant intensément cultivés</li> </ul> </li> <li>• <b>Nature et description de la mesure</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réalisation préalable d'un <b>diagnostic agricole</b> (intérêt des parcelles cultivées dans l'exploitation et possibilité d'un retour à l'herbe)</li> <li>○ Remise en herbe des cultures présentes en <b>plaine inondable</b></li> <li>○ Privilégier des <b>semences locales et diversifiées</b></li> <li>○ Mise en place de <b>mesures de gestion prairiale adaptées</b></li> </ul> </li> <li>• <b>Conditions de mise en œuvre et partenaires</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Montant des aides agricoles non connu actuellement</li> <li>○ Lien CDA</li> </ul> </li> </ul>	
	

32

16

**Mesure GE14**  
Renforcement de la préservation des prairies salées en Vallée de la Nied

4 – Présentation du Docob

- **Objectifs et résultats attendus**
  - Renforcer la protection des prairies salées
  - Compléter la **maîtrise foncière** des prairies salées avec mise en place d'une **gestion conservatoire**
  - Préserver l'**intégrité des prairies salées** en vallée de la Nied
- **Habitats et espèces concernés**
  - Habitats IC : Prés salés intérieurs (25 ha)
  - Espèces inféodées aux prés salés
- **Nature et description de la mesure**
  - **Acquisitions foncières** à l'amiable des parcelles abritant des prairies salées
  - **Rétrocession** au CEN Lorraine
  - Mise en place d'un **plan de gestion** (CEN Lorraine) associé à des baux agricoles avec les exploitants comprenant les clauses environnementales à mettre en œuvre



33

4 – Présentation du Docob

### Modifications proposées par les membres du Copil

- **SEV3 Nied :**  
Le SEV3 Nied peut être identifié comme une structure pouvant participer à la maîtrise foncière du site en acquérant des parcelles  
→ ajout dans les fiches actions concernées
- **CEN Lorraine :**
  - Ajout d'une mention de l'intervention du SEV3 Nied sur le ruisseau au Sud du marais
  - Corrections de forme
  - Ajout de la surface des prairies à Molinie



34

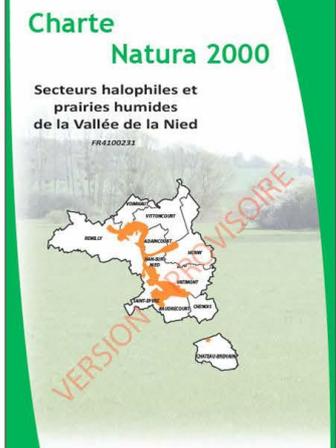
17

## La charte

**Charte  
Natura 2000**

**Secteurs halophiles et prairies humides de la Vallée de la Nied**

FR4100231



### 5 – Présentation de la Charte

#### SOMMAIRE

- La Charta Natura 2000
- L'adhésion d'un mandataire ou d'un professionnel
- Comment adhérer ?
- Formulaire d'adhésion
- Les engagements généraux
- Les milieux ouverts : les halies
- Les milieux ouverts : les prairies
- Les milieux humides : cours d'eau, fossés et végétation associée
- Les activités de loisirs : pêche
- Les activités de loisirs : randonnée (pédestre, VTT et équitation)



35

## La charte

**Adhérent :**

- Propriétaire ou ayant-droit
- Professionnel (activités) ou particulier

**Localisation :**

- Parcelle cadastrale
- **Tout ou partie** des parcelles de l'adhérent sur le site

**Adhésion :**

- engagements de **portée générale**
- + engagements qui correspondent aux **milieux** présents sur les parcelles sélectionnées
- + /ou **Activités**

**Engagements :**

- Soumis à contrôle

**Recommandations :**

- Volontaires

### 5 – Présentation de la Charte

#### La charte Natura 2000

**Charte Natura 2000**  
**Secteurs halophiles et prairies humides de la Vallée de la Nied**  
FR4100231

L'adhérent s'engage à respecter l'ensemble des engagements sur les milieux et/ou activités suivants :

(Cocher les milieux et/ou activités sur lesquels le(s) signataire(s) s'engage(nt)).

- Tous milieux: ENGAGEMENTS GENERAUX (obligatoires)
- Milieux ouverts: HAIES
- Milieux ouverts: PRAIRIES
- Milieux humides COURS D'EAU FOSSES ET VEGETATION ASSOCIEE
- Activités de loisirs RANDONNEE (pédestre, VTT et équitation)
- Activités de loisirs PECHE

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Signature du ou des propriétaires :

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_  
Nom : \_\_\_\_\_  
Signature du ou des ayants droits



36

18

## Engagements généraux

**Ensemble du site Natura 2000.**

**Recommandations**

Signaler à la structure animatrice toute dégradation d'origine humaine ou naturelle (pollution, remblaiement, décapage, coupe...)

**Engagements**

**Localiser les parcelles engagées avec l'animateur**

**Autoriser et faciliter l'accès** des parcelles pour opérations scientifiques

**Informier tout personnel, entreprise ou prestataire** de service des dispositions prévues dans la charte

**Informier ses mandataires** des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement

**Mettre en conformité les documents de gestion** des parcelles engagées, avec les engagements de la charte.

Tenir un **cahier** recensant toutes les interventions ou informations durant les 5 années d'adhésion

### 5 – Présentation de la Charte

**Engagements Généraux**

**Objectifs écologiques**

La protection des habitats naturels, de la flore et de la faune d'intérêt communautaire.

**Périmètre d'application**

Ensemble du site Natura 2000.

**Recommandations**

signaler à la structure animatrice toute dégradation d'origine humaine ou naturelle (pollution, remblaiement, décapage, coupe...)

**Engagements**

- Localiser avec l'animateur les parcelles engagées dans la charte
- Autoriser et faciliter l'accès des parcelles engagées dans la charte à la structure animatrice du site Natura 2000 et/ou à ses prestataires, afin que puissent être menées les opérations d'élevage et d'éducation de l'état de conservation des habitats naturels, des espèces et de leurs habitats.
- Informer tout personnel, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte, des dispositions prévues dans celle-ci et confirmer, le cas échéant, les travaux à des prestataires spécialisés.
- Informer ses mandataires des engagements souscrits et modifier les mandats lors de leur renouvellement afin de les rendre conformes aux engagements souscrits dans la charte, dès lors que ces engagements n'engagent pas de souscrit pour le mandataire.
- Mettre en conformité les documents de gestion des parcelles engagées dans la charte Natura 2000 du site, avec les engagements de la charte.
- Tenir un cahier recensant toutes les interventions ou informations concernant la parcelle durant les 5 années d'adhésion à la charte.

**Justificatifs et contrôles**

- Cartographie de localisation
- Correspondance et bilan d'activité annuel de la structure animatrice du site.
- Autorisation d'accès aux experts.
- Régularité de la charte dans les clauses des baux, des actes de ventes, des contrats de location.
- Document signé par les mandataires attestant que le propriétaire les a informés des engagements souscrits, modification des mandats.
- Mise en conformité des engagements au plus tard au moment du renouvellement de contrat.
- Existence et tenue du cahier

37

## La charte

**Milieux ouverts : LES HAIES**

**Objectifs écologiques**

- Lutter contre la banalisation du paysage.
- Maintenir la biodiversité présente dans la vallée.
- Conserver le rôle de régulation hydrologique joué par les haies (anti-érosion des terres, lutte contre les inondations).

**Périmètre d'application**

Les bosquets linéaires situés dans la parcelle des propriétaires.

**Recommandations**

- Il est préférable de réaliser l'entretien des bosquets lors du repos végétatif (absence de feuillage).
- Privilégier les coupes saines au farnet à coté (égaré ou broyeur à paille).

**Engagements**

- Conserver les haies
- Effectuer les opérations d'entretien en dehors des périodes de nidification de l'arctique du 15 mai au 15 août.

**Justificatifs et contrôles**

- Contrôle sur site du maintien des bosquets, respect des diagnostics réalisés sur les parcelles engagées dans la charte.
- Contrôle des périodes d'entretien lors du contrat d'engagement.
- Contrôle de l'absence de coupe en période de nidification de la faune.

### 5 – Présentation de la Charte

**Activités de loisir RANDONNÉE (pédestre, VTT et équitation)**

**Objectifs écologiques**

- Maintenir dans un bon état de conservation et/ou restauration des milieux ouverts et aquatiques, de la flore et la faune associée.

**Périmètre d'application**

Ensemble du site Natura 2000.

**Recommandations**

- Limiter le nombre de sorties collectives sur les zones sensibles du site Natura 2000.

**Engagements**

- Localiser avec l'animateur Natura 2000 des secteurs les plus sensibles sur l'ensemble des parcours de pratique de la randonnée et identifier les zones à éviter pour le pâturage, le piédestal et l'équitation de randonnée équestre.
- Adapter les conditions et les protocoles de la sensibilité particulière de la faune (ovins, périodes sensibles...) et des mesures individuelles de prévention à prendre (stationnement, bruit, déchets, respect des règles de propriété privée, contrôle des chiens...). La structure animatrice peut apporter aide et conseil sur ces aspects en fonction du secteur.
- Ne pas encourager de nouveaux aménagements pour la randonnée (nouveau parcours, aire de groupement...) dans les secteurs sensibles (en lien avec les cartes des secteurs sensibles identifiés dans le DUCS).

**Justificatifs et contrôles**

- Contrôle sur le terrain de l'absence de création d'aménagements destinés à la randonnée (pédestre, VTT et équestre) dans les secteurs sensibles.

38

6 – Validation du Docob et de la Charte

**Validation du DOCOB**

**Validation de la Charte**



39

7 – Désignation Président et structure porteuse

**Désignation de la structure porteuse**

**Désignation du Président du Copil**



40

8 – Réunion publique

**Prochaine réunion publique :**

**Date :** entre le 20 et le 31 janvier ?

**Lieu ?**

iris conseil

41

FIN

**Merci de votre attention**

iris conseil

42

LISTE DES INTERLOCUTEURS

Maître d'ouvrage:

DREAL GRAND EST

Intitulé:

VALLEE DE LA NIED - DOCOB

REUNION DU

10/12/2019 : COPIL n°3

N° affaire

MZ 849-57



PRENOM, NOM	ORGANISME ENTREPRISE	FONCTION	ADRESSE	TELEPHONE	Email
David Schumacher	DDT 57	Charge de mission Natura 2000	17 Quai Paul Wolfen 57000 METZ	03 87 34 34 69	david.schumacher@metzville.gouv.fr
ERWAN ATTIDE	ERVAL GE	Charge de mission Espaces Naturels	METZ		erwan.attide@developpement-durable.gouv.fr
GODRAS Helène	DDT 57	Responsable site MRA	17 Quai P. Wolfen Metz		helenegodras@metzville.gouv.fr
LANS Paul	Mairie Villoucoust	Maire	5 Rue Principale		Paul.lans@orange.fr
GENSON David	Parc Adf	Charge mission Natura 2000	8 Rue Principale Ave du quai 54700 Pont A Toussain	06 44 16 73 18	david.genson@orange.fr
Nelly WEBER	Parc de Louvain	Charge mission Natura 2000	Route de Brechlange Boulay Rozé de Brechlange Boulay	03 83 84 25 19	nelly.weber@parc-louvain.fr
Jean MARINI	SEV3 NSED	Président			jean.marini@eaux-vives-3nied.fr
Patrick Cassan	SEV3 NIED	Vice président		06 22 22 12 06	patrickcassan5700@gmail.com
RESLINGER Myriam	SEV3 NIED + DUF	Vice présidente DUF	Rte de Nancy 57380 THICOURT	06 72 96 30 62	myriam.reslinger@wonderoo.fr
COLAUTTI Maud	SEV3 nied	Animatrice N800	Route de Brechlange BOULAY	07 60 03 11 53	maud.colautti@eaux-vives-3nied.fr
LOUIS CHARLOTTE	SEV3 NIED	Vice présidente	Route de Brechlange BOULAY		louis.charlotte@valniedoo.fr
Marjolaine COLASSE	Mairie Chateau Brechlange	Maire	43 rue principale	06 21 50 20 28	marjolaine.colasse@orange.fr
JACQUOT Bernard	SEV3 NIED	Vice Président	BOULAY	06 68 97 43 21	bernard.jacquot@orange.fr
Jérôme HOLZ	SEV3 NIED	technicien riverain	Route de Brechlange 57220 Boulay	06 57 77 15 6	jerome.holz@eaux-vives-3nied.fr
Alexandre ALBERT	Mairie adjoinct	adjoinct	Route de Louvain 57180 METZ	06 12 57 60 4	alexandre.albert@orange.fr
Alice ALBERT	CDA 57	Conseillère	64 Avenue André Louvain 57050 METZ		alice.albert@metzville.chambage.fr

LISTE DES INTERLOCUTEURS

Maitre d'ouvrage:

DREAL GRAND EST

Intitulé:

VALLÉE DE LA NIED - DOCOB

REUNION DU

10/12/2019 : COPIL n°3

N° affaire

MZ 849-57



PRENOM, NOM	ORGANISME ENTREPRISE	FONCTION	ADRESSE	TELEPHONE	Email
BOILEZ Joëlle	CDR ST	As	57380 HOLAUCOURT	06-81-72242	Caroline Bohmoul
MOLLE Gerard	Commune de Communes Sud Hain	VP	57580 Auceville	0642662209	gerard.molle@neuf.fr
KIEFFER Eudine	Commune de RETHILLY	Adjoint	57580 RETHILLY	0632931566	eudine.kieffer@gmail.com
THOMON Gilbert	Commune de VOITTAUT	Maire	57580 VOITTAUT	0681476228	Heumen.gilbert@orange.fr
SCHMIDT Annelie	IRIS Conseil	Dirigeante	57000 METZ 48 Bellouelle	03 87 24 89	aschmidt@irisconseil.fr



**Intitulé de l'affaire :** Élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100231 "Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied"

**N° de l'affaire :** MZ849-57

**COMPTE-RENDU DE RÉUNION**

**RÉUNION PUBLIQUE N°1**

Date de la réunion: 12 juin 2018

**Objet :** Réunion publique pour le lancement de la démarche d'élaboration du Docob

Lieu : ESL REMILLY

Rédaction : Amélie SCHMIDT

Ajouts et modifications :

Auteur de la demande	Date demande	Date intégration	Version après intégration
D. SCHNEIDER	13/06/18	15/06/18	01
C. JAGER	18/06/18	18/06/18	01

### OBJET ET DÉROULEMENT DE LA RÉUNION PUBLIQUE

Cette première réunion publique vise à informer les habitants des communes concernées par le site Natura 2000.

Elle s'est tenue à l'Espace Sport et Loisirs de Remilly, de 18h à 19h30.

41 personnes étaient présentes.

Une feuille d'émargement pour les personnes souhaitant être recontactées ou susceptibles d'apporter des informations et expériences facilitant l'élaboration du Docob a été mise à disposition (remplie par 21 personnes).

La présentation a été animée par Amélie SCHMIDT (Iris conseil) sur la base d'un diaporama.

Au cours de la présentation, le public a été invité à participer à un QUIZ sur le site Natura 2000, à l'aide de papiers de couleurs pour proposer leurs réponses.

### RELEVÉ D'ÉCHANGES

Les intervenants sont Iris conseil, Cénose, la DDT, la DREAL, le CENL.

**Public :** Les maires sont-ils prévenus des passages des bureaux d'études sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires ?

**Intervenants :** oui, l'information a été donnée en début d'année, lors du premier comité de pilotage et comme convenu lors de cette dernière, régulièrement par mail aux mairies les jours/semaines de passage.

**Public :** Comment le périmètre du site a-t-il été défini en 2002 si les inventaires se font en 2018 ?

**Intervenants :** Les inventaires de 2018 sont une mise à jour des connaissances dont on dispose depuis les inventaires dans les années 90, 2000 et 2010.

**Public :** Le périmètre du site est-il susceptible d'évoluer suite aux inventaires ?

**Intervenants :** Cela peut être réalisé au regard des résultats (généralement une extension) mais ce n'est pas l'objet de la démarche actuelle.

**Public :** Comment sont constitués les groupes de travail ?

**Intervenants :** Les élus, à moins d'avoir une double casquette, sont consultés dans le cadre du comité de pilotage, voire en continu en cas de besoin. Les groupes de travail sont organisés par thèmes (a priori, sur ce site, ce sera 1 groupe pour l'agriculture, 1 groupe pour chasse/pêche/loisirs/tourisme, 1 groupe pour la biodiversité. Les personnes conviées sont des représentants et des personnes ressources du territoire. Le public est invité à faire connaître les personnes ressources de leur connaissance.

**Public :** Quels sont les types de mesures proposées et comment sont-elles définies ?

**Intervenants :** les mesures peuvent correspondre à des changements de pratiques agricoles dans le cadre de contrats (MAEC), à de la gestion, à des suivis scientifiques, à des actions de communication ou des encore des démarches innovantes (lien avec les circuits courts, valorisation de la production locale, traitements des animaux en faveur des chauves-souris...)... Les groupes de travail identifient les pratiques actuelles sur le territoire et les inventaires de terrain les enjeux : l'objectif est de proposer des mesures cohérentes et réalisables au regard du contexte local. Cela est d'autant plus important qu'une évaluation est réalisée après plusieurs années de mise en œuvre du Docob et qu'il faut identifier les mesures mises en place et leur impact sur l'état de conservation des espèces et habitats.

**Public :** A quoi correspondent les couleurs sur la carte du questionnaire destiné aux agriculteurs ? Pourquoi y en a-t-il en dehors de la zone ?

**Intervenants :** il s'agit de l'identification des limites des îlots PAC. Certains sont en dehors de la zone car le traitement SIG est fait sur les îlots qui intersectent le périmètre du site. A noter que des MAEC peuvent être souscrites sur des îlots dont au moins 50% sont inclus dans le site Natura 2000.

**Public :** La PAC 2020 est-elle susceptible de rendre les mesures proposées dans le cadre de Natura 2000 obligatoires ? (tendance)

**Intervenants :** Il n'est pas possible de connaître les évolutions de la PAC. Cependant, elle a tendance à se "verdir" et va dans le même sens que les préconisations de gestion et mesures proposées sur les sites Natura 2000, ces dernières restant toutefois limitées à l'emprise du périmètre, au contraire la PAC.

**Public :** Pour les pratiques agricoles déjà favorables à la biodiversité, y a-t-il des mesures incitatives pour leur poursuite ?

**Intervenants :** Non, a priori il n'y a pas de dispositif incitatif.

**Public :** Des pratiques favorables au Courlis cendré ont été mises en place il y a plusieurs années, sur des contrats de 5 ans, et se sont arrêtées. Le courlis est encore présent sur le site, parfois sur des cultures.

**Public :** le site a été classé en zone vulnérable (nitrates), comment est-ce que cela est lié aux MAE ?

**Intervenants :** les cahiers des charges des MAEC n'iront pas au-delà de ce qui est proposé dans les zones vulnérables en termes de nitrates. A noter que les suivis demandés dans le cadre de la zone vulnérable (cahiers d'épandage, ...) peuvent jouer le rôle des pièces justificatives demandées dans le cadre des MAEC.

*Note post-réunion : l'élaboration des Programmes agro environnementaux (PAEC) se base sur les valeurs définies dans les arrêtés SGAR, eux-mêmes utilisés comme base de l'application de la Directive Nitrates en Lorraine.*

Site Natura 2000  
« Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied »

FR4100231

**Réunion publique**

12 juin 2018

18h  
REMILLY

Logos: Cénose, IRIS, Neomys, BEC, Adaincourt, Baudrecourt, Château-Bréhain, Chenois, Han-sur-Nied, Herry, Rémyilly, Saint-Epvre, Vittoncourt, Voimhaut.

Plan

## Programme

1. La politique Natura 2000
2. Le site Natura 2000
3. QUIZZ
4. La démarche sur le site
5. Questions et échanges

IRIS

1 - La politique Natura 2000

### UN RÉSEAU EUROPÉEN

- pour assurer la conservation de la faune, de la flore et des habitats

IRIS

1 - La politique Natura 2000

### EN FRANCE

- 1768 sites désignés = 11 200 km<sup>2</sup>
- 131 habitats ciblés
- 94 espèces animales
- 63 espèces végétales
- 204 espèces d'oiseaux

IRIS

1 - La politique Natura 2000

### EN FRANCE

- Politique basée sur la concertation et le volontariat
- Elaboration d'un Document d'Objectifs (DOCOB)
  - Document de diagnostic et d'orientation pour la gestion du site
  - Animation = mise en œuvre du Docob
- Evaluation des incidences pour les projets

IRIS

2 - Le site Natura 2000

### Périmètre

Proposé en 2002  
Désigné en 2008

737 ha

11 communes

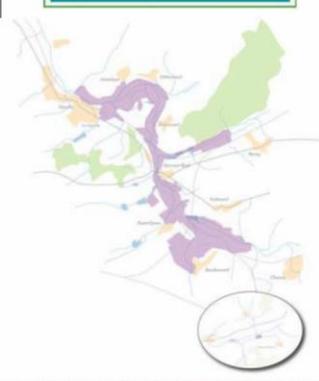
- Adaincourt
- Baudrecourt
- Château-Bréhain
- Chenois
- Han-sur-Nied
- Herry
- Rémyilly
- Saint-Epvre
- Vatimont
- Vittoncourt
- Voimhaut

IRIS

2 – Le site Natura 2000

## Occupation du sol

- Un site principalement agricole (98%)
- Avec de nombreux étangs et cours d'eau
- 214 ha d'habitats d'intérêt communautaire
- 1 tourbière gérée par le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine



iris

3 – Le site Natura 2000

# QUIZZ

iris

QUIZZ

L'un des sites emblématiques de la vallée est nommé :

- La poivrière
- L'herbière
- La salière

iris

QUIZZ

L'un des sites emblématiques de la vallée est nommé :

- La salière

iris

QUIZZ

→ Prés salés continentaux



iris

QUIZZ

Quelle plante ne trouve-t-on pas dans la vallée ?

- Le Troscart maritime
- La Spergulaire du sel
- La Salicorne

iris

QUIZZ

Quelle plante ne trouve-t-on pas dans la vallée ?

La Salicorne



QUIZZ

L'Aster maritime est également appelé :

Oreille de cochon

Epinard de mer

Herbe de Tripoli




QUIZZ

L'Aster maritime est également appelé :

Oreille de cochon

Epinard de mer



QUIZZ





QUIZZ

Le Jonc de Gérard tient son nom :

Du propriétaire de la parcelle où il a été découvert

De l'homme qui l'a découvert

De la commune où il a été découvert

Source: FISCHER




QUIZZ

Le Jonc de Gérard tient son nom :

De l'homme qui l'a découvert

Source: FISCHER




QUIZZ

L'Euphorbe des marais :

- A des vertus rajeunissantes
- Est toxique
- Est utilisée pour créer des parfums



Source : ZELI

IRIS

QUIZZ

L'Euphorbe des marais :

- Est toxique



Source : ZELI

IRIS

QUIZZ

La Laiche à épis d'orge est souvent présente près :

- Des bosquets
- Des abreuvoirs
- Des trottoirs



Source : FloreAlpes

IRIS

QUIZZ

La Laiche à épis d'orge est souvent présente près :

- Des abreuvoirs



Source : FloreAlpes

IRIS

QUIZZ

Pourquoi y a-t-il une tourbière à Château-Bréchain ?

- Parce que le sol est acide
- Parce qu'il y a des sources
- On ne sait pas pourquoi

IRIS

QUIZZ

Pourquoi y a-t-il une tourbière à Château-Bréchain ?

- Parce qu'il y a des sources



QUIZZ

**Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, c'est :**

- Une association
- Un organisme public
- Un bureau d'études

IRIS

QUIZZ

**Le Conservatoire des Espaces Naturels de Lorraine, c'est :**

- Une association



**Conservatoire  
d'espaces naturels  
Lorraine**

IRIS

QUIZZ



**Conservatoire  
d'espaces naturels  
Lorraine**

**Les missions :**

Connaître le patrimoine naturel	Connaissances scientifiques, compréhension des écosystèmes, plans de gestion
Protéger les espaces naturels	Acquisitions, locations, convention sur les espaces naturels
Gérer les espaces naturels	Appliquer les plans de gestion : faucher, débroussailler...
Valoriser le patrimoine naturel	Pédagogie : Information sur site (panneaux), animations, expositions...

IRIS

QUIZZ

**La femelle Loche de rivière pond :**

- 5 à 10 œufs
- 400 à 500 œufs
- 3000 à 4000 œufs



IRIS

QUIZZ

**La femelle Loche de rivière pond :**



- 3000 à 4000 œufs

IRIS

QUIZZ

**Le Chabot peut :**

- Manger ses propres œufs
- Parcourir 1 km par jour
- Nager en arrière



Source : SLPND

IRIS

QUIZZ

Source: SUPPIO

Le Chabot peut :



Manger ses propres œufs

IRIS

QUIZZ

Source: SUPPIO




IRIS

QUIZZ

Source: VAN DER PIJL

La Bouvière est localement appelée :

La péteuse

La frimeuse

La voleuse



IRIS

QUIZZ

Source: VAN DER PIJL

La Bouvière est localement appelée :

La péteuse



IRIS

QUIZZ



IRIS

QUIZZ

En période de migration, le Crapaud commun mâle se déplace :

Sur le dos de la femelle

A l'aide uniquement de ses pattes arrière

En zig-zag

Source : Janekpfa

IRIS



QUIZZ

Ce Dieu est lié :

- À l'Agrion de Mercure
- Au Chabot
- Au Cuivré des marais

IRIS

QUIZZ

Ce Dieu est lié :

- À l'Agrion de Mercure

IRIS

QUIZZ

IRIS

QUIZZ

Quel oiseau entend-on ?

- Un râle d'eau
- Un râle des genêts

Source : KOHLERBREMEN

Source : KNIGHT

IRIS

QUIZZ

Quel oiseau entend-on ?

- Un râle d'eau
- Un râle des genêts

Source : KOHLERBREMEN

Source : KNIGHT

IRIS



**QUIZZ**

Pour la biodiversité il est préférable de faucher les prairies :

- De manière centrifuge
- De manière centripète

**QUIZZ**

Pour la biodiversité il est préférable de faucher les prairies :

- De manière centrifuge

**QUIZZ**

• Centrifuge

• Centripète

Source : <http://www.espaces-naturels.info>

**QUIZZ**

• En planche

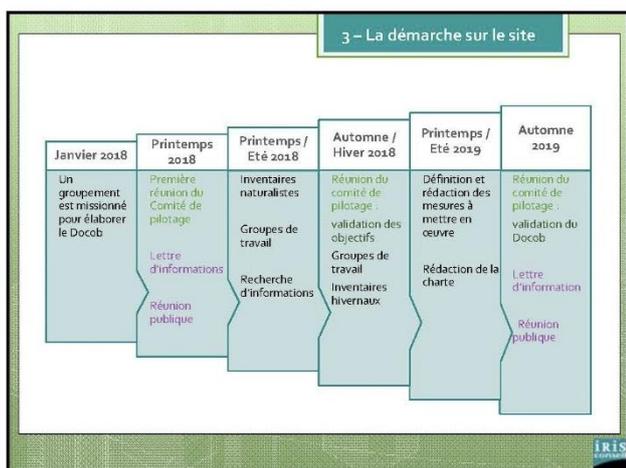
Étape n°1

Étape n°2

Source : <http://www.espaces-naturels.info>

**3 – La démarche sur le site**

2002	2004	2008	2010
Le site est proposé à la Commission Européenne	Le classement du site est confirmé par l'UE	Le site est désigné comme ZSC	La composition du Comité de pilotage est arrêtée



### 4 – Boîte à questions

Merci de votre attention...

... des questions ?

## Annexe 11 Réunion publique du 04/02/2020

**Intitulé de l'affaire :** Élaboration du document d'objectifs du site Natura 2000 FR4100231 "Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied"

**N° de l'affaire :** MZ849-57

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

### RÉUNION PUBLIQUE N°2

Date de la réunion: 4 février 2020

**Objet :** Réunion publique pour l'avancement de la démarche d'élaboration du Docob

Lieu : ESL REMILLY

Rédaction : Amélie SCHMIDT

Ajouts et modifications :

#### *objet et déroulement de la réunion publique*

Cette seconde réunion publique vise à informer les habitants des communes concernées par le site Natura 2000 de l'avancement de la démarche.

Elle s'est tenue à l'Espace Sport et Loisirs de Remilly, de 18h à 19h30.

28 personnes étaient présentes.

La présentation a été animée par Amélie SCHMIDT (Iris conseil) sur la base d'un diaporama.

Au cours de la présentation, le public a été invité à participer à un jeu sur le site Natura 2000.

#### *Relevé d'échanges*

Les intervenants sont Iris conseil, la DDT, la DREAL, et le SEV3 Nied.

**Public :** Y a-t-il des représentants de toutes les communes dans le COPIL ?

**Intervenants :** oui, chaque commune dont le territoire est concerné par le site Natura 2000 est représentée dans la liste des membres du COPIL, ainsi que les intercommunalités.

**Public :** Les décisions prises lors des Copil sont-elles ensuite rendues publiques ?

**Intervenants :** Oui, le SEV3 Nied dispose d'un site Internet sur lequel il pourra diffuser les comptes-rendus des Copil.

**Public :** Y a-t-il des contrôles dans le cadre de la Charte ?

**Intervenants :** Oui, ils sont effectués par la DDT sur la base des « engagements » souscrits (et non des « recommandations »).

**Public :** L'entretien des haies proposé dans la charte ne fait-il pas double emploi avec les obligations des exploitants agricoles (SNA) ?

**Intervenants :** La signature de la charte ne dispense pas du respect des règles liées à la PAC. Les objectifs peuvent être similaires, et a fortiori les moyens également, pour leur bonne réalisation. Elle représente toutefois un engagement moral que l'exploitant peut prendre.

**Public :** Depuis que le Castor est arrivé sur le Nied, il se développe, certaines plantations sont un échec associé à une perte financière pour les collectivités.

**Intervenants :** Le Castor se développe dans la limite des ressources disponibles. L'intérêt de l'élaboration du Docob est de connaître la situation actuelle de sa présence, d'envisager de la suivre et surtout d'accompagner les structures portant des projets de restauration des ripisylves de manière à prendre en compte les risques liés à la présence du Castor et de trouver des solutions (protections, localisation, choix des essences...)

**Public :** Quels sont les oiseaux qui ont été ciblés par les inventaires ?

**Intervenants :** Il est à noter que l'avifaune n'est pas ciblée sur le site, qui est une ZSC (Zone Spéciale de Conservation, basée sur la Directive-Habitats-Faune-Flore -DHFF) et non une ZPS (Zone de Protection spéciale, basée sur la Directive

Oiseaux). Ainsi, les oiseaux ont été inventoriés au fil des journées de terrain et les espèces protégées ou patrimoniale sont identifiées, pour leur préservation, à travers leurs habitats (ceux qui sont listés dans la DHFF).

**Public** : Des pêches électriques ont-elles été réalisées dans le cadre des inventaires ?

**Intervenants** : Non, des données de pêches électriques antérieures ont été utilisées (2015), elles ont mis en évidence la présence de Chabot, Loche de rivière et Bouvière.

**Public** : La qualité de l'eau est-elle bonne ? Quelles sont les pollutions connues ? Quel est l'horizon pour l'objectif de bon état ?

**Intervenants** : La Nied est en mauvais état chimique et moyen état écologique (vérification des informations faite après la réunion). L'objectif de bon état est fixé à 2021. L'isoproturon est l'un des facteurs déclassants.

**Public** : Les fossés sont-ils considérés comme des cours d'eau dans le site ?

**Intervenants** : (*confirmation après réunion*) Oui, au titre du Code de l'environnement et d'après la cartographie réalisée par les services de l'État, la plupart des fossés du site sont considérés comme des cours d'eau.

**Public** : Avez-vous des retours d'expérience sur les actions des Docob ?

**Intervenants** : Des échanges ont lieu régulièrement entre animateurs Natura 2000 de la région, permettant d'échanger sur les retours d'expériences (freins, leviers, difficultés, opportunités...). Par ailleurs, la DREAL rend des comptes régulièrement à l'Europe et se doit donc de fournir les justificatifs de la mise en œuvre des mesures et de leur efficacité au regard des objectifs d'états de conservation des espèces et habitats.

**Public** : Les zones humides ont-elles été identifiées sur le site ?

**Intervenants** : Les zones humides n'ont pas été recensées (sens réglementaire), cela se fait généralement dans le cadre de projets ponctuels. Toutefois, le SEV3 Nied commence un inventaire sur son territoire d'actions.

**Site Natura 2000**  
« Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied »

FR4100231



**Réunion publique**

4 février 2020

18h00  
Rémyly




3- Démarche et évènement

**Groupes de travail**

- Groupe de travail EAU
- Groupe de travail TOURISME / LOISIRS
- Groupes de travail AGRICULTURE
- Groupe de travail MESURES

**Inventaires de terrain**

- Flore et habitats naturels
- Entomofaune (insectes)
- Avifaune (oiseaux)
- Herpétofaune (reptiles/ amphibiens)
- Castor



3- Démarche et évènement

**Réflexions sur les objectifs et mesures**

Essentiellement liés aux habitats et aux espèces + agriculture

1 objectif de développement durable

↓

Plusieurs objectifs opérationnels

↓

Mesures

Mesure COOs

Prise en compte de la présence du Castor dans les programmes de restauration des cours d'eau

Exemple

- Objectifs
  - Maintenir et permettre le développement de la population de Castor d'Europe
  - Concilier les activités humaines avec la présence du Castor d'Europe
- Espèces et habitats concernés
  - Castor d'Europe, habitats d'espèce (cours d'eau, berges)
- Nature et description de la mesure
  - Suivi biologique → évolution des populations (taille et secteurs)
  - Sensibilisation du public → acceptation
  - Prise en compte de l'espèce → gestion / restauration des cours d'eau
  - Mise en place de moyens de protection → éviter les dommages

Les enjeux sur le site

Les enjeux sur le site

Petit jeu participatif

Les enjeux sur le site

## Les réponses

étang mare

Eh, t'en as pas un peu marre de rester ici sans rien faire ?

J'irais bien me promener dans les prairies là-bas, jusqu'à la rive. Hier il faisait beau, c'était chouette...

Vittoncourt rivière

Viens, vite on court jusque là bas !

Rivière Prairie Mare

Les enjeux sur le site

## Les réponses

Tiens l'autre fois j'étais avec mes cousines, Gérard et Phil ...

On était au bord de l'eau justement, et je dis en rigolant : « A l'eau Phil ! halophile »

Montre-nous ce que tu sais faire, en papillon comme Florent Manaudou ! »

## Halophile

le sel qui aime

Jonc de Gérard

Un papillon : Le Cuvré des marais

Les enjeux sur le site

## Les réponses

habitats

Il a enlevé ses habits, t'as déjà vu ses tablettes de chocolat ?!

Contrats

Il a contracté ses abdos et hop il a plongé, les cousines ça les a épatées !

Salé Marais

Ah oui, vous vous êtes bien marrés !

## Contrats

- Agricoles (MAEC)
- Forestiers
- Ni agricoles ni forestiers (ni-ni)

### Marais de Château-Bréhain

- Tourbière alcaline ou Bas-marais alcalin
- Espèces et habitats rares en très petites surfaces
- Habitat à préserver

Identification des enjeux par des experts → Sur secteur en site → Mise en œuvre de mesures de gestion par le SAGE → Opération de suivi scientifique et gestionnaire des sites → Tourbière

Les enjeux sur le site

## Les réponses

**Chabot**

Oh, regarde, le **chat**, beau comme un lion !

**Château-Bréhain**

Ah oui, c'est la **chatte aux Bréhains**, tu sais les **agriculteurs** du coin.

Celui qui a eu une **hernie** discale l'année dernière ?

**Herny**

## Chabot

- Vit entre les pierres au fond des ruisseaux
- Pas de vessie natatoire → ne peut pas flotter !
- Se déplace par petits bonds rapides
- Peut éclaircir ou assombrir ses écailles pour se fondre dans son environnement



### Agriculteurs

- Activité principale sur le site (près de 600 ha sur 737 ha du site)
- Gestion conditionnant l'existence, le maintien et la richesse des habitats et des espèces associées



Les enjeux sur le site

## Les réponses

**Copil**

Oui c'est ça, des problèmes médicaux pile au mauvais moment. En plus c'était atroce, car il a dû rester couché des semaines avec des tas de médicaments obligatoires, ... le pauvre...

**Troscart**

**Docob**

Je l'ai vu chez **Castor** ama il n'y a pas longtemps d'ailleurs, il a dû se rétablir.

**MAE**

Ici, lui et sa femme, tout le monde les aime, ah eux ils sont adorables !

## COPIL

= Comité de pilotage

- Collectivités (mairies, Communautés de communes)
- Représentants de l'Etat (DREAL, OFB, DDT...)
- Représentants selon le contexte local : associations, concessionnaires, organisations professionnelles (tourisme, chasse, pêche...)

- Valide les documents officiels, les décisions
- Se réunit environ une fois par an
- 1 Président désigné pour 3 ans

### Docob

= Document d'objectifs





Les enjeux sur le site

## Les réponses

**Faune**

C'est le dernier **phone** ?

Elle est sympa ta coque **cuivrée** !

Il me le faut, c'est mon rêve ! **Fossé**

A moins qu'il n'y ait une nouvelle version bientôt ?

**Nied**

Je ne sais pas, mais en tout cas, maintenant que j'ai acheté, je suis **fauchée** !

**Natura 2000**

Alors allons nous balader dans la **nature**, ah, 2000 choses à voir au moins, et ça ne coute rien !

## Fossés

- Réseau important sur le site
- Végétation humide
- Faune associée
- Corridor écologique




*Agrion de Mercure*



## Fauchage

- Période
- Vitesse
- Sens

Plan de fauchage

Plan de fauchage

Plan de fauchage

## La vie d'un site

### Démarche et avancement

Désignation du site	Périmètre Liste des espèces et habitats visés (FSD)	✓
Composition du Copil	Arrêté préfectoral Acteurs du site (Institutions, associations, propriétaires...)	✓
Elaboration du Docob	Opérateur Diagnostic – Enjeux – Orientations de gestion – Mesures	✓
Animation du site	Structure animatrice Mise en œuvre du Docob	
Evaluation Mise à jour du Docob	Bilan Evaluation Mise à jour	

## La suite

L'animation continue...

## Validation du Docob et de la Charte

DOCOB validé

Charte validée

## Président et structure porteuse

### Désignation de la structure porteuse

**Maud COLAUTTI**

### Désignation de la Présidente du Copil

**Mme RESLINGER**  
Vice-Présidente DUF  
Déléguée SEV3 Nied

## Présentation de la Charte

### La charte

#### CONTENU

- La Charte Natura 2000
- L'adhésion d'un propriétaire ou d'un gestionnaire
- Connaître son site
- Participer à l'entretien
- Les engagements généraux
- Les mesures courantes : les haies
- Les mesures courantes : les prairies
- Les mesures humides : cours d'eau, fosse et végétation associée
- Les activités de loisirs : pêche
- Les activités de loisirs : randonnée (pédestre, VTT et équitation)



# Lettre d'information

## Site Natura 2000

Secteurs halophiles et prairies humides de la Vallée de la Nied

N°1 Mai 2018

### Ca bouge dans la vallée !

De Rémilly à Baudrecourt, dans la vallée de la Nied française et de la Rotte, vous apercevrez peut-être dès ce printemps des scientifiques arpenter prairies, rivière et étangs.

C'est le début d'une démarche active de connaissance et de préservation de ce site, désigné dès 2002 pour intégrer le réseau « Natura 2000 ». Ce réseau a été créé par des Directives européennes visant à préserver la biodiversité.

Missionnés par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), plusieurs bureaux d'études associeront leurs compétences pendant environ 2 ans.

Dans un premier temps, les inventaires de la faune, de la flore et des milieux naturels permettront de mieux connaître leur diversité, leur sensibilité et leur lien avec les activités et l'histoire de la vallée.

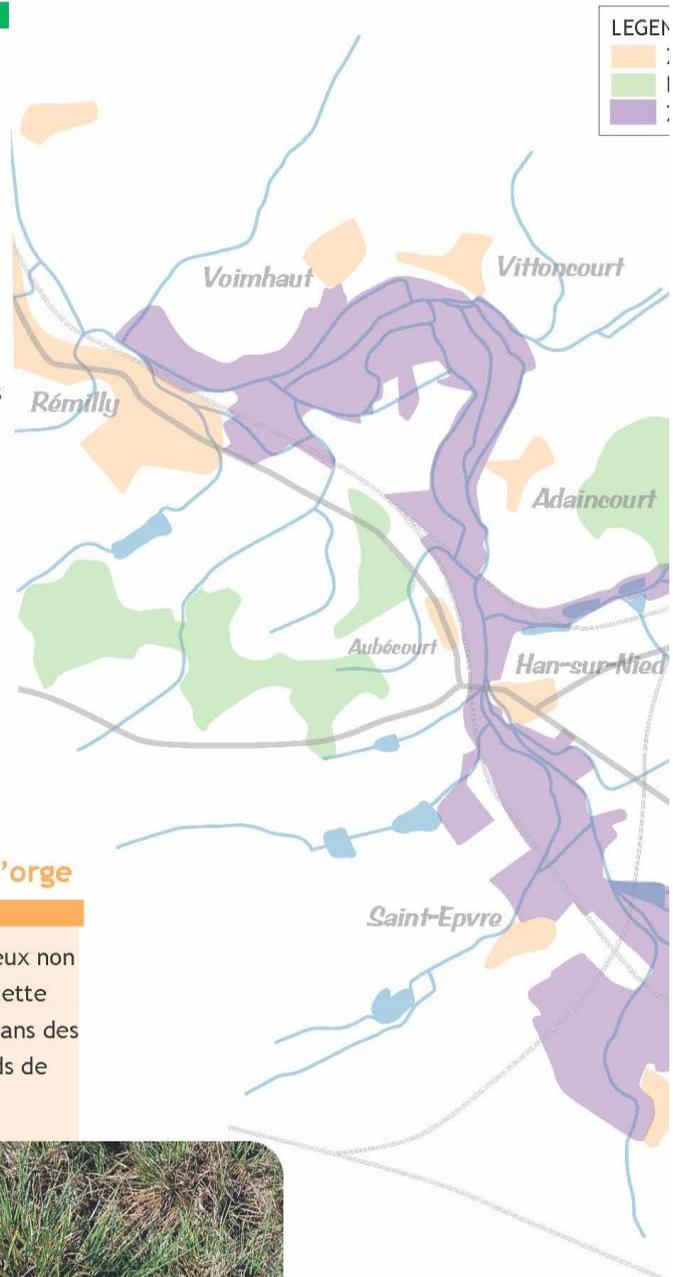
Lorsque ces enjeux seront identifiés, une réflexion sera menée sur les objectifs de préservation du site, à long terme.

En lien avec les acteurs du territoire (élus, propriétaires, exploitants, associations...) et le contexte socio-économique, un plan d'actions sera proposé avec différents types de mesures pour conserver, améliorer ou restaurer l'état de conservation des habitats naturels et des espèces.



## Le site « Secteurs halophiles et prairies humides de la vallée de la Nied »

- ⇒ 737 ha, dont près de 200 ha de prairies
- ⇒ 11 communes
- ⇒ 10 plantes protégées en Lorraine, dont une également protégée à l'échelle de la France : la Laïche à épi d'orge
- ⇒ Des habitats naturels particulièrement intéressants dans les prairies et les zones humides autour des cours d'eau.
- ⇒ Des espèces animales dont le cycle biologique (nourriture, reproduction, habitat) est étroitement lié aux caractéristiques des milieux naturels du site.
- ⇒ Le Marais de Château-Bréhain : depuis 2014, c'est le Conservatoire d'espaces naturels de Lorraine qui s'occupe de sa préservation.



### Laïche à épis d'orge

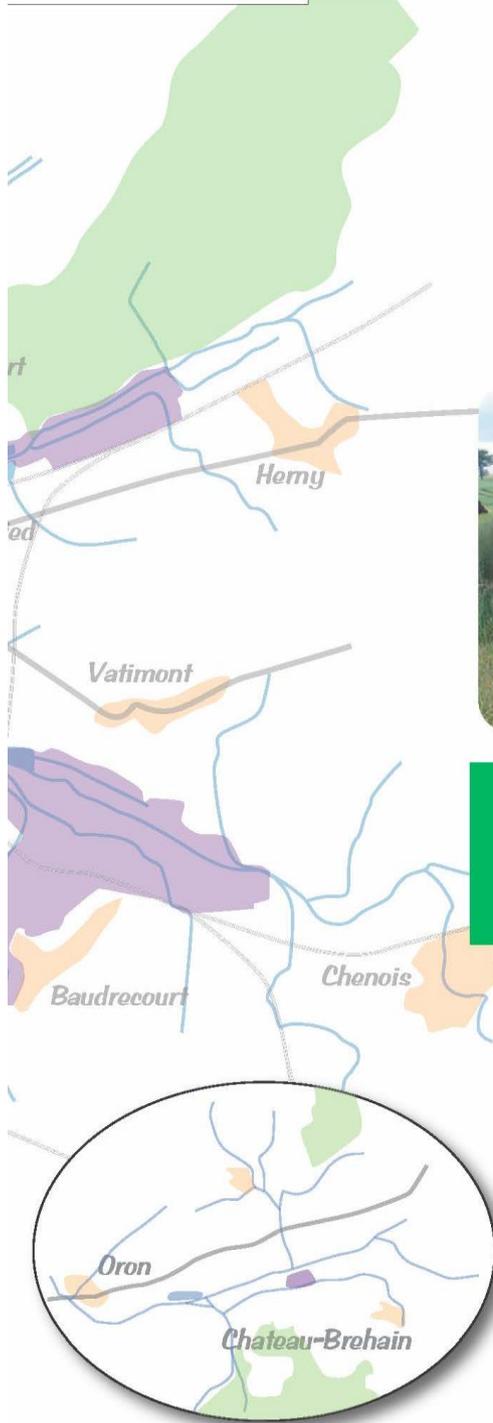
Discrète pour les yeux non avertis, on trouve cette Laïche, ou Carex, dans des pâtures ou des bords de chemins défoncés.



### Agrion de Mercure

Cette jolie Demoiselle bleue fréquente le bord des cours d'eau ou des fossés. L'Agrion n'est pas rare en France, mais très sensible aux changements de la qualité de l'eau et la structure des milieux qu'il fréquente : fauchage, curage des fossés...

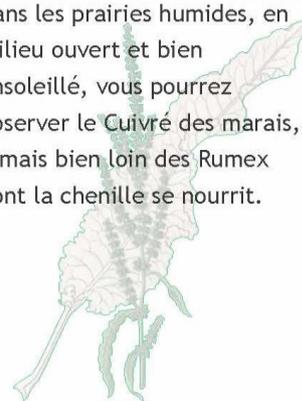
GENDE  
 Zone urbanisée  
 Espace boisé  
 Zone Natura 2000



### Cuivré des marais



Dans les prairies humides, en milieu ouvert et bien ensoleillé, vous pourrez observer le Cuivré des marais, jamais bien loin des Rumex dont la chenille se nourrit.



**Cela ne manque pas de sel !**

### Sous nos pieds ....

A l'image de la Vallée de la Seille à proximité, mais de manière moins dense et continue, certaines couches géologiques, les marnes, contiennent des épaisseurs de sel. Quand l'eau qui s'y est infiltrée remonte à la surface, elle est chargée en sel.

### ... et sous nos yeux

Seules les plantes qui supportent un sol ainsi salé peuvent s'y développer. On dit de ces plantes qu'elles sont halophiles :



**Halo** + **Phile** → **Halophile**  
 sel      qui aime      qui aime le sel

### C'est un paysage...

qui se forme avec les prés salés, que l'on reconnaît par exemple avec la couleur vert foncé du Jonc de Gérard.

### ...et une exception

Les prés salés à l'intérieur des terres ne se rencontrent qu'en Lorraine (vallées de la Seille et de la Nied) et en Auvergne !

## Le réseau Natura 2000

Natura 2000 est un réseau européen d'espaces naturels identifiés pour la qualité, la rareté ou la fragilité des espèces animales et végétales qu'ils abritent ou de leurs habitats naturels.

En Europe, plus de 29 000 sites ont été désignés et près de 1800 en France, représentant 12.8% du territoire terrestre avec 7 millions d'hectares.

**En Région Grand Est, ce sont 227 sites qui représentent 10 % de ce territoire**

**Les sites Natura 2000 peuvent être désignés au titre de 2 directives européennes :**

- soit pour la présence d'espèces d'oiseaux listées dans la **Directive « Oiseaux »**. On parle alors de **ZPS** : Zone de Protection Spéciale.
- soit pour la présence d'espèces animales (hors oiseaux) ou végétales et d'habitats naturels, dits d'intérêt communautaire, et relevant alors de la **Directive « Habitats »**. On parle alors de **ZSC** : Zone Spéciale de Conservation.  
C'est le cas du site de la Vallée de La Nied.

## Natura 2000, qu'est-ce que c'est ?

Une politique européenne de préservation de la nature.

Un réseau de sites dans lesquels les espèces et les habitats naturels sont fragiles et/ou remarquables.

Des actions locales en lien étroit avec les activités humaines.

**Natura 2000 n'est pas une protection stricte, mais sa politique implique de préserver les habitats naturels et les espèces en évitant toute action, activité ou projet susceptible de nuire à leur état de conservation.**

## REUNION PUBLIQUE

Pour en savoir plus sur **Natura 2000** et découvrir la richesse écologique de ce site, vous êtes invités à participer à la réunion publique organisée

**le mardi 12 juin 2018 de 18h à 20h  
à l'Espace Sports et Loisirs (ESL) de REMILLY**

### Pour en savoir plus :

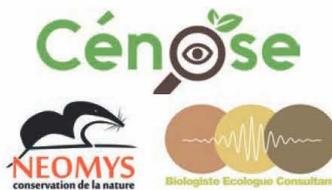


« Natura 2000 et vous », sur le site du Ministère

### Contacts :

**DREAL Grand Est**  
Service Eau Biodiversité Paysage  
Pôle vallées et plateaux lorrains  
2 rue Augustin Fresnel  
C.S. 95038  
57071 METZ CEDEX 03  
natura2000.sebp.dreal-grand-est  
@developpement-durable.gouv.fr

**Direction Départementale des Territoires (DDT)**  
Service aménagement biodiversité eau Unité nature et prévention des nuisances  
17 quai Paul Wiltzer  
BP 31035  
57036 Metz cedex 01



Réalisation, maquette : IRIS Conseil Régions—Metz  
Crédit photos : Page de couverture : A. SCHMIDT / Laïche : DADEROT / Agrion : G. SAN MARTIN / Cuivré : JEFFDELONGE / Prairie à jonc de Gérard : ESOPE, 2008 / Troscart : AROCHE /  
Cette lettre d'information est éditée par Iris conseil dans le cadre de sa mission déléguée de l'État comme opérateur pour l'animation de l'élaboration du Docob.

### *Préservation de la biodiversité*

Une réunion pour informer la population sur le site Natura 2000 s'est déroulée le 12 juin dernier. Cela a permis de définir une nouvelle démarche et de la clarifier sur les deux années à venir. Natura 2000 se définit comme un réseau écologique européen de sites qui abritent des espèces et des milieux remarquables, avec une volonté de préserver la biodiversité. En finalité, il s'agit de gérer l'environnement afin que les activités humaines tiennent compte de la présence de ces lieux parfois uniques dans le Grand Est. Pour la vallée de la Nied de Rémilly à Baudrecourt en passant par Herry la zone couvre 737 ha sur 11 communes.



Halo  
sel + Phile  
qui aime → Halophile  
qui aime le sel



HERNY Environnement

# Un nouveau site pour Natura 2000 dans la vallée de la Nied



Les participants au comité de pilotage découvrent la maquette de la lettre d'information qui sera distribuée au public. Photo RL



À Herny, les prairies humides et les rives boisées de l'Aisne font partie du site Natura 2000. Photo RL

Un nouveau site Natura 2000 est en passe de voir le jour du côté de Herny. Un comité de pilotage vient de se réunir pour définir les grandes lignes. Une réunion publique est prévue en juin pour le grand public.

**A** Herny, Claude Dulamon, sous-préfète de Forbach Boulay-Moselle, a présidé le comité de pilotage pour un nouveau site Natura 2000 s'étendant sur onze communes, de Baudrecourt à Rémillly.

Réseau européen, Natura 2000 œuvre pour la préservation de la biodiversité : ce nouveau site porte

sur les secteurs halophiles - à forte concentration de sel - et les prairies humides de la vallée de la Nied. Les prairies humides sont reconnaissables, mais les couches argileuses contenant du sel sont difficilement décelables pour le profane.

Ces deux éléments recèlent une faune et une flore particulières. Iris Conseil, cabinet d'études, a présenté le déroulement du projet aux participants : représentants de l'État, leurs services, élus, partenaires et utilisateurs. « L'importance de la construction d'un document d'objectifs au vu de la richesse du territoire élargi, le site empiète sur trois arrondissements, et la nécessité

d'accomplir un travail ensemble avec la participation de la population », a insisté Claude Dulamon.

La vallée de la Nied française compte 737 hectares dont 200 hectares de prairies. Dix plantes sont protégées en Lorraine, dont une à l'échelle nationale, la faïche à épis d'orge. Des espèces animales telles que le castor et l'agrin de Mercure, une variété de libellules, sont les témoins de la qualité de l'eau et de leur milieu.

Dans la vallée de la Nied, deux types de prairies cohabitent, celles à usage agricole et les prairies halophiles, qui sont des prés-salés. Comme la vallée de la Seille, celle de la

Nied possède des couches géologiques contenant des épaisseurs de sels. L'eau infiltrée qui remonte à la surface est salée ! Ces prés-salés à l'intérieur des terres sont exceptionnels. Seules la Lorraine et l'Auvergne en possèdent en France !

Des scientifiques arpenteront le site pour recenser les habitats (com-

me le lit mineur de la Nied, les friches herbacées humides et les prairies), les espèces végétales (aster maritime, jonc de Gérard, stellaire des marais) et animales. Courlis cendré et râle d'eau des genêts pour les oiseaux, triton crêté pour les amphibiens, castor, ainsi que les reptiles, insectes et mammifères.

## Un mardi soir à Rémillly

C'est le mardi 12 juin de 18 h à 20 h qu'aura lieu la réunion publique permettant une information la plus large possible. Préserver la biodiversité touche tous les publics, en particulier, les exploitants agricoles dont les terrains jouxtent les zones sensibles.

## Annexe 14 Méthode d'évaluation de l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire

Selon la directive Habitats/Faune/Flore, l'état de conservation d'un habitat naturel correspond à « l'effet de l'ensemble des influences agissant sur un habitat naturel ainsi que sur les espèces typiques qu'il abrite, qui peuvent affecter à long terme sa répartition naturelle, sa structure et ses fonctions ainsi que la survie à long terme de ses espèces typiques ». L'état de conservation d'un habitat sera jugé favorable (1) quand son aire de répartition naturelle ainsi que les superficies qu'il couvre au sein de cette aire sont stables ou en extension, (2) la structure et les fonctions spécifiques nécessaires à son maintien à long terme existent et sont susceptibles de perdurer dans un avenir prévisible et (3) l'état de conservation des espèces qui lui sont typiques est favorable.

L'état de conservation a été défini pour les habitats d'intérêt communautaire à l'échelle de la zone Natura 2000, à savoir :

- Prés salés intérieurs (1340)
- Prairies de fauche de basse altitude (6510)
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3260)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (6430)
- Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410)
- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (3140)
- Marais à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davalliana* (7210)
- Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes (91E0)

L'état de conservation doit être appréhendé différemment en fonction des milieux naturels rencontrés. Ainsi, une approche différente a été menée pour les habitats d'intérêt communautaires forestiers, prairiaux et aquatiques/humides.

À noter que certains des habitats naturels d'intérêt communautaire sont partiellement ou uniquement présents au sein des sites gérés par le CEN Lorraine et sont décrits dans les plans de gestion associés aux sites du CEN Lorraine :

- Prés salés intérieurs (1340) : Pré Richary et La Salière
- Prairies de fauche de basse altitude (6510) : Pré Richary et La Salière
- Prairies à Molinie sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (6410) : habitat uniquement présent au sein du Marais de Château-Bréhain
- Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. (3140) : habitat uniquement présent au sein du Marais de Château-Bréhain
- Marais à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davalliana* (7210) : habitat uniquement présent au sein du Marais de Château-Bréhain
- Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes (91E0) : habitat uniquement présent au sein de La Salière

Pour ces habitats présents au sein des sites gérés par le CEN Lorraine, les états de conservation pris en compte dans la cartographie des habitats naturels de la ZSC ont été repris des différents plans de gestion afin d'assurer une cohérence entre les différents documents. Ainsi, pour l'explication des méthodes de définition des états de conservation de ces habitats au sein des sites gérés par le CEN Lorraine, il convient de consulter les plans de gestion du CEN Lorraine.

Les paragraphes suivants présentent donc les méthodes utilisées pour définir l'état de conservation des habitats naturels d'intérêt communautaire, pour les localités situées en dehors des sites gérés par le CEN Lorraine :

- Prés salés intérieurs (1340)
- Prairies de fauche de basse altitude (6510)
- Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3260)

- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin (6430)

### Prés salés intérieurs (1340)

Il n'existe pas de Guide méthodologique national précisant la méthodologie de définition des états de conservation pour les Prés salés intérieurs. Il convient donc de mener une réflexion quant à leur définition, pour la ZSC de la Vallée de la Nied.

Pour ce faire, lors des inventaires de terrain de 2018, plusieurs passages ont été réalisés sur les prés salés afin d'identifier des critères permettant la définition de leur état de conservation. Les critères pris en compte sont les suivants :

- pour la composition floristique :
  - o présence des espèces caractéristiques de l'habitat naturel ;
  - o présence d'espèces indicatrices des pratiques anthropiques comme la fertilisation ou encore le pâturage ;
  - o présence d'espèces indicatrices de déprise agricole ;
- pour les atteintes observables sur le terrain : dégradation de la structure de la végétation.

Selon ces différents critères, il est rapidement apparu que dans la plupart des cas (hors sites gérés par le CEN Lorraine), les espèces caractéristiques des 3 associations des prés salés étaient pour la plupart peu présentes.

Pour rappel 3 associations phytosociologiques sont présentes au sein de la zone Natura 2000 et se répartissent selon le degré de salinité des sols (de l'habitat le plus halophile à l'habitat le moins halophile) :

- *Cerastio-Juncetum gerardii* : association caractérisée par une très forte abondance de *Juncus gerardii* donnant une couleur vert foncé à la végétation. Cette espèce est accompagnée d'halophytes comme *Triglochin maritimum* ou encore *Aster tripolium*. Le nombre d'espèces est en général assez faible au sein de ces groupements floristiques ;
- *Agropyro-Juncetum gerardii* : association définie par une forte présence de Chiendent rampant (*Elymus repens*), espèce non halophile mais présentant une certaine tolérance au sel. L'*Agropyro-Juncetum gerardii* est donc caractérisé par la dominance du chiendent sur un couvert végétal où *Juncus gerardii* peut être encore présent. Les halophytes sont en régression par rapport à la prairie à Jonc de Gérard alors que l'on constate l'apparition d'espèces prairiales halo-tolérantes comme *Lythrum salicaria*, *Rumex crispus*, ...
- *Festuco-Caricetum distansis* : association assurant la transition entre les 2 autres associations halophiles et les habitats de prairies inondables « classiques ». Les espèces communes avec les groupements végétaux de même niveau hydrique mais non halophiles (prairie à Sénéçon aquatique) dominent le couvert (*Bromus racemosus*, *Carex disticha*, *Centaurea jacea*, *Hordeum secalinum*, *Poa trivialis*, *Lychnis flos-cuculi*, *Senecio aquaticus*, *Ranunculus repens*, ...).

Lors des inventaires de terrain de 2018, la recherche des différents types d'espèces caractéristiques des 3 associations et des autres espèces indicatrices a permis de mettre en évidence pour tous les habitats prospectés :

- une faible présence des espèces caractéristiques qui restent toutefois présentes au sein des communautés végétales ;
- des espèces indicatrices des pratiques anthropiques (pâturage et fertilisation) moyennement mais presque toujours présentes ;
- des espèces indicatrices de déprise agricole absentes, ce qui s'explique par un usage agricole des habitats halophiles en vallée de la Nied (fauche et plus localement pâturage).

En ce qui concerne les atteintes observables sur le terrain aucune dégradation particulière de la structure de la végétation n'a été observée, même en contexte pâturé.

Au final et selon ces différents critères déclinés lors des inventaires de terrain, il apparaît que les **habitats salés peuvent tous être considérés dans un état de conservation moyen en dehors des sites gérés par le CEN Lorraine** (pour rappel : Pré Richary et La Salière). Cet état de fait peut trouver plusieurs explications :

- la flore des prés salés peut s'exprimer différemment d'une année sur l'autre. En effet, selon les dates de prospection et les conditions climatiques annuelles, l'une ou l'autre des espèces halophiles

caractéristiques peut ou non s'exprimer en abondance. Dans la mesure où le nombre des espèces halophiles est peu élevé, les diagnostics peuvent varier d'une année sur l'autre. Pour exemple, malgré plusieurs passages en périodes adéquates, le Triglochin maritime, pourtant mentionné en 119 localités en bibliographie n'a été observé qu'à une seule reprise en 2018 (en dehors des sites gérés par le CEN Lorraine) ;

- la structure de la végétation est directement conditionnée par les usages agricoles (fauche et pâturage), ce qui entraîne une uniformisation des habitats qui sont généralement gérées selon les mêmes calendriers (d'après les observations de 2018 : fauche généralement au cours de la même semaine dans la vallée pour les habitats salés, hors sites gérés par le CEN Lorraine) ;
- des pratiques agricoles non optimales pour la flore des prés salés (date de fauche trop précoce notamment) qui limitent l'expression des espèces caractéristiques et permet le développement des espèces indicatrices.

### **Prairies de fauche de basse altitude (6510)**

Concernant les habitats prairiaux (6510), la méthodologie appliquée correspond au protocole décrit par Maciejewski *et al.* (2015) :

État conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Guide d'application. Version 3 MACIEJEWSKI L., SEYTRE L., VAN ES J., DUPONT P., 2015. État de conservation des habitats agropastoraux d'intérêt communautaire, Méthode d'évaluation à l'échelle du site. Guide d'application. Version 3. Avril 2015. Rapport SPN 2015 - 43, Service du patrimoine naturel, Muséum national d'Histoire naturelle, Paris. 194 pp.

Cette méthode s'appuie sur un système de notation prenant en compte 3 critères :

**Surface couverte par l'habitat** : analyse diachronique (comparaison avec les données antérieures), dire des acteurs locaux, interprétation des photographies aériennes

→ indicateurs qualitatifs et quantitatifs basés sur l'interprétation de l'évolution des habitats au cours du temps

#### **Structure et fonctionnement :**

*Couverture du sol :*

Recouvrement des essences ligneuses → indicateur à prélever sur le terrain en % ou en hauteur des espèces ligneuses (par habitat naturel polygonial)

*Composition floristique :*

Présence d'espèces eutrophes, indicatrices du régime de fauche, allochtones envahissantes, invasives (par habitat naturel polygonial) → indicateurs à prélever sur le terrain

#### **Altérations observés :**

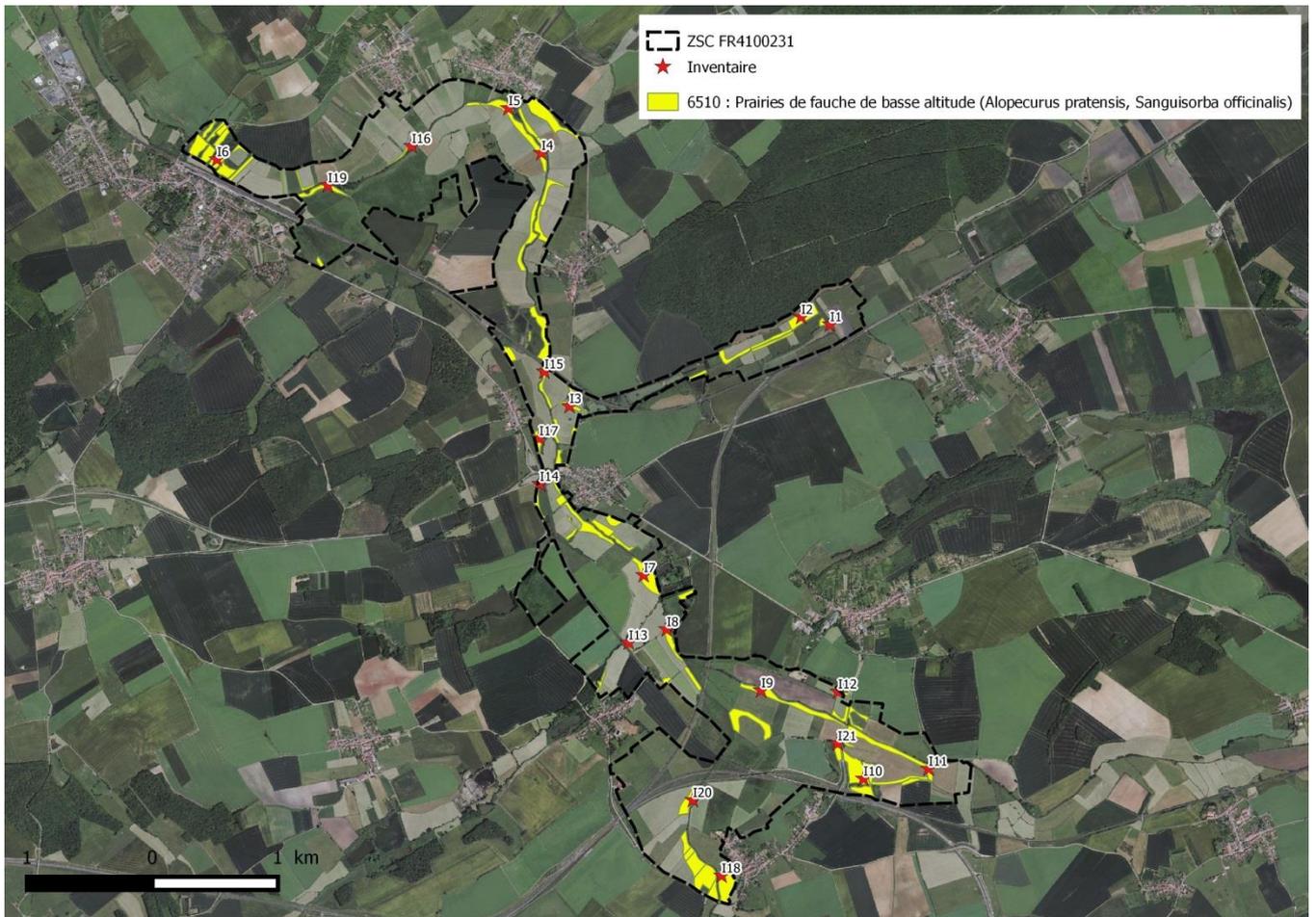
*Atteintes diffuses* → dire des acteurs locaux afin de permettre un retour historique des atteintes à l'échelle du site Natura 2000 (critère qualitatif)

*Atteintes lourdes* → observations de terrain (par habitat naturel polygonial) (critère quantitatif)

Notation des habitats (par habitat naturel polygonial) puis élaboration d'une grille d'évaluation afin d'affecter un état de conservation à chaque habitat polygonial identifié

Cette méthodologie a été appliquée aux prairies du site Natura 2000 relevant de la codification 6510 afin de déterminer leur état de conservation. Afin d'alléger la démarche et de permettre une optimisation du temps lors des prospections, un échantillonnage de prairies relevant du 6510 a été établi avant la première fauche (21 points échantillonnés à l'échelle de la vallée au sein des habitats 6510). Sur cet échantillonnage, la méthode nationale a été déclinée afin de déterminer les 3 états de conservation des prairies (bon, moyen et mauvais). Par la suite, les prospections de terrain se sont basées sur les situations identiques pour définir l'état de conservation, sans mise en œuvre systématique de la grille d'évaluation.

La localisation des prairies échantillonnées est présentée sur la carte suivante :





### Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculion fluitantis* et du *Callitricho-Batrachion* (3260)

En l'absence de méthodologie nationale d'évaluation de l'état de conservation de l'habitat 3260, il convient de raisonner à l'échelle du site Natura 2000. Lors des prospections de terrain, de nombreux secteurs de la Nied et de ses affluents étaient dépourvus de végétation aquatique, ce qui limite fortement l'évaluation de l'état de conservation de cet habitat. En conséquence, un état de conservation global a été affecté à l'ensemble des cours d'eau, à savoir un **état de conservation moyen**.

### Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin (6430)

L'état de conservation des mégaphorbiaies a tenu compte des critères suivants :

- présence de différentes strates (2 strates présentes lors des observations de terrain) ;
- la présence d'espèces structurantes de l'habitat (principalement *Filipendula ulmaria* en vallée de la Nied) ;
- la faible présence de l'Ortie ;
- l'absence d'espèces invasives.

Sur la base de ces critères, les mégaphorbiaies ont été affectées d'un **état de conservation moyen**. En effet, même si elles sont plutôt bien stratifiées, elles ne sont pas très diversifiées, en raison notamment de leur faible superficie. Cette faible diversité spécifique conduit à les classer dans un état de conservation moyen pour les 2 localités rencontrées dans la vallée de la Nied.

## Annexe 15 Relevés de terrain – Amphibiens

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats Faune Flore	Liste Rouge France	Liste Rouge Lorraine	Arrêté du 19/11/2007	Note ZNIEFF Lorraine
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	-	LC	LC	Espèce	3
Grenouille verte commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	-	NT	DD	-	3
Grenouille de Lessona	<i>Pelophylax lessonae</i>	Annexe IV	NT	DD	Espèce & habitat	3
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	-	LC	LC	-	3
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	Annexe IV	NT	NT	Espèce & habitat	3
Triton alpestre	<i>Ichthyosaura alpestris</i>	-	LC	LC	Espèce	3
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Annexe II	NT	NT	Espèce & habitat	3
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	-	LC	LC	Espèce	3
Triton ponctué	<i>Lissotriton vulgaris</i>	-	NT	NT	Espèce	3

NT : Quasi Menacée ; LC : Préoccupation mineure ; NA (a) : Non Applicable ; DD : Données insuffisantes. La note ZNIEFF, dépendante du niveau de la population pour certaines espèces, tient compte de l'effectif noté localement (DREAL Lorraine, 2013)

## Annexe 16 Relevés de terrain – Mammifères

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Habitats Faune Flore	Liste Rouge France	Arrêté du 19/11/2007	Note ZNIEFF Lorraine
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	LC	-	-
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	Annexe II	LC	Espèce et habitat	3
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	LC	-	-
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	NT	-	-
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	NA (a)	-	-
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	-	NA (a)	-	-
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	LC	-	-
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	LC	-	-
Taupe d'Europe	<i>Talpa europaea</i>	-	LC	-	-

NT : Quasi Menacée ; LC : Préoccupation mineure ; NA (a) : Non Applicable. La note ZNIEFF, dépendante du niveau de la population pour certaines espèces, tient compte de l'effectif noté localement (DREAL Lorraine, 2013)

## Annexe 17 Exemples de cahiers des charges pour les mesures

### Entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles (source : Guide relatif à la gestion des sites Natura 2000 majoritairement terrestres - Action Fo6i et action N11R – Juin 2019)

#### – Objectifs de l'action

L'action concerne les investissements pour la réhabilitation ou la recréation de ripisylves et de forêts alluviales dans le but d'améliorer le statut de conservation des espèces des directives communautaires ou la représentativité et la naturalité des habitats de la directive, y compris des investissements mineurs dans le domaine hydraulique, indispensables pour atteindre l'objectif recherché.

Il s'agit d'améliorer les boisements en place ou de constituer des boisements feuillus au bénéfice des espèces et habitats visés par l'action. L'action est particulièrement adaptée pour reconstituer des boisements ou des corridors cohérents à partir d'éléments fractionnés.

#### – Actions complémentaires :

Cette action peut être associée à l'action F14i.

#### – Conditions particulières d'éligibilité :

Il est rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.3.1, à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau s'intégrant dans les documents de planification locale de la politique de l'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

Lorsque, pour la pérennité d'un habitat ou d'une espèce déterminée, il est nécessaire de réaliser des coupes destinées à éclairer le milieu, ces actions sont finançables, ainsi que les menus travaux permettant d'accompagner le renouvellement du peuplement.

Dans le cas de travaux annexes de restauration du fonctionnement hydraulique, les opérations sont éligibles tant que les coûts correspondants ne dépassent pas un seuil défini au niveau régional, qui doit être au maximum 1/3 du devis global.

Dans les situations où il y a un besoin de restauration fort à l'échelle nationale pour l'espèce ou l'habitat considéré, les plantations peuvent être réalisées en dernier recours, c'est-à-dire si les espèces forestières présentes n'ont pas de dynamique de régénération spontanée avérée après un délai précisé dans le DOCOB et qui sera au minimum de 5 ans après l'ouverture du peuplement (ce qui peut nécessiter un avenant ou un nouveau contrat).

Pour ces plantations, la liste des essences arborées acceptées (notamment les essences possibles en situation monospécifique comme l'aulne, par exemple), ainsi que les modalités de plantation (apports ponctuels ou en plein), les densités initiales et finales sont fixées au niveau régional.

#### – Engagements :

Engagements non rémunérés	Interdiction de paillage plastique Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles) Le bénéficiaire prend l'engagement de préserver les arbustes du sous-bois et de ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir). Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)
Engagements rémunérés	Structuration du peuplement (La structuration des peuplements peut être réalisée selon les modalités de l'action correspondante, action F15i) Ouverture à proximité du cours d'eau : Coupe de bois (hors contexte productif)

	<p>Dévitallisation par annellation</p> <p>Débroussaillage, fauche gyrobroyage avec exportation des produits de la coupe</p> <p>Préparation du sol nécessaire à la régénération</p> <p>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</p> <p>Brûlage (dans la mesure où les rémanents sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où le brûlage s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est proscrite.)</p> <p>Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage (hors contexte productif). Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat.</p> <p>Reconstitution du peuplement de bord de cours d'eau :</p> <p>Plantation, bouturage</p> <p>Dégagements</p> <p>Protections individuelles</p> <p>Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits</p> <p>Travaux annexes de restauration du fonctionnement hydrique (ex : comblement de drain, ...)</p> <p>Etudes et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>
--	---

– Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés en régie)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les travaux réalisés

Vérification des factures ou des pièces de valeur probante équivalente (sauf quand un barème réglementé régional est en vigueur)

– Liste indicative d'habitats et d'espèces concernés par l'action :

**Habitat(s) :**

91F0, Forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmion minoris*)

91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)

**Espèce(s) :**

1426 *Woodwardia radicans* Woodwardia radicante

1303 *Rhinolophus hipposideros* Petit rhinolophe

1087 *Rosalia alpina* Rosalie des Alpes

1337 *Castor fiber* Castor d'Europe

1355 *Lutra lutra* Loutre d'Europe

1356 *Mustela lutreola* Vison d'Europe

1052 *Hypodryas maturna* Damier du frêne

1044 *Coenagrion mercuriale* Agrion de Mercure

A023 *Nycticorax nycticorax* Bihoreau gris

A229 *Alcedo atthis* Martin pêcheur d'Europe

- Objectifs de l'action :

L'action vise l'entretien des ripisylves et de la végétation des berges des cours d'eau mais aussi celles des lacs et étangs, avec en complément l'enlèvement raisonné des embâcles lorsque plusieurs campagnes d'interventions au cours du contrat sont nécessaires.

- Actions complémentaires :

N10R, N11Pi, N12Pi et Ri, N23Pi, N26Pi.

- Articulation des actions :

En milieux forestiers, il convient de mobiliser la mesure F06i.

- Conditions particulières d'éligibilité :

Il est rappelé les dispositions précisées au 3.1.2.1.3 à savoir qu'il convient de privilégier des interventions collectives à l'échelle des cours d'eau et de recourir aux financements développés à cette fin dans les programmes d'interventions des agences de l'eau et des collectivités territoriales.

- Engagements :

Engagements non rémunérés	<p>Période d'autorisation des travaux</p> <p>Utilisation de matériel n'éclatant pas les branches</p> <p>Absence de traitement phytosanitaire, sauf traitement localisé conforme à un arrêté préfectoral de lutte contre certains nuisibles (cas des chenilles)</p> <p>Préserver les arbustes du sous-bois et ne pas couper les lianes (hormis celles qui grimpent sur de jeunes plants sélectionnés pour l'avenir).</p> <p>Tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)</p>
Engagements rémunérés	<p>Taille des arbres constituant la ripisylve,</p> <p>Débroussaillage, fauche, gyrobroyage et faucardage d'entretien avec exportation des produits de la coupe</p> <p>Broyage au sol et nettoyage du sol</p> <p>Précautions particulières liées au milieu lorsqu'elles sont nécessaires :</p> <p>Brûlage (le brûlage des rémanents n'est autorisé que dans la mesure où ils sont trop volumineux pour leur maintien et leur dispersion au sol et où il s'effectue sur les places spécialement aménagées. Toute utilisation d'huiles ou de pneus pour les mises à feu est absolument à proscrire.)</p> <p>Enlèvement et le transfert des produits de coupe vers un lieu de stockage. Le procédé de débardage sera choisi pour être le moins perturbant possible pour les habitats et espèces visés par le contrat</p> <p>Enlèvement manuel ou mécanique des embâcles et exportation des produits</p> <p>Études et frais d'expert</p> <p>Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur</p>

- Points de contrôle minima associés :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux en régie)

Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec l'état des surfaces

Vérification de la cohérence des factures ou des pièces de valeur probante équivalente

– Liste indicative d'habitats et d'espèces prioritairement concernés par l'action :

**Habitat(s) :**

3120, Eaux oligotrophes très peu minéralisées sur sols généralement sableux de l'ouest méditerranéen à *Isoetes* spp. - 3140, Eaux oligo-mésotrophes calcaires avec végétation benthique à *Chara* spp. - 3150, Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou Hydrocharition - 3220, Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée - 3230, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Myricaria germanica* - 3240, Rivières alpines avec végétation ripicole ligneuse à *Salix elaeagnos* - 3250, Rivières permanentes méditerranéennes à *Glaucium flavum* - 3260, Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion - 3270, Rivières avec berges vaseuses avec végétation du *Chenopodium rubri* p.p. et du *Bidention* p.p. - 3280, Rivières permanentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion avec rideaux boisés riverains à *Salix* et *Populus alba* - 3290, Rivières intermittentes méditerranéennes du Paspalo-Agrostidion - 6430, Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnard à alpin - 91E0, Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*) - 92A0, Forêts-galeries à *Salix alba* et *Populus alba*

**Espèce(s) :**

1041, *Oxygastra curtisii* - 1044, *Coenagrion mercuriale* - 1095, *Petromyzon marinus* - 1096, *Lampetra planeri* - 1099, *Lampetra fluviatilis* - 1102, *Alosa alosa* - 1106, *Salmo salar* - 1131, *Leuciscus souffia* - 1134, *Rhodeus sericeus amarus* - 1138, *Barbus meridionalis* - 1163, *Cottus gobio* - 1355, *Lutra lutra* - 1356, *Mustela lutreola* - 1831, *Lurionium natans* - A229, *Alcedo atthis*

## Absence totale de fertilisation minérale et organique azotée sur prairies et habitats remarquables

(source : Fiche opération MAEC – janvier 2015 – Mesure Herbeo3)

### 1. Description du type d'opération

L'objectif de cette opération vise l'augmentation de la diversité floristique et la préservation de l'équilibre écologique de certains milieux remarquables (prairies, tourbières, milieux humides, etc.), en interdisant la fertilisation azotée minérale et organique (hors apports éventuels par pâturage).

En effet, l'augmentation de la fertilisation des prairies a pour conséquence une homogénéisation des milieux du point de vue de la disponibilité en ressource qui a entraîné la disparition des espèces adaptées aux milieux pauvres en nutriments et le remplacement d'espèces spécialistes par des espèces généralistes. La fertilisation minérale azotée apparaît donc comme un des principaux responsable de la baisse de richesse spécifique dans les parcelles et bordures adjacentes.

Par ailleurs, la fertilisation modifie la composition fonctionnelle des communautés végétales en présence : elle favorise les espèces de grande taille, dont les tissus sont plus riches en éléments minéraux, et dont les capacités de croissance et de prélèvement des éléments minéraux sont plus élevées.

Cette opération contribue aux domaines prioritaires 4A, 4B et 5E fixés par l'Union européenne pour le développement rural.

#### Les engagements de l'opération souscrits par le bénéficiaire :

2. - Respecter l'absence totale d'apport de fertilisants azoté minéraux et organique (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage) ;

3. - Interdiction du retournement des surfaces engagées ;

4. - Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées :

Absence de produits phytosanitaires sauf désherbage chimique par traitement localisé visant à lutter contre les chardons, les rumex et les plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural.

5. - Enregistrement des interventions sur chacun des éléments engagés.

Un modèle régional de cahier d'enregistrement sera fourni aux exploitants ou, a minima, le contenu exigé. Ces informations seront précisées dans un document de mise en œuvre de l'opération. Ce cahier d'enregistrement des pratiques servira de base documentaire pour les contrôles sur place.

A minima, l'enregistrement devra porter, pour chacune des parcelles engagées, sur les points suivants :

- Identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le registre parcellaire graphique (RPG) de la déclaration de surfaces) ;

6. Pratiques de fertilisation des surfaces [dates, quantités, produit (0 pour les apports azotés)].

7. - Le cas échéant, interdiction d'apports magnésiens et de chaux et/ou limitation de la fertilisation P et K, si ces interdictions sont retenues à l'échelle du territoire. Ces informations seront précisées sur un document de mise en œuvre de l'opération.

8.

9. Il pourra être défini, pour un territoire, à titre de recommandation, un mode de gestion unique de la parcelle, par fauche ou par pâturage. Cette information sera précisée sur un document de mise en œuvre de l'opération.

### 1. Type de soutien

L'engagement est pluriannuel et a une durée de 5 ans.

L'aide est payée en euros par hectare et par an.

### 2. Liens vers d'autres actes législatifs

Les éléments de la ligne de base spécifiques à l'opération sont définis en conformité avec les exigences établies en vertu du Titre VI du règlement (UE) n°1306/2013, des critères pertinents et des activités minimales établies en application de l'article 4, paragraphe 1, point c), sous ii) et iii) du règlement (UE) n°1307/2013, ainsi que tout autre exigence pertinente établie par la réglementation nationale.

Ces éléments sont détaillés au paragraphe « Information spécifique à l'opération – Description de la ligne de base » de la présente fiche-opération.

Afin d'exclure tout double paiement, les pratiques visées à l'article 43 du règlement (UE) n°1307/2013, sont prises

en compte dans le calcul des surcoûts et manques à gagner. La méthode de prise en compte est détaillée au paragraphe « Information spécifique à l'opération – Méthode de calcul du montant » de la présente fiche-opération.

### 3. Bénéficiaires

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole, ainsi que les personnes morales de droit public qui mettent des terres agricoles à disposition d'exploitants.

### 4. Coûts admissibles

Les coûts éligibles sont les surcoûts et les pertes de revenus générés par les engagements.

Les engagements, souscrits par le bénéficiaire, éligibles à la présente opération sont décrits, avec la justification du type de coût qu'ils génèrent au paragraphe « Information spécifique à l'opération – Méthode de calcul du montant ». Ce paragraphe détaille également les engagements ne faisant pas l'objet d'une rémunération par choix de l'État membre.

### 5. Conditions d'admissibilité

#### Éligibilité des surfaces :

Chaque territoire définit, les surfaces en herbe et milieux remarquables éligibles, pour lesquelles il existe un risque réel de perte de biodiversité floristique et/ou un enjeu de reconquête de cette biodiversité, lié à une fertilisation excessive. Ce ciblage devra être élaboré sur la base d'un diagnostic environnemental de territoire.

### 6. Principes applicables à l'établissement des critères de sélection

Des critères de sélection à la présente opération peuvent être définis au niveau régional ou local.

### 7. Montants et taux d'aide (applicables)

Le taux d'aide publique est de 100%.

Dans tous les cas, l'opération est plafonnée à 131 €/ha/an.

### 8. Informations spécifiques sur l'opération

Engagement concerné	Niveau d'exigence de la ligne de base		Niveau d'exigence de l'engagement
	Conditionnalité	Prog. actions nitrates	
Maintien des prairies et pâturages permanents	À l'échelle de l'exploitation	Encadrement pouvant aller jusqu'à une interdiction de retournement de certaines parcelles	À l'échelle de la parcelle strictement localisé, pour l'ensemble des prairies et pâturages permanents engagés et par ailleurs non rémunéré
Respect de l'absence totale de fertilisant azoté	Respect de l'équilibre de la fertilisation azotée		Absence totale de fertilisation azotée
Enregistrement des pratiques	Établissement du plan de fumure et du cahier d'enregistrement des pratiques		Établissement du cahier d'enregistrement des pratiques non rémunéré

Par ailleurs, si les pratiques rémunérées au titre de la présente opération sont rendues obligatoires sur des zones au titre de la protection de la biodiversité (notamment des zones classées au titre des réserves naturelles des arrêtés de protection de biotopes), celle-ci ne peut être ouverte sur les zones concernées.

#### Pratiques de références

La pratique de référence régionale correspond à une production fourragère respectant de l'équilibre de la fertilisation azoté, épandus en 2 apports\*.

#### Prise en compte du verdissement

Justification de la prise en compte des pratiques du verdissement afin d'éviter tout double paiement :

- Maintien des prairies permanentes existantes : cette exigence a une interaction avec cette opération. Afin d'éviter tout double financement, l'obligation de maintien des surfaces en herbe doit être respectée à l'échelle de la parcelle engagée, ce qui est plus contraignant que le verdissement qui s'applique à l'échelle régionale. Par ailleurs cette obligation n'est pas rémunérée.
- Présence de 5 % de SIE sur les terres arables : cette exigence n'a pas d'interaction avec cette opération.
- Diversification des cultures : cette exigence n'a pas d'interaction avec cette opération.

### Méthode de calcul du montant

Le montant de l'opération est calculé par comparaison entre une production fourragère intensive avec deux apports annuels de fertilisants azotés et une production fourragère non fertilisée. L'opération rémunère la perte de rendement fourrager.

Le montant de l'opération est donc défini à l'échelle du territoire selon les variables **UN** et **p16** définies au paragraphe 10.

La formule de calcul du montant de l'opération est la suivante :  $(1,09 \times \text{UN} - 32,93^{**}) \times \text{p16}/5$

0. Éléments techniques	1. Méthode de calcul des surcoûts et manques à gagner	12. Formule de calcul	Adaptation locale du montant annuel par hectare
Absence totale d'apport de fertilisants azotés minéraux et organiques (y compris compost et hors apports éventuels par pâturage)	<p><b>Manque à gagner :</b> perte de rendement fourrager</p> <p><b>Économie :</b> - économie d'achat de fertilisant minéraux (différence entre le nombre d'unité d'azote pour le respect de l'équilibre de la fertilisation azoté et 0 UN) - économie d'épandage (deux passages*)</p>	$[ 1,91 \text{ €} \times \text{nombre d'unité d'azote économisé (UN)} - \text{nombre d'unité d'azote économisé (UN)} \times \text{prix d'achat de l'unité d'azote : } 0,82 \text{ €} - \text{économie liée à l'absence totale de fertilisation : } 2^* \text{ épandages} \times (15 \text{ min/ha} \times 18,86 \text{ €/heure de main d'œuvre} + 11,75 \text{ €/hectare de matériel})] \times \text{p16}/5$	$(1,09 \times \text{UN} - 32,93^{**}) \times \text{p16}/5$
Enregistrement des interventions	Non rémunéré		
Le cas échéant, absence d'apports magnésiens et de chaux et/ou respect de la limitation de fertilisation P et K, si ces interdictions sont retenues	Non rémunéré		
Interdiction du retournement des surfaces engagées	Non rémunéré		
Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés	Non rémunéré		
<b>18. Montant total annuel</b> 19. (inférieur ou égal au montant plafond de 131 €/ha/an)			$(1,09 \times \text{UN} - 32,93^{**}) \times \text{p16}/5$

\* 1 seul épandage pour une fertilisation initiale inférieure ou égale à 30 UN

\*\* 16,46 en cas d'un seul épandage pour une fertilisation initiale inférieure ou égale à 30 UN

### Sources des données

perte de rendement par unité d'azote économisée = 1,91 € = 15 x 0,85 x 0,15 : INRA (15 kg de matière sèche/ha/unité d'azote à 0,85 unités fourragères/kg de matière sèche à 0,15€/UF) ;

coût des fertilisants : MAAF – SSP (prix du marché de l'ammonitrate) ;  
 temps de travail et coûts du matériel : fédération nationale des coopératives d'utilisation de matériel agricole (FNCUMA).

Variables		Sources	Valeurs minimales	Valeurs maximales
<b>UN</b>	Dose d'azote minéral apporté par hectare sur les prairies fertilisées pour respecter l'équilibre de la fertilisation	Arrêté définissant le référentiel régional de la mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée dit arrêté GREN	30	150
<b>p16</b>	Nombre d'années sur lesquelles l'absence de fertilisation est requise	Diagnostic de territoire		<b>5</b> dans le cas général <b>4</b> en cas de cumul avec l'opération OUVERT_01

## 1. Description du type d'opération

L'**objectif de cette opération** est d'améliorer la gestion par le pâturage de milieux remarquables, en particulier dans les zones humides (tourbières, prairies humide, etc.), en fonction des spécificités de chaque milieu, en limitant la pression de pâturage afin d'éviter la dégradation de la flore et des sols par tassement dans un objectif de maintien de la biodiversité et dans un objectif paysager.

Elle peut également permettre le maintien de l'ouverture et le renouvellement de la ressource fourragère sur des surfaces soumises à une dynamique d'embroussaillage, en évitant le sous pâturage et le surpâturage, et contribuer ainsi à pérenniser une mosaïque d'habitats.

Cette opération contribue principalement aux domaines prioritaires 4A, 4C et 5E fixés par l'Union européenne pour le développement rural.

Il convient de définir, pour chaque territoire, sur la base du diagnostic de territoire, la période pendant laquelle le pâturage doit être limité/fixé. Les critères de chargements peuvent en effet être demandés toute l'année ou sur des périodes de sensibilité particulière des surfaces concernées.

### Les engagements de l'opération souscrits par le bénéficiaire :

- Respecter le chargement maximal moyen annuel à la parcelle sur chacune des parcelles engagées :

Ce chargement maximal moyen annuel est fixé à l'échelle du territoire en fonction de la ressource fourragère et des spécificités du milieu pour éviter la dégradation de la flore par surpâturage et préserver les ressources naturelles. Ce chargement devra être inférieur ou égal à 1,2 UGB/ha. Ce niveau de chargement est précisé dans un document de mise en œuvre de l'opération ;

- Le cas échéant, respecter le chargement minimal moyen à la parcelle sur chacune des parcelles engagées :

Un chargement moyen annuel minimal pourra également être précisé pour garantir une pression de pâturage suffisante sur des parcelles où la dynamique d'embroussaillage est particulièrement forte et ainsi éviter le sous-pâturage conduisant à la fermeture des milieux. Ce niveau de chargement est précisé dans un document de mise en œuvre de l'opération ;

- Le cas échéant, respecter le chargement instantané minimal et/ou maximal à la parcelle sur la période déterminée sur chacune des parcelles engagées :

Des plages de chargement instantané, maximum et/ou minimum à la parcelle peuvent être définies à l'échelle du territoire, en réponse à des enjeux particuliers tels que une faible portance des sols imposant de limiter dans le temps la présence des animaux, la nécessité d'un pâturage important à une période pour limiter le développement d'une espèce particulière, etc. Ces plages de chargement sont précisées dans un document de mise en œuvre de l'opération ;

- Le cas échéant, en cas de fauche, respecter la période d'interdiction de fauche définie pour le territoire :

Dans le cas particulier, démontré par le diagnostic de territoire, où un entretien par fauche peut être nécessaire certaines années en remplacement de l'utilisation habituelle par pâturage des parcelles concernées (par exemple, en cas d'impossibilité pour les animaux d'accéder à la parcelle suite à une inondation ou à la dégradation de clôtures), il peut être prévu au niveau du territoire d'autoriser l'entretien par fauche des surfaces engagées au cours des 5 ans. Dans ce cas, un retard d'au moins 10 jours par rapport à la date habituelle de fauche sur le territoire sera exigé. La période d'interdiction de fauche correspondante sera alors précisée dans un document de mise en œuvre de l'opération.

- Interdiction du retournement des surfaces engagées ;

L'altération importante des prairies permanentes engagées, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement, etc.), est interdite. Seul un renouvellement par travail superficiel du sol au cours des 5 ans est autorisé.

- Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées :

Absence de produits phytosanitaires sauf désherbage chimique par traitement localisé visant à lutter contre les chardons, les rumex et les plantes envahissantes conformément à l'arrêté préfectoral de lutte contre les plantes envahissantes et à l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L.253-1 du code rural.

- Enregistrement des interventions sur chacun des éléments engagés.

Un modèle régional de cahier d'enregistrement sera fourni aux exploitants ou, a minima, le contenu exigé. Ces informations seront précisées dans un document de mise en œuvre de l'opération. Ce cahier d'enregistrement

des pratiques servira de base documentaire pour les contrôles sur place.

A minima, l'enregistrement devra porter, pour chacune des parcelles engagées, sur les points suivants :

- Identification de l'élément engagé (n° de l'îlot, parcelle ou partie de parcelle ou groupe de parcelles, telle que localisé sur le registre parcellaire graphique (RPG) de la déclaration de surfaces) ;
- Fauche ou broyage : date(s), matériel utilisé, modalités (notamment si fauche centrifuge) ;
- Pâturage : dates d'entrées et de sorties par parcelle, nombre d'animaux et d'UGB correspondantes.

## **2. Type de soutien**

L'engagement est pluriannuel et a une durée de 5 ans.

L'aide est payée en euros par hectare et par an.

## **3. Liens vers d'autres actes législatifs**

Les éléments de la ligne de base spécifiques à l'opération sont définis en conformité avec les exigences établies en vertu du Titre VI du règlement (EU) n°1306/2013, des critères pertinents et des activités minimales établies en application de l'article 4, paragraphe 1, point c), sous ii) et iii) du règlement (UE) n°1307/2013, ainsi que tout autre exigence pertinente établie par la réglementation nationale.

Ces éléments sont détaillés au paragraphe « Information spécifique à l'opération – Description de la ligne de base » de la présente fiche-opération.

Afin d'exclure tout double paiement, les pratiques visées à l'article 43 du règlement (UE) n°1307/2013, sont prises en compte dans le calcul des surcoûts et manques à gagner. La méthode de prise en compte est détaillée au paragraphe « Information spécifique à l'opération – Méthode de calcul du montant » de la présente fiche-opération.

## **4. Bénéficiaires**

Personne physique ou morale exerçant une activité agricole, ainsi que les personnes morales de droit public qui mettent des terres agricoles à disposition d'exploitants.

## **5. Coûts admissibles**

Les coûts éligibles sont les surcoûts générés par les engagements.

Les engagements, souscrits par le bénéficiaire, éligibles à la présente opération sont décrits, avec la justification du type de coût qu'ils génèrent au paragraphe « Information spécifique à l'opération – Méthode de calcul du montant ». Ce paragraphe détaille également les engagements ne faisant pas l'objet d'une rémunération par choix de l'État membre.

## **6. Conditions d'admissibilité**

### **Éligibilité des surfaces :**

Chaque territoire définit, au sein des surfaces en prairies et pâturages permanents, les milieux remarquables éligibles (Zones HVN, Natura 2000, ...) sur la base d'un diagnostic environnemental préexistant de territoire (SRCE, Charte Natura 2000, ...).

## **7. Principes applicables à l'établissement des critères de sélection**

Des critères de sélection à la présente opération peuvent être définis au niveau régional ou local.

## **8. Montants et taux d'aide (applicables)**

Le taux d'aide publique est de 100%.

Dans tous les cas, l'opération est plafonnée à 75,44 €/ha/an.

## 9. Caractère vérifiable et contrôlable des mesures et/ou types d'opérations

1. *Risque(s) liés à la mise en œuvre des mesures*
2. *Mesures d'atténuation*
3. *Évaluation globale de la mesure*

## 10. Informations spécifiques sur l'opération

Engagement concerné	Niveau d'exigence de la ligne de base		Niveau d'exigence de l'engagement
	Conditionnalité	Prog. actions nitrates	
Maintien des prairies et pâturages permanents	À l'échelle de l'exploitation	Encadrement pouvant aller jusqu'à une interdiction de retournement de certaines parcelles	À l'échelle de la parcelle strictement localisé, pour l'ensemble des prairies et pâturages permanents engagées et par ailleurs non rémunéré

Par ailleurs, si les pratiques rémunérées au titre de la présente opération sont rendues obligatoires sur des zones au titre de la protection de la biodiversité (notamment des zones classées au titre des réserves naturelles des arrêtés de protection de biotopes), celle-ci ne peut être ouverte sur les zones concernées.

### Pratiques de références

L'entretien minimal de toute surface en herbe consiste à réaliser chaque année au moins une fauche ou un pâturage. Dans le cas où cet entretien est réalisé par pâturage, le chargement est souvent trop élevé entraînant une dégradation de la flore.

### Prise en compte du verdissement

Justification de la prise en compte des pratiques du verdissement afin d'éviter tout double paiement :

- Maintien des prairies permanentes existantes : cette exigence a une interaction avec cette opération. Afin d'éviter tout double financement, l'obligation de maintien des surfaces en herbe doit être respectée à l'échelle de la parcelle engagée, ce qui est plus contraignant que le verdissement qui s'applique à l'échelle régionale. Par ailleurs cette obligation n'est pas rémunérée.
- Présence de 5 % de SIE sur les terres arables : cette exigence n'a pas d'interaction avec cette opération.
- Diversification des cultures : cette exigence n'a pas d'interaction avec cette opération.

### Méthode de calcul du montant

Le montant de l'aide est calculé sur la base du temps supplémentaire nécessaire à l'ajustement de la pression de pâturage sur chaque parcelle engagée pour respecter le chargement maximum et/ou minimum. En effet, la limitation du chargement a des conséquences en termes de gestion du troupeau, imposant d'organiser différemment le pâturage à l'échelle de l'exploitation, augmentant les temps d'allotement et de transport. Pour de la gestion de taux de chargement instantané, la gestion est encore plus fine et les contraintes sont encore plus fortes, ce qui nécessite un temps d'intervention plus élevé.

Le montant de l'opération est donc défini à l'échelle du territoire selon les variables **p13** et **p15** définies ci-après.

La formule de calcul du montant de l'opération est la suivante :  $56,58 \times p15 / 5 + 18,86 \times p13 / 5$

Éléments techniques	Méthode de calcul des surcoûts et manques à gagner	Formule de calcul	Adaptation locale du montant annuel par hectare
Respect du chargement maximal moyen annuel à la parcelle, sur chacune des parcelles engagées	<b>Surcoût :</b> temps de surveillance et déplacement	2 heures x 18,86 €/heure de main d'œuvre	37,72 € x <b>p15 / 5</b>
Le cas échéant, respect du chargement minimal moyen à la parcelle, sur chacune des parcelles engagées		x nombre d'années sur lesquelles la limitation du chargement moyen annuel est requise ( <b>p15</b> ) / 5	
Le cas échéant, respect du chargement instantané minimal et/ou maximal, à la parcelle, sur la période déterminée, sur chacune des parcelles engagées	<b>Surcoût:</b> temps supplémentaire d'allotement, de déplacement des animaux, temps nécessaire pour les clôtures supplémentaires	1 heure x 18,86 €/heure de main d'œuvre x nombre d'années sur lesquelles la limitation du chargement instantané est requise ( <b>p13</b> ) / 5	18,86 € x <b>p13 / 5</b>
Le cas échéant, en cas de fauche, respect de la période d'interdiction de fauche définie pour le territoire en cas d'impossibilité de mise en pâturage d'une parcelle	Non rémunéré		
Non retournement des surfaces engagées	Non rémunéré		
Interdiction d'utilisation de produits phytosanitaires sur les surfaces engagées, sauf traitements localisés	Non rémunéré		
Enregistrement des interventions	<b>Surcoût :</b> temps d'enregistrement	1 heure/ha x 18,86 €/heure de main d'œuvre x nombre d'années sur lesquelles la limitation du chargement moyen annuel est requise ( <b>p15</b> ) / 5	18,86 € x <b>p15 / 5</b>
<b>Montant total annuel</b> (inférieur ou égal au montant plafond de 75,44 €/ha/an)			56,58 x <b>p15 / 5</b> + 18,86 x <b>p13 / 5</b>

## Sources des données

- experts nationaux.

	variable	source	minimum	maximum
p13	Nombre d'années sur lesquelles la limitation du chargement instantané est requise	Diagnostic de territoire	0	5 dans le cas général 4 en cas de cumul avec l'opération OUVERT01
p15	Nombre d'années sur lesquelles la limitation du chargement moyen annuel est requise	Diagnostic de territoire		5 dans le cas général 4 en cas de cumul avec l'opération OUVERT01

### Remarque en cas de cumul entre opérations :

- Le cumul entre les opérations **HERBE\_04 et HERBE\_08** est autorisé si et seulement si le pâturage est autorisé dans l'opération HERBE\_08.
- En cas de cumul entre les opérations **HERBE\_04 et MILIEU01** sur la même parcelle, pour éviter tout double paiement d'une même surface, il convient de soustraire la surface payée par l'opération HERBE\_04 à la surface payée par l'opération MILIEU01.

Par exemple, sur une parcelle de 2,5 ha engagée en MAEC combinant ces deux opérations et MILIEU01 ayant un coefficient **e 6** fixé à 10 %, il convient de soustraire 0,25 ha au paiement correspondant à HERBE\_04. L'engagement dans l'opération HERBE\_04 pour cette parcelle sera payé à hauteur de 2,25 hectare sur les 2,5 hectares réellement engagés de la parcelle, les 0,25 ha restant étant rémunérés via l'opération MILIEU01.

Surface engagée = 2,5 ha

Montant payé = 2,25 ha x montant HERBE\_04 + 0,25 ha x montant MILIEU01